



Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)



Bureau  
international  
du Travail

## ***IPEC Evaluation***

**Prévention et élimination du travail des  
enfants dans des pays de l'Afrique  
occidentale (Cap vert, Guinée-Bissau,  
Mali et Sénégal)**

**P.250.07.100.010 / RAF/08/10/SPA**

**Une évaluation à mi-parcour indépendante réalisée par une  
équipe de consultants externes**

Version originale

Janvier 2013

**Ce document n'as pas était éditée par un professionnel.**

## NOTE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET RAPPORT

Cette évaluation indépendante a été dirigée par la Section Évaluation et Appréciation d'impact du BIT et de l'IPEC (EIA) en suivant une approche consultative et participatoire. La section EIA s'est assurée que toutes les principales parties prenantes ont été consultées et informées tout au long de l'évaluation mais aussi que cette dernière a été effectuée selon les plus hauts critères de crédibilité et d'indépendance ainsi qu'en conformité avec les normes d'évaluation établies.

L'évaluation a été faite par une équipe de consultants externes<sup>1</sup>. La mission sur le terrain a eu lieu en novembre 2012. Les opinions et les recommandations qui sont incluses dans le rapport sont celles des auteurs et elles ont contribué comme telles à l'étude et la planification sans pour autant constituer la perspective de l'OIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans le projet.

*Cette évaluation de projet a été financée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de l'Agence. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par l'Agence.*

---

<sup>1</sup> Chef de Mission et expert Sénégal : Dr. Vicente Pardo Iniesta ; Expert national Mali : M. Mamadou B. Traoré ; Expert national Cap Vert : Mme Marta Villa Hidalgo ; Expert national Guinée-Bissau : M. Jamel Handem

## Table des matières

Abréviations et acronymes .....	v
Résumé exécutif .....	vii
1. Introduction .....	1
1.1 Antécédents et objectifs de l'évaluation .....	1
1.1.1 Informations générales pertinentes .....	1
1.1.2 Brève description de ce que l'évaluation devrait permettre d'atteindre .....	1
1.2 Methodologie employée dans l'évaluation .....	2
1.2.1 Approche et méthodologie employée .....	2
1.2.2 Déroulement de l'évaluation.....	3
1.3 Déterminants et limites de l'étude réalisée .....	4
2. Description de l'intervention.....	6
2.1 Conception initiale du Projet .....	6
2.1.1 Antécédents et Justification .....	6
2.1.2 L'action de l'IPEC au Sénégal et au Mali .....	7
2.2 Parcours du Projet.....	8
2.2.1 2010: le démarrage du projet .....	9
2.2.2 2011/2012 : le projet se développe face à ses limites .....	10
3. Résultats pour les critères d'évaluation.....	13
3.1 Conception.....	13
3.1.1 Sur la prise en compte de la situation et les acteurs : .....	13
3.1.2 Sur les éléments qui encadrent la mise en œuvre : .....	14
3.1.3 Réponses aux questions sur les indicateurs .....	15
3.2 Pertinence.....	16
3.2.1 La réponse du programme aux besoins réels des bénéficiaires et des acteurs : .....	16
3.2.2 La situation actuelle des problèmes et besoins identifiés à l'origine du programme : ..	16
3.2.3 La pertinence des secteurs/groupes cibles et les lieux choisis pour élaborer les Programmes d'Action.....	17
3.2.4 L'intégration dans les politiques générales d'OIT.....	18
3.3 Efficacité.....	18
3.3.1 Le degré d'atteinte des Objectifs du Cadre Logique du projet.....	18
3.3.2 Sur les questions d'évaluation liées à l'Efficacité : .....	24
3.4. L'efficacité des différents programmes d'action mis en œuvre .....	29
3.5 Efficience .....	30
3.5.1 Exécution budgétaire .....	31
3.5.2 Fonctionnement : Ressources Humaines, délais, « reporting », logistique .....	33
3.5.3 Support technique de l'OIT .....	35
3.5.4 Synergies avec les projets de l'AECID .....	35
3.6 Durabilité .....	35
3.6.1 Sur le Renforcement durable des institutions nationales .....	36
3.6.2 Sur la durabilité des Programmes d'Action Directe .....	38
4. Conclusions .....	40
4.1 Sur la Conception et la Pertinence .....	40

4.2	Sur l'efficacité.....	40
4.2.1	Dans l'ensemble : .....	40
4.2.2	Synthèse de l'atteinte des objectifs du projet : .....	41
4.3	Sur l'efficacité .....	41
4.4	Sur la durabilité.....	41
5.	Leçons apprises .....	43
6.	Bonnes pratiques potentielles.....	44
7.	Recommandations .....	45
7.1	A l'équipe en charge de l'exécution du projet .....	45
7.2	À l'IPEC/ILO.....	46
7.3	Aux Gouvernements / ministères du travail.....	46
7.4	A l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).....	47
Annexe 1.	Termes de Référence de L'Evaluation à Mi-Parcours .....	49
Annexe 2:	Instrument d'évaluation pour les questions d'évaluation.....	70
Annexe 3.1:	Cabo Verde .....	76
Annexe 3.2:	Guinea-Bissau.....	98
Annexe 3.3:	Mali.....	127
Annexe 3.4:	Senegal.....	174
Annexe 4:	Documentation consultée.....	209

## Abréviations et acronymes

<b>AECID</b>	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>EMP</b>	Evaluation à Mi-Parcours
<b>CCV</b>	Comité Communal de Vigilance (au Mali)
<b>CDM ou CEE</b>	Chef de Mission ou Chef de l'équipe d'évaluation
<b>CDN</b>	Comité Directivo Nacional (Cap Vert)
<b>CPLP</b>	Communauté des Pays de Langue Portugaise
<b>CNP</b>	Coordonnateur National du Projet
<b>CTP</b>	Coordonnateur Technique Principal (chef de projet)
<b>CV</b>	Cap Vert
<b>DECRP</b>	Cap Vert: Documento de Estratégia de Crescimento e de Redução da Pobreza
<b>GB</b>	Guinée Bissau
<b>ICCA</b>	Institut Capverdien de l'Enfant et Adolescent (...da Criança e do Adolescente)
<b>CDN</b>	Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants (Mali)
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CLV</b>	Comité local de Vigilance (au Mali)
<b>CNPM</b>	Conseil National du Patronat du Mali
<b>CNLTE</b>	Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants
<b>CSTM</b>	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
<b>GAPAP</b>	Groupe d'Appui pour l'Adoption du PANETEM
<b>INE</b>	Institut National d'Statistique
<b>IPEC</b>	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
<b>LUTRENA</b>	Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et du Centre
<b>PANETEM</b>	Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali
<b>PF RTE</b>	Point Focal régional Travail des Enfants
<b>PNLTE</b>	Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>MJEDRH</b>	Cap Vert: Ministério da Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos
<b>MTFPRE</b>	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat du Mali
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONU DC</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>OIT ou ILO ou BIT</b>	Organisation Internationale du Travail ou Bureau International du Travail
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAD</b>	Programme d'Action Directe
<b>PAN</b>	Plan d'Action National
<b>PANPETI</b>	Cap Vert: Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil
<b>PFTI ou PFTE</b>	Pires formes de Travail des Enfants
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers orpaillage traditionnel
<b>SOSTEM</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la Traite des Enfants au Mali
<b>TACKLE</b>	Projet « Combattre le travail des enfants par l'éducation » au Mali
<b>UNTM</b>	Union Nationale des Travailleurs du Mali
<b>TdR</b>	Termes de Référence
<b>TI ou TE</b>	Travail des Enfants

<b>UNICEF</b>	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNTC-CS</b>	Cap Vert: União Nacional dos Trabalhadores de Cabo Verde – Central Sindical
<b>UTI</b>	Cap Vert: Unidade de prevenção e luta contra o Trabalho Infantil

## Résumé exécutif

Une évaluation indépendante à Mi-Parcours a eu lieu du projet « *Prévention et Elimination du Travail des Enfants dans des pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert)* » exécuté par le Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC) de l'OIT sous financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Le rapport synthétise une évaluation menée par une équipe de 4 experts indépendants qui ont travaillé chacun dans un des pays du projet et produit 4 rapports nationaux. Il est structuré en 4 parties : la méthodologie, la description du projet, les résultats de l'évaluation et les conclusions/ leçons apprises/ recommandations.

La mission d'évaluation a suivi les TdR conçus par IPEC/OIT et s'est déroulée comme prévu en 4 phases : 1) la préparation (6-12/11/2012) aboutissant au rapport initial, 2) la phase de visites sur le terrain d'action du projet (13-22/11) avec 3) la tenue de l'atelier de restitution, et 4) l'élaboration des rapports.

Le projet IPEC/AECID AO fut formulé en 2008 pour 4 ans comme la résultante de 4 facteurs : la focalisation sur l'Afrique de l'IPEC/OIT, l'intérêt de la coopération espagnole de financer un projet IPEC en Afrique Occidentale, les progrès des précédents projets IPEC au Mali et au Sénégal et la volonté de la Guinée Bissau et le Cap Vert d'avancer dans la lutte contre le travail des enfants. L'objectif général du projet est d'arriver à « *une réponse systémique et durable des institutions et acteurs nationaux dans la LCTE* ».

Pour cela, il s'est fixé d'atteindre 5 objectifs immédiats : 1) Établir un cadre de coopération entre les pays de la sous-région d'AO contre le TE ; 2) Renforcer les institutions nationales pour appliquer des plans et politiques durables contre le TE dans 3) un contexte politique et social favorable ; 4) générer des systèmes de prévention et 5) des expériences pilotes pour l'éradication des pires formes de TE.

Le projet a démarré en février 2010, avec plus d'un an de retard, et a été prolongé jusqu'en février 2014. L'évaluation MP a lieu après deux ans et 8 mois d'une exécution démarrée avec l'installation laborieuse des équipes nationales dont 1 CTP (en charge aussi du CV) et 3 CNP au Mali, Sénégal et Guinée Bissau.

Le projet a été conçu selon le cadre fixé par l'IPEC/OIT pour ses interventions. Bien documentée, sa pertinence n'offre pas de doute par rapport aux besoins des enfants victimes des PFTE, et pour soutenir les dynamiques institutionnelles au Mali, au Sénégal et celles à ses débuts, au Cap Vert et en Guinée B.

L'efficacité du projet, en termes des avancées concrètes vers ses objectifs, peut se résumer ainsi :

1. Le progrès vers l'objectif général du projet est conséquent au Sénégal et au Mali et avance de façon consistante au Cap Vert. En Guinée Bissau, l'instabilité politique a freiné un processus qui était encourageant dans ses premières étapes.
2. Par rapports aux objectifs : L'approche originale de coopération régionale entre pays (OI1) a été fortement réduite au bénéfice du renforcement à niveau national, considéré comme préalable. Elle s'est surtout focalisé dans l'Accord pour l'appui à la Lutte contre la Traite des Enfants, signé avec l'OIM et l'ONUDC couvrant la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.
3. L'élément central de la stratégie du projet est de se concentrer sur l'établissement de structures nationales qui coordonnent l'élaboration et exécution des Plans Nationaux d'Action de LCTE et la prévention et élimination immédiate des PFTE. Des lors, le

projet a eu une exécution marquée par la validation politique du PANETEM au Mali (06/2011) et du PCN au Sénégal (11/2012).

4. Les OI2 et OI3, sur le renforcement institutionnel et le contexte favorable dans chaque pays, sont ceux qui ont absorbé le plus d'activités et où les progrès sont plus marqués (voir tableau). A noter la ratification de la Convention 138 par le Cap Vert en 2011, et dans les adoptions des PAN au Mali et au Sénégal, le rôle protagoniste pris par les partenaires sociaux surtout les tripartites de l'OIT (syndicats et patronale).
5. Sur les OI4 et OI5 : Le volume d'actions exécuté ne couvre pas à tout ce qui était prévu dans le document du projet, surtout sur les actions de prévention et programmes d'action directe. Cependant, l'évaluation a pu conclure que les 4 PAD exécutés, 2 au Mali (orpaillage traditionnel et système de prévention –SOSTEM- dans la région de Sikasso) et 2 au Sénégal (enfants apprentis dans la ville de Saint Louis, et orpaillage domestique dans la région de Kédougou) sont pertinents, exécutés par des agences solides et, pour ceux dans sa 2e période, efficaces en termes d'enfants récupérés.

Par rapport à l'efficacité du projet, on peut souligner que son exécution budgétaire est de 51% du total au moment de l'évaluation<sup>2</sup>. Une baisse de son rythme annuel de dépenses (23% pour 2011) a été vérifiée en 2012 (14%). Sur les 15 mois d'exécution restants, des engagements ont été prévus à hauteur de 34,4% du budget, ce qui laisserait autour de 15% sans être utilisés à la fin du projet.

La lenteur des procédures administratives pour autoriser les PAD, pour que le financement arrive aux projets nationaux et, surtout, celle du circuit financier lié aux décaissements du bureau régional OIT, sont mis en cause régulièrement.

Le personnel du projet a mis beaucoup de temps à se mettre en place, mais leur niveau de performance est globalement apprécié par les divers partenaires approchés par l'évaluation. D'une façon générale le rapportage des actions est très correct mais la planification des actions au niveau national, surtout au Sénégal, devrait se faire à plus court terme pour aider dans la validation des actions à financer par le BIT.

Sur la durabilité du projet il faut dire que les efforts consentis en ressources et le travail du projet ont commencé à donner des résultats encourageants. C'est à peine maintenant, après un incompressible processus d'apprentissage et adaptation, que la structure construite, le réseau tissé par le projet et l'expérience de son personnel technique, est la plus féconde. Or, il reste un peu plus d'un an d'exécution avant la fin, ce qui est nettement insuffisant pour asseoir de façon stable les cadres institutionnels avancés dans les pays, et insuffisant pour permettre l'essor et développement des acquis des PAD en cours. Sur ces derniers, eu égard aux résultats obtenus, à l'ampleur du travail des enfants dans les zones d'intervention cibles, vu l'engouement et l'intérêt suscités auprès des populations et la nécessité de consolider les initiatives développées mais très fragiles (dans les nouvelles localités d'intervention par exemple), il est souhaitable de consolider ces actions à la fin des présents PAD.

La mission d'évaluation adresse des recommandations :

1. À l'équipe du projet. Pour qu'elle améliore la planification, prévoie une prolongation de la durée du projet et améliore les conditions de fonctionnement, ainsi que des mesures pour faciliter la prise en compte des partenaires nationaux, surtout au Cap Vert et en Guinée Bissau.
2. A l'OIT/IPEC du bureau régional de Dakar, en leur proposant des mesures susceptibles d'améliorer le circuit des autorisations techniques allégeant le processus des décaissements.

---

<sup>2</sup> Soit fin novembre 2012.

3. Aux gouvernements et leurs Ministères du Travail, de chacun des 4 pays couverts par le projet, pour qu'ils adoptent des mesures concrètes allant dans le sens d'une responsabilisation accrue dans la lutte contre le travail des enfants et l'abolition de ses pires formes.
4. A l'AECID, en tant qu'organisme financeur du projet, pour l'inclusion dans son agenda du financement nécessaire qui permettrait une deuxième phase de 3-4 ans de l'actuel projet. Ceci, pour permettre de viabiliser les ressources investies jusqu'à présent pour arriver aux résultats escomptés dans de la lutte contre le travail des enfants et la prévention et éradication de ses pires formes.

## **1. Introduction**

1. Ce rapport fait partie de l'évaluation indépendante à Mi-Parcours du projet « Prévention et Elimination du Travail des Enfants dans des pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert) » démarré en janvier 2010, allant jusqu'en février 2014 et exécuté dans le cadre du Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sous financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).
2. Il s'agit ici du rapport final d'évaluation, faisant suite au rapport provisoire et ayant intégré les commentaires suscités par ce dernier. Le rapport concerne l'ensemble des activités du projet et fait la synthèse des 4 rapports nationaux d'évaluation (pour le Sénégal, le Mali, le Cap Vert et la Guinée Bissau) qui sont inclus dans les annexes.

### **1.1 Antecedents et objectifs de l'évaluation**

#### ***1.1.1 Informations générales pertinentes***

3. L'évaluation MP du projet IPEC/AO (Afrique Occidentale) a été organisée par la section Evaluation et Analyse d'Impact (EAI) de l'IPEC, basée au siège de l'OIT à Genève. Elle s'est occupée du recrutement des 4 experts indépendants devant mener l'évaluation, dont 1 chef de mission devant coordonner l'équipe et se charger, en tant qu'expert national, du Sénégal.
4. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'IPEC dont la stratégie a été axée sur l'appui aux acteurs et partenaires nationaux pour la lutte contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes. Le Plan d'Action Globale (PAG) 2006 de l'OIT a invité tous ses Etats membres à la mise en place de Plans d'Action Nationaux (PAN) en vue de l'élimination des Pires Formes du Travail des Enfants (PFTE) d'ici 2016. Ce même PAG soulignait la nécessité de mettre un accent particulier sur l'Afrique, ce qu'IPEC a relayé avec son programme « Focus on Africa ».
5. Dans ce cadre, l'IPEC a favorisé la promotion d'approches de coopération sous régionales et Sud-Sud dont ce projet, financé par la coopération espagnole, couvrant 4 pays et bénéficiant au Sénégal et au Mali, des avancées produites durant les précédents projets IPEC, actif dans ces pays depuis la fin des années 90. A noter que le siège du bureau sous régional de l'OIT se trouve aussi à Dakar.

#### ***1.1.2 Brève description de ce que l'évaluation devrait permettre d'atteindre***

6. La description des objectifs, domaines à couvrir et résultats attendus de l'évaluation sont clairement explicités dans les Termes de Référence figurant en annexes. Les principaux objectifs de l'évaluation à mi-parcours, qui s'appliquent aussi dans chaque pays analysé, sont les suivants :
  1. Evaluer les progrès en cours et la performance du programme (dans quelle mesure les objectifs immédiats ont été atteints et les résultats réalisés) pour son amélioration pendant le reste de la durée du projet,
  2. Examiner la probabilité que le programme atteigne ses objectifs (extrants et activités),
  3. Examiner la réalisation des extrants et/ou des activités du programme,
  4. Examiner la nature et l'ampleur des contraintes, les facteurs qui influent sur la mise en œuvre du programme et effectuer une analyse des facteurs qui contribuent à la réussite du programme,

5. Déterminer si les résultats du projet peuvent être considérés comme durables aux niveaux local, national et régional (par exemple, les structures d'exécution) et identifier les mesures pour améliorer leur durabilité,
6. Identifier les leçons apprises et les possibles nouvelles bonnes pratiques.

### *Champ d'application*

7. L'évaluation portera sur le projet IPEC mentionné, ses réalisations et sa contribution aux efforts nationaux et régionaux pour parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE).
  1. L'évaluation se penchera sur le projet dans son ensemble : sa la conception initiale, à la mise en œuvre, leçons apprises, sa reproductibilité et les recommandations aux projets en cours et futurs.
  2. L'évaluation tiendra compte des facteurs pertinents et des évolutions des processus nationaux, auxquels le projet IPEC a pris part dans le processus d'élaboration du PAN national, ce qui couvre normalement la promotion d'un environnement favorable.
  3. L'évaluation devrait porter sur les résultats attendus (ç.-à-d. prévus) et inattendus en termes d'extrants et de produits non prévus (ç.-à-d. les effets secondaires ou facteurs externes), et qui sont tout aussi importants, pour les besoins de l'apprentissage.

## **1.2 Méthodologie employée dans l'évaluation**

### *1.2.1 Approche et méthodologie employée*

8. La méthodologie et l'organisation de la mission appliquée dans l'évaluation sont basées sur des Termes de Référence (TdR) détaillés qui ont servi pour l'élaboration du Rapport Initial. Ce RI contient un tableau « instrument d'évaluation »<sup>3</sup> avec les questions d'évaluation proposées, qui a servi de référence pour la mission sur le terrain dans chacun des 4 pays.
9. La mission d'évaluation a été conçue pour s'adapter au mieux à la structure du projet, ce qui a déterminé la conformation d'une équipe de 4 experts pour couvrir chacun des pays du projet, avec l'un d'entre eux (expert Sénégal) qui a assumé le rôle de chef de mission (CDM) en charge de la coordination de l'équipe.
10. Cette configuration s'est traduite par un déroulement où chaque expert s'est occupé individuellement de l'évaluation dans son pays d'attribution, sans qu'il y ait eu de rencontre physique entre les experts. Le CDM a fourni un appui technique à distance via téléphone et courrier électronique. Cela a principalement concerné l'organisation au démarrage, l'élaboration du rapport initial, la conception et organisation de l'atelier de restitution et l'élaboration du rapport national par chaque expert, ce qui a servi de base pour l'élaboration du présent rapport.
11. Ainsi, ce rapport d'évaluation est constitué de la synthèse des 4 rapports nationaux, assorti d'une vision plus globale qui prend en compte l'ensemble du projet. Etant donné la limitation dans le nombre de page imposée pour qu'il soit de lecture aisée, ce rapport privilégiera dans la mesure du possible des contenus résumés et synthétiques pour chaque chapitre. Le lecteur pourra trouver dans les rapports nationaux en annexe, les contenus plus détaillées liés à l'exécution dans chaque pays.

---

<sup>3</sup> Le tableau instrument d'évaluation figure dans les annexes.

12. L'évaluation a utilisé de façon commune les mêmes outils principaux :

1. Analyse et exploitation documentaire : Les experts ont consulté la documentation disponible (voir la liste en annexe), notamment les rapports d'activité, les résultats des enquêtes et études réalisées, les documents liés à la lutte contre le travail des enfants venant de l'IPEC, dans les 4 pays ou en Afrique, les documents et évidences graphiques des agences d'exécution des programmes d'action directe, etc.

2. Entretiens avec les principaux acteurs : Des entretiens ont été organisés avec un maximum d'acteurs clés liés à la mise en œuvre du projet :

- au niveau central : des rencontres ont eu lieu avec des partenaires institutionnels, organisations de coopération et agences d'exécution et/ou ONG.
- dans la zone d'action du programme d'action directe visité.

Une liste des personnes rencontrées figure aussi en annexe du rapport.

3 Visites d'actions directes de terrain : Des visites de terrain ont eu lieu pour collecter les données et pour constater les réalisations faites dans la mise en œuvre, ainsi que pour recueillir les opinions et les avis des acteurs impliqués et des bénéficiaires du projet. Hormis le PA d'appui institutionnel à l'ICCA du Cap Vert, ce n'est qu'au Sénégal et au Mali où il existe des projets d'action directe pour retirer des enfants des PFTE :

13. Pour le Sénégal, il a deux PAD : le premier agit au Nord dans la ville de St Louis sur des enfants apprentis à risque, et le deuxième à l'extrême sud-est, à Kédougou, sur des enfants soumis aux travaux d'orpaillage dans les mines d'or. La mission, vu le nombre de jours limité, n'a pu que visiter qu'un des deux, celui de Saint Louis, exécuté par l'ONG Concept, et qui démarre sa deuxième phase.
14. Pour le Mali : Il existe deux programmes localisés dans la région de Sikasso : un sur les enfants victimes de l'orpaillage traditionnel et l'autre sur la mise en place d'un système de Surveillance et Suivi des Enfants. Tous deux ont pu être visités par l'expert national.
15. 4. Ateliers participatifs de Restitution : Comme évoqué dans le rapport initial, l'évaluation à mi-parcours a mis un fort accent sur la participation et, dans les faits, cela s'est traduit, entre autres, par la tenue des ateliers de restitution dans chacun des 4 pays.

### **1.2.2 Déroulement de l'évaluation**

16. Les étapes de l'évaluation telles que menées globalement sont :

1. Préparation et Revue documentaire : Entre le 6 et le 12 novembre, elle a concerné aussi bien l'ensemble de l'évaluation que la partie pays pour chacun des 4 experts. Elle a permis les contacts entre les experts de l'équipe pour s'accorder sur l'organisation de la mission, les premiers contacts téléphoniques avec les responsables de l'évaluation et du projet (OIT Genève, AECID Madrid, CTP Dakar,...) et l'élaboration du rapport initial. La revue documentaire initiée, s'est poursuivie tout au long de l'évaluation.

2. Entretiens : La phase d'entretiens avec les acteurs sur le terrain s'est déroulée dans les semaines du 12 et du 19 novembre pour les 4 experts. Pour l'essentiel, ces entretiens ont concerné l'équipe du projet sur place (CTP, CNP), le BIT Dakar (pour le Sénégal), le donateur (AECID/OTC), les partenaires nationaux (Ministère du Travail, Syndicats, employeurs...), les ONG, les organismes internationaux impliqués et les bénéficiaires (enfants et familles, formateurs...).

3. Visites aux PAD : Ils se sont opérés, *a) au Sénégal* : entre le 15 et le 17/11. Les activités ont impliqué des entretiens avec l'équipe de l'ONG sénégalaise Concept, des institutions partenaires, la visites aux endroits d'apprentissage (Maison de l'Apprenti) et aux bénéficiaires (visite de deux ateliers de menuiserie métallique et bois et avec les filles et femmes de Guet Ndar, quartier des pêcheurs de St Louis). *b) au Mali* : du 12 au 18/11. Visites dans les 2 PAD en cours d'exécution à Sikasso (Kolondiéba, Kadiolo et Bougouni). Rencontres avec l'administration et les services techniques (DR du Travail, de la Famille, Développement Social, et l'Éducation) ; avec les structures communautaires, les collectivités territoriales, les comités communautaires de vigilance, les bénéficiaires du projet.

4. Atelier national de restitution : L'atelier de restitution a eu lieu le 21/11 au Sénégal, le 22/11 à Bissau et le lundi 26/11 à Praia et à Bamako. Pratiquement toutes les institutions et partenaires étaient présents, y compris le bailleur, les responsables nationaux, les ONG et le BIT Dakar. L'atelier a permis la présentation des premiers constats de l'évaluation et, surtout, un riche échange entre acteurs du projet qui ont fourni des suggestions et recommandations pour la seconde phase du projet.

### **1.3 Déterminants et limites de l'étude réalisée**

17. L'évaluation est un exercice qui s'établit dans un cadre qui comporte des limites. C'est obligatoire. Pour ce qui est de la phase terrain, cette évaluation indépendante à mi-parcours s'est déroulée raisonnablement bien dans son ensemble. Les éléments déterminants externes à faire ressortir sont :

1. L'indépendance: les consultant n'a pas perçu chez les uns et les autres acteurs avec lesquels ils ont interagi une quelconque volonté de porter atteinte à leur indépendance de critère. Ils ont pu mener seuls la majorité des entretiens, et les fois où ont participé du personnel du projet c'était avec son consentement. Ce fut le cas pour le déplacement et visite aux PDA du Sénégal et du Mali, mais les entretiens institutionnels maintenus par les consultants dans ce cadre, se sont déroulées sans le personnel du projet.
2. Le temps limité : Le temps imparti, (9 jours pour le chef de mission et expert Sénégal, 3 jours pour les experts CV/GB et 6 pour celui du Mali), pour la phase terrain a été trop court pour pouvoir visiter tous les PDA en cours et avoir l'opportunité de voir tous les acteurs d'intérêt. Ce fut le cas au Sénégal pour le PAD sur l'orpaillage à Kédougou.
3. L'accès à l'information pertinente: C'est toujours l'élément clé qui agglutine toutes les craintes des évaluateurs. Pour ce qui est de l'accès aux acteurs, les consultants ont pu s'entretenir avec la majorité des acteurs. L'exception étant :
  - Au Sénégal : les représentants du ministère de l'Éducation Nationale au niveau central, compensé en partie par l'entretien avec les inspecteurs de l'IDEN à Saint Louis.
  - Au Cap Vert : Pendant la période de préparation, la disponibilité de la documentation a été faite avec un certain désordre et sans prendre en considération le calendrier de cette phase de l'évaluation.
  - Au Mali : le temps limité n'a pas permis les contacts avec les employeurs et syndicats (CNPM, UNTM et CSTM) au niveau des régions et des cercles couverts par le projet.
  - En Guinée Bissau : Vu le temps prévu pour les entretiens, le consultant a fait face à des difficultés pour trouver des interlocuteurs, par absence de Bissau, ou parce qu'ils n'étaient pas disponibles. Certaines entrevues ont été réalisées le jour initialement prévu pour l'atelier (21/11), reporté et réalisé le 22/11. La visite du projet expérimental de quartiers périphériques de Bissau avec des filles entre 12 et 18 ans dans le recyclage des capsules de bouteilles, n'a pu se faire dû à la grève des enseignants.

18. Par rapport au déroulement des entretiens, la plupart ont eu lieu dans des bonnes conditions avec, ce qui est normal, la pression du timing serré lié à l'interview suivante à respecter.

19. Pour ce qui est du contenu même de l'information obtenue :

- Par rapport aux documents, nous avons obtenu globalement, ce que nous avons demandé à l'équipe du projet. Durant la phase de la revue documentaire et d'élaboration du rapport, s'est installé un retard inquiétant, qui a été comblé en bonne partie durant la phase terrain. Une information budgétaire consolidée et répartie par pays a été une de celles qui a été, généralement, difficile à obtenir pour chacun des experts de l'équipe.
- Dans le courant des entretiens, nos questions ont été répondues ouvertement par la plupart de nos interlocuteurs. Les enfants bénéficiaires ont été les plus difficiles à entretenir et les informations venant de leur part ont été extrêmement succinctes. C'est relativement normal dans ce cadre.

## 2. Description de l'intervention

### 2.1 Conception initiale du Projet

#### 2.1.1 Antécédents et Justification

20. Nous résumons ici les antécédents historiques, la justification, objectifs et structure de fonctionnement du projet « Prévention et Élimination du Travail des Enfants dans des pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert) ».

21. Plusieurs facteurs ont conflué en 2008 pour donner origine au projet :

- a) La focalisation sur l'Afrique de l'OIT et de l'IPEC. Le Plan d'Action Global 2006 de l'OIT, prie instamment les pays d'établir des mesures à durée déterminée dans le but d'éliminer les pires formes de travail des enfants (PFTE) d'ici 2016 et leur demande également de redoubler d'efforts en Afrique car il s'agit du continent qui a le moins progressé.
- b) Les avancées des précédents projets IPEC au Mali et au Sénégal : Depuis fin des années 90, ont été exécutés dans ces deux pays divers projets visant à éliminer progressivement le travail des enfants (TE) et à abolir ses pires formes. Ils ont produit des acquis en terme de renforcement des acteurs institutionnels, connaissances du problème, adéquation des cadres légaux, construction de capacités locales et actions préventives/retrait des enfants victimes des PFTE.
- c) la volonté de la Guinée Bissau et le Cap Vert d'avancer dans la lutte contre le TE : suite au Plan d'Action(2006-10), lié à la Déclaration de mai 2006 des 8 Pays de Langue Portugaise (CPLP), engagés à unir leurs efforts dans la prévention et l'abolition du travail des enfants, le CV et la GB ont sollicité l'appui de l'IPEC pour la conception et la mise en œuvre dudit programme.
- d) L'intérêt de la coopération espagnole de financer un projet IPEC en Afrique Occidentale : D'une part l'AECID soutient l'IPEC/OIT en Amérique Latine depuis 1996 (4 phases), et d'autre part dans son Plan Directeur 2009-2012, l'Afrique Occidentale est considérée région prioritaire et 3 pays (Mali, Sénégal et Cap Vert) y figurent dans le groupe A (pays d'ample association) et la Guinée Bissau dans le groupe B (pays d'association focalisée).

22. Des lors, le document officiel de projet justifie la proposition sur les éléments suivants:

- Le caractère sous-régional de la problématique, avec les migrations internes et entre pays, donne au problème du travail des enfants un caractère transfrontalier ;
- Étant donné l'ampleur du travail des enfants qui persiste dans les pays, il est indispensable de consolider les capacités nationales développées au Mali et au Sénégal et de générer des capacités similaires en Guinée Bissau et Cap Vert, en assurant la durabilité des politiques et des programmes de prévention et d'éradication du travail des enfants ;
- L'orientation de la politique de coopération technique du BIT ;
- Le Plan Directeur de la Coopération Espagnole.

23. C'est ainsi que le projet (nous l'appellerons IPEC/AECID AO) fut formulé en janvier 2008 pour agir sur 4 pays pendant quatre ans, avec un budget total de 4.000.000 euros et siège à Dakar, ou se trouve aussi le Bureau Régional de l'OIT. Le programme devait être exécuté du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

24. Les Objectifs du projet IPEC/AECID AO sont :

- **Objectif Général** : contribuer à l'éradication progressive du travail des enfants et à la prévention et l'élimination immédiate de ses pires formes à travers une réponse systémique et durable de la part des institutions nationales du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile.
- Objectifs immédiats :
  1. A la fin du projet, un cadre de Coopération Sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération Internationale aura été établi dans des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en vue de l'éradication progressive du travail des enfants et de l'élimination immédiate de ses pires formes.
  2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires auront été générées et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux auront été renforcées pour le développement de plans et de politiques nationales visant une éradication progressive du travail des enfants et une élimination immédiate de ses pires formes.
  3. A la fin du projet, un contexte politique et social favorable à l'éradication progressive du travail des enfants et à l'élimination immédiate de ses pires formes aura été créé.
  4. A la fin du projet, des systèmes de prévention des pires formes de travail des enfants auront été établis dans les pays.
  5. A la fin du projet, des expériences pilotes en interventions modèles auront été générées pour l'éradication des pires formes de travail des enfants.

### 2.1.2 L'action de l'IPEC au Sénégal et au Mali

25. Au Sénégal, l'IPEC avait développé des actions durant les années 2000 avec des financements de la coopération française, hollandaise et japonaise, dans 6 des 11 régions du pays. Les avancées opérées durant ces années, soit la situation au démarrage du projet IPEC/AECID AO, peuvent se résumer ainsi :

- Renforcement des acteurs institutionnels : un Comité National Intersectoriel (CNI) pour la Lutte contre le Travail des Enfants (LCTE) a été créé. Une Unité spécialisée sur le sujet du Travail des Enfants (TE) a été établie au sein du Ministère du Travail. Le CNI a élaboré en mars 2006 un Plan National de Prévention et d'Eradication du TE mais non adopté officiellement par le Gouvernement.
- La législation : le Sénégal a ratifié aussi bien la Convention 138 (sur l'âge minimum d'admission à l'emploi) que la 182 (sur l'éradication des PFTE), de l'OIT. De même, le pays a promulgué une loi contre la traite des personnes, avec un accent mis sur les enfants. Il existe également une liste de travaux dangereux<sup>4</sup> approuvée par l'Etat.
- Génération de connaissances : deux études ont été menées sur le travail des enfants –une *Enquête Nationale sur le Travail des Enfants* (enquêtes ménages) – sur la base de la méthodologie standardisée du Programme d'Information Statistique et de Suivi en matière de Travail des Enfants de l'IPEC (SIMPOC). De même, une *étude nationale sur la problématique de la traite* des enfants a été réalisée, ainsi que des études spécifiques sur la mendicité dans les régions de Thiès et Dakar.
- L'amélioration des conditions éducatives : l'IPEC a développé des programmes spécifiques avec les Directions de l'Education de 3 régions et apporté un renforcement pédagogique à 6.000

---

<sup>4</sup> La Convention 182 de l'OIT signale qu'une des premières actions que doit réaliser un pays qui a ratifié la Convention est d'élaborer la liste des travaux considérés comme dangereux et qui ne peuvent donc pas être réalisés par les enfants de moins de 18 ans.

enfants. l'IPEC a élaboré des modules de préformation professionnelle pour les enfants de 12 à 14 ans avec une première expérience pilote en 2007 avec 300 EA.

- Mise en œuvre d'actions directes : l'IPEC a réalisé des actions de prévention du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et du travail domestique, ainsi que de petits programmes pilotes visant à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants dans les écoles coraniques des localités de Dhara, Mboro et Saint-Louis.

26. **Au Mali :** Différents projets se sont déroulés en appui du Programme National de Lutte contre le travail des Enfants (PNLTE), entre 1998 et 2010 dont : a) le projet sous régional « Combattre le traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre » (LUTRENA), de 2002 à 2010 ; b) le projet d'appui à la préparation d'un programme assorti de délais pour l'élimination des PFTE au Mali (TBP-Mali), de 2006 à 2010 ; c) le projet « Combattre le travail des enfants à travers l'éducation » (TACKLE-Mali), de 2008 à 2013. Ces interventions ont eu lieu dans les cinq régions du Mali où les PFTE sont plus répandues, à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti ainsi que le District de Bamako. En termes de résultats, obtenus on peut retenir les réalisations suivantes :

- Renforcement des acteurs institutionnels de la Cellule Nationale de LCTE; la création de Comité Directeur National de LCTE et Comité National de Suivi des Programmes de Lutte contre la Traite des Enfants au Mali ; En général, le renforcement des capacités d'acteurs (gouvernement, partenaires sociaux, société civile, enfants...)

- La décentralisation par le développement et la mise en place de mécanismes et structures de surveillance au niveau local (Comités Locaux de Vigilance, Comités Communaux de Vigilance, Comités Locaux de Coordination) et régional (Comités Régionaux de Suivi et de Coordination).

- La législation : la ratification des conventions 182 (le 14/07/2000) et 138 (le 11/03/2002) ; la signature d'Accords bilatéraux contre la traite des enfants, notamment avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée, ainsi que les Accords multilatéraux Afrique de l'Ouest et interrégional (CEDEAO, CEEAC) ; l'actualisation de la liste des travaux dangereux pour les enfants au Mali (AM 09/0151/MTFPRE-SG du 04.02.09)

- Génération de connaissances : des études nationales sur le travail et la traite des enfants au Mali ; des campagnes d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants.

- L'amélioration des conditions éducatives et les PAD : l'information / Sensibilisation / Prévention / retrait / réinsertion d'adultes et enfants à travers l'éducation formelle et non formelle, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus par le biais de la mise en œuvre d'une quarantaine de programmes d'action, et d'une trentaine de mini programmes d'action, dont un Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la traite des Enfants (SOSTEM).

## 2.2 Parcours du Projet

27. Le projet IPEC/AECID AO se propose d'articuler une approche qui combine des actions au niveau sous-régional (et de coopération au niveau international et pays Sud-Sud) et au niveau national. Cette description couvre la période entre le démarrage et le moment de l'évaluation, soit les années 2010, 2011 et une bonne partie de 2012. Elle est basée sur les rapports d'activité et les entretiens maintenus durant la phase terrain par les 4 experts de l'équipe d'évaluation dans chacun des pays du projet.

### 2.2.1 2010: le démarrage du projet

28. Le projet a commencé officiellement le 15 février 2010 avec l'arrivée du Conseiller Technique Principal (CTP) à Dakar. Les difficultés pour son recrutement ont produit un retard de plus d'un an par rapport aux prévisions (janvier 2009) et un délai de plus de deux ans depuis sa formulation (janvier 2008).
29. Les premiers six mois ont été centrés principalement dans :
- L'installation de l'équipe du projet et des prises de contacts institutionnels avec les différents partenaires et contreparties nationales, le bureau sur place de l'AECID (OTC), et les relations fonctionnelles avec le bureau régional de l'OIT à Dakar.
  - La révision du projet en profondeur pour l'actualiser au vu, entre autres, des possibles changements opérés dans le contexte institutionnel depuis sa formulation.
  - Le projet a pris siège dans des locaux du centre de Dakar (Plateau), proches du bureau régional de l'OIT<sup>5</sup>.
30. Comme conséquences du processus de révision et après échanges avec les différentes contreparties dont l'AECID, il en est ressorti deux propositions :
- Une demande d'extension de la période d'exécution du projet pour rattraper l'année de retard accumulée avant le démarrage. Cette demande a été transmise avec le premier rapport semestriel d'activités.
  - Une révision de la structure du personnel du projet (1 CNP au Mali à mi-temps) pour l'augmenter, en adéquation avec les besoins perçus dans chacun des pays du projet.
31. L'incorporation du personnel technique a nécessité d'un processus de définition des postes et une procédure de sélection, à deux critères : 1) faire appel à du personnel ayant déjà travaillé pour l'OIT/IPEC si disponible. Ce fut le cas au Mali ; et 2) lancer des appels publics à candidatures, comme au Sénégal et en G Bissau. Ce processus a abouti en septembre 2010 avec 3 CNP nommés (Sénégal, Mali, G Bissau).
32. **Au Sénégal**, l'arrivée de la coordinatrice nationale le 15/09/2010 a permis le déploiement des activités de lobbying et de création d'un réseau institutionnel, initiées par le CTP. Durant cette 1ère année le projet a décidé de se focaliser sur la relance, en vue de son adoption, du Plan Cadre National existant, en appuyant, entre autres, la Commission Intersectorielle chargée de sa révision. Des plans d'action ont été élaborés et mis en œuvre, pour la Cellule de LCTI du Ministère du Travail et pour le Comité Intersyndical de lutte contre les PFTE. En parallèle, un programme d'action directe, identifié dans le secteur urbain informel de l'apprentissage à Saint Louis, était en processus de validation fin 2010.
33. **Au Mali**, le projet IPEC/AECID a démarré en août 2010 avec une équipe du projet composée d'un CNP, une Assistante Administrative, une Ass. Financière (partagée avec le projet TACKLE) et un chauffeur. Comme au Sénégal, le Mali n'avait pas encore concrétisé une politique d'État officielle contre le TE. La Cellule nationale de LCTE et le Comité directeur national de LCTE, ont fait valider en avril 2010 le Plan d'Action National pour l'élimination du TE. L'objectif institutionnel du projet au Mali comme dans les autres pays, reste de compléter l'adoption formelle par le Gouvernement du PAN, puis appuyer sa mise en œuvre.

---

<sup>5</sup> Cependant, déjà en 2010 le bureau OIT a déménagé dans un autre quartier alors que le projet est resté à l'immeuble UNESCO. Cet éloignement a rendu, comme nous verrons, plus difficile la fonctionnalité du projet IPEC/AECID AO.

34. **Au Cap Vert**, la coordination des activités du projet est assurée par le CTP du projet, basé à Dakar. La collaboration avec les institutions et partenaires au Cap-Vert est basé sur la communication par courrier et par téléphone, ainsi que des visites régulières tous les 2 mois, pour suivre la mise en œuvre des activités. L'institution, contrepartie directe dans le cadre du projet est l'Institut pour l'enfance et l'adolescence (ICCA) sous la tutelle du M. Travail (MJEDRH). Le projet axe son soutien à approfondir les connaissances sur la situation du TE, accompagner l'ICCA et les mandants à la réalisation d'un Plan d'Action National, son adoption officielle, et la mise en place d'une coordination institutionnelle efficace.
35. **En Guinée-Bissau**, le projet a démarré le 15/09/2010, avec le recrutement du CNP et d'un assistant administratif et financier, et a été installé dans le bâtiment de l'ONU à Bissau. Le contexte du pays est très instable marqué par des bouleversements politiques et institutionnels violents. Le projet mettra l'accent sur la sensibilisation de la situation du TE dans le pays et aider la Commission tripartite pour l'élaboration d'un Plan d'Action National, en renforçant les capacités de la Cellule au Ministère du Travail et autres membres tripartites de l'OIT, dans une plus grande intégration dans le cadre de l'ONU.

### ***2.2.2 2011/2012 : le projet se développe face à ses limites***

36. Cette période s'est caractérisée par le déploiement réel des différentes composantes du projet, selon les limites imposées par les variations dans les contextes politico-institutionnels de chaque pays. Durant la troisième année, 2012, le travail patient mis en œuvre par l'équipe du projet et le répondant auprès de ses partenaires a commencé à porter ses premiers fruits. Par ailleurs, après un long processus (2 ans !) l'AECID a autorisé en juin 2012, le prolongement de l'exécution du projet jusqu'en fin février 2014.
37. **Au Sénégal** : 2011 a été une année préélectorale liée aux élections présidentielles de mars 2012, ce qui a pesé dans l'inertie institutionnelle du gouvernement pour faire avancer le Plan Cadre National de LCTE. L'appui décidé au leadership du Comité Intersyndical de LCTE a été déterminant dans le processus de lobby mené. En matière d'études, le projet finance la « Cartographie des Enfants dans l'Orpaillage Traditionnel-région de Kédougou ».
38. **En 2012** : Le nouveau gouvernement mis en place en avril et, surtout le nouveau ministre du Travail, ont vite posé des actes clairs montrant leurs engagement vis-à-vis de la LCTE. C'est ainsi que se sont succédés : l'atelier de révision du Plan Cadre National (PCN) en avril, la remise au ministre du PCN validé techniquement et, finalement, son adoption en Conseil de Ministres du 29/11/2012.
39. Le PAD dans le secteur de l'économie informelle urbaine à St. Louis, a terminé sa 1ere tranche en mai avec une évaluation positive. Une 2e phase de 14 mois a démarrée mais en novembre 2012.
40. Une étude de ligne de base a été réalisée en avril 2012 sur les enfants dans deux zones d'orpaillage à Kédougou. Elle a donné lieu au second PAD avec l'ONG sénégalaise La Lumière, originaire de Kédougou, qui a démarré en octobre 2012.
41. **Au Mali** : Durant 2011 de même, la collaboration avec les institutions a été ralentie par l'environnement pré-électoral en vue des élections présidentielles prévues pour Avril 2012. Malheureusement, en 2012 le pays entier a sombré dans l'instabilité, car se sont succédés : l'insurrection armée dans le Nord Mali, le coup d'État militaire du 22 mars et la chute des régions de Tombouctou et Gao aux mains des rebelles. Depuis juin, un gouvernement de transition tente de rétablir les conditions d'un Etat de droit. Dans ce contexte, toutes les contreparties du projet ont réduit leur capacité pour mener les actions prévues.
42. Pendant toute la période, les principales activités ont concerné :

43. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Cellule Nationale (CNLTE), Groupe d'appui pour l'adoption du PAN (le GAPAP), validé techniquement en avril 2010. Ce travail a abouti à l'adoption par le Gouvernement le 08 juin 2011 du Plan d'Action National pour l'Élimination du TE au Mali (PANETEM). Le PANETEM couvre de 2011 à 2020, dix ans repartis en deux phases : 2011–2015 axée sur l'élimination des PFTE et, 2016–2020 vers l'abolition de toutes formes de TE non autorisées).
44. renforcement des capacités techniques du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes créée par décret le 3 février 2011, et le plaidoyer pour l'adoption par l'Assemblée Nationale du Mali, le 28 juin 2012, d'une loi portant sur la lutte contre la Traite des Personnes.
45. L'appui à la mise en œuvre du PANETEM avec le renforcement des capacités de 462 acteurs à travers l'organisation d'une douzaine d'ateliers et séminaires de formation au niveau national et local.
46. La mise en œuvre des deux PAD (PA1 sur l'orpillage traditionnel de 03/2011 à 03/2013 et PA2 sur le SOSTEM du 08/2011 à 08/2013) axés sur des domaines prioritaires d'intervention du PANETEM.
47. **La Guinée Bissau** est le pays où le cadre institutionnel offrait une plus grande faiblesse, en raison de l'instabilité politique et militaire depuis douze ans. 2011 a été l'année de la préparation des élections, mais malheureusement, le 12 Avril 2012, deux semaines avant la fin du second tour de l'élection présidentielle, s'est produit un coup d'Etat. Un président et un gouvernement de transition ont pris le pouvoir. Ces institutions ne sont pas reconnues par la communauté internationale dans son ensemble, l'ONU, l'UE, l'UEA et la CPLP, ainsi que par les institutions donatrices en Guinée-Bissau (la BM, le FMI et la BAD), qui ont coupé toutes les collaborations avec le gouvernement actuel. La durée prévue de la période de transition est d'un an, après quoi des élections devraient avoir lieu. Avant la survenue du coup d'Etat, le projet a pu commencer :
- La réalisation d'une Enquête Nationale sur le travail des enfants par l'INE (formation initiale et développement d'une base de données sur le TE, avril 2012, en collaboration avec l'IPEC SIMPOC).
  - De même, le soutien du projet au Ministère du Travail avançait pour la création d'une commission nationale sur le travail des enfants en Guinée-Bissau.
  - Etait en marche un processus de recherche-action sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants à Bissau et de Gabu, en vue d'arriver à un programme d'action directe (PAD).
  - Un processus pour établir une proposition de politique nationale sur la formation professionnelle, en collaboration entre l'UNESCO, l'UNICEF et l'OIT, à la demande des ministères de l'Éducation et du Travail.
48. Le coup d'Etat militaire d'avril 2012 a interrompu la mise en œuvre de la plupart de ces activités. L'équipe du projet s'est réduit au CNP après le départ de l'assistant Admin/Finance. La direction du projet comptait avec l'amélioration de la situation sociopolitique et de sécurité durant la deuxième moitié de 2012, pour reprendre les processus techniques et surtout finaliser l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants. Au moment de l'évaluation le blocage de la situation persistait et orientait plutôt vers la remise en question de la possibilité même de continuer ce qui était prévu.
49. **Au Cap-Vert** : Le pays jouit d'une bonne stabilité socio-politique, démontrée de nouveau le 21 Août 2011, où a été élu un nouveau président, ce qui n'a eu aucun impact sur les partenariats ou les plans de travail avec les institutions de la part du projet.

50. En 2011, le pays a continué avec les tâches de mise en œuvre des conventions de l'OIT 138 et 182. En juin a été élaboré un programme d'action (PA) d'une durée de 12 mois (10/2011-10/2012) avec l'ICCA visant à la mise en place d'une Commission Nationale et l'élaboration d'un Plan d'Action National de lutte contre le TE. La gestion du programme est assurée à travers la figure d'un coordonnateur chargé de la promotion et du suivi des activités incluses dans le plan d'action.
51. En 2012, la ministre de la Jeunesse et de l'Emploi a exprimé l'engagement pour la création d'un Comité National de pilotage et mise en œuvre d'un Plan d'Action National de LTE, les deux processus entrepris par l'ICCA. Le 12 Juin 2012 a été créée l'Unité de prévention et de lutte contre le TE dans l'ICCA.
52. Le gouvernement insiste sur la réalisation d'une Enquête Nationale sur le TE pour soutenir la possibilité d'un programme de micro finances (Bolsa Familia) dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.
53. Par ailleurs, ont eu lieu :
- La réunion tripartite des pays CPLP à Praia (16-20 Avril 2012), en appui de la mise en œuvre de la Déclaration de Lisbonne et de son plan de LCTE (2006), en collaboration avec d'autres projets de l'IPEC.
  - Un processus a été mené sous la direction technique de la Spécialiste TE du BP-Dakar, pour la préparation du document technique de la proposition de NSC au Cap-Vert, validée le 26 Juillet 2012.
  - Le programme d'action directe avec l'ICCA a été finalement lancé en Mars 2012, avec un retard de 5 mois dû au retard dans les procédures pour le transfert des fonds à partir du BIT Dakar. Une extension de la période de mise en œuvre des activités a été approuvée jusqu'en avril 2013.

### 3. Résultats pour les critères d'évaluation

54. Le contenu de ce chapitre est l'aboutissement du travail de « décantation » systématique opérée par l'équipe d'évaluation, après l'accumulation de la masse d'informations issue de la phase terrain. Dans ce travail, il est important de souligner que les affirmations présentées pour chaque critère sont pour la plupart la résultante, ou bien de faits avérés, ou bien de vérifications objectives avec un effort de triangulation des sources, quand cela a été possible.
55. L'ensemble a été construit avec le souci d'épouser au mieux les demandes des TdR et les questions d'évaluation proposées dans le rapport initial. Cependant, l'expérience de la phase terrain aura permis de moduler ces questions sur base de leur pertinence dans chaque cas (différences du projet dans chaque pays), de la disponibilité de l'information pour y répondre ou de la source le permettant. Il a déjà été évoqué l'effort de synthèse nécessaire pour maintenir ce rapport dans des dimensions digestes, de sorte qu'il forme un tout avec les rapports nationaux qui offrent, eux, plus de détails sur chaque pays.

#### 3.1 Conception

56. L'instrument d'évaluation égrène une série de questions sur le design et la conception du projet. Nous les avons regroupées en trois ensembles :
1. Sur la prise en compte de la situation et les acteurs dans la conception du projet ;
  2. Sur les éléments qui encadrent la mise en œuvre du projet ;
  3. Sur les indicateurs conçus à la conception du projet.
57. Nous aborderons chacun de ces groupes en nous basant dans l'analyse du document de projet et le contenu des entretiens avec des personnes ayant participé ou étant actives au moment de la conception. Il s'agit surtout des cadres de l'OIT Genève, la spécialiste TI à Dakar et la responsable de l'AECID à Madrid. Malheureusement, nous n'avons pas pu rencontrer des cadres nationaux (au Sénégal) ayant participé ou en poste au moment de la conception du projet, dû aux fréquentes rotations ministérielles survenues entretemps.

##### 3.1.1 Sur la prise en compte de la situation et les acteurs :

###### 3.1.1.1 Sur la logique et cohérence de la conception du programme

58. Le document de projet est construit selon un schéma classique qui trace une analyse de la situation dans les pays et donne une structure de projet en cohérence avec les actions répondant aux besoins ressortis de l'analyse de situation et des priorités affichées par l'IPEC/OIT et l'AECID.
59. La question des capacités et besoins des acteurs institutionnels dans chaque pays y est expressément décrite dans chaque cas et sert de base pour les actions proposées.

###### 3.1.1.2 Sur la prise en compte de la situation socio-économique, culturelle et politique

60. Le document de projet fait une analyse centrée sur la situation des enfants victimes du travail des Enfants dans les 4 pays concernés d'Afrique Occidentale. Cette situation est le reflet des conditions de pauvreté abordée dans les documents de politiques nationales à ce sujet et qui sont cités. Il n'y a pas d'analyses particulières touchant le domaine culturel mais elles ont visiblement été prises en compte puisque des projets précédents IPEC au Sénégal et au Mali rendent déjà compte, par exemple, du lien entre les « écoles coraniques » et la problématique de mendicité des enfants qu'elle engendre.

### *3.1.1.3 Sur la vérification des hypothèses du projet*

61. Un chapitre est dédié aux hypothèses par objectif, dans le document de projet. Leur degré de vérification est le suivant :

O.1. La volonté politique des pays dans la LCTE et justifiant le projet, est maintenue : Cette hypothèse indispensable s'est vérifiée dans les grandes lignes avec des sursauts. Au Sénégal, c'est à partir l'arrivée en avril 2012 du Gouvernement actuel que le processus lié au Plan National a été débloqué.

O.2. Les conditions politiques, économiques et sociales restent stables : Cette hypothèse s'est vérifiée pour le Sénégal et le Cap Vert, et malheureusement elle ne s'est pas vérifiée au Mali et en Guinée Bissau où se sont produits des coups d'Etat, créant une instabilité institutionnelle qui a rejailli sur la faisabilité du projet dans ces pays.

O.3. Il existe un soutien, aux plus hauts niveaux de décision politique, pour mettre en place des actions programmatiques pour l'élimination du TE et l'éradication des PFTE...et l'hypothèse suivante (Les gouvernements maintiennent leur engagement de mettre en œuvre des plans et des politiques nationales pour l'élimination du TE et l'éradication des PFTE.) ce sont des variantes de la première. Tout est dans la traduction pratique de cette volonté de soutien politique par rapport à la lutte contre le TE, zone grise que le projet a vocation d'occuper pour faire avancer cette cause.

62. Les structures organisatrices promues par le projet (Com. Nationale, Unité de TE) disposent de ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour assurer leur durabilité... Hypothèse non pertinente. C'est justement parce que ces conditions sont fragiles que des projets comme celui qui nous occupe se mettent en place.

63. O.4. Il existe un intérêt et un engagement de la part des instances de décision locales sur la nécessité de développer des actions de prévention des PFTE. Cette hypothèse s'est uniquement vérifiée dans la mise en œuvre des programmes d'action directe, où l'adhésion des autorités locales a été présent.

64. O.5. Les acteurs locaux montrent une capacité technique et un engagement dans le développement d'interventions pour l'éradication des PFTE. Cette hypothèse est très importante pour développer la capacité de mettre en œuvre des actions pour récupérer des enfants victimes des PFTE. Elle s'est sans aucun doute vérifiée au Sénégal et au Mali.

### **3.1.2 Sur les éléments qui encadrent la mise en œuvre :**

#### *3.1.2.1 Sur la prise en compte des questions de genre dans le document du projet?*

65. Le projet arbore une volonté affichée de cette prise en compte en déclarant « cette proposition unira ses efforts aux projets de la coopération espagnole afin de garantir que la perspective de genre soit incluse dans toutes les actions, comme le signalent le Plan Directeur de la coopération espagnole et le Plan d'Action Global pour l'Egalité des Genres du BIT. » Cette perspective apparaît peu dans la partie sur la situation des pays mais cela est dû aux déficiences dans les statistiques et informations nationales. Uniquement dans les taux de scolarité apparaît la différenciation garçons-filles. Le projet, quant à lui, prévoit un accès aux services offerts aux bénéficiaires qui tienne compte de la perspective genre.

#### *3.1.2.2 Sur les délais de mise en œuvre et le séquençage des activités du programme*

66. Le délai de quatre ans pour la mise en œuvre répond aux contraintes programmatiques et budgétaires du bailleur et de l'agence OIT. Sinon, il est clair que la lutte contre le travail des

enfants est un processus continu dans les pays et dont les avancées nécessitent d'une continuité dans les efforts qui doivent couvrir toute la société, et qui sont soumises, entre autres, à des aléas politico-institutionnels qui s'accommodent mal de délais courts (3-4 ans) comme ceux affichés par les projets.

67. Par rapport au séquençage, c'est bien simple : il n'y en a pas dans le document de projet. Il n'existe pas de calendrier ou chronogramme, même pas de la première année, comme c'est habituel dans ce genre de documents. Ceci est sans aucun doute, une lacune évidente de la conception. Or, la non-prise en compte de la variable « temps » dans les prévisions aura des effets contraignants pour le projet.

### 3.1.2.3 Sur les objectifs et la structure de résultats du programme

68. Les objectifs et la structure logique du projet sont clairs dans son ensemble, sauf pour le Cap Vert où il n'y a pas de programme pour l'exécution du projet dans le pays. Seul l'objectif immédiat n° 4, lié à l'établissement de systèmes de prévention est peu réaliste car lié à des actions dans les entités décentralisées (communes, régions, provinces, etc.) alors que la structure du personnel du projet est à peine suffisante pour agir au niveau central.

69. Changement de cadre logique : La direction du projet ne s'y est pas trompée à ce sujet et dès le premier rapport semestriel a présenté une proposition d'un cadre logique avec 4 objectifs immédiats au lieu des 5 originaux, où les objectifs 4 et 5 avaient été unifiés, considérant que prévention et récupération des enfants faisait un tout. Ce changement semble avoir été entériné, puisque par la suite tous les rapports semestriels présentent 4 OI, mais l'évaluation n'a pas eu évidence documentaire de cela.

70. Dans le document original, l'énoncé volontariste des objectifs est cohérent avec la structure même du cadre logique. Le projet pose des objectifs qui centrent les actions de façon réaliste (sauf le 4). Pour ce qui est des ressources allouées, l'expérience montre que les dispositifs de personnel sont souvent trop restreints. Dans celui-ci, cela s'est vérifié à postériori comme nous verrons dans l'exécution.

71. Le document de projet présente un chapitre (2.4.) dédié à la stratégie de durabilité du programme avec trois niveaux différenciés comme stratégie de sortie.

### 3.1.3 Réponses aux questions sur les indicateurs

#### 3.1.3.4 Sur la pertinence des indicateurs et des moyens de vérification du programme

72. Les seuls indicateurs du projet sont ceux des Objectifs Immédiats. Par rapport à leur pertinence :

Objectif Immédiat	IOV existants	Pertinence
OI1. Cadre de concertation sous régionale	3 IOVs du type « nombre d'accords, mécanismes...obtenus. »	OK. Facilement mesurables
OI2. Renforcer les institutions et capacités	2 IOV du format « nombre de plans, institutions... »	OK. Facilement mesurables
	% des actions prévues dans les plans nationaux qui sont financés par des entités du Gouvernement.	OK. Pertinent = ° appropriation Attention à son calcul.
OI3. Contexte politique et social favorable	Nombre de politiques sur l'éducation, la pauvreté et l'emploi des jeunes avec le thème du TE.	Peu pertinent.
	Nombre de personnes qui pensent que le travail des enfants a des conséquences nocives sur le développement des EA.	Difficilement mesurable car impliquant une enquête ad hoc.
OI4. Systèmes de prévention	2 IOV type « nombre de communes ou activités... »	OK. Mesurables
OI5. Programmes d'action directe « pilotes ».	Nombre et types de PAD qui fournissent des services aux enfants retirés des PFTE.	Ok. Mesurable et nécessaire
	Nombre et types d'institutions nationales et locales qui adaptent les modèles d'intervention développés en faveur de l'éradication des PFTE.	Peu pertinent pour la durée du programme.

73. Sur l'ensemble des IOV proposés, la plupart sont acceptables sauf ceux pour l'OI3, qui ne reflètent pas directement le travail de sensibilisation et de lobby menées pour atteindre cet objectif. Le 2<sup>ème</sup> IOV de l'OI 5 présuppose que le projet aura une durée assez longue pour permettre : 1) de mettre en œuvre des PAD avec des impacts durables, 2) que ces interventions soient systématisées comme modèles, et 3) que ces modèles soient mis en œuvre par des institutions nationales et locales. Pour un projet de 4 ans, qui met en œuvre des PAD d'un an (renouvelable parfois), c'est clairement trop ambitieux. Cet indicateur serait pleinement pertinent dans le cadre d'un programme plus long (7-8 ans, au moins).
74. Par contre, il n'y a pas d'indicateur proposé à ce niveau comme « *nombre d'enfants retirés, bénéficiaires des actions, et leur familles* ». Alors que c'est une des prémisses de ce genre de projets IPEC. Nous proposons à la direction du projet de combler cette lacune et inclure cet IOV.

### 3.2 Pertinence

75. La Pertinence du projet (vérifier si l'intervention fait une différence, agit en temps opportun et est appropriée à la réalité vécue dans les 4 pays) est abordée toujours au travers les questions d'évaluation en y intégrant quand cela est nécessaire, le point de vue pour chaque pays.

#### 3.2.1 La réponse du programme aux besoins réels des bénéficiaires et des acteurs :

76. Cette question nous l'analysons selon deux versants :
- a) La prise en compte à l'origine des besoins des bénéficiaires et acteurs, issue d'un diagnostic approprié de la situation, et reflétée dans son document de projet. Or à ce sujet :
    - Le document de projet, fait une analyse de chaque pays par rapport aux domaines essentiels envisagés par OIT/IPEC pour ses programmes, à savoir, en ce qui concerne le renforcement des acteurs institutionnels, la législation, la génération de connaissances, la sensibilisation de la population, l'amélioration des conditions éducatives en tant que stratégie de prévention du travail des enfants et de réinsertion sociale des EA travailleurs, et la mise en œuvre d'actions directes de prévention et d'éradication des pires formes de travail des enfants. De cette analyse ressort la pertinence et la justification de l'action et la proposition de structure de projet apte à y répondre.
    - L'évaluation juge les éléments de cette analyse pleinement en accord avec les besoins, pour chacun des 4 pays impliqués, des bénéficiaires et des acteurs. Ce dernier concept englobant les acteurs institutionnels et organisations qui sont définies dans le document de projet comme les « destinataires » de l'action.
      - b) La prise en compte des besoins des bénéficiaires et acteurs, telle que c'est perçu aujourd'hui (acteurs et bénéficiaires interviewés dans le cadre de l'évaluation).
    - L'ensemble des acteurs interrogés à ce propos sont formels dans le sens que le projet répond aux besoins, tant pour dynamiser le processus institutionnel comme dans le choix des PAD, mais qu'il faudrait l'étendre et le prolonger dans le temps, pour assurer ses acquis.

#### 3.2.2 La situation actuelle des problèmes et besoins identifiés à l'origine du programme :

77. Même si la situation politico-institutionnelle a changé dans les pays du projet, il est clair que les problèmes et besoins justifiant le projet, étant d'ordre structurel, continuent à être présents et, dans certains cas, ils ont augmenté (orpaillage, mendicité urbaine, etc.). Toutefois, l'absence d'études nationales sur le TE rend difficile de quantifier les dimensions globales du problème.
78. Pour le Sénégal, les besoins en termes d'appui au processus institutionnel pour la meilleure prise en compte de la lutte contre le TE, sont toujours présents, démontrés précisément dans les avancées opérées avec l'appui du projet. Par rapport aux besoins, le pays manque d'études

actualisées sur la situation du TE. Un inventaire des pires formes du TE dans le pays avait été dressé en 2007 qui demande à être actualisé. D'avis des acteurs, les PFTE seraient en augmentation dans certaines zones. Est cité le cas de l'explosion dans l'orpaillage traditionnel dans la région de Kédougou, du fait de la très forte croissance des exploitations minières formelles et informelles, attirant des migrants des pays voisins.

79. Pour le Mali : La pertinence de l'appui du projet reste d'actualité, car les acquis institutionnels restent très fragiles, surtout dans la situation issue du coup d'Etat d'avril 2012. A plus long terme, les PAD montrent à quel point la lutte contre les PFTE nécessite une continuité car elle va à l'encontre d'une coutume culturelle ancrée qui bénéficie d'une complicité des parents et l'indifférence des communautés dans lesquelles sévissent ces pratiques.
80. Pour la Guinée Bissau : Une étude menée en 2010<sup>6</sup> a montré les secteurs les plus touchés du TE dans le pays, surtout dans l'agriculture (noix de cajou), la traite des enfants, et le travail domestique. Ces besoins sont d'actualité, alors que la plupart des actions du projet en cours de réalisation sont suspendues, en attente d'un contexte politique et institutionnel plus favorable pour continuer le processus démarré.
81. Pour le Cap Vert : La première étude qualitative sur le travail des enfants date de 2007, organisé par l'ICCA en partenariat avec l'UNICEF. Mais au moment du démarrage du projet (10/2010), il y avait un manque d'information à jour sur le problème du TE. Ainsi, il apparaît opportun que le projet prévienne d'appuyer la disponibilité d'une base d'informations à jour qui va révéler le problème exact et faciliter la planification de mesures appropriées. Dans son ensemble, l'objectif du projet est en ligne avec les priorités nationales et les efforts engagés dans la lutte contre le travail des enfants.

### **3.2.3 La pertinence des secteurs/groupes cibles et les lieux choisis pour élaborer les Programmes d'Action**

82. Au Sénégal : Effectivement, la décision pour fixer un PAD dans la région de Kédougou lié à l'orpaillage traditionnel des enfants, a été précédée d'une étude de base réalisée sur quelques communautés et qui a identifié très précisément les enfants victimes de PFTE. L'autre PAD, celui adressé aux enfants apprentis dans la ville de Saint Louis, a été démarré sans étude ad hoc mais sur la base fiable des actions qui étaient déjà menées sur place par diverses agences. Le projet a étudié les potentielles organisations susceptibles d'exécuter un PAD selon les exigences IPEC/OIT et c'est Concept qui a été sélectionnée.
83. Pour l'évaluation, après analyse des deux PAD, leur choix des groupes cibles et les lieux sont pleinement pertinents, dans un contexte où les besoins dans le pays sont très grands.
84. Au Mali : Les secteurs et les lieux d'intervention ont été identifiés suite à une mission de prospection (IPEC, Gouvernement, Partenaires sociaux) qui a constaté l'ampleur du phénomène et recommandé l'intervention, conformément aux axes du PANETEM. Les cercles sont Bougouni, Kadiolo et Kolondiéba, dans la région de Sikasso. L'IPEC intervient dans le cercle de Kolondiéba depuis quelques années, où il a des acquis en termes de structures communautaires et une expérience du terrain ; Tous les secteurs recourant au travail des enfants y sont présents: agriculture, l'orpaillage, le travail domestique etc.
85. Au Cap Vert : Le renforcement institutionnel de l'ICCA a adopté le format d'un programme d'action permettant l'usage d'un budget par l'institution visant le renforcement du dispositif institutionnel de LCTE. Ce PA ne prévoit pas de retirer des enfants des PFTE comme ceux cités au Sénégal et au Mali.

---

<sup>6 6</sup> Avaliação da Pobreza na Guiné-Bissau, pp. 18-19, disponível em : [http://www.stat-guinebissau.com/publicacao/Evaluation\\_ILAP\\_em\\_Portugues.pdf](http://www.stat-guinebissau.com/publicacao/Evaluation_ILAP_em_Portugues.pdf).

### **3.2.4 L'intégration dans les politiques générales d'OIT**

86. L'évaluation a constaté que le projet systématiquement développe ses activités sur la base de la structure tripartite (le gouvernement, les travailleurs et les employeurs) de l'OIT.
87. Les Programmes-pays pour le travail décent (PPTD) de l'OIT sont actuellement le mécanisme et l'outil de planification entre l'OIT et ses partenaires constitutifs nationaux. Entre les 4 pays du projet, seul le Sénégal a commencé à utiliser son PPTD (signé le 18/07/2012). Il inclut dans son contenu des références expresses<sup>7</sup> au travail des enfants et aux actions IPEC. Au Mali le PPTD est partagée avec les mandants pour approbation. Au Cap Vert le PPTD, signé en décembre 2011, est en révision et en Guinée-Bissau le processus pour approuver le document est en attente (comme tout le reste dans le pays).

### **3.3 Efficacité**

88. La satisfaction du critère d'efficacité dans une évaluation à mi-parcours ne peut se limiter à l'atteinte des objectifs du projet, ce qui sera au cœur de l'évaluation finale, mais surtout appréhender le degré d'avancement vers les résultats attendus et surtout la cohérence des activités entreprises et la planification établie, sur base du cadre logique et les objectifs ultimes du projet.
89. Ce chapitre est organisé en deux parties :
- a) un tableau synthétique avec le degré d'avancement vers les objectifs et résultats attendus et explicité par des questions dans l'instrument d'évaluation (IE).
  - b) l'analyse de ces avancements sur base des questions d'évaluation posées pour « Efficacité » dans l'IE.

#### **3.3.1 Le degré d'atteinte des Objectifs du Cadre Logique du projet**

90. Pour cela, est présenté un tableau synthétique qui reprend les principales avancées du projet globalement et dans chacun des pays. Le tableau est construit en reprenant les objectifs et résultats attendus du cadre logique du document de projet. Cette précision est nécessaire car, comme déjà avancé, la direction du projet présente dans ses rapports un autre CL dans lequel l'OI4 a été éliminé.
91. La non reprise du nouveau cadre ici n'implique pas qu'elle ne soit pas valable. Au contraire, l'élimination de l'OI 4 revêt une certaine cohérence car, comme déjà dit, il n'était pas adapté au projet. Cependant, les TdR de l'EMP donnent le CL original, sur base duquel a été construit l'instrument d'évaluation par l'équipe et c'est ce travail que nous présentons ici.

---

7 Priorité 2: Résultat 2.3.: Le gouvernement avec les partenaires sociaux adopte des mesures visant à éliminer le TE en ciblant les pires formes. 5 produits y figurent en référence au Plan d'Action National, les mandants tripartites, l'actualisation des lois, et le travail direct pour retirer les enfants.

**Niveau global d'avancement du projet :** 55% de réalisation de ses objectifs immédiats avec des bonnes perspectives sur l'atteinte de son objectif de développement.

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.1. A la fin du projet pour l'élimination du TE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.</b>		Réalisé à 50% En cours Retardé
1.1 Les institutions et acteurs sous-régionaux sont en mesure de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des accords régionaux relatifs à la traite des enfants	Etabli (avril 2012) le premier Plan de Travail conjoint entre l'OIM, l'ONU DC et le projet IPEC / AECID pour renforcer les liens entre les acteurs du Sénégal, le Mali et la Guinée Bissau, dans la Lutte contre la Traite des enfants. Atelier à Bamako avec la participation de la CEDEAO. Collaboration avec l'ONU DC au Sénégal, pour soutenir la Cellule de lutte contre le trafic des personnes, du Ministère de la Justice.	En cours...
1.2 Mécanismes mis en place pour l'échange d'expériences et de soutien entre les pays du Sud	- Le projet a appuyé dans ce cadre, la participation du Cap Vert et la G Bissau à diverses réunions, ateliers et formations de pays de la CPLP pour appliquer la Déclaration de Lisbonne et de son plan de LCTE (Formation à Brasilia, 24/05/2010, Rencontres à Maputo, 25/10/2010, Luanda, 17-18/05/2011, Praia, 16-20/04/2012, Sao Tome 3-7/12/2012). - Appui à la Commission de la CEDEAO dans l'atelier régional de formation du HCR sur la protection des réfugiés et des migrants dans l'espace CEDEAO, Bissau, Guinée, 9-11/11/2010.	En cours... Avancée limitée
1.3 Il y a une augmentation du nombre de programmes et d'initiatives conjoints dans le domaine de la coopération internationale	Le projet avait prévu de mettre en place des accords de coopération et de cofinancement entre l'OIT-IPEC et d'autres organismes de coopération internationale. Dans les faits, le projet a déployé, en collaboration avec OIM et ONU DC, un bon nombre d'activités autour du, déjà cité, Accord pour l'appui à la Lutte contre la Traite des Enfants, surtout en Guinée Bissau et au Sénégal.	Limité.

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE.</b>		Réalisé à 60%. Bonnes perspectives
2.1 La prévention nationale et les Commissions sur l'élimination du TE sont renforcées et fonctionnent de manière autonome	Le projet a appliqué la même méthodologie dans les 4 pays : d'abord ont eu lieu des ateliers pour se mettre d'accord sur l'appui du projet aux commissions, qui existaient déjà (Mali et au Sénégal) ou en création (Cap Vert et G Bissau). Par la suite, différents appuis se sont déroulés dans chaque pays pour dynamiser les commissions autour des processus d'élaboration ou validation des plans nationaux. Au moment de l'évaluation, la commission est très active au Sénégal, active mais freinée au Mali (coup d'Etat), en route au Cap Vert et le processus est bloqué en G Bissau par le coup d'Etat.	60% En cours...
2.2 La Cellule de lutte contre le travail des enfants au sein des ministères du Travail est renforcée et capable de fonctionner de manière autonome	La stratégie du projet : a) appuyer la création de la cellule au Cap Vert et en G Bissau. b) Dynamiser les cellules existantes: 1. au Sénégal, la Cellule de LCTE du Min. du Travail existe depuis 2004. Elle a souffert de manque de continuité avec des changements fréquents de ses responsables. Le projet l'a appuyée sur différents volets, formations, visites, ateliers... Sa situation reste fragile face au défi d'appliquer le PCN, elle nécessitera d'un renforcement conséquent. 2. Au Mali : La Cellule nationale de LCTE est de plus en plus fonctionnelle. La consolidation de son statut par une loi l'a renforcée au plan politique et juridique. Elle va bénéficier d'une allocation budgétaire en 2013. Le projet a contribué au renforcement des capacités de la Cellule (au niveau national et régional), du PAD SOSTEM et la mise en œuvre du PANETEM. 3. Au Cap Vert, l'Unité a été créée au sein de l'ICCA (Juillet 2012). Sa capacité reste encore à être développée. 4. en Guinée Bissau, sa création au sein du ministère du travail est encore bloquée.	70%. Renforcées mais pas encore autonomes. En cours et dans les temps au Sénégal, Mali, et Cap Vert. Retardée en Guinée Bissau
2.3 Les plans nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants sont mis en œuvre et	Mali: Suite à un appui soutenu, le Plan d'Action National pour l'Élimination du TE au Mali (PANETEM) a été adopté par le Gouvernement le 08 juin 2011, pour la période 2011 – 2020. Son application a commencé à être appuyée par le projet. Sénégal : Suite à un processus de redynamisation appuyé par le projet, le Plan Cadre National de LCTE a, d'abord été récupéré,	55%. En cours...dans les temps au Sénégal et au Mali, et avec un certain

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE.</b>		<b>Réalisé à 60%. Bonnes perspectives</b>
consolidés	revu, validé techniquement et, finalement, validé politiquement par le Gouvernement en Conseil de Ministres le 29 novembre 2012. Il commencera son application en 2013. <u>Cap Vert</u> : En cours le Programme d'action pour le renforcement de l'ICCA avec le but de coordonner l'élaboration d'un Plan d'Action National de LCTE au Cap-Vert.	retard au Cap Vert et en GB.
2.4 Les <u>comités locaux</u> pour le suivi du travail des enfants sont en mesure de fonctionner de manière autonome	<b>Mali</b> : Dans chaque localité d'intervention des PAD, un dispositif structuré autour des Comités Locaux de Vigilance (CLV), des Comités Communaux de Vigilance (CCV), des Structures Focales (SF), le Point Focal Régional Travail des Enfants (PFRTE) existe. Ce sont au total dix (10) CLV et quatre (4) CCV qui ont été créés et sont opérationnels dans les villages et sur les sites d'orpaillage et dans le cercle. Ils sont composés des représentants de l'ensemble des couches socio professionnelles des localités (10 au maximum) et réalisent outre des actions d'information et de sensibilisation des populations, des activités de retrait, d'insertion et de suivi des enfants, en étroite collaboration avec les autorités locales. <b>Sénégal</b> : des comités locaux avaient été créés lors des projets IEPC précédents qui, au démarrage du projet n'étaient plus fonctionnels. Au moment de l'évaluation, dans les zones des PAD il y a un processus pour créer des comités régionaux de suivi, à St Louis, et c'est dans le projet (CLV), à Kédougou. <b>Cap Vert</b> : Prématuré, en attente de l'adoption d'un plan national, d'abord. <b>Guinée Bissau</b> : Non pertinent, actuellement.	30%. Peu développés encore sauf au Mali.
2.5 Les <u>organisations d'employeurs et de travailleurs</u> ont défini la prévention et l'éradication du TE comme l'un de ses domaines de travail institutionnel	<b>Au Sénégal</b> : La Commission Intersyndicale de LCTE a joué un rôle clé dans le lobby institutionnel lié à l'adoption du PCN (Déclaration de Saly). Dans ce processus, les responsables ont reçu des formations, mis en œuvre leur plan de travail nt en œuvre. Une des organisations d'employeurs, la CNES, a été la plus active. Tous deux, syndicats et patrons, sont appuyés par le projet et travaillent conjointement dans le cadre de la LCTE. <b>Au Mali</b> : le patronat et les syndicats de travailleurs (CNP, UNTM et CSTM) sont membres du CDN. Il existe un Point focal TE au niveau de chacune de ces organisations, servant d'interface entre sa structure et les instances en charge de la LCTE. Les responsables syndicaux ont été formés par le projet et ont élaboré des plans de travail. A travers ces plans de travail, les partenaires sociaux (CNP, UNTM et CSTM) se sont engagés entre autres à :	75% Réalisé au Sénégal et au Mali. En cours au Cap Vert et en attente en Guinée B.
	- Faire du plaidoyer et du lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PANETEM, mettre en place de points focaux au niveau des structures régionales et locales des syndicats d'employeurs et de travailleurs, poursuivre la formation des responsables syndicaux sur le SOSTEM et des journalistes sur le PANETEM, <b>Au Cap Vert</b> : Le processus d'implication des partenaires sociaux dans la LCTE est en développement. Se sont déroulés dans la période des séminaires pour les syndicats (União Nacional dos Trabalhadores-UNTC, Praia, 12/11/2010 et le 12/07/2011), et les employeurs (Associação Comercial de Sotavento, Praia, 6/12/2011). <b>En Guinée Bissau</b> : Comme pour le reste, le processus n'est qu'à ses débuts, avec União Nacional dos Trabalhadores da Guinée-Bissau (UNTG) et Confederação Geral dos sindicatos Independentes (CGSI), Bissau, 13/12/ 2010.	
2.6 Les statistiques sur le travail des enfants sont produites et régulièrement disponibles	D'une façon générale, il n'y a pas de statistiques périodiques produites officiellement sur le TE dans les 4 pays. Les données existantes proviennent des Enquêtes nationales passées et des projets des partenaires. Le projet s'est impliqué avec l'aide du SIMPOC, dans : - les formations pour l'enquête et le développement d'une base de données sur le TE au Cap Vert et en G Bissau ; et sur la méthodologie d'études qualitatives sur le TE au Sénégal, et aux techniques de communication de l'information sur le TE, au Mali.	25%. Résultat attendu trop ambitieux en AO. Des enquêtes sur le TE menées et en cours.
2.7 Des études spécifiques sur des PFTE sont disponibles dans chaque pays	<b>Sénégal</b> : Étude sur PTFE contexte post-conflit-Casamance, Cartographie du travail des enfants dans les mines d'or traditionnelle à Kédougou, Étude de base sur la situation du TE dans les mines d'or traditionnelle à Kédougou. <b>Guinée Bissau</b> : L'étude sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et Gabu Bissau a été suspendue par le coup d'État.	25 %. Niveau limité, mais raisonnable.
2.8 Le <u>suivi</u> des "observatoires" des pires formes de travail des enfants	<b>Mali</b> : Le PA SOSTEM, est en cours d'exécution, y compris les activités de formation suivantes: Janvier 2012: Le personnel de la Cellule; Février 2012: mise à jour sur les outils de collecte d'informations pour l'identification et	20%, limité au Mali.

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE.</b>		<b>Réalisé à 60%. Bonnes perspectives</b>
conçu et transféré aux institutions compétentes dans chaque pays	le suivi des enfants à risque ou victimes de PFTE à Kadiolo, Kolondiéba et Bougoni; mai 2012: les instruments juridiques nationaux et internationaux et la surveillance de systèmes d'observation et le travail des enfants dans Kekoro, Bougoni district, <b>Sénégal</b> : C'est à partir de 2013, avec l'application du Plan Cadre National que des mécanismes de financement devront se mettre en place.	
2.9 La ratification des Conventions 138 et 182 et l'adaptation au plan législatif et l'exécution en vertu de ces Conventions ont été promues	Les activités du projet se sont orientés vers l'appui aux diagnostics législatif de chaque pays et de formuler des propositions pour la mise en œuvre effective des normes internationales aux gouvernements en demande (Bissau, 21 -25 Novembre 2011)...mais surtout fournir une assistance technique pour l'harmonisation du cadre juridique national des conventions nos 138 et 182, y compris les lois spécifiques contre la traite et le code de travail chargé de revoir la liste des activités dangereuses (Guinée-Bissau et Mali pour la loi sur la traite (juillet 2012). Les Conventions 138 et 182 ont été ratifiées par le Sénégal en 1990 et 2000 respectivement, et la 138 par le Cap Vert en 2011.	60 %. En cours, dans les temps.
2.10 Les acteurs clés formés pour se mobiliser en faveur de la prévention et de l'éradication du travail des enfants	Le projet a été actif pour soutenir la mise en œuvre des plans de formation et la justice du travail des inspecteurs responsables du secteur. Exemple : Séminaire national de l'Inspection générale du travail sur le TE, Mindelo, Cap-Vert, 29 Juin-Juillet 2011 De façon générale ont été formés : 1. les mandataires tripartites de l'OIT, soit les syndicats, les employeurs et les institutions gouvernementales, dont les Cellule de LCTE du MT (une fois créés); 2. des organisations de la société civile, dont les ONG exécutant les PAD. Un accent particulier a été mis lors des formations dans la pris en compte du genre. Voir le détail dans les rapports nationaux.	80% Presque réalisé partout, sauf en Guinée Bissau.
Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du TEs et l'élimination des PFTE</b>		<b>Réalisé à 55%. En cours.</b>
3.1 L'Agenda de l'éducation nationale comprend la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif précis	Au Mali, le projet a voulu apporter une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre des systèmes de formation pour les adolescents dans les zones urbaines et rurales; une collaboration OIT-UNESCO serait en route, à la demande des ministères de l'Éducation et du Travail. Au Sénégal : Avancées discrètes dans ce domaine: Au moment de l'évaluation, la politique d'Education est en cours d'élaboration et il est prévu la tenue d'une Journée sur le TE. Le projet est en pourparlers pour la production de matériel d'information pour les enseignants, qui se montrent très concernés par la lutte contre l'abandon scolaire.	40% En cours...en retard.
3.2 Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local comprennent la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif avec des indicateurs et un groupe cible	Le projet a appuyé les ministères du travail dans leurs efforts pour intégrer le TE dans les politiques nationales et l'éducation. Les plus notables sont : <b>Au Sénégal</b> : Le sujet du travail des enfants (TE) est inclus dans l'actuelle Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017), qui mentionne concrètement le Plan Cadre National pour la prévention et l'élimination du travail des enfants. <b>En Guinée Bissau</b> : L'inclusion de l'élaboration et exécution d'une Politique Nationale de LCTE dans le Document et le Plan d'Action de l'Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (DENARP II),	55 %, Les documents de politique nationale incluent le TE, mais sans des indicateurs et un groupe cible
3.3 Le grand public conscient des conséquences négatives du travail des enfants et de ses pires formes	Le projet a orienté ses actions dans ce domaine vers : a) Former des professionnels de la communication ( formation en TI de 18 journalistes, Dakar, 8 juin 2010), point de presse Journée Mondiale contre le travail des enfants, Dakar Juin 12, 2011, Formation pour les professionnels des médias sur le TE et ses pires formes, Bamako, Mali, 7-8/07/2011, Atelier national avec les organes de presse sur le TE, par CODEDIC, Bissau, 16/11/2011, Atelier pour les professionnels des médias sur le TE, Praia, Décembre 2, 2011. b) Faire des campagnes de sensibilisation sur les PFTE : Plaidoyer et mobilisation sociale de la Journée mondiale	65 % En cours...dans les temps. Ce résultat reste toujours inachevé et se maintient comme cible à long terme.

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.3.</b> <i>A la fin du projet, un <b>contexte social et politique favorable</b> à l'élimination progressive du TE et l'élimination des PFTE</i>		<b>Réalisé à 55%. En cours.</b>
	<p>contre le TE, le 12/06/2011 à Dakar, Sikasso, Praia et Bissau ;</p> <p><u>Au Sénégal</u> : Sensibilisation par le Comité intersyndical pour la Journée mondiale (St Louis Juin 12, 2010), sensibilisation par le Comité, Dakar 20 Novembre, 2010, Formation des membres du groupe religieux mouride sur le travail des enfants, Touba, 21-22/08/2011.</p> <p><u>Mali</u>: Animation de six émissions sur la question du travail des enfants et ses pires formes dans les districts de Bougouni (Radio Sanso), Kolondiéba (Radio Benso) et Kadiolo (Radio Dagnan). Manifestations folkloriques performants, des jeux et des concours et des sketches dans MENA, Fourou et Debelin (districts de Bougouni, Kadiolo et Kolondiéba).</p> <p><u>En Guinée-Bissau</u>, les activités de sensibilisation du programme Bombolom Radio FM pour la Journée Mondiale du 12 Juin.</p>	

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.4.</b> <i>A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place <b>des systèmes de prévention/d'alerte</b> contre les pires formes de travail des enfants</i>		<b>Réalisé à 25% Limité au Mali</b>
4.1 Les collectivités locales, les institutions décentralisées et les communautés intègrent dans leurs plans le thème de la prévention du travail des enfants	<p>La participation des acteurs locaux et les communautés sont uniquement liées aux zones des PAD.</p> <p><u>Au Sénégal</u>, à Saint Louis, l'évaluation a pu constater que l'implication des bénéficiaires est effective (collectifs des familles de bénéficiaires et maitres artisans), ainsi que les branches régionales des départements centraux (Inspection de Travail, Education, M Famille, préfet, M Santé, etc.). Pas de constats par rapport aux municipalités et autres CL.</p> <p><u>Au Mali</u>, les activités lancées dans le cadre du PA SOSTEM portent sur : i) La mise en place d'équipes d'observateurs (CLV et CCV), la formation aux techniques d'observation, la documentation transmission et le partage de l'information, ii) La soustraction des enfants découverts et exposés aux dangers, leur orientation vers les services appropriés, la construction de réseaux de partenaires, l'adoption des procédures à suivre par les partenaires/communautés), iii) La prévention et la protection par la visite par les comités de vigilance des lieux de travail pour connaître les dangers pour les enfants (champs, gares routières, marchés, ateliers d'artisans, domiciles, sites d'orpaillage etc.). La surveillance des points stratégiques et les institutions par l'observation des enfants pour s'assurer qu'ils fréquentent l'école, la mise à disposition de Conseillers pédagogiques pour appuyer les agences d'exécution dans le suivi des enfants à l'école. Iv) Le contrôle et la vérification de la qualité des informations générées par l'observation et le suivi pour assurer leur crédibilité et exactitude. V) La diffusion de l'information sur la mise en application des lois, la mise à disposition des fonctionnaires pour l'application des lois, l'information du public sur les violations des lois relatives au travail des enfants (exemple la liste des travaux dangereux), au niveau local, régional et national.</p>	25%
4.2 Des programmes « modèles » de prévention des PFTE mis en œuvre dans les municipalités et les communautés les plus vulnérables	<p><b>Mali</b> : L'extension du SOSTEM est un programme qu'on peut qualifier de « modèle » en prévention : Il s'agit d'un système décentralisé d'observation et de suivi des enfants vulnérables et victimes des PFTE à travers les Comités Locaux de Vigilance (CLV), les C. Communautaires de V, les structures focales, les Points Focal Région TE, la CNLTE, les collectivités et les services déconcentrés de l'Etat.</p> <p><b>Sénégal</b> : Les deux PAD mis en œuvre cherchent aussi un effet de prévention dans la lutte contre l'abandon scolaire. Le PAD à Snt Louis a aidé avec du matériel scolaire 300 élèves de familles très pauvres.</p>	25%

Objectifs et résultats attendus du projet	Avancement ver les résultats attendus du projet	Degré d'atteinte (%)
<b>OI.5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés</b>		
5.1 Des programmes d'action directe pour l'éradication des PFTE exécutés	<p><b>Sénégal</b> : 2 PAD sont à l'œuvre: 1) les enfants apprentis à ST Louis exécuté par Concept, qui a finalisé une phase 1 (05/2011-05/2012). Résultat de l'évaluation ad hoc : 205 apprentis retirés des PFTI et 300 élèves « prévenus » soit aidés à se maintenir en scolarité). Démarrée la 2e phase (11/2012-01/2014).</p> <p>2) les enfants travaillant dans l'orpaillage à Kédougou, qui démarre sa première tranche (11/1012-01/2014) avec l'ONG locale La Lumière.</p> <p><b>Mali</b> : Les deux PAD en cours d'exécution à la fois dans la région de Sikasso, au Mali : 1. pires formes de travail des enfants dans les mines d'or traditionnel et, 2. SOSTEM-(système d'observation et de suivi du TE) avancent malgré l'interruption momentanée qui a eu lieu en raison de l'instabilité socio-politique depuis Avril 2012.</p> <p>Au total, les réalisations enregistrées dans la mise en œuvre des deux PA sont 1 894 enfants (1 152 garçons et 742 filles) mis en situation de prévention et ou retirés des PFTE à travers des services d'éducation, de formation professionnelle et d'autres services notamment l'accompagnement en famille.</p> <p><b>Cap Vert</b> : Le PA de renforcement de l'ICCA touche aussi les enfants accueillis dans les centres de l'institution.</p>	<p><b>Réalisé à 75 %</b></p> <p>95 %. Bonnes réalisations En cours,</p>
5.2 Les modèles réussis d'intervention directe contre les PFTE sont documentés, diffusés et transmis aux institutions compétentes	<p>Tant pour le Sénégal comme pour le Mali, les responsables du projet déclarent qu'il est prévu de faire une bonne capitalisation. Il manque cependant une planification à ce propos incluant quels mécanismes mettre en œuvre et quels produits finaux obtenir.</p> <p>Réalisé : Evaluation indépendante de PAD 1 Saint Louis/Concept – Phase 1 (2011/2012)</p>	<p>40%. En cours, dans les temps. Prévu pour la 2<sup>ème</sup> période.</p>
<b>Résultat Non Prévu</b>	<p>Au Sénégal, les femmes bénéficiaires du PAD Saint Louis du quartier Guet Ndar, se sont organisées de façon autonome et sans appuis externes, en Groupement Economique à la fin de la première tranche du projet.</p>	<p>100%</p>

### **3.3.2 Sur les questions d'évaluation liées à l'efficacité :**

#### **3.3.2.1 Le degré d'atteinte des objectifs et résultats énoncés dans le document de projet**

92. Nous établissons les réponses par Objectif Immédiat, sans entrer dans le détail des activités qui est déjà explicité dans le tableau ici au-dessus ou dans les rapports nationaux d'évaluation figurant en annexes.

#### ***OI 1. La mise en place des cadres de Coopération sous régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.***

93. Au moment de l'évaluation, un cadre de coopération sous régionale a été mis en place par le projet : il concerne l'Accord tripartite (Sénégal, Mali et Guinée Bissau) pour lutter contre la Traite des Enfants. Un atelier sous régional a eu lieu et les organisations de coopération responsables, IPEC/OIT-OIM-ONUUDC, montrent une collaboration et une coordination correcte pour épauler cette dynamique.
94. La coopération Sud-Sud était surtout prévue entre les pays lusophones dont le Brésil. Le projet n'a pas pris d'initiatives dans ce domaine mais a financé la participation des cadres nationaux de la Guinée Bissau et du Cap Vert aux rencontres établies par la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP) dans le cadre du suivi des accords de Lisbonne (2006) pour la lutte contre le TE. Mise à part ces participations, il n'y a pas eu d'avancées propres entre les 2 pays, Cap Vert et Guinée Bissau.
95. Pour ce qui est des initiatives entre organisations de coopération internationale, le projet peut afficher la dynamique avec les deux autres participants dans la lutte contre la traite des enfants : l'OIM et l'ONUUDC.

#### ***OI.2. La mise en place et/ou renforcement des structures institutionnelles nécessaires, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du TE et des PFTE.***

96. C'est l'objectif du renforcement institutionnel qui, dans la stratégie déclarée de l'exécution du projet, est étroitement liée à l'atteinte de « l'objectif de développement ». Il fixe les avancées attendues sur l'ensemble d'institutions nationales dans leur engagement et volonté dans la lutte contre le TE et l'éradication de ses pires formes.
97. Pour chacun des 4 pays, les avancées pour chaque institution figurent dans le tableau plus haut, mais analysée de façon synthétique on peut dire que, malgré les freins portés par les crises politiques au Mali et en Guinée Bissau, le projet est en train d'avancer de façon consistante vers son objectif de développement lié à la mise en place des Plans d'Action nationaux. A commencer par celui du Sénégal, le Plan Cadre National de LCTI qui, au démarrage en 2010 existait depuis 2006 mais n'avait pas été adopté officiellement par le Gouvernement. L'équipe du projet a travaillé en s'appuyant dans les partenaires sociaux pour relancer le processus de révision. Ce processus a atteint son but et le PCN de LCTI du Sénégal a été adopté officiellement le 29/11/2012.
98. Au Mali, le PANETEM a été adopté en juin 2011. Depuis, le projet travaille dans sa mise en œuvre avec une base institutionnelle de plus en plus solide, y compris au niveau décentralisé (Sikasso) malgré la crise gouvernementale qui paralyse quasiment l'appareil d'Etat.
99. Au Cap Vert, cet objectif a été des plus travaillés par le projet. Doivent être notés la ratification de la Convention 138 et la Déclaration de Lisbonne, signée par les associations d'employeurs et de la société civile.

100. En Guinée Bissau, en termes d'efficacité (réalisé sur programmé) on peut qualifier l'avancée du projet comme modérément insatisfaisante, mais avec des fortes potentialités pour le futur si les obstacles liés à l'instabilité gouvernementale peuvent être réduits ou corrigés. Les avancées principales obtenues par le projet sont : Les actions de formation, l'inclusion de l'élaboration et exécution d'une Politique Nationale de LCTE dans le Document et le Plan d'Action de l'Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté (DENARP II), La création de la Cellule de Lutte contre le TE. L'entrée en vigueur de la Loi sur la Prévention et répression du trafic d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (Lei N° 12/2011). L'Accord avec l'INE (Institut national d'Statistique) pour la réalisation d'une Enquête quantitative sur le Travail des Enfants en Guinée Bissau et dont la phase pilote a été exécutée. Les activités de sensibilisation menées auprès des écoles et communautés. L'activité expérimentale dans le quartier « Bairro de Plack 1 » avec 18 filles dans le recyclage et la réutilisation des capsules de bouteilles pour faire de la dentelle décorative à la vente, dont les bénéfices seront reversés à l'alphabétisation et de la scolarisation même.

101. Parmi les 10 résultats attendus contenus dans cet objectif, on peut dire que le projet a réalisé des avancées significatives dans huit d'entre eux. Pour le résultat lié à l'assomption par les comités locaux de LCTI, les avancées restent limitées à celles des PAD2 au Mali. Au Sénégal, l'évaluation a constaté la même stratégie mais peu d'avancées car les PAD sont plus récents et l'équipe du projet, basée à Dakar, a concentré ses efforts dans les actions institutionnelles au niveau central durant cette période.

***OI.3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination des PFTE***

102. Cet objectif est concrétisé dans trois résultats attendus liés à la prise en compte de la LCTI dans l'Education, les documents de politique nationale, et la sensibilisation de la société. Pour l'Education on constate des avancées encore faibles mais avec des bonnes perspectives pour le reste du programme.

103. Au Sénégal il était prévu dans le document du projet : 1. « Renforcer le programme de pré-formation professionnelle des adolescents dans les ateliers du secteur informel développé antérieurement par l'IPEC avec le Ministère de l'Education. Cette activité n'a pas abouti. 2. « Une collaboration avec la coopération bilatérale espagnole afin d'introduire le thème du TE dans les programmes éducatifs radiophoniques et en matière de développement de programmes de formation professionnelle. Cette action est à l'étude selon des modules du Ministère du Travail espagnol.

104. Le projet n'a pas développé des actions dans le sens d'influer dans les programmes de soutien au secteur agricole/rural, pour la prise en compte du travail des enfants. C'est un axe que le programme n'a pas eu la capacité d'entreprendre jusqu'à présent.

105. Les actions de sensibilisation envers la société ont été centrées dans les 4 pays sur la journée mondiale de LCTI et le collectif des journalistes. On peut dire que la sensibilisation et diffusion sont toujours insuffisantes tant il est nécessaire d'insister de façon soutenue pour changer les patrons culturels qui rendent acceptable le travail des enfants, mais c'est sans aucun doute un domaine que le projet peut et doit élargir avec d'autres actions dans la période qui lui reste d'exécution.

106. Par rapport à **l'environnement favorable**: Sur la pertinence et l'efficacité des études commanditées par le programme par rapport aux débats nationaux sur le travail des enfants...L'évaluation a pu constater que les deux études sur le phénomène de l'orpaillage dans la région de Kédougou (Sénégal) ont reçu l'intérêt des partenaires et organisations, par son mérite de mettre en évidence (Cartographie) un phénomène dont l'ampleur restait méconnue.

***OI.4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants.***

107. Malgré le fait que cet objectif a été éliminé des rapports du projet, l'évaluation l'a considéré dans ses analyses. Le document de projet explicite par rapport à cet objectif « ...principalement la traite des enfants, l'exploitation sexuelle commerciale, le travail domestique et autres) à travers des *actions d'assistance technique* apportée à des *structures municipales et communautaires*, de manière à incorporer des actions dans les plans de développement. ».

108. Le PA du SOSTEM au Mali, expliqué dans le tableau est un bel exemple de mise en place décentralisée de systèmes de prévention et alerte qui repose presque entièrement sur des entités locales et à base communautaire. C'est sans doute la voie à suivre en la matière et le PAD à Kédougou prévoit de s'en inspirer largement. Le projet au Sénégal n'a développé d'actions au niveau décentralisé ou communautaire que de façon encore timide à travers le PDA entrepris dans la ville de Saint Louis.

***OI.5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générées.***

109. Le document de projet fixe les domaines des PFTI ou il devrait s'investir par des actions directes :

- *La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail et d'exploitation sexuelle.*  
Nous avons vu comment un système régional transfrontalier de prévention, de lutte, de vigilance et de suivi du problème de la traite des enfants, est en développement au Sénégal, Mali et en Guinée Bissau. On a aussi sensibilisé les leaders religieux (Sénégal) contre la traite et pour l'amélioration des conditions de vie/d'enseignement des enfants dans les écoles coraniques. Fait partie de ce groupe le PDA adressé aux enfants travaillant dans l'orpaillage traditionnel dans la région de Kédougou.
- *Le travail domestique des enfants*, domaine qui avait été travaillé dans le précédent projet IPEC, n'a pas fait l'objet de PAD jusqu'à présent.
- Le secteur informel urbain, qui est le secteur qui concentre le plus d'enfants travaillant dans les PFTE. Appartient à ce groupe le PAD dirigée aux enfants apprentis dans la ville de Saint Louis(Sénégal), basé sur l'apprentissage avec des maîtres de disciplines artisanales, comme alternative pour les enfants exploités.
- *Le secteur agricole*, qui concentre 70% de tous les enfants travailleurs dans différents domaines selon les pays. Il était prévu que le projet travaille avec les Ministères de l'Agriculture et des organismes internationaux afin de promouvoir des modèles d'intervention complets qui lient l'élimination du travail des enfants au développement rural durable. Ce domaine n'a pas été développé par le projet, car IPEC est en train de développer des actions dans le secteur agricole au travers d'un autre projet.
- *Les enfants affectés par les conflits armés.* Le projet a participé à une étude de cas à son démarrage sur les enfants impliqués dans le conflit armé en Casamance au Sénégal.

110. Pour plus de détail sur ces actions, nous renvoyons plus bas, au chapitre exclusif dédié à aborder les Programmes d'Action Directe, où sont détaillés les avancements dans les programmes mis en œuvre.

### *3.3.2.2 Les résultats non prévus*

111. Nous avons identifié le suivant résultat non prévu : Au Sénégal, les femmes bénéficiaires du PAD Saint Louis du quartier Guet Ndar, se sont organisées en Groupement Economique à la fin de la première tranche du projet. Cette organisation s'est produite comme réaction à l'arrêt du PAD-1<sup>ère</sup> tranche. Les femmes ont décidé de continuer à travailler ensemble. Elles ont décidé la création

d'une caisse commune, de s'approvisionner chez les fournisseurs et d'organiser par tour de rôle, qui d'entre elles allait bénéficier de crédit pour l'élaboration et la vente des pièces de tissu. L'évaluateur a écouté les femmes faire la description de leur organisation nouvelle et leur volonté de continuer, même si le PAD ne se renouvelait pas.

### 3.3.2.3 *L'influence des facteurs positifs et négatifs hors du contrôle du programme*

112. Les facteurs externes hors du contrôle du programme ayant affecté sa mise en œuvre sont surtout liés à ses institutions partenaires : le projet n'a de contrôle que sur l'utilisation de ses ressources, utilisées pour aider les acteurs nationaux dans la LCTI. In fine, les avancées réelles dépendent de ces derniers, de leur volonté, stabilité (surtout) et capacité. Dans cette optique, nous devons faire mention ici de :

- *La volonté politique changeante des Gouvernements* pour avancer dans la LCTI et le développement des engagements liés à l'approbation des Conventions 138 et 182 de l'OIT. Par exemple, a été déterminant au Sénégal, l'arrivée du nouveau Gouvernement et le nouveau Ministre du Travail, en avril 2012. Se sont suivis des pas effectifs dont le plus important étant la validation politique du Plan Cadre National de lutte contre le travail des enfants.
- *Le rythme « lent » du processus lié aux institutions*, par rapport aux délais et échéances propres à un projet. Si nous prenons l'exemple du Sénégal, on peut constater qu'entre l'élaboration du Plan Cadre National, en 2005, et son adoption par le Gouvernement en novembre 2012, il a fallu sept ans. Alors qu'en fait, par rapport à ce projet, un travail consistant avec tous les partenaires sociaux, a été abattu pour arriver à ce résultat. Résultat, qui en fait n'est qu'un pas de plus vers des actions et un engagement pérenne (avec des ressources propres) de l'Etat dans la LCTI.
- *Les procédures OIT imposées pour le financement des actions et PAD* : C'est un facteur hors du contrôle du programme mais qui conditionne fortement le rythme par lequel ses activités sont menées. Nous y reviendrons dans le chapitre sur l'Efficiencia.

113. Ceux-là nous semblent les principaux facteurs ayant un grand poids sur la mise en œuvre du projet.

### 3.3.2.4 *Les stratégies de collecte de données du programme y compris les plans de travail*

114. Dans les 4 pays le programme ne peut pas recueillir des statistiques régulières sur le travail des enfants car, comme dans la plupart des pays de la sous-région, il n'y en a pas. La seule référence actuelle sur le sujet est l'Enquête nationale sur le TI du Mali en 2005, menée par le Bureau National des Statistiques (enquêtes ménages), et celle du Sénégal, qui a eu lieu en 2007, toutes deux menées avec l'appui méthodologique du Bureau régional du SIMPOC à Dakar. Le projet envisage de contribuer à actualiser ces Enquêtes Nationales mais, étant donné sa capacité financière, cela ne peut se concevoir que dans le cadre d'une enquête plus large (enquête ménages) comptant avec un bailleur propre. A noter aussi l'enquête (enquérito nacional) que l'Institut National d'Estatistique va mener au Cap Vert, et le lancement de l'Enquête Nationale sur le TE en Guinée Bissau, dont la continuité reste incertaine par la situation politique instable.

115. Sinon, les informations qui circulent sur le travail des Enfants sont issues d'études dans des domaines particuliers réalisés pour le compte des différents partenaires techniques et financiers. C'est le cas des données issues des études réalisées par le projet dans la région de Kédougou (la Cartographie de l'Orpaillage et la Ligne de Base). Une autre étude a été démarrée sur l'exploitation sexuelle en G Bissau en vue d'envisager un PAD, mais elle a été avortée au stade d'élaboration du rapport.

### 3.3.2.5 Les activités d'intégration de la dimension genre du programme.

116. L'intégration de la dimension genre dans le programme est déclarée par les responsables du projet comme une constante dans leurs actions et échanges avec les partenaires et acteurs. Cela s'est traduit par la constante inclusion de l'approche genre dans toutes les formations données, notamment dans la formation à l'Association de Femmes Journalistes. Selon les responsables du projet, ces formations aux journalistes n'ont pas été suivies de l'inclusion de la thématique TE des filles dans les médias ce qui demande une analyse plus fouillée des raisons de cette inertie.
117. Jusqu'à présent le genre est entré de façon indirecte dans des formations sur d'autres thématiques. Le CTP a confirmé la prévision de faire une formation durant plusieurs jours, centrée sur la dimension genre. Ce serait au début 2013, après diagnostic des besoins en la matière.
118. Par ailleurs, sur les programmes d'action visités, l'évaluation a pu constater de visu la prise en compte des besoins des filles bénéficiaires du PAD Saint Louis, et qui sont plus nombreuses que les garçons.

### 3.3.2.6 Les interventions ciblées (action directe) visant à retirer des enfants des PFTE

#### 3.3.2.6.1. Les critères de sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution des PAD

119. Au Mali : Le choix des PAD a été dicté par la continuité avec les actions à succès déjà entreprises par le précédent projet IPEC. C'est ainsi qu'on a continué sur le secteur de l'orpaillage à Sikasso et la mise en place du SOSTEM. Par contre, il était prévu d'ouvrir d'autres PAD dans d'autres régions aussi touchées par les PFTE, dont le cercle de Bankass dans la région de Mopti. L'instabilité liée au conflit au Nord a déterminé de rester cantonnés dans le sud du pays, dans la région de Sikasso.
120. Au Sénégal : la sélection qui a abouti aux choix des PAD mis en œuvre est parti des suivants critères :
1. Par souci de cohérence, il avait été décidé de privilégier des zones dans les régions de concentration de la coopération espagnole au Sénégal, qui sont Saint Louis et la Casamance. Après analyse, c'est **Saint Louis** qui fut sélectionnée du fait qu'il y avait différentes poches avec beaucoup d'enfants victimes des PFTI dans le secteur informel urbain.
  2. A saint Louis, un processus de sélection fut mené par l'équipe du projet parmi les potentielles agences d'exécution qui aboutit au choix de **CONCEPT**, ONG nationale qui offrait les meilleures garanties étant donné leur trajectoire, acceptabilité institutionnelle et communautaire, équipe technique et installations pour compléter la formation professionnelle des enfants apprentis.
  3. Les responsables du projet ont orienté d'abord une étude vers la région de **Kédougou** en raison des informations sur l'ampleur de l'orpaillage traditionnel et à la demande de la ministre du Travail de l'époque (2011). Ainsi, se sont succédé l'établissement de la Cartographie (2011), suivie de l'étude de base (avril 2012) et la décision de mettre en œuvre un PAD.
  4. Parmi le peu d'agences travaillant dans la problématique de l'orpaillage à Kédougou, le projet a sélectionné **La Lumière**, ONG nationale originaire de la région avec une très bonne implantation sur place. L'ONG avait déjà apporté son aide dans la réalisation des 2 études précédentes.
121. On peut, des lors, conclure que la sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution des PAD mis en œuvre par le projet a été menée 1) dans le respect de la liste nationale des PFTE quant

aux bénéficiaires choisis, et 2) suivant une analyse sur les meilleurs candidats, pour le choix des agences d'exécution<sup>8</sup>.

### 3.4. L'efficacité des différents programmes d'action mis en œuvre

122. **Au Mali : PA1** « Prévention, retrait et réinsertion socio professionnelle de 1 000 enfants à risque ou victimes de PFTE dans les petites exploitations minières traditionnelles de la région de Sikasso (deux ans : mars 2011 – mars 2013) »
123. **Résultats** : Au total 1083 enfants (648 garçons et 435 filles) ont été empêchés de tomber dans les PFTE et retirés des PFTE dans ce secteur à travers des services d'éducation et de formation professionnelle dont : 752 enfants (450 garçons et 302 filles) mis en situation de prévention et **331 enfants** (198 garçons et 133 filles) retirés des PFTE dans l'orpaillage traditionnel. Par ailleurs, 300 autres enfants (200 garçons et 100 filles) ont été informés et sensibilisés de façon soutenue sur le TE et ses pires formes à l'occasion de la Journée mondiale contre le TE 2011.
124. **PA2** « appui à l'extension du Système d'Observation et de Suivi du travail et de la traite des enfants (SOSTEM) dans la région de Sikasso » (deux ans : septembre 2011 – août 2013) » en vue de son intégration comme outil de suivi du travail des enfants dans le PANETEM.
125. Comme résultats à ce stade de mise en œuvre du SOSTEM, **511 enfants** (304 garçons et 207 filles) sont déclarés avoir été mis « en situation de prévention » ou retirés des PFTE (agriculture, orpaillage traditionnel, travail domestique notamment) à travers l'offre de services d'éducation, de formation professionnelle et de retour en famille. Pour l'évaluation, ceci a été possible grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des comités locaux et des comités communaux de vigilance, et aux alliances formés entre partenaires et les structures d'accueil des enfants récupérés.
126. **Au Sénégal : PAD 1** : Programme d'action pour la prévention et la lutte contre les PFTE à Saint-Louis. Exécuté dans la commune de Saint Louis par l'ONG CONCEPT. **Tranche 1** (mai 2011-mai 2012). **Objectif** : Contribuer à la prévention et à l'élimination des PFTE par l'éducation de base, l'apprentissage et la formation professionnelle dans le respect des besoins d'épanouissement et développement des enfants. **Résultats de l'évaluation** indépendante de la Tranche 1 :
1. 250 apprentis de 12 à 17 ans révolus retirés et/ou empêchés d'entrer dans les PFTE, ont bénéficié d'une formation technique théorique et pratique par alternance et d'une éducation de base.
  2. une amélioration des conditions d'apprentissage a été réalisée par le renforcement des moyens de sécurité dans les lieux de formation et la prise en charge sanitaire effective des enfants.
  3. Sensibilisation effective des autorités locales, le Cadre de Concertation des Acteurs en faveur de l'Enfance en Situation Difficile, les familles des enfants et les partenaires sociaux.
  4. Prévention : 300 élèves âgés de 6 à 13 ans ont été sélectionnés dans 6 écoles, qui accueillent les apprentis pour leur éducation de base, et ont bénéficié de l'appui en matériel didactique.
127. **Tranche 2** : sur 14 mois (11/2012-01/2014). **Objectif** : À la fin du PA, 500 apprentis de 12 à 17 ans révolus retirés et/ou empêchés d'entrer dans les PFTE auront bénéficié d'une formation

---

<sup>8</sup> Voir les rapports nationaux annexés du Sénégal et du Mali pour plus de détail sur les PAD mis en œuvre et les résultats obtenus.

technique, théorique et pratique, d'une éducation de base, d'une initiation en informatique et d'une éducation financière.

128. **PAD 2** : *Programme d'action pour la réduction des PFTE dans les zones d'orpaillage de Kédougou* : Exécuté dans les Communautés rurales de Missirah Sirimana et Khossanto, par LA LUMIERE. Durée : 14 mois, 10/2012 à 12/2013. Objectif : *A la fin du PAD, un cadre de suivi, de veille et d'alerte du travail des enfants sera mis en place. Ces cadres sont le Comité de Protection des Enfants, le CDS et le CRS. Ils permettront une prise en charge de la protection des enfants de façon durable.*
129. Nous pouvons résumer l'efficacité globale par rapport aux prévisions de son document de projet, autour de ces axes principaux :
130. L'avancée vers l'objectif global du projet est conséquente, en particulier au Sénégal, au Mali et évolue à bon rythme au Cap Vert. En Guinée Bissau, l'instabilité politique a freiné un processus qui était déjà avancé dans ses premières étapes.
131. L'élément central de la stratégie du projet, est l'établissement de structures nationales qui coordonnent l'élaboration et exécution des Plans Nationaux d'Action pour l'éradication progressive du TI et la prévention et élimination immédiate de ses pires formes. Des lors, le projet au Mali et au Sénégal a eu une exécution marquée par la validation politique des Plans Nationaux, issus d'une mobilisation conséquente et durable des partenaires, surtout les tripartites de l'OIT.
132. Le volume d'actions couvert par l'exécution : Il n'arrive pas à tout ce qui était prévu dans le document du projet. Le projet a couvert les actions prévues liées aux objectifs 1 à 3 avec amplitude étant donné les possibilités et ouvertures institutionnelles. Par contre, il n'a pas exécuté autant d'actions de prévention et de programmes d'action directe qu'il y figure dans le document de projet. L'analyse menée par l'évaluation a montré les facteurs expliquant cela :
- Des retards et ralentissements liés à tout le processus de mise en route de l'ensemble de l'équipe du projet, global et dans les 4 pays ;
  - L'instabilité des gouvernements en place, au Mali et en Guinée Bissau ;
  - La structure des ressources humaines prévue – équipe du projet – était clairement insuffisante pour couvrir toutes les actions prévues dans le document de projet.
133. Plus concrètement, à propos des programmes d'action, l'évaluation peut conclure :
1. Les 4 PAD exécutés au Mali et au Sénégal sont pertinents et, pour ceux dans sa 2<sup>e</sup> période, efficaces.
  2. Les temps pour initier et reprendre un PAD sont très longs, dû aux procédures d'autorisation d'OIT ;
  3. Il y a eu des études, tentatives d'autres PAD dans le travail domestique, et l'exploitation sexuelle en Guinée Bissau, qui sont restés sans suite, dû aux facteurs externes.

### **3.5 Efficience**

134. L'efficience considère classiquement la relation entre les ressources allouées et les résultats obtenus. S'avancer à des affirmations sur ce binôme demande l'utilisation d'outils (coût-efficacité, etc.) au maniement lourd en ressources. Ici nous l'aborderons au travers de l'analyse sur comment le projet s'est exécuté du point de vue de la gestion de ses moyens classiques (budget, personnel, délais, fonctionnement...). L'instrument d'évaluation prévoit une série de questions touchant ces domaines que nous avons synthétisés comme suit, en y ajoutant la partie sur la gestion/fonctionnement du projet :

### 3.5.1 Exécution budgétaire

135. L'exécution budgétaire du projet est montrée dans le tableau ci bas, actualisé au moment de l'évaluation (novembre 2012).

EXECUTION BUDGETAIRE (au 22/11/2012)											
Line	Description	Budget Total (USD)		Dépenses 2009 (\$)	Dépenses 2010 (\$)	Dépenses 2011 (\$)	Dépenses 2012 (\$)	Dépenses 2009-2012	%	allocation 2013	
011	Experts internationaux	1.094.028	20,3%	1.592	328.052	313.149	223.393	866.186	81%		
013	Appui Administratif	353.644	6,6%	0	35.344	83.051	66.625	185.020	42%	150.759	
015	Transports	162.955	3,0%	0	22.955	40.822	28.713	92.490	30%		
016	Coûts des Missions	102.887	1,9%	0	2.886	11.026	13.343	27.255	34%	46.139	
017	Personnel National	706.508	13,1%	35.376	51.390	137.041	110.187	333.994	24%	280.373	
021	Sous-Contrats (agences PAD)	1.301.212	24,2%	0	0	230.662	202.625	433.287	23%	769.003	
032	Séminaires	861.459	16,0%	0	89.555	259.967	85.004	434.526	34%	333.848	
041	Équipement	27.000	0,5%	0	4.774	16.103	1.286	22.163	76%	2.317	
051	Operation & M'ce of Equipment	21.750	0,4%	0	1.750	3.500	3.208,97	8.459	39%	12.500	
053	Sundries	178.288	3,3%	0	11.271	35.240	33.364	79.875	6%	94.777	
067	Programme Support "AD HOC"	373.427	6,9%	3.007	31.660	84.107	61.918,50	180.693	48%	160.673	
071	Provision pour dépassement de coûts	200.160	3,7%						0%		
	<b>TOTAL</b>	<b>5.383.318</b>	<b>100,0%</b>	<b>39.975</b>	<b>579.637</b>	<b>1.214.668</b>	<b>829.667</b>	<b>2.663.947</b>	<b>49,5%</b>	<b>1.850.389</b>	
				0,7%	10,8%	22,6%	15,4%	49,5%		34,4%	
				<b>Taux sans la Prov. Pour dépassement de Coûts</b>					<b>51,4%</b>		

136.

137. Le premier constat étant que le budget a été utilisé à hauteur de la moitié (51,4%) après 2 ans et 9 mois d'exécution ou 69% de sa durée totale de 4 ans, finalisant en fin février 2014. C'est un taux d'exécution qu'on pourrait juger comme un peu bas. Nul doute que le volume du budget alloué n'a pas été un frein pour le développement des actions du projet. C'est sans doute, la capacité du projet à l'utiliser, soit planifier et mettre en œuvre des actions, qui est le déterminant essentiel de l'utilisation relative des ressources disponibles. A y regarder de près : durant la première année, 2010, a été dépensé 11% du budget, un taux raisonnable pour l'année de démarrage. En 2011, en pleine vitesse de croisière et avec les démarrages effectifs des PAD, l'exécution monte au 23%. Ce rythme baisse, cependant, en 2012 au 15,4%, alors qu'on aurait pu attendre à un maintien du rythme d'utilisation budgétaire.

138. Deux sont les raisons fondamentales de cette baisse : d'une part les crises politico-institutionnelles au Mali et en Guinée Bissau ont freiné l'exécution d'actions prévues (Enquête nationale, étude en vue de PAD, en GB), et, jusqu'en juin 2012, l'incertitude sur l'acceptation par l'AECID du prolongement du projet, qui a freiné la planification et démarrage d'actions, comme le PAD Kédougou qui malgré tous les avis favorables, n'a pu démarrer qu'en octobre 2012. Il reste, au moment de l'évaluation, 15 mois d'exécution avant la fin. Des engagements ont été prévus à hauteur de 34,4% du budget, ce qui laisserait autour de 15% sans être utilisés à la fin du projet.

139. **Le système des déboursements** : Le projet a un fonctionnement qui est le même que pour d'autres projets IPEC/OIT. C'est-à-dire que l'OIT donne un cadre procédurier fixe auquel les projets doivent s'adapter. Cette adaptation n'est pas sans générer des difficultés pour l'équipe du projet.

140. Ainsi, le projet ne dispose pas d'un compte bancaire propre ou irait son financement pour exécuter ses activités. C'est le compte BIT-Dakar qu'on débite et seul le Directeur et le RAF du Bureau Régional y sont signataires. Ceci impose une chaîne d'étapes pour rendre effectifs le financement et les dépenses liées à l'exécution :

1. D'abord il y a les déboursements pour l'exécution dans chacun des 4 pays. L'équipe projet en Guinée Bissau et au Mali dispose d'un « Counting Press » auprès d'une agence financière sur place où ils sont habilités à retirer les fonds envoyés depuis Dakar et qui suivent une planification annuelle. En Guinée B, l'OIT passe par le PNUD et souvent des

fonds sont envoyés directement à la Commission tripartite du Min. du Travail. Les déboursements pour le Cap Vert sont gérés directement depuis le projet à Dakar et arrivent sur le compte de l'ICAP, qui est un compte d'Etat, ce qui a imposé un temps plus long pour le démarrage effectif du programme d'action de l'ICCAP.

2. Pour le Sénégal, du fait de la présence du Bureau Régional de l'OIT-Dakar, le financement des activités menées par le projet dans le pays provient directement du compte BIT sur place.
  3. Puisque le projet ne dispose pas de compte propre servant de relais pour les déboursements liés à des petites dépenses, TOUTES les actions à mener impliquant l'utilisation de ressources financières, aussi petite soient-elles, doivent nécessairement faire l'objet d'une procédure d'autorisation par le BIT. C'est la pratique de cette procédure pour s'assurer les déboursements permettant les activités, qui devient un processus très lourd en temps et en énergie, selon le personnel du projet (RAF,...).
  4. Plus concrètement, il y a deux types d'activités, du point de vue des déboursements :
    - a) celles des Programmes d'Action Directe-PAD (OI 5). La prévisibilité des déboursements pour les PAD ne devrait pas poser de problème puisque ils répondent à une planification et des tranches de paiement préfixées à l'avance. Cependant, on peut citer le cas du Cap Vert où l'ICCA a fait mention expresse que les problèmes avec les procédures de l'OIT pour recevoir les fonds pour son programme d'action sont la cause des retards dans son démarrage. Ces déboursements vont directement aux comptes des agences d'exécution qui les utilisent pour mener les activités prévues. Les ONG des PAD au Sénégal – Concept et La Lumière – suivent régulièrement le canevas prévu dans leurs rapports financiers de sorte que les paiements peuvent se faire régulièrement)
    - b) les autres activités « ponctuelles » liées aux objectifs 1, 2, 3 et 4, et qui se composent d'un ensemble d'actions comme les ateliers, formations, rencontres, actions de lobby, sensibilisations, publications, affiches, etc. Ce sont les déboursements pour ces activités ponctuelles qui posent problème étant donné la procédure existante, car parfois ils sont décidés, en fonction d'aléas institutionnels ou autres, dans des délais très courts. Alors que le BIT fixe un délai minimum de 5 jours ouvrables pour les soumissions.
  5. Cette procédure implique les étapes suivantes : Une fois conçue (TdR, budget...) chaque activité doit : 1) Recevoir le ok technique de la spécialiste du TI (backstopping) ; 2) entamer la procédure de soumission de la dépense auprès du BIT Régional qui implique 3 étapes - engagement, disponibilité des fonds, autorisation de dépense – impliquant à chaque fois les signatures doubles (directeur et RAF).
  6. Aucune de ces différentes étapes ne peuvent se faire par e-mail. Elles impliquent nécessairement la présentation physique de la demande papier auprès de l'administration du Bureau Régional ((BR). Or, le BR a déménagé depuis le démarrage du projet et il se trouve à 30 minutes en voiture du siège du projet. C'est pour cela que la RAF du projet doit faire des incessants déplacements entre les deux sièges pour satisfaire les besoins de financement des activités. Un autre détail, qui a son importance, c'est que l'équipe projet à Dakar ne dispose pas de véhicule pour fonctionner. Les déplacements du personnel doivent être réalisés par d'autres moyens (taxis, véhicules privés, etc.)
141. La mission a pu corroborer ces « difficultés » pour la tenue de l'atelier de restitution, et aura à formuler des recommandations pour que les déboursements puissent se réaliser avec une meilleure prévisibilité, en allégeant la charge de travail pour financer les activités ponctuelles.

### 3.5.2 *Fonctionnement : Ressources Humaines, délais, « reporting », logistique*

#### 3.5.2.1. *La gestion des ressources humaines et le respect des délais et les temps prévus*

142. Les ressources humaines du projet : L'équipe prévue dans le document du projet de personnel national a été élargie suite à la révision du projet établie durant les premiers six mois, à la demande de l'AECID. La proposition suivante fut de payer un coordonnateur de projet à temps plein au Mali, ce qui fut accordé par le bailleur. Ceci donna lieu à un processus de sélection des 3 coordonnateurs nationaux selon les normes. Au Sénégal, un appel à candidature fut publié dans les médias et le processus de sélection aboutit en septembre 2010 à l'engagement de l'actuelle CNP.
143. Le besoin d'un CNP au Cap Vert fut expressément signalé dans l'atelier mené à Praia et intégré comme une recommandation dans le rapport national, soulignant son rôle de facilitateur présent comme une nécessité.
144. La direction du projet au siège de Dakar a su s'entourer d'une équipe dynamique, en utilisant l'opportunité d'accueillir des stagiaires, ce qui a apporté une aide technique appréciable à l'équipe de départ. Par ailleurs, l'ensemble des partenaires interrogés soulignent volontiers les qualités de l'équipe du projet comme déterminante pour avancer dans les méandres des institutions et des partenaires.
145. Par rapport aux délais, le projet a accumulé différents retards dans son démarrage et exécution :
1. Retard de 14 mois dans le démarrage du projet dû au processus de recrutement du CTP, par l'OIT Genève en collaboration avec l'AECID. La procédure pour récupérer ce retard a été longue et n'a abouti avec l'AECID qu'au mois de juillet 2012, ce qui a pénalisé l'engagement d'actions avec les agences d'exécution, vu l'incertitude sur la période réelle que le projet pourrait accomplir.
  2. Dans les pays, le projet a fini de recruter les CNP qu'en septembre 2010, ce qui a retardé le déploiement des activités dans les pays.

*De façon résumée pour les pays :*

146. **Au Mali**, le projet fonctionne avec la même équipe de départ (Coordonnateur, Assistantes financière et administrative) excepté le chauffeur. Cette équipe a été recrutée sur la base de leurs expériences respectives avec BIT/IPEC. Aussi, un système de cost-sharing avec le projet TACKLE (IPEC) concernant les assistantes a permis d'amoindrir les coûts et d'être plus efficace.
147. Les ressources sont allouées en fonction des requêtes relatives à des actions précises adressées à la coordination régionale du projet en fonction des plans de travail annuels. Les provisions pour charges de fonctionnement du bureau au Mali sont faites annuellement sur la base d'une prévision de dépenses.
148. Sur la base du budget total des deux PA y compris la contrepartie des agences d'exécution (129.143.115FCFA) et le nombre d'enfants prévus soit un total de 2.500 enfants, **le coût unitaire** pour empêcher et/ou retirer un enfant des PFTE peut être estimé à 51.657 FCFA pour la durée du projet, environ 25.000FCFA par an par enfant, équivalant à 38 euros/an.
149. Excepté le retard au démarrage, le projet a été exécuté au Mali conformément au plan de travail y compris dans les programmes d'action, mis en œuvre conformément à leurs plans de travail périodiques.
150. **Au Cap Vert**: Le Programme d'Action, d'une durée d'un an, devait démarrer en octobre 2011 mais il a démarré en mars 2012 (6 mois après). Le retard ayant été motivé, selon le personnel du projet, par la complexité des procédures administratives (OIT) et bancaires pour le transfert de

fonds vers le Cap Vert, et à leur accès pour l'agence responsable de l'exécution, l'ICCA. Après concertation avec la direction du projet, la période d'exécution a été prolongée jusqu'en avril 2013. La coordonnatrice fut sélectionnée via concours public par l'ICCA. Un rapport technique et financier trimestriel envoyé au CTP Dakar rend compte des actions menées. Au moment de l'évaluation intermédiaire, était disponible le premier rapport d'activité allant de mars à juillet 2012.

151. **En Guinée Bissau :** La gestion budgétaire et financière est faite par le bureau du siège à Dakar. L'évaluation sur place n'a pu obtenir aucune information relative au budget exécuté. La planification des actions est aussi élaborée depuis Dakar en présence du CNP. Il n'y a donc pas d'implication des acteurs nationaux dans ce processus. Ceux-ci déclarent ne pas connaître le budget exécuté et les axes d'intervention pour le pays, ce qui leur rend impossible les propositions d'actions. Ils se limitent à suivre (ou pas) les actions qui sont régulièrement transmises par le CNP. Un rapport trimestriel devrait être produit, l'évaluation n'a vérifié l'existence que de deux rapports pour 2011.

*Structure des planifications, rapports d'activité.*

152. Pour les actions de suivi entreprises par le programme, elles sont de deux ordres :
153. Une planification annuelle globale qui est revue à mi-parcours (août/septembre), est l'outil de suivi utilisé par l'équipe du projet dans son ensemble. C'est là que sont actualisées les programmations et revus les budgets si nécessaire.
154. Une planification par pays, aussi annuelle. Chaque CNP présente un plan d'action annuel qui est ensuite validé et mis en œuvre. C'est le cas pour le Sénégal, le Mali et la Guinée Bissau, mais pas pour le Cap Vert. Ceci a été identifié comme une des lacunes du projet dans ce pays. Il n'y a pas de matrice, planification ou outil de suivi des activités exécutées au Cap Vert, encore moins d'une validation formelle de celles-ci. La seule référence est le document du projet global et le plan d'action directe de l'ICCA.
155. Les plans associés à ses programmes d'action directe. Ainsi chaque agence d'exécution fournit un rapport d'activité trimestriel basée sur la planification qui figure dans son document de projet qui est, rappelons-le, annuel. Le rapport est associé à une visite de l'équipe du projet sur le terrain.
156. Suite à l'analyse des entretiens liés aux problèmes de planification et suivi, il ressort deux constats clairs :
157. la planification du projet, suivant un rythme semestriel et lié à la production de rapports d'activité, est bien suivie et suffisante pour faciliter la programmation des grands ensemble d'activités.
158. Le rapport d'activités à rythme semestriel est fonctionnel. Cependant, sa structure est compliquée, lourde et rébarbative. Ces rapports souffrent sans doute d'un manque de lisibilité.
159. Pour les pays hors siège, soit GB, CP et Mali, la planification annuelle avec une révision à la moitié de l'année, semble être bien adaptée et acceptée par les CNP.
160. Cependant, pour le Sénégal, qui est aussi le siège du projet, la seule planification annuelle est clairement insuffisante étant donné les changements fréquents dans les activités de proximité. Le constat étant que les activités sont programmées à trop courte échéance et sans une planification préalable (sauf l'annuelle) ce qui permettrait une meilleure prévisibilité pour les ressources à allouer. Ce manque de prévisibilité a des conséquences négatives pour les décaissements, comme déjà vu.

## *Logistique*

161. Le projet ne dispose pas à ce jour de véhicule, malgré le fait que le bureau OIT en a facilité un, reliquat d'un précédent projet. Il ne restait qu'à engager un chauffeur et s'occuper de la maintenance. Ce pas n'a pas été franchi par le projet et cette situation a des conséquences délétères pour le fonctionnement général du projet, ce qui apparaît à la mission d'évaluation comme une déficience de gestion, étant donné la disponibilité réelle d'un véhicule en bon état.

### **3.5.3 Support technique de l'OIT**

162. L'équipe du projet au siège de Dakar compte avec l'appui de la spécialiste sur le travail des enfants du Bureau Régional de l'OIT à Dakar. Elle a un rôle double d'appui technique et de suivi (backstopping) de l'exécution du projet. Par ailleurs, elle était présente à la conception du projet et possède toute la mémoire historique par rapport aux précédentes actions de l'IPEC dans la région.

163. Les différentes opinions recueillies par l'évaluation montrent que l'appui reçu en termes d'orientation technique a été (et est) très apprécié par le personnel du projet, malgré les inévitables absences puisque la spécialiste couvre les différents pays de l'Afrique Occidentale. Les appuis techniques appréciés ont aussi concerné la responsable de l'IPEC à Genève qui assure aussi un rôle de responsable pour les autorisations relatives aux actions plus lourdes (projets d'action directe, extensions, etc.).

164. L'évaluation a clairement identifié, en recoupant les différents entretiens et opinions, que le circuit de l'information entre les trois niveaux – Projet ⇔ Spécialiste BR OIT Dakar ⇔ Responsable AO OIT Genève ⇔ AECID (Madrid), a fonctionné avec défaillances et des périodes creuses, en particulier le circuit des rapports.

### **3.5.4 Synergies avec les projets de l'AECID**

165. La direction du projet a maintenu la communication avec les Bureaux Techniques de Coopération (OTC) de l'AECID existants dans les pays d'exécution du projet pour, entre autres, saisir les opportunités de collaboration avec des projets AECID liés à l'enfance. En pratique, il a eu deux collaborations :

166. Au Cap Vert : Suite à la demande de l'OTC sur place, le PA avec l'ICCA inclut une composante d'action directe qui vient consolider les acquis obtenus par le projet « Nos Kasa » financé par l'AECID dans les centres d'enfants de l'ICCA.

167. Au Sénégal : A l'initiative du projet, dans le cadre des actions à Kédougou, une formation portant sur l'éducation financière fut adressée aux femmes bénéficiaires du projet d'Appui à l'Artisanat de l'AECID.

168. **En résumé**, après deux ans et 9 mois, il est indéniable que le projet et son équipe sont arrivés à une bonne fonctionnalité ce qui a permis (voir l'efficacité) un bon degré d'avancement vers ses objectifs et résultats attendus. Cependant, il est utile de mettre en lumière que, par rapport à l'efficacité, un constat se dégage faisant état de difficultés qui ont joué (retards) ou jouent encore (procédures financières, planifications, logistique) un rôle négatif ou sont un frein pour un meilleur fonctionnement et, surtout, qui appellent à des décisions pour les surmonter dans l'exécution de la dernière période du projet.

## **3.6 Durabilité**

169. Le présent projet est conçu dans son ensemble autour d'objectifs de pérennisation des acquis dans la lutte contre le TI. Nous pouvons les résumer en deux axes complémentaires, qui sont systématiquement mis en avant dans la stratégie de mise en œuvre :

1. Le renforcement durable des institutions nationales devant assurer le leadership dans la LCTE. Les effets attendus sont qu'un noyau dur d'organisations aient acquis la capacité et la solidité pour assumer ce leadership. Dans le cas d'un Project OIT, la priorité est donnée à ses membres du tripartisme (org. des travailleurs, org. des employeurs et Gouvernement via le Ministère du Travail)
2. Concevoir et mettre en œuvre des interventions directement adressées aux enfants victimes des PFTI et aux contextes particuliers qui abritent ces pratiques, en ayant une vocation de servir comme référence et modèle, tant pour la prévention comme pour la récupération effective des enfants (quantité et qualité), avec une préoccupation constante pour l'intégration de l'approche genre.

170. Nous aborderons la durabilité du projet centrés sur ces deux axes en intégrant ce qui est dit dans le document de projet, les questions d'évaluation, et les situant dans la perspective future à court et moyen terme.

### **3.6.1 Sur le Renforcement durable des institutions nationales**

171. Tout d'abord, dans le document de projet la structure et stratégies sont orientées vers l'appropriation nationale des objectifs de la LCTI à ses différents échelons (central, intermédiaire, local...) et acteurs (gouvernement, partenaires sociaux, société civile, population, etc.). Cela conforme tout un groupe d'actions visant la durabilité dont nous pouvons analyser la mise en œuvre par pays.

172. Au Sénégal : 1.a. De l'analyse de l'exécution on peut constater qu'une stratégie s'est mise en place progressivement sur base d'identifier les acteurs sociaux ayant la volonté de s'impliquer et en les appuyant vers l'objectifs déclaré de récupérer le Plan Cadre National, le faire adopter (réussie en Conseil de Ministres du 29/11/12) et le mettre en œuvre (le défi pour le restant du projet).

173. On peut résumer la contribution à la construction de capacités institutionnelles par des

#### *Points Forts :*

1. Le PCN est ratifié, ce qui veut dire que le gouvernement devra l'accompagner maintenant d'une feuille de route pour son application qui demandera l'octroi de moyens et ressources.
2. La Cellule de Lutte contre le Travail des Enfants a été renforcée, formée et ses dirigeants sont motivés.
3. Les partenaires sociaux sont, sans aucun doute, les partenaires de poids, motivés pour continuer à avancer dans la LCTI dans le pays ;
4. D'autres départements d'Etat (Ministère de la Famille, M Justice, Education, etc.) sont impliqués à des degrés divers dans la lutte contre le TI ;

#### *Des Points faibles:*

1. La Cellule de LCTI du Min. du Travail maintien sa fragilité institutionnelle du fait du manque de ressources et son instabilité (3 changements de responsables en 2 ans). Elle devra faire l'objet, au sein du ministère, d'un relèvement de son poids et autonomie.
2. Une compétitivité entre différentes instances gouvernementales est présente par rapport à la lutte contre le travail des enfants et l'accès aux ressources des partenaires techniques et financiers.
3. Il n'y a pas d'avancées dans la décentralisation effective de l'action des commissions nationales et des unités de travail des enfants pour soutenir l'exécution à tous les

niveaux du territoire de la mise en œuvre du PCN ; le projet devra s'y employer durant 2013.

4. Il n'y a pas des systèmes de suivi du travail des enfants en incluant l'ampleur du problème, sauf dans le cadre des PAD développés par le projet;

174. **En G Bissau:** Si nous prenons en compte la phase embryonnaire et l'instabilité du contexte actuel en Guinée Bissau, la question de la durabilité est sans doute un défi majeur qui devrait être relevé par le projet dans sa deuxième phase si l'instabilité politico gouvernementale le permet.

175. Au niveau du gouvernement, la commission nationale contre le TE se réunissait mensuellement (en situation de normalité) au sein du Min de Travail ou a été créée la Cellule de LCTE. Un réseau de points focaux de LCTE dans tous les ministères clés a été créé. Les structures de base pour garantir la durabilité du processus de LCTE ont été créées mais elles sont encore fragiles et restent en attente et « passives », pour des raisons connues : i) Ressources humaines, matérielles et financières très limitées des institutions publiques et des acteurs locaux; ii) Faible utilisation des capacités des autres acteurs comme le Patronat, les Syndicats et les ONG ; iii) Instabilité avec changements constants des responsables et points focaux des ministères ; iv) Manque de coordination avec les autres structures nationales.

176. Cependant, par rapport au projet, sont resté en cours avec une perspective raisonnable d'être atteints :

1. Elaboration d'un Plan d'Action National pour la prévention et élimination du TE ;
2. Développement d'un mécanisme de concertation entre les partenaires du secteur (Commission Nationale Tripartite, élargie aux autres acteurs du secteur public et de la société civile) ;
3. La réalisation d'enquêtes quantitatives et qualitatives sur le travail des enfants ;
4. Elaboration du rapport pays sur l'état d'exécution des conventions 138 et 182, de l'OIT ;
5. Elaboration de la Politique Nationale d'Education et Formation Professionnelle pour les enfants victimes du TI, en particulier de ses pires formes;
6. Elaboration d'une liste de travaux dangereux ;
7. Renforcement des capacités de l'Inspection du Travail en matière de TE ;

177. **Cap Vert :** Comme élément de durabilité essentiel, le projet se concentre à ce stade dans l'appui au renforcement des structures et capacités des institutions et partenaires nationaux.

178. Durant l'évaluation il a été constaté un engagement effectif de la part des institutions gouvernementales et des partenaires et organisations de la société civile dans la LCTE. Le projet a, sans doute, joué un rôle clé pour faire avancer le processus national de systématisation de la LCTE, notamment dans le processus d'installation et formalisation du Comité Directivo National, qui est en attente de son approbation par le M. du Travail, en vue de l'adoption du Plan National pour la prévention et éradication du TE, pas décisif pour inclure dans l'agenda politique la lutte contre le TE et inclure les acteurs opérationnels, institutionnels et sociaux, dans la conception, exécution et suivi des actions à adopter dans ce cadre (celui du PNPETE).

179. Le programme d'Action pointe au renforcement durable des capacités de l'ICCA, de sorte que les services fournis par l'Unité de lutte contre le TI en son sein et les capacités installées dans les partenaires sociaux, pourraient continuer après la conclusion du programme.

180. Il faut cependant souligner qu'au moment de l'évaluation à mi-parcours, il est prématuré de s'avancer sur les impacts à mi ou long terme. Par exemple, au moment de l'évaluation, l'UTI n'avait enregistré en tout et pour tout, que 5 cas documentés d'enfants en TE portant atteinte à

leur développement. Il sera nécessaire l'appui du projet, pour clarifier la dimension de la problématique au Cap Vert, ce qui aidera pour la prise de décisions sur les interventions nécessaires dans le futur pour combattre le TE.

181. La promotion d'un contexte social favorable à l'élimination progressive du TE a été travaillé au travers des actions ponctuelles avec des effets induits, qu'il serait prématuré de qualifier de durables.

182. **Au Mali** : Depuis son démarrage, le projet a inscrit ses actions dans l'adoption du PANETEM (groupe d'appui + recrutement d'un consultant) adopté le 08 juin 2011. Après cette adoption officielle, le projet concentre actuellement ses efforts sur les stratégies d'impulsion pour la mise en œuvre effective du PANETEM, gage d'une appropriation et d'une pérennisation véritables des actions de LCTE. Le projet poursuit le renforcement de capacités techniques de la Cellule (formation du personnel, formation en planification stratégique, mise en œuvre de programme d'action etc.) qui est l'institution gouvernementale en charge de coordonner les actions de LCTE. Il y a des cadres de concertation et des rencontres régulièrement tenue pour échanger sur la mise en œuvre et la durabilité des actions.

183. Par ailleurs, un plaidoyer et appui technique sont faits au niveau du Gouvernement afin de bien préparer la table ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PANETEM (identification des étapes, élaboration de notes projets, identification des PTF etc.), et sont en cours des appuis aux stratégies d'information et de vulgarisation du PANETEM et aux initiatives de son intégration dans les plans de travail ministériels, des partenaires sociaux, tant au niveau national que régional et local.

### **3.6.2 Sur la durabilité des Programmes d'Action Directe**

184. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre sur la conception du projet que l'intention de « Développer et transférer les modèles d'intervention directe destinés à la prévention, à la détection et au retrait des enfants et adolescents des PFTI... » est un objectif en contradiction avec les limites imposées à ce genre de projets sur la durée, a) de l'ensemble, car un projet de 4 ans ne peut pas prétendre avoir suffisamment de parcours pour arriver à rendre ses interventions des modèles à reproduire (« replicables »). b) des PAD, qui sont établis pour des durées d'un an en moyenne, ce qui leur donne peu de temps pour avoir des acquis durables. Dans le meilleur des cas, les PAD à succès peuvent être renouvelés une fois dans un projet, comme c'est le cas du PAD Concept à St Louis.

185. L'élément essentiel de durabilité d'un PAD reste...dans quelle mesure l'intervention du programme a eu des effets durables sur les bénéficiaires? Est-ce que le résultat des enfants retirés ou protégés sera prolongé ou faut-il des interventions supplémentaires ? On peut résumer la partie durabilité du projet concernant les PAD :

#### **Au Sénégal :**

##### *Points forts:*

1. Le PAD des enfants apprentis à Saint Louis a eu des résultats tangibles et a pu se renouveler une 2<sup>ème</sup> année ce qui favorisera la pérennisation des résultats obtenus avec les enfants.
2. Le PAD sur les enfants victimes de l'orpaillage à Kédougou n'a pas encore de trajectoire pour parler de durabilité mais a le mérite d'exposer ce secteur comme prioritaire pour l'application par le Gouvernement de son Plan Cadre National, fraîchement approuvé.

3. La dimension genre a été prise en compte systématiquement dans les PAD. Cependant, au niveau du projet, d'autres mesures devraient être prises pour sensibiliser les institutions locales et les groupes cibles sur les besoins spécifiques des filles.

*Points faibles:*

1. Uniquement 2 PAD pour un projet qui affichait plus d'ambitions dans le nombre de ses actions effectives de récupération des enfants victimes des PFTI.
2. Bien que cela ne fasse pas partie de son mandat explicite, le projet pourrait établir des contacts en vue de la mobilisation des ressources pour la poursuite des efforts en cours, dans le cadre des PAD. Au Sénégal, il faut faire mention que sur l'intervention à Kédougou, des contacts ont été établis avec d'autres bailleurs, comme USAID, qui se sont montrés intéressés par l'intervention.

**Au Mali :**

186. Les deux programmes d'action mis en œuvre au Mali s'inscrivent dans le cadre des axes 4 et 6 du PANETEM. Ils ont été identifiés et retenus en étroite collaboration avec le CDN (gouvernement et partenaires sociaux), ainsi que pour la sélection des agences d'exécution.
187. Pour l'instant (les programmes sont en cours), les enfants mis en prévention et ou retirés des pires formes de travail des enfants sont à l'école et auprès des maîtres artisans, ils sont suivis. Des stratégies sont en outre développées pour assurer leur maintien à l'école et en formation (plaidoyer, AGR, implication des Comités de Gestion Scolaires, mise en place et renforcement des comités communautaires, identification de structures d'accueil et acteurs impliqués en vue de création d'alliances fortes et opérationnelles etc.).
188. Les résultats obtenus en termes d'enfants protégés et retirés doivent être soutenus par des interventions supplémentaires pour consolider les actions et s'assurer de leurs impacts et effets réels, en raison même de l'amorce de l'extension des actions directes à certaines nouvelles localités, de l'intérêt et le l'adhésion suscités au niveau des populations bénéficiaires. En effet, autant il y a une amorce d'éveil des consciences, autant il y a des structures mises en place, autant il faudra renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces structures en termes de connaissance de leurs rôles et de leurs responsabilités et œuvrer à un vrai réseautage pour assurer une pérennisation et l'appropriation réelles des actions au niveau local.
189. Face au nombre de plus en plus grand de filles sur les sites d'orpaillage traditionnel (contrairement à l'idée répandue selon laquelle les garçons sont plus nombreux), il est prévu d'impliquer davantage les femmes dans les actions de sensibilisation en vue du retrait d'un nombre plus grand de filles et surtout de leur maintien à l'école et dans les autres structures d'accueil et de formation.
190. La dimension genre est prise en compte dans la planification des actions notamment au niveau des programmes d'action au niveau des bénéficiaires enfants et des adultes bénéficiaires d'AGR. Lors des ateliers, des missions de suivi et de la création des structures, il est toujours recommandé de prendre en compte la représentativité des femmes.

## 4. Conclusions

191. Nous abordons ce chapitre comme synthèse des critères d'évaluation, fixant les idées essentielles.

### 4.1 Sur la Conception et la Pertinence

192. Le phénomène du travail des enfants et l'existence de ses pires formes, justifiant la pertinence de ce projet, reste une pénible réalité touchant l'ensemble de la population des pays en Afrique Occidentale, et demandant des efforts soutenus touchant tant les institutions comme la société.

193. Le projet a été conçu suivant une démarche cohérente liée à un diagnostic par pays, une analyse institutionnelle, la prise en compte des expériences et acquis antérieurs (au Mali et au Sénégal) et la volonté d'avancées significatives en Guinée Bissau et au Cap Vert ;

194. Contradiction dans le document de projet entre l'amplitude des secteurs et actions à couvrir et les ressources humaines réduites et la durée pour les mener.

195. Le cadre logique est bien structuré, avec des objectifs clairs et précis (sauf le n°4), couvrant tant les aspects touchant les institutions et organisations comme les PAD sur les enfants. Des 5 objectifs immédiats, seul le n° 4 (développement de systèmes de prévention au niveau décentralisé), n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre conséquente. L'exécution a prouvé qu'il était prématuré et hors d'atteinte, étant donné la lenteur des avancées institutionnelles.

196. Le propos essentiel du projet est bien centré sur l'appui aux processus nationaux pour l'émergence d'un cadre institutionnel (et juridique) pour le développement de la politique nationale de LCTE. Ce cadre national, venant en application des dispositions adoptées par les pays au sein de l'OIT (Conventions 182 et 138).

197. Le projet a été correctement conçu pour continuer (Sénégal et Mali) et amorcer (Cap Vert et Guinée Bissau) ce plateau institutionnel stable, sur base de l'expérience préalable, nourrie par les précédents projets et s'appuyant sur un Bureau Régional de l'OIT sur place.

198. Le projet avait une vocation d'action sous régionale autant que nationale. Bien que toujours pertinente, la dimension sous régionale a eu un développement restreint. Cependant, la lutte contre la traite des enfants a nettement progressé entre le Sénégal, le Mali et la Guinée Bissau.

### 4.2 Sur l'Efficacité

#### 4.2.1 Dans l'ensemble :

199. Le défi majeur pour le projet : arriver à une assise stable d'un cadre institutionnel et de partenaires impliqués dans la LCTE dans chaque pays, reste un objectif à atteindre. Cependant, des avancées notables directement liées au travail du projet sont à souligner : notamment avec l'adoption du PCN au Sénégal, et celle du PANETEM au Mali.

200. La direction du projet a adopté une stratégie basée sur la concentration sur le renforcement institutionnel au niveau national (OI2), sur base de l'analyse de la situation et des choix liés à sa capacité. L'évaluation ne peut que lui donner raison, au vu de la complexité pour avancer dans les cadres institutionnels des pays et l'expertise pointue nécessaire pour aborder avec des garanties de sérieux les vastes secteurs où sévit les PFTE (travail domestique, agriculture, mendicité,...).

201. Les obstacles essentiels qui ont freiné les avancées potentielles du projet sont le manque de stabilité et de continuité dans les gouvernements et la lourdeur administrative de l'OIT.

#### ***4.2.2 Synthèse de l'atteinte des objectifs du projet :***

202. Par rapport à l'OI1, développer les réseaux sous régionaux (A de l'Ouest) et internationaux (pays lusophones,...), la direction du projet s'est concentré sur la lutte contre la traite des enfants (avec ONUDC et OIM). Le poids des problématiques nationales ont absorbé les priorités affichées par la direction du projet.
203. C'est l'OI.2, du renforcement institutionnel national, qui a le plus grand poids spécifique de l'ensemble des objectifs immédiats du projet. il englobe aussi l'OI3 (contexte politique et social favorable) qui est son complément au niveau de chaque pays. L'action du projet enregistre des avancées notables pour les deux ce qui valide en bonne partie la stratégie adoptée.
204. Concernant l'OI. 5 sur les Programmes d'Action Directe, 3 sur 4 en actif (2 au Sénégal et 2 au Mali) présentent des acquis très solides et le quatrième, l'orpaillage à Kédougou, démarre sur une base très documentée (cartographie et baseline). L'OS 5, des PAD englobe aussi, en bonne partie le OI4, disparu. Par contre, le projet n'a pu ouvrir des PAD dans tous les domaines prévus.

#### **4.3 Sur l'Efficiace**

205. Dans l'ensemble, l'utilisation des ressources allouées au projet semble rigoureuse et réalisée dans le respect des règles en la matière. Le projet a utilisé 51% de son budget au moment de l'évaluation à mi-parcours, soit à un peu plus d'un an de sa finalisation. Cette, relativement pauvre, exécution budgétaire, est lié au rythme d'absorption propre adopté par la direction du projet, auquel s'ajoute les retards et lenteurs administratives d'OIT (pour les décaissements et acceptations des PAD) et AECID (pour l'acceptation de la prolongation du projet).
206. Le système de déboursement du projet est très contraignant en temps et nettement améliorable, surtout pour ce qui concerne les dépenses liées aux activités ponctuelles propres des actions d'appui institutionnel, lobby, sensibilisation,... et de gestion propre du projet.
207. La constitution de l'équipe de personnel du projet a mis longtemps à se mettre en place et leur performance globale est satisfaisante.
208. La planification et le rapportage sont fonctionnels mais il y a des aspects à revoir. pour le Sénégal, les problèmes lors des décaissements demandent une planification à plus court terme (bimestrielle), qui aide à la prévisibilité des décaissements pour les activités ponctuelles.
209. Le rapport semestriel du projet est suffisant mais souffre d'une structure compliquée et peu lisible.

#### **4.4 Sur la durabilité**

210. C'est maintenant, que la structure construite, le réseau tissé par le projet et l'expérience de son personnel technique, est la plus féconde. Après un incompressible processus d'apprentissage et adaptation, les efforts consentis en ressources et le travail du projet ont commencé à donner des résultats encourageants.
211. La durée d'un an d'exécution avant la fin est insuffisante pour asseoir de façon stable les cadres institutionnels avancés dans les pays et pour pérenniser les acquis des PAD en cours. Le projet, pour l'atteinte de ses objectifs, a besoin de plus de temps d'exécution, alors qu'il dispose d'un capital de crédibilité et un niveau de performance qui le rendent de plus en plus efficace.
212. Par rapport au cadre institutionnel les avancées concrètes réalisées par le projet, vu la situation de départ, sont appréciables, mais la fragilité de ces acquis doit être soulignée. Au Sénégal, l'adoption récente (29/11/12) du PCN est une victoire mais elle ne représente que le début de l'étape suivante de sa mise en application. Au Mali, le PANETEM, adopté depuis avril 2011,

nécessite d'un soutien dans cette étape d'instabilité gouvernementale et des institutions encore relativement récentes. Au Cap Vert, la LCTE a été intégrée dans l'agenda des partenaires nationaux mais il reste encore l'adoption du Plan d'action national-PANPETI, avec le renforcement durable de l'ICCA.

213. Par rapport aux PAD : eu égard aux résultats obtenus, à l'ampleur du travail des enfants dans les zones d'intervention, vu l'intérêt suscité auprès des populations et la nécessité de consolider les initiatives salutaires développées mais très fragiles, il est essentiel de poursuivre et de consolider les actions à la fin des présents programmes d'action.

## 5. Leçons apprises

214. Prière pour le lecteur de compléter les leçons (et bonnes pratiques) présentées ici, forcément limitées, avec celles des rapports nationaux.

*De façon globale*, la leçon qu'offre l'exécution de l'ensemble du projet est qu'il est nécessaire de donner plus de temps pour la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs, en planifiant l'ensemble du projet et les ressources en conséquence, en appliquant le principe qu'il est plus efficace une couverture moins large des actions, au bénéfice de moins d'actions durant plus de temps de parcours.

215. Le manque de maîtrise de la variable TEMPS, a été la constante dans ce projet, dès la conception du document de projet qui n'a pas de calendrier. De l'ensemble de l'évaluation, apparaît la constante des délais plus longs que prévus, des retards, de la lenteur des procédures, du rythme propre d'avancement des institutions de la LCTE, etc. Malgré les bons choix de la direction, se concentrant sur des actions jugées prioritaires et plus coût-efficaces, le temps vient à manquer pour s'assurer de la viabilité des résultats atteints.

216. le format compressé d'un an pour les PAD, est clairement incompatible avec la prétention d'un impact durable dans le retrait des enfants victimes des PFTE. Surtout si, comme arrivé avec le PAD St Louis au Sénégal, les procédures administratives pour une 2ème phase se prolongent 6 mois, alors qu'une évaluation externe a jugé le programme positivement.

217. **Au Mali** : il faut retenir principalement que la LCTE dans l'orpaillage traditionnel, en termes de retrait, peut s'avérer très contraignant. Le travail dans l'orpaillage est lié un gain/revenu immédiat, souvent substantiel, et cela fait que beaucoup de parents n'arrivent pas à faire le bon choix entre les subsides que l'enfant leur procure aujourd'hui et son bien-être de demain. Des lors, les leçons sont :

218. Il est primordial pour l'IPEC que l'agence d'exécution place une organisation conséquente et sérieuse de prise en charge des enfants retirés, au risque que les efforts soient vains et que des enfants sauvés, retombent dans cette PFTE.

219. Il est important de prévoir des mesures dissuasives et coercitives concomitantes avec les actions de sensibilisation et d'information pour assurer le retrait effectif des enfants.

220. Une bonne prévention des PFTE dans l'orpaillage passe surtout par mettre un accent fort dans l'éducation des enfants dans les sites et l'appuyer pour prévenir l'abandon scolaire.

221. **En Guinée Bissau** : L'action expérimentale dans le district Plack avec 18 filles âgées de 12 à 18 ans dans le recyclage et la réutilisation des capsules de bouteilles pour générer des revenus aidant la scolarisation et l'alphabétisation, est un bel exemple qu'il est possible avec de la créativité, des actions à coût pratiquement nul, qui peuvent contribuer à la prévention du travail des enfants, en encourageant le potentiel existant dans les acteurs nationaux et locaux.

## 6. Bonnes pratiques potentielles

222. En Guinée Bissau: Le travail de l'équipe du projet au sein du groupe des Nations Unies (Bureau du Coordonnateur Résident, l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUD) a permis la collaboration entre les membres dans le financement de l'«Enquête nationale sur le travail des enfants et ses pires formes» et le développement conjoint des «termes de référence» pour le développement de la «Stratégie nationale d'éducation et de formation professionnelle ».
223. Au Mali, on pourra évoquer à ce titre: a) La participation des partenaires sociaux aux activités de développement des programmes d'action à travers la mission de terrain organisée à cet effet. b) La mobilisation et l'implication du personnel de certains services techniques de l'Etat comme animateurs et structures focales du SOSTEM a suscité leur intérêt pour les PFTE et pour pérenniser des actions à travers les structures de l'État ; c) le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ancrées dans les pratiques traditionnelles des bénéficiaires, en l'occurrence l'exploitation de Champs collectifs de maïs, de riz, ce qui permet de lier la viabilité et la rentabilité de ces initiatives avec la lutte contre le TE.
224. Au Sénégal, a été fondamental et constitue une bonne pratique potentielle, l'organisation et mobilisation des organisations des travailleurs et employeurs en pôles distincts mais convergents pour les actions de lobbying auprès du gouvernement pour l'adoption du Plan Cadre National de LCTE. Il convient que cette bonne pratique soit convenablement systématisée par le projet en vue de sa prise en compte dans d'autres projets similaires.

## 7. Recommandations

225. Les recommandations qui s'ensuivent sont basées sur ce qui a été dit précédemment dans le rapport. Elles sont le débouché pratique adressé aux décideurs et responsables principaux du projet pour l'adoption de mesures permettant de surmonter des problèmes ou des difficultés identifiées par l'équipe d'évaluation, ou simplement des améliorations à apporter dans le cadre de la lutte contre le TE. Ces recommandations font partie d'un ensemble avec celles contenues dans les rapports nationaux, qui sont plus spécifiquement adressées aux organismes et acteurs dans chaque pays.

### 7.1 A l'équipe en charge de l'exécution du projet

1. De façon globale, l'évaluation recommande à l'équipe du projet de revoir ses pratiques en termes de planification. ***Pour le siège à Dakar, il est nécessaire, d'élaborer de façon participative des planifications d'activités bimensuelles***, ni trop courts (alourdissant excessivement le travail de planification), ni trop longs (rendant trop générales et peu concrètes les actions à mener). La retombée pratique viendrait de la validation de ces plans par la chargée du backstopping du bureau régional de l'OIT, lui donnant une plus claire prévisibilité des activités à mener à court terme et, surtout, faciliterait la lourde procédure des décaissements, tel que nous le recommandons plus bas.
2. D'établir les prévisions pour la proposition d'un deuxième prolongement dans le temps du projet, jusqu'à épuisement de ses ressources. Mesure en pleine cohérence pour améliorer la durabilité des avancées du projet vers l'atteinte de ses objectifs et résultats attendus.
3. ***Assurer par les moyens nécessaires la disponibilité d'un véhicule pour le fonctionnement du projet***. Le manque de véhicule au siège ne peut se justifier dans un projet de cette envergure et ayant autant d'actions à mener, y compris dans les régions où se déroulent les PAD. Ceci est d'autant moins compréhensible que le bureau régional de l'OIT a mis à disposition un véhicule et le projet a de ressources en suffisance pour se charger de sa maintenance et d'un chauffeur/coursier.

*Par rapport à l'exécution dans les pays :*

1. ***Pour le Sénégal*** : Dès le début de 2013, la priorité doit aller aux appuis pour l'établissement de la Feuille de Route du Plan Cadre National. Envisager l'actualisation de l'Enquête modulaire sur le TE.
2. ***Pour le Mali*** : Suite aux activités de renforcement de capacités des partenaires sociaux, les OSC, des plans d'action ont été mis en place. Il est nécessaire maintenant de développer des mécanismes d'évaluation de ces plans d'action, pour augmenter leur efficacité ;
3. Il est important de mettre un accent particulier sur le rôle des femmes dans les actions de lutter contre le phénomène d'orpaillage particulièrement au sein des CLV et CCV, vu le nombre impressionnant de filles parmi les enfants victimes des PFTE notamment dans les sites d'orpaillage,
4. ***Pour le Cap Vert*** : Approuver et présenter dans les plus bref délais le "Comité Directivo Nacional", si déjà constitué, ou en attendant aux partenaires nationaux qui l'intègrent, la stratégie d'intervention que le projet prévoit pour le Cap Vert pour la période restante d'exécution. Ce CDN devrait être l'organe chargé de planifier les activités du projet, aspect qui a été identifié comme un des points faibles de l'exécution et qui mérité d'être corrigé pour la dernière étape du projet.
5. Fournir un facilitateur pour appuyer le travail du CTP dans sa fonction de coordinateur pour le Cap Vert. Il comblerait le manque de présence physique et permettrait d'accélérer le rythme d'exécution des activités prévues pour la dernière étape du projet.

6. **Pour la Guinée Bissau** : C'est un fait que la stagnation des partenaires institutionnels par la situation politique, demande au projet *l'adoption dans les plus brefs délais de son plan d'action pour la période finale* (voir à ce propos les recommandations du rapport national). L'évaluation préconise la continuité du CNP adaptant sa fonction aux tâches qu'il est possible de mener, avec la priorité donnée à la finalisation de l'enquête nationale sur le TE démarrée.

## 7.2 À l'IPEC/ILO

226. Etant donné les avancées encourageantes atteintes par le projet et le besoin de continuité dans l'appui aux différents processus institutionnels atteints dans chaque pays, nous recommandons à l'OIT, en tant qu'organisme concepteur et exécutant du projet :

1. **D'envisager la nécessité de formuler et trouver les ressources permettant l'accomplissement d'une deuxième phase au projet actuel**, qui serait la phase centrée sur la pérennisation des cadres institutionnels nationaux de lutte contre le travail des enfants.

Un constat général ressort de l'évaluation dans chaque pays par rapport à la lourdeur des procédures administratives de l'OIT et du projet pour le financement des actions. En vue d'améliorer l'efficacité du projet par rapport aux décaissements, l'évaluation recommande au Bureau régional OIT à Dakar d'adopter les suivantes mesures :

2. **Changer le mode par lequel la spécialiste du TI chargée du backstopping (CB) doit valider, via sa signature, chacune des activités impliquant une dépense** du projet aussi petite soit-elle. Il suffirait que la CB valide la planification d'activités bimensuelle accordée à l'avance avec la direction du projet. Le plan validé techniquement par la CB serait alors la seule pièce nécessaire de sa part pour les services financiers et la direction du bureau régional OIT, pour donner suite aux sollicitations de dépenses pour mener les activités comprises dans le plan validé.

Cette simple mesure, contribuerait à décharger l'équipe du projet, ainsi qu'à la spécialiste du TI, obligée maintenant de répondre pour chaque activité lorsqu'elle se présente. La mesure pourrait être mise en application dès le premier trimestre 2013 et procéder via des évaluations conjointes de son exécution, à des ajustements inévitables pour l'améliorer.

3. **Un système permettant d'entrer les demandes d'autorisation de dépenses par internet** déchargerait la RAF du projet de l'obligation d'entrer physiquement en format papier les différents documents de chaque demande, l'obligeant à se déplacer pour cela au Bureau Régional.

Etant donné le mode de fonctionnement fortement centralisé des bureaux OIT, comme celui de Dakar, et la dépendance qui s'ensuit pour les projets comme celui de l'IPEC/AECID AO, nous recommandons

4. **Que l'OIT prévienne comme prioritaire que les (futurs) projets dépendants du bureau régional siègent physiquement, sinon dans le même immeuble - situation la plus souhaitable - à une distance suffisamment proche** pour faciliter les nombreux échanges nécessaires dans le fonctionnement quotidien des projets. Dans le cas présent, « suffisamment proche » se traduit par une distance qui permette les déplacements aisés à pied, sans l'obligation d'emprunter un véhicule.

## 7.3 Aux Gouvernements / ministères du travail

227. **Au Sénégal** : Après l'adoption du Plan Cadre National, il appartient au Gouvernement d'assumer le leadership entre tous les acteurs institutionnels pour faire avancer la lutte contre le TI

de sorte que, dans le cadre de la Protection de l'Enfance, elle devienne un facteur transversal de la politique nationale. Une meilleure coordination des efforts est possible, y compris entre les agences de coopération qui travaillent en appui des différents départements ministériels. Parmi les mesures concrètes à prendre, l'évaluation recommande :

1. ***Le renforcement de l'autonomie de la Cellule de LCTI au sein du Ministère du Travail.***  
La Cellule a devant elle la charge de piloter le processus de mise en œuvre du PCN. Un lien direct avec la Direction Générale du Travail au sein du ministère, serait la façon la plus pratique de relever sa capacité pour assumer cette tâche.
2. Des mesures concrètes pour la décentralisation effective de l'action des commissions nationales et des unités de travail des enfants pour soutenir l'exécution à tous les niveaux du territoire de la mise en œuvre du PCN. Le projet pourra aider durant la phase qui lui reste d'exécution.
3. De favoriser la mise en place de systèmes de suivi du travail des enfants en incluant la réalisation d'enquêtes nationales fixant l'ampleur du problème, au travers, avec l'appui (SIMPOC) de ses PTF.

228. **Au Mali** : Le cadre juridique et institutionnel est relativement bien défini. Maintenant, il faut que l'Etat puisse assurer la mise en œuvre effective du PANETEM. A l'endroit de l'État et des Collectivités territoriales, il est important de considérer que qu'il y'a peu ou pas d'alternatives crédibles pour les parents et pour les enfants victimes des PFTI en termes d'offre d'éducation, et d'apprentissage. Il serait souhaitable

1. ***D'envisager des mesures dissuasives qui relèvent des prérogatives des autorités*** afin de soutenir les activités de sensibilisation et que le grand public perçoive le caractère illicite du TE.

229. **Au Cap Vert** : L'évaluation recommande au gouvernement de :

1. ***Donner la priorité à la finalisation du Comité National de Pilotage***, pour qu'il puisse rapidement adopter des mesures dans la lutte contre le Travail des Enfants, dont l'élaboration du Plan National.

230. En Guinée Bissau :

1. ***Doter la Cellule de Lutte contre le TE, des ressources minimales pour son fonctionnement***, notamment dans sa tâche de secrétariat technique pour appuyer la Commission Nationale de Lutte contre le TE, sa coordination avec d'autres organes de protection de l'enfance et avec le réseau de points focaux ministériels.
2. Adopter toutes les mesures nécessaires pour permettre la finalisation de l'Enquête Nationale sur le TE, démarrée avec l'appui du projet.

#### **7.4 A l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)**

231. Le projet a ouvert une dynamique qui fait avancer la lutte contre le TE, dans les 4 pays mais de façon beaucoup plus consistante au Sénégal et au Mali, tous deux des pays de concentration de la coopération espagnole en Afrique. L'AECID peut légitimement s'octroyer le mérite de ces avancées grâce à son financement et autres appuis fournis (coopération autres projets et avec M. du travail).

232. Or, tel que cela a été souligné, le format d'un projet de 4 ans s'accommode mal aux rythmes plus lents d'avancement de la lutte contre le TI, tant au plan institutionnel que pour garantir les impacts durables des programmes d'action à l'encontre des enfants, garçons et filles, victimes des PFTI.

233. Aussi, au vu des avancées opérées par le projet démontrant sa bonne performance mais aussi de la fragilité relative des résultats atteints, l'évaluation à mi-parcours recommande à l'agence espagnole de coopération internationale, en tant qu'organisme financeur du projet,

1. D'inclure dans son agenda pour des futures actions à fort impact, le financement nécessaire qui permettrait une deuxième phase de 3-4 ans de l'actuel projet. Ceci, en vue de viabiliser les résultats atteints, expression du degré d'appropriation de ces pays, des objectifs de la lutte contre le travail des enfants et la prévention et éradication de ses pires formes.
2. Si elle lui est soumise par l'OIT, de donner suite de façon urgente au prolongement de la durée du projet actuel.

Annexe 1. Termes de Référence de L'Evaluation à Mi-Parcours



**Organisation Internationale du Travail - Programme International  
pour l'Elimination du Travail des Enfants  
OIT/IPEC**

**Termes de Référence  
Pour  
L'Evaluation Indépendante à Mi-Parcours  
“Prévention et Elimination du Travail des Enfants dans les Pays  
d'Afrique de l'Ouest (Cap-Vert, Guinée Bissau, Mali et Sénégal)”**

Code Projet OIT	RAF/08/10/SPA
Code Iris OIT	
Pays	Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal
Durée	61 mois
Date de démarrage	Janvier 2009
Date de fin	Février 2014
Lieux du projet	Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal
Langue du projet	Français et Portugais
Agence d'exécution	OIT-IPEC
Agence de financement	AECI/Gouvernement espagnol
Contribution du donateur	5,830,904USD (4.000.000 euros)

Ce document est disponible en français, en portugais et en espagnol

## Liste des abréviations

<b>AECID</b>	Agence espagnole de coopération pour le développement
<b>PA</b>	Programme d'action
<b>C182</b>	Convention de l'OIT sur les Pires formes de travail des enfants-, N ° 182 de 1999
<b>TE</b>	Travail des enfants
<b>SSTE</b>	Système de contrôle du travail des enfants
<b>ATDA</b>	Agenda sur le travail décent en Afrique 2007 – 2015
<b>PPTD</b>	Programmes pays pour le travail décent
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>EAI/DED</b>	Section Evaluation et analyse d'impact de l'OIT/IPEC Genève (ancienne Section Conception, évaluation et documentation-IPEC)
<b>PAG</b>	Plan d'action global
<b>HQ</b>	Siège
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>IPEC</b>	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
<b>PAN</b>	Plan d'action national
<b>CN</b>	Consultant national
<b>DSRP</b>	Document stratégique de réduction de la pauvreté
<b>TBP</b>	Programme assorti de délais
<b>CE</b>	Chef d'équipe
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>USDOL</b>	Département américain du travail
<b>PFTE</b>	Pires formes de travail des enfants

## I. Contexte et justification

1. L'objectif du Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) est l'élimination progressive du travail des enfants, en particulier ses pires formes. La volonté politique et l'engagement des gouvernements à lutter contre le travail des enfants - en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs concernés dans la société – constituent le fondement de l'action de l'IPEC. L'appui de l'IPEC au niveau des pays se base sur une stratégie progressive, multisectorielle. Cette stratégie comprend le renforcement des capacités nationales pour faire face à cette question, l'harmonisation des législations, le renforcement de la base des connaissances, la sensibilisation sur les conséquences négatives du travail des enfants, la promotion de la mobilisation sociale contre le travail des enfants et la mise en œuvre de Programmes d'action (PA) démonstratifs directs pour empêcher le travail des enfants et retirer les enfants travailleurs des travaux dangereux et leur apporter et à leurs familles d'autres solutions appropriées.
2. La stratégie opérationnelle de l'IPEC a été axée, au fil des années, sur la fourniture d'un appui aux acteurs et partenaires nationaux et locaux à travers leur projet et leurs activités. Cet appui a, dans la mesure du possible, été fourni à travers des cadres, institutions et processus nationaux qui ont facilité le renforcement des capacités et la mobilisation pour d'autres actions. Il a souligné différents degrés d'une approche globale, en établissant des liens entre l'action et les partenaires dans les secteurs et les domaines de travail pertinents pour le travail des enfants. Chaque fois que possible, un cadre spécifique national ou des programmes nationaux ont assuré cet objectif.
3. Depuis son lancement en 2001, l'IPEC assure la promotion de la mise en œuvre de l'approche "Programme assorti de délais" au sein des cadres nationaux, tels que les Programmes d'action nationaux (PAN). Un TBP/PAN est essentiellement un cadre de programme stratégique national de politiques et d'initiatives étroitement intégrées et coordonnées à différents niveaux pour éliminer les Pires formes de travail des enfants (PFTE) spécifiées dans un pays donné dans un délai défini. Il s'agit d'une initiative nationale qui met souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, en établissant un lien entre l'action contre le travail des enfants et l'effort de développement national, avec un accent particulier sur les politiques économiques et sociales de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'éducation de base universelle. L'Organisation internationale du travail (OIT), grâce au soutien de nombreuses organisations de développement, a élaboré ce concept sur la base d'expériences précédentes aux niveaux national et international. Elle a également mis en place des modalités novatrices de coopération technique pour soutenir les pays qui ont ratifié la Convention de l'OIT sur les Pires formes de travail des enfants, N° 182 de 1999 (C182), pour la mise en œuvre des mesures globales de lutte contre les PFTE.
4. L'élément le plus essentiel d'un PAN, c'est qu'il est mis en œuvre et animé par le pays lui-même. Les pays s'engagent à élaborer un plan visant à éradiquer ou à réduire considérablement les pires formes de travail des enfants dans une période définie. Cela suppose un engagement à mobiliser et à allouer des ressources humaines et financières nationales à la lutte contre le problème. L'IPEC a mis en œuvre, au fil des années, un certain nombre de projets d'appui pluriannuels spécifiques aux pays axés à la fois sur l'appui politique et institutionnel à travers un environnement favorable et un soutien direct aux communautés, aux familles et aux enfants par le biais d'interventions ciblées.
5. L'expérience avec les PAN a montré une série d'approches pour la mise en place et la mise en œuvre des cadres nationaux pour assurer l'approche globale, les liens et les mécanismes de

développement des connaissances, la mobilisation des acteurs, des institutions et des ressources et planifier une action efficace et cohérente au niveau national dans le cadre du développement national plus large. L'expérience a également montré que le degré d'appui nécessaire pour lancer ce processus dans les différents pays peut varier et que les initiatives stratégiques spécifiques peuvent être identifiées le plus souvent comme la clé du processus, en mettant l'accent sur l'influence des politiques et des processus clés.

6. Le Plan d'action global (PAG), proposé dans le Rapport global sur le travail des enfants 2006 et approuvé par le Conseil d'administration à sa session de novembre 2006, a invité tous les États membres de l'OIT à mettre en place des mesures appropriées assorties de délais à travers les Plans d'action nationaux (PAN) avant 2008, en vue de l'élimination des PFTE d'ici 2016.
7. Le projet qui doit être évalué est, en tant que tel, une variation régionale de cette approche, comme les cadres politiques d'appui aux projets et les plans élaborés dans le cadre du PAN dans la région de l'Afrique sub-saharienne. Il entre dans le cadre du PAG 2006, qui a souligné la nécessité de mettre "un accent particulier sur l'Afrique", aussi bien de la part de l'OIT que de ses partenaires internationaux, dans la lutte contre le travail des enfants. A cet effet, l'IPEC s'est engagé à consacrer plus efforts à l'Afrique et cherche à renforcer ses activités dans la région grâce au programme *Focus on Africa*. Pour appuyer le PAG, les membres de l'OIT en Afrique ont adopté, lors de leur onzième Réunion régionale Afrique tenue à Addis-Abeba (avril 2007), deux objectifs de lutte contre le travail des enfants qui sont étroitement liés dans le cadre de l'Agenda pour un travail décent en Afrique 2007 - 2015 (ATDA), à savoir que «tous les États africains préparent, d'ici 2008, des plans d'action nationaux assortis de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2015.<sup>9</sup>»
8. Le Rapport mondial 2010 appelle à un redoublement des efforts pour l'atteinte des objectifs du PAG 2016 et de l'ATDA 2015. Cet appel à une mesure d'accélération attire un soutien supplémentaire provenant de la *Feuille de route pour parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, qui a été adoptée à la Conférence mondiale sur le travail des enfants 2010 (La Haye, 10 et 11 mai 2010). Lors des débats sur le suivi du Rapport mondial 2010 et la *Feuille de route*, au cours de sa session de novembre 2010, le Conseil d'administration a réaffirmé le soutien de l'Organisation aussi bien pour le PAG que pour le l'accent particulier mis sur l'Afrique.
9. Dans ce cadre, l'IPEC assure également la promotion d'approches de "coopération sous-régionale" et "Sud-Sud." Plusieurs initiatives impliquant différents bailleurs (Brésil, Italie, Espagne et USDOL) ont travaillé et continuent de travailler avec l'IPEC à travers des approches sous-régionales et Sud-Sud. En outre, le système des Nations unies encourage la coopération Sud-Sud.
10. Parmi les projets de l'IPEC qui appliquent ces approches en faveur des PAN, il n'y en a que quelques-uns en Afrique : le projet régional d'appui à différents pays de la région (RAF/08/06/ITA<sup>10</sup>), les projets sous-régionaux orientés vers l'appui aux pays lusophones (RAF/10/55/USA<sup>11</sup> et RAF/05/10/BRA<sup>12</sup>), le projet orienté vers l'appui à l'Afrique du Sud, au

---

<sup>9</sup> L'Agenda pour le travail décent en Afrique 2007 – 2015. Conclusions of de la 11e Rencontre régionale africaine, 24 – 27 avril 2007, Addis Abeba, para. 25.

<sup>10</sup> Appui à l'élaboration des Plans d'action nationaux (PAN) en Afrique in sub-saharienne à travers l'appui aux politiques, la recherche, le renforcement des connaissances et le plaidoyer, en particulier à travers Comprendre l'enfant

<sup>11</sup> Appui aux actions pour atteindre les objectifs fixés pour 2015 pour l'élimination des PFTE dans les pays lusophones en Afrique) travers les connaissances, la sensibilisation et la coopération Sud-Sud.

<sup>12</sup> Lutter contre les PFTE dans les pays lusophones en Afrique.

Botswana et à la Namibie (RAF/08/52/USA<sup>13</sup>), le projet orienté vers l'appui à la région de la CEDEAO (RAF/09/51/USA et RAF/10/53/USA<sup>14</sup>).

11. En Amérique du Sud, il faudrait noter le projet de promotion de la coopération horizontale dans quatre pays (RAF/09/52/USA<sup>15</sup>) et la phase IV de l'Initiative espagnole régionale sur le travail des enfants. (RLA/11/03/SPA).
12. Du point de vue de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'élimination du travail des enfants s'inscrit dans le cadre de son travail sur les normes et les principes et droits fondamentaux au travail. Le respect de ces normes devrait garantir un travail décent à tous les adultes. En ce sens, l'OIT fournit une assistance technique à ses trois composantes : le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. Cette structure tripartite est la caractéristique clé de la coopération de l'OIT, et c'est dans ce cadre que les activités développées par le Programme doivent être analysées.
13. Les Programmes-pays pour le travail décent (PPTD) de l'OIT ont ensuite été élaborés et sont en train d'être introduits à l'OIT pour fournir un mécanisme de définition des priorités arrêtées entre l'OIT et les partenaires constitutifs nationaux dans un cadre plus large des Nations unies et du développement international. Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site web : <http://www.ilo.org/public/english/decent.htm>
14. Le PPTD définit une orientation organisationnelle des priorités, des stratégies opérationnelles, ainsi qu'un plan de ressources et de mise en œuvre qui complète et appuie les plans partenaires pour réaliser les priorités nationales de travail décent. En tant que tels, les PPTD constituent des cadres plus larges auxquels le projet individuel de l'OIT est lié et contribue. Les PPTD commencent à s'intégrer progressivement dans les cadres de planification et de mise en œuvre de différents pays. L'actuel projet de PPTD pour le Cap Vert, la Guinée Bissau et le Mali, et la version finale pour le Sénégal sont disponibles aux adresses suivantes :  
[www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/capvert.pdf](http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/capvert.pdf)  
[www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/guinea.pdf](http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/guinea.pdf)  
[www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/mali.pdf](http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/mali.pdf)  
[www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/senegal.pdf](http://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/senegal.pdf)

## Contexte du Programme

15. Le projet a été conçu sur la base de projets précédents de l'IPEC au Mali et au Sénégal, et en étudiant les leçons tirées des projets exécutés par d'autres organisations.
16. Au Mali et au Sénégal, l'IPEC est actif depuis la fin des années 90 avec des projets d'appui aux TBP, un projet régional sur la formation professionnelle et un autre projet régional sur la traite des enfants. Ces projets ont réalisé des résultats dans le renforcement des capacités, au plan législatif, la production des connaissances, la sensibilisation des populations, l'amélioration de la qualité de l'éducation et une action directe en étant présent dans 6 des 11 régions du Sénégal et 4 des 8 du Mali.
17. Au Cap-Vert et en Guinée Bissau, le thème du travail des enfants a été au tout début avec un projet IPEC précédent.

---

<sup>13</sup> "Vers l'Élimination des Pires formes du travail des enfants (PFTE), Phase II avec un accent sur le VIH/SIDA: appui et suivi de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux dans trois pays de base en Afrique australe.

<sup>14</sup> "Élimination des Pires formes du travail des enfants en Afrique de l'Ouest et Renforcement de la coopération sous-régionale I and II"

<sup>15</sup> Lutter contre les Pires formes du travail des enfants en favorisant la coopération horizontale dans les pays choisis en Amérique du Sud (Bolivia, Brésil, Equateur et Paraguay)

18. Le niveau sous-régional est central, particulièrement à cause de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants dans ces pays.
19. L'objectif du projet de développement en cours est de Contribuer à l'élimination progressive du travail des enfants et à la prévention et à l'élimination immédiates de ses pires formes grâce à une réponse systémique et durable des institutions du secteur public national, du secteur privé et des organisations de la société civile.
20. Les quatre objectifs immédiats du projet sont :
  - a. A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest,
  - b. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE auront été renforcées
  - c. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE
  - d. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants
  - e. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés.
21. Les résultats du projet par objectifs sont présentés à l'Annexe II.
22. Le projet est mis en œuvre dans 4 pays : le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal, avec une approche qui combine trois niveaux d'intervention et de résultats : local, national et sous régional. Le siège du projet se trouve à Dakar.
23. Depuis décembre 2011, le Projet a atteint les résultats suivants (c.-à-d. les principaux extraits et produits) :
  - a) Ratification de la Convention 138 sur l'âge minimal d'admission à l'embauche par le Cap-Vert
    - b) Le Cap-Vert relève l'âge minimal pour l'embauche à quinze ans.
    - c) Adoption officielle par le Gouvernement du Mali du Plan d'action national contre le TE
    - d) Création du Comité national de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques similaires du Mali
    - e) Mise en place de la Cellule de lutte contre le travail des enfants au ministère du Travail du Mali
    - f) Application de la loi sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Guinée-Bissau
    - g) Création de la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants au Sénégal
    - h) Cartographie de la présence du travail des enfants dans les exploitations traditionnelles des mines d'or à Kédougou, au Sénégal

- i) 1.866 enfants retirés ou sauvés des pires formes de travail des enfants grâce à des programmes d'action directe
- j) Etude des PFTE dans le contexte des situations de conflit et post conflit (par exemple, le cas de la Casamance, pour mieux lutter contre le problème sur le continent)

### **Contexte de l'évaluation**

- 24. L'OIT considère l'évaluation comme une partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique. Des dispositions sont prises dans tous les projets en conformité avec la politique d'évaluation de l'OIT et sur la base de la nature du projet, ainsi que des exigences spécifiques arrêtées au moment de la conception du projet et au cours de l'exécution du projet, selon les procédures établies.
- 25. La section Evaluation et Analyse d'Impact (EAI) de l'IPEC à Genève est chargée de la gestion de toute l'évaluation de l'IPEC.
- 26. Les évaluations des projets de l'OIT/IPEC sont fortement axées sur la finalité de l'apprentissage et de la planification organisationnels pour tous les acteurs et partenaires du projet. Selon la méthode d'évaluation de l'IPEC, un processus de consultation participatif sur la nature et les objectifs spécifiques de cette évaluation est mené pour définir les Termes de référence finaux.

## **II. Objet et champ d'application**

### **Objet**

- 27. Les principaux objectifs de l'évaluation à mi-parcours sont les suivants :
  - a) Evaluer les progrès en cours et la performance du programme (dans quelle mesure les objectifs immédiats ont été atteints et les résultats réalisés) pour son amélioration pendant le reste de la durée du projet,
  - b) Examiner la probabilité que le programme atteigne ses objectifs (par exemple, extrants et activités),
  - c) Examiner la réalisation des extrants et/ou des activités du programme,
  - d) Examiner la nature et l'ampleur des contraintes, les facteurs qui influent sur la mise en œuvre du programme et effectuer une analyse des facteurs qui contribuent à la réussite du programme,
  - e) Déterminer si les résultats du projet peuvent être considérés comme durables aux niveaux local, national et régional (par exemple, les structures d'exécution) et identifier les mesures pour améliorer leur durabilité,
  - f) Identifier les leçons apprises et les possibles nouveaux bons pratiques.
- 28. L'évaluation devrait fournir à tous les acteurs des informations pour évaluer et réviser, le cas échéant, les plans de travail, les stratégies, les objectifs, les accords de partenariat et les ressources. Elle devrait identifier le possible impact sur l'intégration de la politique et des stratégies et proposer une éventuelle marche à suivre pour le projet dans le cadre des PAN.
- 29. Par conséquent, le champ d'application de l'évaluation analytique devrait inclure l'identification des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et expliquer comment et pourquoi ils ont

été atteints de cette façon (et non d'autres façons prévues, si c'était le cas). Le but est d'aider les acteurs à apprendre de l'expérience en cours, mener la planification et assurer un meilleur suivi.

### **Champ d'application**

30. L'évaluation portera sur le programme OIT/IPEC mentionné ci-dessus, ses réalisations et sa contribution aux efforts globaux nationaux et régionaux pour parvenir à l'élimination des PFTE dans les quatre pays. L'évaluation devrait être axée sur toutes les activités qui ont été menées depuis le début des projets jusqu'au moment des visites de terrain (c'est-à-dire les programmes d'action/projets).
31. L'évaluation devrait se pencher sur le programme, dans son ensemble, y compris les questions liées à la conception initiale du projet, à la mise en œuvre, aux leçons apprises, à sa reproductibilité et aux recommandations formulées pour les programmes en cours et futurs.
32. La contribution de l'IPEC au processus du PAN couvre normalement la promotion d'un environnement favorable et le rôle de conseiller technique ou de facilitateur du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN national. Pour accéder au degré auquel cette contribution a été faite, l'évaluation devra tenir compte des facteurs pertinents et des évolutions des processus nationaux.
33. L'évaluation devrait porter sur les résultats attendus (ç.-à-d. prévus) et inattendus en termes d'extrants et de produits non prévus (ç.-à-d. les effets secondaires ou facteurs externes). Certains de ces changements inattendus pourraient être aussi pertinents que ceux prévus. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devrait leur accorder une attention pour les besoins de l'apprentissage.

### **III. Aspects proposés à prendre en compte par l'évaluation**

34. L'évaluation devrait être menée conformément au Cadre d'évaluation et à la Stratégie de l'OIT, aux Directives de l'OIT, aux Directives et Notes spécifiques de l'OIT-IPEC, aux Normes et règles d'évaluation du système des Nations unies et à la Norme de la qualité d'évaluation de l'OCDE/CAD.
35. L'évaluation portera sur les préoccupations globales d'évaluation de l'OIT, telles que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, dans la mesure du possible, tel que défini dans les "Directives politiques de l'OIT pour l'évaluation axée sur les résultats : Principes, justification, planification et gestion des évaluations", janvier 2012 :  
[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_168289/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_168289/lang--en/index.htm)
36. Les questions de genre devraient être prises en charge en accord avec les Directives de l'OIT : "Prise en compte de la dimension genre dans le suivi-évaluation des projets".  
[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_165986/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang--en/index.htm)
37. Conformément à l'approche-cadre axée sur les résultats qui est utilisée par l'OIT-IPEC pour identifier les résultats au niveau mondial, stratégique et des projets, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats en tenant compte des questions clés liées aux préoccupations de l'évaluation et la réalisation des Objectifs immédiats du projet à l'aide des données provenant des indicateurs du cadre logique.

38. L'annexe I contient des aspects spécifiques proposés qui devraient être pris en compte par l'évaluation. D'autres aspects peuvent être ajoutés tels que ceux identifiés par l'équipe d'évaluation en conformité avec l'objectif fixé et en concertation avec la Section Evaluation et Analyse d'Impact de l'OIT/IPEC Genève (EAI/DED) et par le coordonnateur du projet. Il n'est pas prévu que l'évaluation aborde toutes les questions décrites dans l'Annexe. Cependant, l'évaluation doit tenir compte des domaines d'intervention généraux. **L'instrument d'évaluation (résumé dans le Rapport initial) devrait identifier les domaines d'intervention généraux énumérés ici, ainsi que les autres aspects prioritaires à prendre en compte dans l'évaluation.**
39. Voici les principales catégories qui doivent être abordées :
- Conception
  - Réalisation (mise en œuvre et efficacité) des objectifs
  - Impact potentiel
  - Pertinence du projet
  - Durabilité
  - Aspects spéciaux à aborder.

#### **IV. Résultats attendus de l'évaluation**

40. Les résultats attendus qui doivent être atteints par l'équipe d'évaluation sont les suivants :
- Revue des documents appropriés.
  - Elaboration d'un Rapport initial axé sur l'instrument d'évaluation qui fait apparaître la combinaison d'outils et d'instruments détaillés nécessaires pour traiter l'ensemble des aspects sélectionnés. L'instrument doit prévoir la triangulation des données lorsque cela est possible.
  - Visite des sites du projet (Programmes d'action) dans les quatre pays.
  - Ateliers des acteurs nationaux dans les quatre pays (facilités par les évaluateurs nationaux à Bamako, Praia, Bissau et par le chef d'équipe à Dakar)
  - Projet de rapport d'évaluation : le rapport d'évaluation devrait inclure et faire apparaître les conclusions des visites de terrain et le déroulement des ateliers des acteurs. Le Rapport d'évaluation comprend :
    - ✓ un résumé contenant les principaux résultats, conclusions et recommandations
    - ✓ les conclusions clairement identifiées
    - ✓ un tableau présentant les principaux résultats (ç.-à-d. les chiffres et résultats qualitatifs) atteints par objectif (attendus et inattendus)
    - ✓ les conclusions et les recommandations clairement identifiées (pour les recommandations, identifier, pour chacune d'elles, les acteurs auxquels elles s'appliquent)
    - ✓ les leçons apprises
    - ✓ les bonnes pratiques possibles
    - ✓ les Annexes appropriées, y compris les TdR actuels, la Matrice des instruments d'évaluation standard (revue à l'aide de celle élaborée dans le Rapport initial), la liste des personnes interrogées et les rapports nationaux (dans la langue d'origine).

41. Le Rapport principal ne devrait pas dépasser 30-40 pages, les annexes non compris ; les annexes supplémentaires peuvent fournir des informations et des détails sur des volets spécifiques du projet évalué. Le rapport doit être envoyé en un seul document complet et la taille du fichier ne doit pas dépasser 3 mégaoctets. Les photos, le cas échéant, devraient être insérées à l'aide d'une résolution plus faible pour que la taille globale du fichier reste faible.
42. Les rapports-pays seront rédigés uniquement en français pour le Mali et le Sénégal et en portugais pour le Cap-Vert et la Guinée Bissau ; ils seront annexés au rapport d'évaluation. Ils seront ainsi distribués comme des projets (dans leur langue d'origine) avec le rapport global. Ils doivent être considérés comme des données à inclure dans le rapport d'évaluation.
43. Tous les projets de documents et les documents finaux, y compris les pièces justificatives, les rapports analytiques et les données brutes, doivent être fournis aussi bien en version papier qu'en version électronique compatible avec Word (\*.doc) pour Windows. La propriété des données issues de l'évaluation est partagée entre l'OIT-IPEC et les consultants. Les droits d'auteur du rapport d'évaluation seront exclusivement la propriété de l'OIT. L'utilisation des données pour les besoins de la publication et d'autres présentations ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de l'OIT-IPEC. Les principaux acteurs peuvent faire un usage approprié du rapport d'évaluation qui est conforme à l'objectif initial et en faisant mention de la source.
44. Le rapport global sera rédigé en français, puis traduit par le chef d'équipe en espagnol et par le Projet (en coordination avec l'EAI) en portugais. Le projet de rapport sera distribué aux principaux acteurs (les participants aux ateliers d'évaluation des acteurs seront considérés comme les acteurs clés, notamment le personnel et les donateurs du projet) pour un examen dans les trois langues pour le feedback et la promotion de l'appropriation du contenu (ç.-à-d. les recommandations, les leçons et les nouvelles bonnes pratiques).
45. Les observations des acteurs seront compilées par la Section EAI de l'OIT/IPEC Genève et transmises au chef d'équipe. En rédigeant le rapport final, le chef d'équipe doit tenir compte de ces observations, les intégrer, le cas échéant, et fournir une brève note expliquant les raisons pour lesquelles les observations n'auraient pas été intégrées.

## **V. Méthodologie de l'évaluation**

46. La méthodologie d'évaluation proposée est la suivante. Même si l'équipe d'évaluation peut proposer des changements de la méthodologie, ces changements doivent faire l'objet d'une discussion et approuvés par l'EAI, à condition que la recherche et l'analyse proposent des changements et que toutes les questions arrêtées soit abordées, l'objet maintenu et les résultats attendus produits avec la qualité requise.
47. Il sera demandé au chef de l'équipe d'évaluation d'inclure, dans le cadre de l'instrument d'évaluation spécifique à élaborer, les instruments d'évaluation standard que l'OIT/IPEC applique pour la documentation et analyse des réalisations des projets et des contributions des Programmes d'action au projet.
48. L'évaluation se fera à l'aide d'une revue des documents appropriés, y compris les documents de projet, les rapports d'étape, les résultats du programme et des projets (Programmes d'action), les résultats de tout processus de planification interne et les documents pertinents provenant de sources secondaires. A la fin de la période de revue documentaire, le consultant en évaluation devra préparer un document succinct indiquant l'approche méthodologique de l'évaluation sous la forme de l'instrument d'évaluation, à discuter et approuver par l'EAI avant le début de la mission sur le terrain. Ce document est le «Rapport initial».

49. Le Rapport initial doit spécifier le plan pour chaque pays, notamment en ce qui concerne la matrice d'évaluation et les instruments qui seront appliqués.
50. Le chef d'équipe sera en contact avec les consultants nationaux (pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et le Mali) lors de la revue documentaire pour les conseiller et superviser leur travail afin d'assurer l'adoption d'une méthodologie cohérente entre les travaux effectués dans les quatre pays. La coordination se fera par téléphone, par courrier électronique et par Skype. La documentation spécifique sur la méthodologie sera préparée et distribuée aux consultants nationaux par le chef d'équipe.
51. Le chef de l'équipe d'évaluation s'entretiendra avec les représentants des donateurs, le siège de l'OIT/IPEC et les responsables régionaux chargés de l'appui technique à travers des conférences téléphoniques au début du processus d'évaluation, de préférence pendant la phase de la revue documentaire.
52. L'équipe d'évaluation effectuera des visites dans les capitales des pays, pour les acteurs nationaux, et des visites de terrain dans les zones du programme. Les évaluateurs auront des entretiens avec les partenaires du projet, les agences d'exécution, les bénéficiaires directs (à savoir les enfants et les ménages) et les enseignants, et animeront un atelier vers la fin des visites de terrain.
53. La sélection des lieux spécifiques des visites de terrain (dans les zones de projet identifiées dans le Document de projet) devrait se faire sur la base des critères à définir par l'équipe d'évaluation. Parmi les critères à prendre en compte, il y a :
  - les sites où des résultats positifs et négatifs ont été obtenus du point de vue des acteurs clés. La raison est que les cas extrêmes, dans une certaine mesure, sont plus utiles que les moyennes pour comprendre comment le processus a fonctionné et comment les résultats ont été obtenus
  - les endroits qui ont été identifiés comme offrant des bonnes pratiques particulières ou soulevant des questions clés particulières identifiées par la revue documentaire et les discussions initiales
  - les zones connues pour avoir une forte prévalence de travail des enfants
  - lieux situés à côté des routes principales et les lieux pas si près de celles-ci.
54. Les ateliers nationaux verront la participation des principaux acteurs (c'est-à-dire les partenaires) et du personnel de l'IPEC, y compris le donateur, le cas échéant. Ces événements seront l'occasion pour l'équipe d'évaluation de recueillir des données supplémentaires, de présenter les résultats préliminaires, les conclusions et recommandations, et de recevoir en retour les commentaires et observations. Ces rencontres auront lieu vers la fin du travail de terrain dans chaque pays.
55. Le consultant national, en coordination avec le chef d'équipe et sous la supervision de celui-ci, sera chargé d'organiser la méthodologie des ateliers nationaux. L'équipe de projet, en collaboration avec le chef de l'équipe d'évaluation et le consultant national, aura la charge de déterminer le nombre de participants à l'atelier et d'assurer la logistique.
56. Les consultants nationaux et le chef d'équipe (pour le Sénégal) seront chargés de l'élaboration des projets de rapports-pays (qui doivent être achevés après les ateliers nationaux des acteurs). Ils seront, ensuite, remis au chef d'équipe comme un élément clé du rapport d'évaluation global du projet.
57. Le chef d'équipe sera chargé de la rédaction et de la finalisation du rapport d'évaluation (avec les contributions et le soutien des consultants nationaux). Après les commentaires et

observations des acteurs sur le projet de rapport, le chef d'équipe sera, en outre, chargé de finaliser le rapport en y intégrant toutes observations jugées utiles. Le chef de l'équipe d'évaluation aura la responsabilité finale au cours du processus d'évaluation et par rapport aux résultats de l'évaluation, y compris la qualité du rapport et le respect des délais.

58. L'évaluation se fera avec l'appui technique de la section IPEC-EAI et avec l'appui logistique du bureau du programme à Dakar et des coordonnateurs nationaux. La section EAI sera chargée de la compilation des observations des acteurs qu'il soumettra au chef d'équipe.
59. Il est prévu que l'équipe d'évaluation travaille selon les normes d'évaluation et codes de conduite les plus élevés et qu'il se conforme aux normes et règles d'évaluation des Nations Unies.

### Responsabilités et profil de l'équipe

60. Le Chef d'équipe (Consultant international chargé du niveau régional et du Sénégal) :

Responsabilités	Profil
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des documents du programme</li> <li>Elaboration de l'instrument d'évaluation</li> <li>Séance d'information avec OIT/IPEC-EAI</li> <li>Entretiens téléphoniques avec le chargé de dossiers du siège d'IPEC, IPEC régional et le donateur</li> <li>Conseils techniques aux consultants nationaux</li> <li>Visites de terrain au Sénégal</li> <li>Animation de l'atelier régional des acteurs</li> <li>Rédaction du rapport d'évaluation</li> <li>Finalisation du rapport d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>N'avoir pas été impliqué dans le projet</u></li> <li>Expérience en Afrique de l'Ouest, de préférence au niveau régional</li> <li>Solide expérience des questions de développement social et/ou économique</li> <li>Expérience dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets de développement, en particulier dans l'élaboration des politiques, le renforcement institutionnel et les projets de développement local</li> <li>Expérience des évaluations dans le système des Nations Unies ou d'un autre cadre international en tant que chef d'équipe</li> <li>Bonne expérience des projets sous-régionaux et nationaux</li> <li>Expérience dans le domaine des questions liées aux enfants et au travail des enfants, ainsi que des approches fondées sur les droits dans un cadre normatif et une dimension opérationnelle sont très appréciées</li> <li>Expérience dans l'élaboration des politiques et dans le domaine des questions éducatives et juridiques serait également appréciée</li> <li>Expérience dans le système des Nations Unies ou expérience similaire en développement international, y compris, de préférence, les cadres de développement international et national, en particulier le DSRP et du PNUAD</li> <li>La maîtrise du français et de l'espagnol est indispensable, celle du portugais (lu) serait un atout</li> <li>Expérience dans l'animation d'ateliers pour les résultats de l'évaluation</li> </ul>

61. Les consultants nationaux (pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et le Mali)

Responsabilités	Profil
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des documents du programme</li> <li>Contribuer à l'élaboration de l'instrument d'évaluation</li> <li>Organiser des entretiens avec les acteurs et effectuer des visites de terrain dans le pays</li> <li>Animer l'atelier national des acteurs (sous la direction du chef d'équipe)</li> <li>Contribuer au rapport d'évaluation à travers l'élaboration des rapports nationaux pour un usage interne</li> <li>Autres tâches demandées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si possible, ne pas être impliqué dans le projet</li> <li>Bonne expérience du développement social et économique national</li> <li>Expérience dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets de développement, en particulier dans l'élaboration des politiques, le renforcement institutionnel et les projets de développement local</li> <li>Bonne expérience au niveau national, de préférence avant une expérience professionnelle dans le travail des enfants</li> <li>Expérience des questions liées aux enfants et au travail des enfants et aux approches fondées sur les droits dans un cadre normatif serait très appréciée</li> <li>Expérience dans l'animation d'ateliers pour les résultats de l'évaluation</li> <li>Maîtrise du français (Mali) et du portugais (CV et GB)</li> <li>Parler et lire en français seraient un atout pour les consultants ressortissants du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau</li> <li>La connaissance des langues locales dans les sites des visites de terrain est un atout</li> <li>Une expérience dans le système des Nations Unies ou une expérience similaire en</li> </ul>

Responsabilités	Profil
par le Chef d'équipe	développement international est souhaitable

### Calendrier et planning de l'évaluation

62. La durée totale du processus d'évaluation, y compris la soumission du rapport final, ne devrait pas dépasser deux mois à compter de la fin de la mission sur le terrain.

63. Le calendrier est le suivant :

Phase	Responsable	Tâches	No de jours			
			CE	CN CV	CN GB	CN Ma
I	Chef de l'équipe d'évaluation (CEE) et les CN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seance d'information avec l'oit/ipecc</li> <li>Revue des documents lies au programme</li> <li>Briefing telephonique avec ipec eai, le bailleur, IPEC siege et le bureau regional de l'OIT</li> </ul>	7	3	3	3
II	CEE et les CN avec le soutien logistique du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens avec le personnel et les partenaires du programme (aux niveaux national et local)</li> <li>Visites de terrain</li> <li>Consultations des filles et des garçons, des parents, des enseignants et d'autres bénéficiaires</li> </ul>	7	3	3	6
III	CEE et les CN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier national avec les principaux acteurs</li> <li>Partage des conclusions préliminaires</li> </ul>	1	1	1	1
IV	CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de rapport sur la base des consultations menées lors des visites de terrain, de la revue documentaire, des ateliers et des rapports-pays internes</li> <li>Compte-rendu</li> </ul>	14	4	4	4
V	EAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribuer le projet de rapport aux acteurs clés</li> <li>Compiler les commentaires des acteurs et les transmettre au chef d'équipe</li> </ul>				
VI	CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser le rapport contenant les explications sur la raison pour laquelle les commentaires et observations n'ont pas été intégrés</li> </ul>	1			
<b>TOTAL</b>			<b>30</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>

64. Tableau récapitulatif

Phase	Durée	Période
I	7 jours	5-12 nov.
II-III	4-8 jours	14-20 nov.
IV	4-8 jours	22 nov - 1 déc.
V	14 jours	3-14 déc
VI	1 jour	7 Janvier 2013

65. Sources d'information

<b>Disponibles au Siège et à fournir par l'EAI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de projet</li> <li>Directrices de l'EAI, de l'OIT et de l'UNEG</li> </ul>
<b>Disponibles au bureau du projet et à fournir par la direction du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans de travail</li> <li>Plans de suivi du projet</li> <li>Rapports d'étape/rapports de situation</li> <li>Rapports techniques et financiers des organismes partenaires</li> <li>Autres études et recherches menées</li> <li>Plan du résumé du programme d'action</li> <li>Plans d'action nationaux</li> </ul>

66. Consultations avec :

- la Direction et le personnel du projet
- le responsable de l'appui technique au siège et au bureau régional de l'OIT
- le spécialiste régional en TE de l'OIT
- les organismes partenaires
- les programmes de travail des enfants dans les pays
- les partenaires sociaux, les associations d'employeurs et de travailleurs
- les acteurs gouvernementaux (par exemple, ministère du Travail, du Développement social, etc.)
- les représentants du gouvernement, les autorités judiciaires, etc. identifiés par l'équipe d'évaluation
- les partenaires nationaux dans les PAN impliqués dans le développement, l'amélioration et l'application des processus nationaux
- les décideurs
- les bénéficiaires directs, c'est-à-dire les garçons et les filles (en prenant en compte des considérations éthiques)
- les parents des garçons et des filles
- les enseignants
- les membres de la communauté identifiés par la direction du projet et le chef de l'équipe d'évaluation
- le donateur à Madrid et les représentants des pays (OTC)

#### **Procédure de soumission du rapport final**

67. Pour les évaluations indépendantes, la procédure suivante est utilisée :

- L'évaluateur soumettra un projet de rapport à **l'IPEC EAI à Genève**
- L'EAI de l'IPEC transmettra une copie aux **acteurs principaux** pour observations sur les questions factuelles et pour des précisions
- **L'EAI de l'IPEC** compilera les observations et les transmettra à **l'évaluateur** à une date convenue entre l'EAI/DED et l'évaluateur ou dès réception des observations des acteurs
- Le rapport final est soumis à l'EAI/DED de l'IPEC qui le transmettra, ensuite, officiellement aux acteurs, dont le donateur.

## **VI. Les Ressources et la Gestion**

### **Les Ressources**

68. Les ressources nécessaires à cette évaluation sont les suivantes :

#### **Pour le chef de l'équipe d'évaluation :**

- Honoraires pour un consultant international pendant 30 jours de travail
- Indemnité journalière locale dans les sites du projet, conformément aux règlements et règles de l'OIT
- Frais de déplacement entre le lieu de résidence du consultant et Dakar, conformément aux règlements et règles de l'OIT

**Pour les consultants nationaux :**

- Honoraires pour 11 jours de travail pour le Cap-Vert et la Guinée Bissau et 14 jours pour le Mali
- Indemnité journalière dans les sites du projet, conformément aux règlements et règles de l'OIT

**Pour l'ensemble de l'exercice d'évaluation :**

- Déplacements à l'intérieur du pays pris en charge par le projet
- Dépenses des ateliers d'acteurs dans les quatre pays
- Tous les autres coûts divers du budget

69. Un budget détaillé distinct est disponible.

**La Gestion**

70. L'équipe d'évaluation soumettra un rapport à l'EAI de l'IPEC au siège et devrait discuter de toutes les questions techniques et méthodologiques avec l'EAI, si ces questions se posent. Les directeurs du projet IPEC et le bureau de l'OIT à Dakar fourniront un appui administratif et logistique au cours de la mission d'évaluation.

## **Annexe I : Aspects proposés en prendre en compte**

### **Conception**

- Déterminer la validité de la conception du projet, l'efficacité des méthodologies et des stratégies utilisées et si elles ont aidé ou entravé la réalisation des objectifs du projet tels qu'ils sont énoncés dans le document de projet.
- Déterminer si la conception du programme est logique et cohérente et tient compte des arrangements institutionnels, des rôles, des capacités et de l'engagement des acteurs.
- Évaluer la logique interne et externe du programme (dans quelle mesure le programme s'insère dans les activités d'intégration existantes qui auraient une incidence sur le travail des enfants).
- Déterminer si les informations disponibles sur la situation socio-économique, culturelle et politique ont été prises en compte au moment de la conception et si elles se sont reflétées dans la conception du programme.
- Dans quelle mesure les facteurs externes et les hypothèses ont été identifiés au moment de la conception ? Est-ce que ces hypothèses sous-jacentes sur lesquelles s'est basé le programme ont été prouvées ?
- Déterminer si les problèmes et les besoins ont été correctement analysés et déterminer si les besoins, les contraintes, les ressources et l'accès aux services du projet par les différents bénéficiaires ont été clairement identifiés en prenant en compte des questions de genre.
- Dans quelle mesure la conception du programme prend-il en compte les initiatives locales, nationales et sous-régionales en cours pour lutter contre le travail des enfants et promouvoir des possibilités éducatives pour les enfants ciblés et les capacités existantes capables de régler ces questions ?
- Est-ce que le délai de mise en œuvre du programme et le séquençage des activités du programme sont logiques et réalistes ? Si non, quels sont les changements nécessaires pour les améliorer ?
- Est-ce que les objectifs du programme étaient clairs, réalistes et pouvaient être atteints dans les délais fixés et avec les ressources allouées (y compris les ressources humaines) ?
- Est-ce que la stratégie de durabilité des résultats du programme est clairement définie au stade de la conception du programme ?
- Quelle est la pertinence des indicateurs et des moyens de vérification du programme ? Évaluer l'utilité des indicateurs de suivi et d'évaluation des changements au niveau des résultats et de l'impact.
- Est-ce que les indicateurs proposés pour évaluer le programme sont appropriés pour le projet, à la lumière de l'accent mis sur les programmes d'action directe en combinaison avec les activités d'intégration ?
- Est-ce que les liens entre les contributions, les activités, les résultats et les objectifs étaient clairs et logiques ? Est-ce que les PA conçus dans le cadre du programme établissent des liens clairs et se complètent en ce qui concerne les stratégies du programme et les domaines d'intervention du programme ?

### **Réalizations (mise en œuvre et efficacité) et Objectifs**

- Examiner les documents préparatoires issus du processus d'exécution en termes d'opportunité et identifier les ressources et/ou personnes appropriées pour mettre en œuvre le processus.

- Évaluer l'efficacité du programme, c'est-à-dire comparer les ressources allouées et les résultats obtenus. De manière générale, est-ce que les résultats obtenus justifient les coûts engagés ?
- Examiner les résultats atteints par le programme à ce jour en termes de qualité et de quantité. Ont-ils été réalisés à temps ?
- Déterminer si le programme est en train de réaliser ses objectifs immédiats.
- Déterminer si l'orientation technique fournie par les organisations partenaires et les unités compétentes de l'OIT (y compris OIT Genève et les bureaux régionaux et les bureaux-pays de l'OIT) était adéquate par sa nature et son étendue.
- Est-ce que le programme est en train d'atteindre ses objectifs et résultats énoncés dans le document de projet ? Sinon, quels étaient les facteurs qui ont contribué au retard du programme et étaient-ils justifiables ?
- Est-ce que les produits et résultats non prévus ont été identifiés et, si oui, pourquoi étaient-ils nécessaires et dans quelle mesure sont-ils importants pour atteindre les objectifs du projet ?
- Évaluer le système de suivi du programme, y compris le PMP, les plans de travail, les processus et/ou systèmes.
- Évaluer les stratégies de collecte de données du programme.
- Comment les facteurs positifs et négatifs hors du contrôle du programme ont-ils affecté la mise en œuvre du programme et les objectifs du programme et comment le programme s'occupe-t-il de ces facteurs externes ?
- Évaluer les activités d'intégration de la dimension genre du programme.
- Quelle est l'efficacité des PA, des activités de recherche et politiques et comment contribuent-ils à l'atteinte des objectifs immédiats du projet ?
- Comment étaient renforcées les capacités des agences d'exécution et des autres partenaires concernés à développer une action efficace contre le travail des enfants à la suite des activités du programme ?
- Comment le programme est-il en train de surmonter les obstacles (prévus et imprévus) qui surgissent tout au long du processus de mise en œuvre ? Est-ce que l'équipe du programme a pu adapter le processus de mise en œuvre en vue de surmonter ces obstacles sans affecter l'efficacité du programme ?

### **Environnement favorable (renforcement des capacités)**

- Examiner tout réseau qui a été établi entre les structures et les organismes gouvernementaux qui interviennent dans la lutte contre le travail des enfants aux niveaux sous-régional, national, provincial et local.
- Dans quelle mesure le projet a-t-il coordonné et collaboré avec d'autres initiatives axées sur les enfants et soutenues par d'autres organisations dans les pays ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à intégrer la question du travail des enfants dans les initiatives en cours dans des domaines tels que l'éducation, les programmes de transferts d'espèces assortis de condition et la réduction de la pauvreté ?
- Quelle est la pertinence et l'efficacité des études commanditées par le programme par rapport aux débats nationaux sur le travail des enfants ?
- Déterminer la façon dont le projet de l'OIT/IPEC a interagi et, éventuellement, influé les politiques, les débats et les institutions qui interviennent dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants au niveau national.

- Évaluer dans quelle mesure les outils de planification, de suivi et d'évaluation ont été promus par le programme pour une utilisation au niveau des PNA et par d'autres partenaires.
- Évaluer l'influence du programme sur la collecte des données nationales et sur le processus de réduction de la pauvreté ou un processus similaire.
- Évaluer la portée et le degré d'efficacité du projet dans la mobilisation des ressources, des politiques, des programmes et des partenaires pour qu'ils participent au PAN et à d'autres cadres, plans ou stratégies sous-régionaux ou nationaux.
- Évaluer la pertinence des ressources mobilisées.

### **Les interventions ciblées (action directe)**

- Évaluer l'efficacité des différents programmes d'action mis en œuvre et leur contribution aux objectifs immédiats du programme. Est-ce que les capacités des organismes et organisations communautaires ont été renforcées pour planifier, créer, mettre en œuvre et évaluer les actions destinées à prévenir et à éliminer le travail des enfants ? Est-ce que l'ensemble des personnes cibles a été atteint ? Est-ce que les résultats attendus ont été réalisés à temps, avec la quantité et la qualité requises ?
- Quels types d'avantages les bénéficiaires cibles ont-ils obtenus ?
- Quelle est l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour la lutte contre le travail des enfants ? Est-ce que les initiatives de lutte contre le travail des enfants pourraient être durables ?
- Évaluer le processus et le niveau de documentation et de diffusion des modèles : amélioration, leçons, etc.
- Identifier, le cas échéant, les mesures prises pour assurer l'accès des filles aux services et aux ressources.
- Évaluer les critères de sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution des projets.

### **Pertinence du projet**

- Déterminer si le programme a répondu aux besoins réels des bénéficiaires et des acteurs.
- Évaluer la validité de l'approche et des stratégies du programme, ainsi que la possibilité de le reproduire.
- Déterminer si les problèmes et les besoins qui sont à l'origine du programme existent encore ou ont évolué.
- Évaluer la pertinence des secteurs/groupes cibles et les lieux choisis pour élaborer les PA sur la base des conclusions des enquêtes de base.
- Comment est-ce que le programme soutient et contribue aux PAN et aux autres cadres ? Est-ce que les acteurs locaux perçoivent les PAN des pays comme différents et plus vastes que le programme de l'IPEC d'appui au PAN ?
- Comment la stratégie utilisée dans ce projet a-t-elle été intégrée dans les PAN, dans les initiatives nationales sur l'éducation et de lutte contre la pauvreté, ainsi que dans les interventions menées par d'autres organisations (y compris les organisations nationales et internationales) ? Est-ce que le programme est resté cohérent avec les PAN et les soutenait ?
- Est-ce que la stratégie répondait aux différents besoins, ainsi qu'aux rôles, contraintes et à l'accès aux ressources des groupes cibles, avec une référence spécifique à la stratégie d'intégration et, par conséquent, des partenaires concernés, en particulier au sein du gouvernement ?

## Durabilité

- Évaluer dans quelle mesure une stratégie progressive a été définie et planifiée et quelles sont les mesures qui sont en train d'être prises pour assurer la durabilité (ç.-à-d. la participation du gouvernement). Indiquer si ces stratégies ont été articulées/explicites aux acteurs.
- Indiquer si les interventions du programme destinées à retirer les enfants et les protéger contre l'exploitation au travail ont des effets durables sur les bénéficiaires. Est-ce que le résultat des enfants retirés ou protégés sera prolongé ou faut-il des interventions supplémentaires ?
- Évaluer la contribution que le programme a apporté ou est en train d'apporter au renforcement des capacités et des connaissances des acteurs nationaux (gouvernement et agences d'exécution) et pour encourager l'appropriation du programme par les partenaires.
- Indiquer si la dimension genre a été ou est en train d'être prise en compte en ce qui concerne la durabilité du programme et indiquer si des mesures ont été prises pour sensibiliser les institutions locales et les groupes cibles sur ces questions.
- Évaluer la réussite du programme dans la mobilisation des ressources pour la poursuite des efforts en cours, ainsi que pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le cadre des PAN. Analyser le niveau de l'appui du secteur privé/des organisations patronales aux PAN, en accordant une attention particulière à la façon dont ces groupes participent aux activités du programme.

## Les aspects spécifiques à prendre en compte

- Évolution institutionnelle et intégration  
Analyser la qualité du processus de documentation des modèles d'intervention à différents niveaux (implication des acteurs au niveau national, action directe et autres)
- Au niveau sous-régional :  
Est-ce que la promotion de la collaboration Sud-Sud aux niveaux sous-régional et régional (ç.-à-d. la mise en place des cadres opérationnels) a été efficace ?  
Quelle est l'efficacité du projet dans le traitement de la traite des enfants entre les pays ?  
Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré avec les autres initiatives régionales de lutte contre le travail des enfants ?
- Lien avec les autres projets et initiatives stratégiques  
Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré avec les précédents projets IPEC au Mali et au Sénégal ? Est-ce que le projet a tiré des leçons de ceux-ci ?  
Est-ce que le travail des enfants a été entièrement intégré dans les PPTD ? Comment le projet collabore-t-il avec les équipes PPTD dans les pays, en particulier les partenaires sociaux ?  
Dans quelle mesure le projet a-t-il collaboré avec le projet AECID pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, comme les projets "Promoción de un enfoque multinivel para erradicar la malnutrición infantil" (2009-2012) en Guinée-Bissau, "Mejora de la nutrición infantil y la seguridad alimentaria en los municipios más vulnerables de Malí" (2009-2013) au Mali, et "Promoción de iniciativas e industrias culturales en el Senegal" (2008-2011) et "Prevención y gestión de la malnutrición infantil en regiones muy vulnerables" (2010-2012) au Sénégal ?

## Annexe II. Objectifs et résultats du projet (en français)

Objectifs immédiats	Résultats
---------------------	-----------

Objectifs immédiats	Résultats
<p>1. A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et des PFTE seront mis en place des cadres de coopération sous-régionale, de coopération Sud-Sud et de coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest</p>	<p>1.1 Les institutions et les acteurs sous-régionaux en mesure de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des accords régionaux et multilatéraux relatifs à la traite des enfants</p>
	<p>1.2 Mécanismes mis en place pour l'échange d'expériences et de soutien entre les pays du Sud</p>
	<p>1.3 Il y a une augmentation du nombre de programmes et d'initiatives conjointes dans le domaine de la coopération internationale pour avoir un impact sur l'élimination progressive du travail des enfants</p>
<p>2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des pires formes auront été renforcées</p>	<p>2.1 La prévention nationale et les Commissions sur l'élimination du travail des enfants sont renforcées et capables de fonctionner de manière autonome</p>
	<p>2.2 La Cellule de lutte contre le travail des enfants au sein des ministères du Travail est renforcée et capable de fonctionner de manière autonome</p>
	<p>2.3 Les plans nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants sont mis en œuvre et consolidés</p>
	<p>2.4 Les comités locaux pour le suivi du travail des enfants sont en mesure de fonctionner de manière autonome</p>
	<p>2.5 Les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays de la sous-région ont défini la prévention et l'éradication du travail des enfants comme l'un des domaines de travail institutionnels</p>
	<p>2.6 Les statistiques sur le travail des enfants sont produites et régulièrement disponibles</p>
	<p>2.7 Des études spécifiques sur certains des PFTE et d'autres sujets d'intérêt sont disponibles dans chaque pays</p>
	<p>2.8 Le suivi des "observatoires" des pires formes de travail des enfants conçu et transféré aux institutions compétentes dans chaque pays</p>
	<p>2.9 La ratification des Conventions 138 et 182 et l'adaptation au plan législatif et l'exécution en vertu de ces Conventions ont été promues</p>
	<p>2.10 Les acteurs clés formés pour se mobiliser en faveur de la prévention et de l'éradication du travail des enfants</p>
<p>3. A la fin du projet, un environnement social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et à l'élimination des PFTE</p>	<p>3.1 L'Agenda de l'éducation nationale comprend la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif précis</p>
	<p>3.2 Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local comprennent la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif avec des indicateurs et un groupe cible</p>
	<p>3.3 Le grand public conscient des conséquences négatives du travail des enfants et de ses pires formes</p>
<p>4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des dispositifs de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants</p>	<p>4.1 Les collectivités locales, les institutions décentralisées et les communautés intègrent dans leurs plans le thème de la prévention du travail des enfants</p>

Objectifs immédiats	Résultats
	4.2 Des programmes «modèles» de prévention des PFTE mis en œuvre dans les municipalités et les communautés les plus vulnérables
5. A la fin du projet, des expériences pilotes et des interventions modèles pour l'éradication des PFTE ont été générés	5.1 Des programmes d'action directe pour l'éradication des PFTE exécutés
	5.2 Les modèles réussis d'intervention directe contre les PFTE sont documentés, diffusés et transmis aux institutions compétentes

## Annexe 2: Instrument d'évaluation pour les questions d'évaluation

Objectifs du projet	Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
<b>A. Objectifs du projet</b>						
<i>Objectif de développement: Contribuer à l'éradication progressive du TI et l'élimination des PFTI de la part des institutions nationales publiques, privées et de la société civil au travers l'exécution de Plans d'Action Nationaux de Lutte contre le TI.</i>						
<b>1. A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest</b>						
1.1 Les institutions et les acteurs sous-régionaux en mesure de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des accords régionaux et multilatéraux relatifs à la traite des enfants	Dans le cadre des accords régionaux relatifs à la traite des enfants ¿quelles sont les avancées opérées entre les acteurs, institutions et société civile depuis le démarrage du projet? Il y a-t-il des actions de coopération sou régionale en cours ?	• Nombre et type de mécanismes de coopération établis entre les pays de la sous-région	Copie des accords entre pays bénéficiaires et rapports sur les actions de coopération entreprises.	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Partenaires institutionnels x chacun des 4 pays, Ministère du Travail, syndicats, patronats, etc.
1.2 Mécanismes mis en place pour l'échange d'expériences et de soutien entre les pays du Sud	¿quelles sont les synergies et actions entreprises dans chaque pays depuis le démarrage du projet? ¿des nouveaux cadres de coopération Sud Sud établis?	Nombre et type de mécanismes de coopération Sud-Sud établis entre les 4 pays du projet et d'autres pays en dehors de la sous-région (autres pays d'Afrique et Amérique Latine, pays lusophones (Brésil?).	• Copie des accords institutionnels entre pays bénéficiaires et rapports sur les actions de coopération entre pays	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Partenaires institutionnels x chacun des 4 pays, Ministère du Travail, syndicats, patronats, etc.
1.3 Il y a une augmentation du nombre de programmes et d'initiatives conjointes dans le domaine de la coopération internationale pour avoir un	Depuis le démarrage du projet, quelles nouvelles initiatives ont été mises en place, dans chacun des 4 pays, entre acteurs de la coopération internationale?	• Nombre et type d'Accords programmatiques établis par le projet avec d'autres acteurs de coopération ou participation à des programmes conjoints, dans un cadre plus large? Est-ce que les gouvernements des 4 pays sont parties prenantes de ces éventuels accords?	• Copie des accords et rapports de suivi des actions conjointes des organismes de coopération	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays

Objectifs du projet		Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
	impact sur l'élimination progressive du travail des enfants						
<b>2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE auront été renforcées</b>							
	2.1 La prévention nationale et les Commissions sur l'élimination du travail des enfants sont renforcées et capables de fonctionner de manière autonome	Dans chacun des 4 pays, existe-t-il une commission nationale et quel est son degré de fonctionnalité ?	Décret de création de la commission et existence de ses Statuts	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	M Travail, Point focal TI , UNTC-CS, ACS, AECID
	2.2 La Cellule de lutte contre le travail des enfants au sein des ministères du Travail est renforcée et capable de fonctionner de manière autonome	quelle est la situation de cette cellule dans chaque pays et quelles actions ont été entreprises par le projet pour les renforcer?	Funciones de la unidad de TI	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays
	2.3 Les plans nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants sont mis en œuvre et consolidés	quelle est la situation dans chacun des 4 pays par rapport au Plan National? ¿dans les pays où il existe, quelles sont les avancées dans leur application?	existence des plan (actualisés) et des éventuels rapports d'exécution	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays
	2.4 Les comités locaux pour le	Dans les pays où ils existent, est ce que les comités locaux sont	Rapports des comités.	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée	Ministère du Travail dans chacun des 4

Objectifs du projet		Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
	suivi du travail des enfants sont en mesure de fonctionner de manière autonome	opérationnels? ¿quels sont ses membres et manière d'opérer?				Bissau et Cap Vert	pays
	2.5 Les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays de la sous-région ont défini la prévention et l'éradication du travail des enfants comme l'un des domaines de travail institutionnels	Dans chacun des 4 pays, comment sont impliqués les syndicats et patronales dans la lutte contre le TI et ses pires formes? ¿quels sont les engagements pris depuis le démarrage du projet?	Déclarations et manifestations des organisations	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Syndicats et patronales impliqués dans chacun des 4 pays
....	2.6 Les statistiques sur le travail des enfants sont produites et régulièrement disponibles	quelle est la situation des statistiques sur le TI dans chacun des pays? Quelle est la périodicité de leur production?	Études et analyses statistiques réalisées	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Avec l'institut national des Statistiques (INE) de chacun des 4 pays
....	2.7 Des études spécifiques sur certains des PFTE et d'autres sujets d'intérêt sont disponibles dans chaque pays	est-ce que des études spécifiques sur les PFTE sont disponibles? Quelle a été la contribution du projet dans ce sens?	Études réalisées	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays, UN
....	2.8 Le suivi des "observatoires" des pires formes	est ce qu'il y a eu ces transferts d'"observatoires (OIT/IPEC?) vers des institutions nationales? Quelle	outils utilisés pour le suivi	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays

Objectifs du projet		Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
	de travail des enfants conçu et transféré aux institutions compétentes dans chaque pays	est la situation des institutions responsables de garantir une continuité et suivi dans la lutte contre le TI ? ¿de quels mécanismes de financement disposent-elles?				Vert	
	2.9 La ratification des Conventions 138 et 182 et l'adaptation au plan législatif et l'exécution en vertu de ces Conventions ont été promues	Quelle est la situation dans chacun des 4 pays de la ratification des Conventions 138 et 182? ¿quels actions ont été entreprises par le projet pour favoriser ce processus?	Textes publiés des adhésions aux conventions	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère du Travail dans chacun des 4 pays
	2.10 Les acteurs clés formés pour se mobiliser en faveur de la prévention et de l'éradication du travail des enfants	Dans chacun des 4 pays, combien d'interlocuteurs institutionnels et de la société civile dans la lutte contre le TI, ont été formés et sont actifs? ¿comment est-ce qu'ils ont été formés dans le cadre du projet?	Programmes de formation, nouvelles actions entreprises après les formations	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	A identifier avec le Ministère du Travail dans chacun des 4 pays
<b>3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE</b>							
	3.1 L'Agenda de l'éducation nationale comprend la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif précis	Quelles actions ont été démarrées par les institutions de chacun des 4 pays pour intégrer la prévention du TI dans l'agenda de l'Éducation? Quel a été le rôle du projet?	Programmes curriculaires, matériaux de préparation produits	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Ministère de l'Éducation dans chacun des 4 pays
	3.2 Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté	est ce que les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local incluent une mention sur la	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	Point focal sur le TI dans chacun des 4 pays (Ministère du Travail)

Objectifs du projet		Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
	et pour le développement local comprennent la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif avec des indicateurs et un groupe cible	prévention et l'éradication du TI? Est ce que le projet ou ses interlocuteurs ont pu travailler dans ce sens et avec quels résultats?					
	3.3 Le grand public conscient des conséquences négatives du travail des enfants et de ses pires formes	Quelles activités et initiatives de diffusion et sensibilisation ont été menées? Qui étaient les destinataires et les organisateurs?	Matériels de communication produits	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	4 pays: Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert	ICCA, Punto focal de TI en Cabo Verde (Ministério de Trabalho)
<b>4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants</b>							
	4.1 Les collectivités locales, les institutions décentralisées et les communautés intègrent dans leurs plans le thème de la prévention du travail des enfants	Comment participent les collectivités locales, institutions décentralisées et les communautés au projet et son objectif de lutte contre le TI? Quelles activités ont été lancées dans le cadre de leurs compétences?	Activités et programmes sur l'éradication du TI	Entrevista	TL/CN	Sénégal et Mali	A identifier avec le Ministère du Travail dans chacun des 4 pays
	4.2 Des programmes «modèles» de prévention des PFTE mis en œuvre dans les	Quels programmes ont été mis en marche dans ce cadre décentralisé?	Projets locaux touchant les PFTI	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	Sénégal et Mali	A identifier avec le Ministère du Travail dans chacun des 4 pays

Objectifs du projet		Questions d'évaluation	Indicateurs Clé	Techniques de Collecte de Données	Resp. (TL/NC)	Lieu	Partenaires impliqués
	municipalités et les communautés les plus vulnérables						
<b>5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés</b>							TL/CN
	5.1 Des programmes d'action directe pour l'éradication des PFTE exécutés	Dans chacun des 4 pays, quels sont les programmes d'actions directe mis en œuvre et leurs réalisations concrètes?	Projets d'action directe touchant les PFTI dans chacun des pays	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	Sénégal et Mali	Ministère du travail
	5.2 Les modèles réussis d'intervention directe contre les PFTE sont documentés, diffusés et transmis aux institutions compétentes	Dans le cadre des programmes d'action directe mis en œuvre, est ce que le projet a prévu des mécanismes de capitalisation de ces expériences?	Plans des programmes d'action directe appliqués.	Entretiens et révision documentaire	TL/CN	Sénégal et Mali	Point focal sur le TI dans chacun des 4 pays (Ministère du Travail)

OIT-IPEC

*AVALIAÇÃO INDEPENDENTE INTERCALAR*

# **Relatório Nacional Cabo Verde**

**“Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Países da África  
Ocidental (Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal)”**

## Tabela de Conteúdos

Acrónimos .....	78
Resumo executivo .....	79
1. Introdução.....	81
1.1 Justificativa e objectivos da avaliação .....	81
1.1.1 Breve descrição do que a avaliação deve permitir alcançar .....	81
1.2 Metodologia utilizada na avaliação.....	81
1.2.1 Abordagem e Metodologia .....	81
1.3 Determinantes e limitações do estudo realizado .....	82
2. Descrição das intervenções analisadas em cabo verde .....	83
2.1 Concepção inicial do projecto.....	83
2.2 Descrição da implementação .....	84
3. Resultados para os critérios de avaliação : Cabo Verde.....	85
3.1 Concepção.....	85
3.2 Relevância.....	86
3.3 Eficácia .....	87
3.4 Eficiência .....	91
3.5 Sustentabilidade .....	93
3.6 Aspectos específicos a considerar.....	94
4. Conclusões .....	94
4.1 No que diz respeito à concepção e pertinência do programa .....	94
4.2 No que diz respeito à eficácia .....	95
4.3 No que diz respeito à eficiência .....	95
4.4 No que diz respeito à Sustentabilidade .....	96
5. Recomendações.....	96
5.1 Para IPEC/OIT .....	96
5.2 Para o MJEDRH .....	96
5.3 Para a equipa responsável da execução do programa regional .....	97
5.4 Para a unidade de luta contra o trabalho infantil.....	97

## Acrónimos

<b>ACS</b>	Associação Comercial de Sotavento
<b>AECID</b>	Agência Espanhola de Cooperação Internacional para o Desenvolvimento
<b>AJOC</b>	Associação dos Jornalistas de Cabo Verde
<b>ATP</b>	Assessor Técnico Principal
<b>CCS</b>	Confederação Caboverdiana de Sindicatos Livres
<b>CDN</b>	Comitê Directivo Nacional
<b>CPLP</b>	Comunidade dos Países de Língua Portuguesa
<b>DECRP</b>	Documento de Estratégia de Crescimento e de Redução da Pobreza
<b>ICCA</b>	Instituto Caboverdiano da Criança e do Adolescente
<b>IGT</b>	Inspecção Geral do Trabalho
<b>INE</b>	Instituto Nacional de Estatística
<b>IPEC</b>	Programa Internacional para a Erradicação do Trabalho Infantil
<b>MJEDRH</b>	Ministério da Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos
<b>OIT</b>	Organização Internacional do Trabalho
<b>PANPETI</b>	Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde
<b>PFTI</b>	Piores Formas de Trabalho Infantil
<b>TdR</b>	Termos de Referência
<b>TI</b>	Trabalho Infantil
<b>UNICEF</b>	Fundo das Nações Unidas para a Infância
<b>UNTC-CS</b>	União Nacional dos Trabalhadores de Cabo Verde – Central Sindical
<b>UTI</b>	Unidade de prevenção e luta contra o Trabalho Infantil

## Resumo executivo

O presente relatório é o resultado de um exercício de avaliação intercalar da implementação do projecto.

IPEC África Occidental AECID/OIT (2009-2012) “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em África Occidental” (RAF/08/10/SPA) em Cabo Verde.

Juntamente com o projecto referido tem-se analisado o programa de acção directa: “Reforço das capacidades do ICCA para coordenar a implementação do Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde – PANPETI” executado no quadro do projecto anterior.

A avaliação intercalar arrancou com uma análise documental seguida de uma série de encontros com os principais parceiros envolvidos no processo de combate ao Trabalho Infantil em geral e na implementação do programa em Cabo Verde em particular. Um atelier de restituição com os parceiros nacionais e o coordenador da agencia responsável pela execução do programa teve lugar para contrastar as conclusões preliminares derivadas do trabalho de campo assim como para discutir as recomendações para o período de duração restante.

A avaliação intercalar tem constatado um processo em curso para sistematizar as iniciativas e estratégias nacionais de prevenção e erradicação do TI em Cabo Verde. A luta contra o TI está na agenda institucional e política do país. Neste sentido a pertinência do programa esta ligada á vontade política e social, exprimida através do diálogo tripartido para o envolvimento no processo de luta contra esta problemática. Em Cabo Verde não existem dados quantitativos e qualitativos actualizados que permitam ter uma dimensão precisa do TI pelo que a pertinência das actividades a serem implementadas não é sempre evidente. Neste sentido, o programa está a apoiar a realização dum inquérito nacional para conhecer a dimensão da problemática do TI em Cabo Verde. Sob a base destas informações poderá se planificar uma estratégia com as actividades mais relevantes a serem realizadas durante a última fase de implementação do programa.

O desenho da intervenção não parece específico para Cabo Verde e não há disponíveis ferramentas actualizadas para a planificação e seguimento da intervenção no país. Igualmente cabe salientar que os parceiros nacionais participam efectivamente na execução das actividades e tem um envolvimento e engajamento demonstrado apesar de não terem sido incluídos no desenho da intervenção.

Em termos de eficácia cabe destacar a consecução de alguns resultados previstos pelo programa na altura da avaliação intercalar e um progresso significativo para atingir outros contemplados no Objectivo 2 que visa fortalecer as estruturas e capacidades nacionais. No quadro dos Objectivos 1 e 3, tem sido implementadas actividades pertinentes que ainda não parecem suficientes para atingir os resultados previstos. Os objectivos 4 e 5 não são de aplicação directa em Cabo Verde apesar de poder ser alcançado algum dos resultados previstos (R 4.1) através do programa de acção directa.

Em Cabo Verde a instituição responsável pela matéria de luta contra o TI é o ICCA, agencia que executa o programa de acção directa e coordena a articulação com o resto dos parceiros, institucionais e sociais para a implementação de actividades no quadro do programa regional. A coordenação do programa é garantida através do Assessor Técnico Principal, baseado no escritório da OIT em Dakar. Existe alguma dificuldade com a falta de presença no país para garantir a articulação in situ com os parceiros de forma periódica e sistemática.

No que diz respeito à sustentabilidade, é constatável na altura da avaliação intercalar uma série de resultados alcançados e processos em curso no país que irão garantir a durabilidade do programa, nomeadamente: a criação e equipamento da Unidade de luta contra o Trabalho Infantil, o reforço das

capacidades do ICCA, o engajamento efectivo por parte de representantes de associações de empregadores e organizações da sociedade civil (Declaração da Praia), entre outros.

Após conclusão da análise documental, encontros com os parceiros e realização do atelier de validação das constatações preliminares apresentam-se as seguintes recomendações:

*Para IPEC / OIT*

3. Para complementar a gestão e coordenação realizada desde Dakar e agilizar a **articulação presencial** com os parceiros nacionais, recomenda-se a incorporação de um **facilitador** que impulse a concertação entre os parceiros para avançar na implementação do programa.
4. Contemplar a possibilidade de facilitar e acelerar os **procedimentos administrativos**, nomeadamente no que diz respeito aos desembolsos do projecto.
5. Apresentar perante o Comitê Directivo Nacional, se já estiver constituído, ou alternativamente perante os parceiros nacionais que irão constituí-lo para validação, a estratégia de intervenção prevista em Cabo Verde para o período de implementação restante do programa.

*Para o MJEDRH*

6. Priorizar a **formalização do Comitê Directivo Nacional** para avançar com celeridade na adopção de medidas pertinentes no âmbito da luta contra o TI e na realização de actividades previstas no programa condicionadas à constituição do Comitê.
7. Uma vez o CDN esteja operativo, revisar e validar a estratégia prevista para a sua implementação em Cabo Verde, passando o CDN a constituir-se no **órgão de governo do projecto**, responsável pela planificação e aprovação do plano de actividades, calendário e orçamento.

*Para a Equipa responsável da execução do programa regional*

8. Recomenda-se acelerar a elaboração da Lista dos Trabalhos perigosos assim como o inquérito nacional sobre TI para, em base a essa informação, poder aproveitar o projecto para adoptar medidas específicas, nomeadamente: realização de estudos sobre as PFTI e actividades de sensibilização e conscientização que estejam baseados sobre a **realidade caboverdiana**.
9. Aproveitar o projecto para capitalizar as propostas derivadas de actividades com parceiros sociais para promover um **contexto social e político favorável á eliminação e prevenção do TI (obj 3)**.
10. Incluir em actividades futuras a **perspectiva de gênero**.
11. Convidar a CCS (Confederação Caboverdiana de Sindicatos Livres) a participar na implementação da acção em qualidade de parceiro.

*Para a Unidade de Luta contra o Trabalho Infantil*

12. Sistematizar os **resultados** derivados das actividades implementadas através de relatórios que permitam reflectir dados quantitativos e qualitativos a serem apresentados periodicamente ao CDN para informar as decisões e estratégias a serem tomadas no âmbito da luta contra o Trabalho Infantil

## **1. Introdução**

### **1.1 Justificativa e objectivos da avaliação**

#### ***1.1.1 Breve descrição do que a avaliação deve permitir alcançar***

1. O propósito da avaliação intercalar é identificar em que medida os resultados e objectivos estabelecidos para o projecto em Cabo Verde estão a ser alcançados e as limitações que se deparam à sua implementação, bem como, a partir das lições aprendidas, recomendar medidas para maximizar os resultados e o impacto na perspectiva da última fase de implementação do projecto.
2. Tal e como indicado nos Termos de Referência (ver TdR em anexo, secção II), a presente avaliação intercalar deve:
  - a) Analisar o progresso em curso e o desempenho do programa;
  - b) Examinar a probabilidade dos programas realizarem os seus objectivos;
  - c) Examinar a natureza e magnitude dos constrangimentos, factores que afectam a implementação do programa e uma análise dos factores que contribuem para as realizações do programa;
  - d) Avaliar se os resultados do projecto podem ser considerados sustentáveis a nível local, nacional e regional e identificar medidas para melhorar a sua sustentabilidade;
  - e) Identificar lições aprendidas e novas boas práticas potenciais.
3. A finalidade é ajudar as partes interessadas a aprenderem com a experiência em curso e conduzir ao planeamento e a mais monitorização da implementação do projecto em Cabo Verde.

### **1.2 Metodologia utilizada na avaliação**

#### ***1.2.1 Abordagem e Metodologia***

4. A avaliação intercalar em Cabo Verde foi desenvolvida conforme a metodologia, técnicas e instrumentos de avaliação descritos no relatório inicial da avaliação intercalar do projecto Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Países da África Ocidental (Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal).
5. Em Cabo Verde, o trabalho no terreno foi feito em três períodos:
  1. estudo de documentos e preparação de instrumentos;
  2. entrevistas com os actores no programa;
  3. visitas de acção directa no terreno; e
  4. restituição através de um workshop e de um debriefing, onde se debateram as conclusões e se apoiou a consultora na formulação das recomendações.
6. A preparação e análise da documentação teve lugar durante os dias 7, 8 e 9 de Novembro. Durante este período foi desenvolvido o instrumento de avaliação em base à estratégia do programa aplicável em Cabo Verde conforme a documentação recebida, nomeadamente:
  1. Documento do projecto, IPEC África Ocidental AECID/OIT (2009-2012): “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em África Ocidental” (RAF/08/10/SPA)”.
  2. Relatórios semestrais técnicos de seguimento do projecto: “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em África Ocidental” (Janeiro-Junho: 2010/2011, Julho-Dezembro: 2010/2011).

3. Programa de acção directa: “Reforço das capacidades do ICCA para coordenar a implementação do Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde – PANPETI”.
7. Assim, foram levados em conta os quadros lógicos de os ambos projectos para verificar durante o exercício de avaliação o grau de cumprimento dos objectivos e resultados previstos de cada intervenção, também como o contraste com os critérios de avaliação. Igualmente foi analisada a modalidade de gestão de ambas as intervenções.
8. Durante os dias 12, 15, 19, 20, 21, 22 e 25 a consultora manteve encontros com actores envolvidos no desenho, financiamento e implementação do programa em Cabo Verde. Na identificação das pessoas e organizações a serem encontradas participaram: a consultora após a análise da documentação, o Assessor Técnico Principal (ATP) e coordenador da implementação do projecto em Cabo Verde e a equipa de Coordenação da Unidade de prevenção e combate ao Trabalho Infantil e suas piores formas (U.T.I) (ver lista de entrevistados em anexo). As perguntas nas entrevistas estavam individualizadas segundo o tipo de envolvimento do parceiro no projecto, mas sempre com o objectivo de cobrir todos os critérios de avaliação.
9. Relativamente às visitas de acção directa a consultora visitou: a Unidade de prevenção e combate ao Trabalho Infantil e suas piores formas, o centro de dia “Nos Kasa” e a Escola de ensino primário e secundário de Achada Grande Trás. A finalidade de estas visitas era dum parte constatar as realizações da implementação do programa assim como apanhar opiniões e recomendações de actores envolvidos e beneficiários do programa.
10. No que diz respeito à restituição, no dia 26 de Novembro, o Instituto Cabo-verdiano da Criança e do Adolescente convocou uma reunião com interessados e parceiros do projecto, onde foram realizadas três apresentações. O Dr. Paulino Isidoro Ramirez, ATP e coordenador do projecto em Cabo Verde, fez uma apresentação sobre a implementação do projecto em Cabo Verde; a Dra. Gisela Santos, coordenadora do Programa de Acção directa fez uma apresentação sobre a implementação do programa de acção directa de reforço das capacidades do ICCA e a Dra. Marta Villa, avaliadora externa, fez uma apresentação sobre as constatações e recomendações preliminares na seqüência do trabalho de campo realizado. O objectivo do atelier era possibilitar um espaço de interação entre os parceiros e interessados no projecto para poderem, em base as conclusões preliminares da avaliação apresentadas, exprimir o seu ponto de vista sobre a implementação do projecto, seus focos de interesse e as suas recomendações para as próximas etapas de implementação do projecto.

### **1.3 Determinantes e limitações do estudo realizado**

11. Durante o processo de preparação e execução da avaliação intercalar em Cabo Verde foram enfrentados uma série de factores que tiveram um repercussão directa no exercício de avaliação.
12. Durante o período de preparação, a disponibilização da documentação foi feita com alguma desordem e sem levar em consideração o cronograma previsto para esta fase da avaliação. Um esforço importante foi feito para analisar a informação disponibilizada em tempo útil e ser aproveitada durante as seguintes fases do processo.
13. Como referido anteriormente, o coordenador do projecto em Cabo Verde realiza o seguimento da implementação a distancia, sem base permanente no país. Este facto tem limitado o tempo e o tipo dos encontros realizados entre a avaliadora e o coordenador para apanhar informações e percepções sobre a implementação do projecto. Apesar deste facto ser considerado um constrangimento, cabe destacar a disponibilidade manifestada durante o processo pelo coordenador e evidenciada quer através do seu envolvimento via e-mail quer com a sua participação presencial durante o atelier de restituição.

14. Cabe destacar a efectiva implicação e disponibilidade durante todo o processo de avaliação da equipa de coordenação da U.T.I assim como do ICCA, na pessoa da Sra. Presidente. O envolvimento e apoio da contraparte em Cabo Verde tem-se mostrado imprescindível para garantir o bom desenvolvimento do exercício de avaliação. A exceção de um encontro previsto e não realizado por falta de disponibilidade do parceiro, o resto da agenda foi confirmada. Neste sentido, é de salientar o envolvimento e a participação activa dos parceiros em Cabo Verde neste exercício de avaliação, todos os quais têm estado disponíveis para participar nos encontros bilaterais assim como no atelier apesar de, em ocasiões, ter sido notificados num breve espaço de tempo.
15. Por último, é importante considerar o enquadramento da avaliação, conduzida conforme aos Termos de Referencia que prevêm um total de 11 dias para realizar a presente avaliação intercalar, distribuída como segue: 3 dias para análise documentária, 3 dias para entrevistas com pessoal do programa e com parceiros, 1 dia para o atelier de restituição e 4 dias para a elaboração do projecto de relatório nacional. Durante o processo de avaliação foi necessário ser flexível com os tempos e a disponibilidade dos parceiros para poder garantir o melhor desenvolvimento possível do exercício de avaliação. Apesar dos esforços realizados é importante levar em consideração o calendário estabelecido para esta avaliação intercalar que tem um impacto directo sobre o alcance da intervenção, que termina por ser limitada as condições nas quais é desenvolvida.

## **2. Descrição das intervenções analisadas em cabo verde**

### **2.1 Conceção inicial do projecto**

16. O projecto Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Países da África Ocidental tem uma abordagem regional e é implementado em quatro países: Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal. Financiado pela Agência Espanhola de Cooperação Internacional para o Desenvolvimento (AECID) e implementado pela Organização Internacional do Trabalho (OIT) foi concebido com base em projectos do Programa Internacional para a Erradicação do Trabalho Infantil (IPEC) anteriores, nomeadamente no Mali e no Senegal.
17. Na altura da concepção do projecto em 2008, em Cabo Verde o tema do trabalho infantil encontrava-se numa fase muito inicial, sem projectos IPEC anteriores.
18. Assim, em Cabo Verde, foram concebidas duas intervenções.

#### ***1./ Projecto regional: IPEC África Ocidental AECID/OIT (2009-2012) “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em África Ocidental” (RAF/08/10/SPA)***

19. O objectivo do projecto, comum ás intervenções nos quatro países, é contribuir para a erradicação gradual do trabalho infantil e a prevenção e eliminação imediatas das suas piores formas através de uma resposta sistémica e duradoura pelas instituições nacionais do sector público, do sector privado e das organizações da sociedade civil.
20. O projecto prevê a consecução dos seguintes cinco objectivos específicos:
  1. No fim do projecto para a erradicação do trabalho infantil e a eliminação das PFTI terá sido criado um quadro de Cooperação Regional, Cooperação Sul-Sul e Cooperação Internacional nos países da sub-região da África Ocidental;
  2. Após a conclusão do projecto serão criadas e/ou reforçadas estruturas institucionais necessárias bem como capacidades dos parceiros locais de formularem planos e políticas para a erradicação do trabalho infantil e a eliminação das PFTI terá sido reforçada;

3. No fim do projecto, haverá um contexto social e político favorável à erradicação gradual do trabalho infantil e à eliminação das PFTI;
4. No fim do projecto os países alvo terão criado sistemas de prevenção / alerta para as piores formas de trabalho infantil;
5. No fim do projecto, terão sido realizadas experiências piloto e intervenções modelo para a erradicação das PFTI.

**2./ Programa de acção directa: “Reforço das capacidades do ICCA para coordenar a implementação do Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde – PANPETI”.**

21. Este programa, enquadrado no objectivo 2 do projecto regional acima referido, tem como objectivo geral reforçar as capacidades do ICCA para coordenar a implementação do ‘Plano de Acção Nacional de Prevenção e Eliminação do Trabalho Infantil em Cabo Verde’ (PANPETI), concretamente em termos da sua elaboração, validação, execução e monitorização.
22. O programa de acção directa em Cabo Verde contempla os seguintes três objectivos específicos:
  1. Assegurar o reforço das capacidades técnicas do ICCA a nível nacional, em matéria de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas piores formas;
  2. Assegurar um mecanismo permanente de coordenação nacional e de implementação do Plano Nacional de Prevenção e Combate ao Trabalho Infantil;
  3. Assegurar a nível nacional, um mecanismo permanente de informação e sensibilização a diferentes grupos alvos, em matéria do Trabalho Infantil e suas piores formas;

**2.2 Descrição da implementação**

23. O documento do projecto “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em África Ocidental” (RAF/08/10/SPA) foi formulado em 2008. O projecto, com uma duração prevista de quatro anos, contemplava arrancar no 1 de Janeiro de 2009 e finalizar o 31 de Dezembro de 2012 e tem um orçamento de 4 milhões de Euros.
24. Segundo o primeiro relatório de avance relativo à implementação do projecto durante o período compreendido entre Janeiro e Junho de 2010, o projecto teria efectivamente arrancado no dia 15 de Fevereiro de 2010, uma vez o Assessor Técnico Principal tomou posse das suas funções. Este atraso de 14 meses no arranque do projecto levou a realizar uma revisão da formulação do projecto, o orçamento e calendário, que segundo o relatório de avance referido consta no Anexo E.
25. Conforme a revisão do projecto realizada, o período de execução é estendido até Fevereiro de 2014, data limite para o encerramento do projecto aplicável na actualidade.
26. A coordenação das actividades implementadas em Cabo Verde no quadro do projecto é garantida pelo Assessor Técnico Principal desde a sede da OIT em Dakar, Senegal. A articulação com as instituições e organizações parceiras em Cabo Verde baseia-se numa comunicação a distancia, por correio e telefone, assim como em visitas periódicas que o Coordenador realiza todos os 2/3 meses a Cabo Verde para fazer um seguimento presencial da programação e implementação das actividades no país.
27. Em Cabo Verde existe um elenco variado de instituições governamentais e organizações da sociedade civil envolvidas na temática da luta contra o Trabalho Infantil. A instituição responsável por liderar o processo e garantir a articulação com todos os parceiros relevantes é o Instituto Caboverdiano da Criança e Adolescente (ICCA), sob a tutela do MJEDRH. O ICCA

constitui a contraparte directa no terreno para coordenar as actividades executadas no quadro do projecto em Cabo Verde.

28. Relativamente ao programa de acção directa: “Reforço das capacidades do ICCA para coordenar a implementação do Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde – PANPETI” o documento do programa foi elaborado em Junho de 2011. A duração prevista do programa é de 12 meses durante o período compreendido entre Outubro de 2011 e Outubro de 2012 com um orçamento total de 118.450 USD.
29. O programa de acção directa arrancou em Março de 2012, com um atraso de 5 meses devido, segundo á coordenação do programa, ao adiamento na transferência das verbas. Uma extensão ao período de implementação das actividades tem sido acordada até Abril de 2013.
30. A gestão do programa é garantida pelo ICCA, através da figura duma coordenadora responsável pela dinamização e seguimento das actividades contempladas no plano de acção.

### **3. Resultados para os critérios de avaliação : Cabo Verde**

#### **3.1 Conceção**

31. Em Cabo Verde o processo de formulação do projecto foi acompanhado pelo ponto focal sobre a temática de Trabalho Infantil, enquadrado no ICCA. Apesar do envolvimento inicial na fase da concepção, o documento final do projecto não parece ter sido socializado entre os parceiros nacionais. Infelizmente não tem existido um órgão de governo do projecto para validar a concepção do projecto desde o início e na sua totalidade.
32. Assim, a intervenção em Cabo Verde é desenhada e concertada ad hoc entre a coordenação do projecto e os parceiros nacionais segundo a natureza das actividades a serem implementadas; sem uma planificação aprovada em consenso entre os parceiros nacionais sobre o plano de acção a executar.
33. Não todos os resultados previstos no projecto são aplicáveis em Cabo Verde, sem existir não entanto uma actualização do documento de projecto e a sua matriz de seguimento. Assim, cabe salientar que os elementos do quadro lógico incluídos no documento do projecto têm um teor geral e não são específicos para Cabo Verde.
34. A concepção do projecto leva em consideração, em termos gerais, os esforços nacionais em curso para abordar a luta contra o trabalho infantil e reflecte as necessidades e constrangimentos enfrentados pelos parceiros envolvidos na luta contra o Trabalho Infantil. De facto, os parceiros apóiam a intervenção em Cabo Verde e tem demonstrado um envolvimento forte e alto grau de interesse na implementação da acção, mesmo se não tem tido a possibilidade de se pronunciar sobre o desenho do programa. Neste sentido parece oportuno destacar o envolvimento extensivo de parceiros de distinta natureza e perfil identificados oportunamente desde o inicio do projecto. Sob este ponto foi chamada a atenção da avaliadora, durante vários encontros assim como durante o atelier, sobre a pertinência de incluir na implementação da acção ás duas representações sindicais no país, nomeadamente: a UNTC-CS (activamente engajada no programa) e a CCS (Confederação Caboverdiana de Sindicatos Livres).
35. No que diz respeito á concepção do programa de acção directa esta está bem enquadrada no objectivo 2 do projecto. O desenho da acção é coerente e responde a uma lógica de intervenção bem definida. A apropriação da acção por parte do parceiro local, e agencia responsável pela execução do programa está demonstrada e garantida. As actividades são concretas e directamente ligadas aos resultados esperados.

### 3.2 Relevância

36. No quadro desta secção foi analisada a pertinência do programa com o objectivo de verificar se a intervenção é relevante (faz a diferença), oportuna (no tempo) e adequada (na abordagem) à realidade em causa e vivida em Cabo Verde.
37. Como já foi referido na altura da concepção do projecto, em Cabo Verde o tema do trabalho infantil encontrava-se numa fase muito inicial, sem projectos IPEC anteriores.
38. Em Cabo Verde o primeiro estudo qualitativo sobre trabalho infantil data de 2007: “Criança e o Trabalho Infantil em Cabo Verde”, realizado pelo ICCA com a parceria de UNICEF. Na sequência de este estudo o ICCA, enquanto instituição governamental encarregue de promover e executar a política nacional para a infância e a adolescência, sob a tutela do Ministério da Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos (MJEDRH), elaborou um “Plano de Acção para a Eliminação do Trabalho Infantil” em 2007 que, não entanto, não chegou a ser oficialmente aprovado.
39. Ao nível legislativo a problemática do trabalho infantil é expressamente contemplada pela normativa nacional, nomeadamente: a Constituição da República de Cabo Verde (art. 73.4, art. 89.2 e 3), o Código Civil (art.127.1, art.127.2) e o Código Laboral (art.261).
40. Em 2001, Cabo Verde ratifica a Convenção nº 182.º da OIT, que trata da proibição das piores formas de trabalho infantil e acção imediata para a sua eliminação.
41. De igual forma, cabe salientar que em Fevereiro de 2011, no quadro do presente projecto, Cabo Verde ratificou a Convenção 138.º da OIT, aumentando a idade mínima para a vida laboral activa aos 15 anos de idade.
42. O Documento de Estratégia de Crescimento e de Redução da Pobreza (DECRP\_II 2008-2011) não contempla de forma expressa a problemática do trabalho infantil. Todavia, o relatório global de seguimento da execução, de 2010, faz referencia a realizações em matéria de planificação e prevenção no âmbito do trabalho e protecção social, incluindo: o desenvolvimento de estudos sobre trabalho infantil e plano de prevenção e combate ao trabalho infantil assim como as guias educativas sobre trabalho infantil e abuso e exploração sexual de crianças.
43. Assim, cabe destacar que o objectivo geral do projecto: contribuir para a erradicação gradual do trabalho infantil e a prevenção e eliminação imediata das suas piores formas através de uma resposta sistêmica e duradoura pelas instituições nacionais do sector público, do sector privado e das organizações da sociedade civil encontra-se em sintonia com as prioridades nacionais e os esforços empenhados na luta contra o trabalho infantil.
44. Na altura de arranque do programa, alem dos dados colectados no estudo de 2007, já referido, existia uma falta de informações actualizadas sobre a problemática do trabalho infantil em Cabo Verde. Assim, revela-se oportuna a intervenção do programa que permitirá fornecer uma base de informação actualizada que, concretizada, entre outras acções, através do apoio ao inquérito nacional a ser desenvolvido pelo INE (em curso), permitirá conhecer a dimensão exacta da problemática facilitando a planificação das medidas oportunas.
45. A abordagem do programa tem focalizado a sua intervenção no fortalecimento das estruturas institucionais nacionais envolvidas na luta contra o trabalho infantil visando avançar no processo em curso de elaboração do Plano de Acção Nacional de Prevenção e Eliminação do Trabalho Infantil em Cabo Verde.
46. Neste sentido, o ICCA é identificado como a instituição central de intervenção no domínio da prevenção e do combate ao trabalho infantil, assumindo o papel de coordenador do processo de

elaboração, validação, execução e monitorização do “Plano de Acção Nacional de Prevenção e Eliminação do Trabalho Infantil em Cabo Verde” – PANPETI.

47. Nesta primeira fase o programa tem concentrado um apoio significativo ao ICCA, através de actividades específicas assim como do programa de acção directa. O fortalecimento desta instituição com mandato e competências específicas no âmbito da luta contra o trabalho infantil é pertinente e está directamente ligado a consecução e/ou avanço de alguns dos resultados esperados (R 2.1, R 2.2, R 2.3).
48. Juntamente com as instituições governamentais, um elenco importante de parceiros sociais tem sido envolvido na luta contra o trabalho infantil desde o início do processo em Cabo Verde. Assim revela-se altamente pertinente o diálogo tripartido estabelecido no país o qual tem favorecido a consecução de alguns dos resultados previstos no programa (R 2.5, R 2.9).
49. No momento da avaliação intercalar pode constatar-se um debate político e em menor medida social, sobre a problemática do trabalho infantil assim como sobre a necessidade de avançar com o processo nacional para a sua prevenção e eliminação. O contexto existente em Cabo Verde é resultado de um processo iniciado em 2007 e promovido pelo efectivo envolvimento dos actores nacionais activos na luta contra o trabalho infantil através dum dialogo denominado quadripartido incluindo: as instituições governamentais, os representantes de organizações de empregadores e de trabalhadores e organizações da sociedade civil. A intervenção através do programa tem fornecido um impulso evidente a este debate e contexto político e social, revelando-se pertinente no quadro do processo em curso em Cabo Verde.

### 3.3 Eficácia

50. Em Cabo Verde o programa está a ser implementado conforme a revisão feita no início do arranque pela agencia executora do projecto, a OIT. Das informações tiradas do Assessor Técnico Principal e Coordenador para a implementação do programa em Cabo Verde, existem alguns objectivos, resultados e actividades, que apesar de estarem contemplados no programa não são de aplicação em Cabo Verde.
51. Assim, a matriz de referencia para fazer o seguimento da execução do programa continua a ser o documento do projecto e os elementos do quadro lógico nesse documento contemplados. Para aqueles objectivos que, segundo a informação fornecida pelo Coordenador, terminaram por não ser de aplicação no país, indica-se N/A (Não aplicável).
52. Apresenta-se a seguir uma tabela com a descrição inicial dos resultados previstos e o grau de execução até a data da avaliação intercalar.

<b>Objectivo 1:</b> No fim do projecto para a erradicação do trabalho infantil e eliminação das PFTI terão sido criados quadros para Cooperação Sub-Regional, Cooperação Sul-Sul e Cooperação Internacional em países da sub-região da África Ocidental.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 1.1 Instituições e intervenientes sub-regionais capazes de implementarem e monitorizarem acordos regionais e multilaterais sobre tráfico de crianças.	N/A
R 1.2 Criados mecanismos para troca de experiências e apoio entre países do sul.	- Sessão tripartida de construção de capacidades sobre dialogo social e TI dos países da <b>CPLP</b> (Maputo, Outubro 2010) - Capacitação em metodologias de planificação estratégica no quadro da implementação da <b>Declaração de Lisboa</b> e o seu plano de luta contra o TI (Brasília, Maio 2010) - Workshop da <b>CPLP</b> sobre TI organizado pelo Instituto Nacional da Criança de Angola (Luanda, Maio 2011)

R 1.3 Há um aumento no número de programas e iniciativas conjuntas envolvendo a cooperação internacional para se conseguir impacto na eliminação gradual do trabalho infantil.	N/A
--	-----

<b>Objectivo 2:</b> Após a conclusão do projecto, serão criadas e/ou reforçadas as estruturas institucionais e as capacidades dos parceiros locais para desenvolverem planos e terão sido reforçadas políticas para a erradicação do trabalho infantil e a eliminação das PFTI.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 2.1 Prevenção nacional e comissões para a erradicação do trabalho infantil reforçadas e capazes de funcionarem de forma autónoma.	- Foi acordado pelos parceiros nacionais em Cabo Verde durante um atelier realizado na Praia em Julho 2012, a criação dum <b>Comité Directivo Nacional (CDN) de Prevenção e combate ao Trabalho Infantil</b> . - O CDN encontra-se no MJEDRH para ser formalmente constituído. Espera-se a aprovação antes do fim de 2012.
R 2.2 Unidade de Trabalho Infantil nos ministérios do trabalho reforçada e capaz de funcionar de forma autónoma.	- <b>Unidade de prevenção e luta contra o Trabalho Infantil (UTI)</b> foi inaugurada no dia 12 de Junho de 2012. - Fortalecimento da UTI através de capacitação de recursos humanos (ponto focal de TI), incorporação de pessoal (uma psicóloga) e de aquisição de material de escritório.
R 2.3 Foi realizada a implementação e consolidação de planos nacionais para prevenção e erradicação do trabalho infantil.	- Existe um Plano de Acção de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil (PANPETI) elaborado em 2007 cuja revisão e atualização está prevista uma vez o CDN esteja operativo.
R 2.4 Comitês locais para monitorização do trabalho infantil capazes de funcionarem de forma autónoma.	- Não é um resultado previsto para implementar em Cabo Verde de forma específica. - Em Cabo Verde existem os comitês municipais de defesa dos direitos da criança e do adolescente, cuja capacidade será fortalecida através do Programa de acção directa em curso implementado pelo ICCA.
R 2.5 Organizações de empregadores e trabalhadores nos países da sub-região definiram a prevenção e erradicação do trabalho infantil como uma das áreas de trabalho institucional.	- Envolvimento efectivo de sindicatos e empregadores no processo de luta contra o TI através da UNTC-CS e a ACS. - Organização de ateliers nacionais pela UNTC-CS em 2010 e 2011 sobre o TI. - Adopção da <b>Declaração da Praia</b> por organizações de empregadores e outras organizações da sociedade civil contra o Trabalho Infantil (Dezembro 2011).
R 2.6 Estatísticas do trabalho infantil produzidas e disponíveis com regularidade.	- O Instituto Nacional de Estatística está na altura da avaliação intercalar (Novembro 2012) a desenvolver o <b>inquérito multi-objectivo nacional</b> que pela primeira vez vá incluir um módulo sobre TI.
R 2.7 Estudos específicos sobre algumas das PFTI e outros tópicos de interesse disponíveis em cada país.	- Sob a liderança da Direcção Geral de Trabalho está em curso o processo de regulamentação de uma <b>Lista dos Trabalhos perigosos interditos as crianças e adolescentes</b> . Na altura da avaliação intercalar, esperava-se á formalização do CDN para avançar com o processo.
R 2.8 "Observatórios" de monitorização das piores formas de trabalho infantil planeados e transferidos para as instituições responsáveis em cada país.	- Não há decisões adoptadas sobre este resultado.
R 2.9 Foi promovida a ratificação das Convenções 138 e 182, a sua adaptação legislativa e o seu cumprimento no âmbito destas convenções.	- Em Cabo Verde a <b>Convenção 138</b> foi <b>ratificada em 2011</b> através dum efectivo diálogo tripartido entre os parceiros nacionais. - A Convenção 182 foi ratificada em 2001.
R 2.10 Principais intervenientes formados para mobilizarem a favor da prevenção e erradicação do trabalho infantil.	- Em Cabo Verde os seguintes parceiros tem sido beneficiários de <b>formação específica em matéria de luta contra o Trabalho Infantil: ICCA, IGT, UNTC-CS, ACS, AJOC</b> .

<b>Objectivo 3:</b> No fim do projecto, contexto social e político favorável à erradicação gradual do trabalho infantil e à eliminação das PFTI.
--

<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 3.1 Agenda Nacional de Educação inclui a prevenção e a erradicação do trabalho infantil como um objectivo com meta.	- Não se constata durante o exercício de avaliação intercalar uma planificação de actividades encaminhadas a atingir este resultado. - Existem intervenções no âmbito educativo, nomeadamente: participação de escolas na campanha de sensibilização contra o Trabalho Infantil no dia 12 de Junho 2012 e abordagem não sistemática da problemática de TI em disciplinas ou cadeiras existentes (ciências integrais, língua portuguesa, direitos e cidadania).
R 3.2 Programas nacionais sobre redução da pobreza e desenvolvimento local incluem a prevenção e erradicação do trabalho infantil como um objectivo com indicadores e grupo alvo.	- O DECRP II 2008-2011 não contempla de forma expressa a problemática do trabalho infantil. Não entanto, o relatório global de seguimento da execução, de 2010, faz referencia a realização de actividades em matéria de TI. - Durante o exercício de avaliação intercalar não se constata actividades específicas encaminhadas a atingir este resultado.
R 3.3 Público em geral consciente das consequências negativas do trabalho infantil e das suas piores formas.	- Uma bateria de actividades foi organizada para a celebração do dia 12 de Junho com cobertura da comunicação social. - Uma formação específica para 25 jornalistas de todos os meios de comunicação social foi organizada em Praia. Após a formação foram apresentadas propostas de acção que o projecto por enquanto não tem capitalizado. - As actividades de conscientização não estão planificadas. O programa de acção directa de apoio ao ICCA prevê sistematizar este tipo de intervenções.

**Objectivo 4:** No fim do projecto os países alvo terão criado sistemas de prevenção/ alerta para as piores formas de trabalho infantil.

<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 4.1 Governos locais, instituições descentralizadas e comunidades incluem nos seus planos o tema da prevenção do trabalho infantil.	- A nível descentralizado existem os Comitês Municipais de Defesa dos direitos da Criança e do Adolescente. Através do programa de acção directa de apoio ao ICCA os Comitês irão beneficiar de capacitação técnica (prevista para início de 2013) assim como de equipamentos (antes de fim de 2012).
R 4.2 Programas “modelo” de prevenção das PFTI implementados nos municípios e nas comunidades mais vulneráveis.	- Não há programas de prevenção das PFTI em curso.

**Objectivo 5:** No fim do projecto, experiências piloto e intervenções modelo para a erradicação das PFTI terão sido realizadas.

<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 5.1 Programas de Acção Directa para a erradicação das PFTI executados.	- O programa de acção directa de reforço ao ICCA está em curso e prevê o fortalecimento das suas capacidades para atender crianças e adolescentes incluindo atendimento para crianças em risco ou vítimas de TI.
R 5.2 Modelos bem-sucedidos de intervenção directa nas PFTI documentados, divulgados e transferidos para instituições relevantes.	- O projecto, a nível regional, prevê uma sistematização de boas práticas no fim do período da implementação.

53. O programa tem focalizado a sua intervenção sobre o Objectivo 2 relativo ao fortalecimento das estruturas e capacidades dos parceiros locais. Neste sentido constata-se na altura da avaliação intercalar a consecução de resultados, nomeadamente o R 2.2 com a Unidade de luta contra o Trabalho Infantil operativa e em funcionamento desde a sua inauguração no dia 12 de Junho de 2012, o R 2.5 com o engajamento efectivo dos parceiros sociais, nomeadamente organizações de representação sindical e patronal (UNTC-CS e ACS) e o R 2.9 alcançado através da ratificação em 2011 da Convenção 138.

54. No quadro do R 2.5 cabe destacar o papel preponderante da central sindical UNTC-CS com a organização do primeiro seminário sobre Trabalho Infantil em 2010 e o trabalho de advocacy sobre a idade mínima de acesso á vida laboral em Cabo Verde que levou ao aumento aos 15 anos e á ratificação da convenção 138. Igualmente, é importante salientar a Declaração da Praia, assinada em 2011 por organizações de representação patronal assim como por organizações da sociedade civil em prol da luta contra o trabalho infantil.
55. Na altura da avaliação intercalar constatam-se progressos na consecução dos resultados 1.2 relativo á troca de experiências e apoio entre países do Sul através da participação de quadros governamentais e de parceiros sociais nacionais em eventos internacionais, nomeadamente no quadro da cooperação entre os países da CPLP. Actividades específicas tem sido implementadas para estabelecer o Comité Directivo Nacional (CDN) de Prevenção e combate ao Trabalho Infantil tal e como previsto no R 2.1. Existe um entendimento geral por parte de todos os actores envolvidos na problemática do TI em Cabo Verde sobre a necessidade e pertinência de criar o CDN para coordenar e legitimar as iniciativas a serem tomadas no âmbito da prevenção e combate ao Trabalho Infantil. A proposta de criação do CDN encontra-se com o MJEDRH para aprovação formal, esperada até fim de 2012. A criação do CDN resulta de vital importância para arrancar com algumas das actividades previstas (elaboração da Lista dos Trabalhos perigosos interditos as crianças e adolescentes no quadro do R 2.7) assim como para garantir a apropriação do programa por parte dos parceiros locais e a legitimidade das iniciativas implementadas. O R 2.6 também está em curso de implementação sendo que no momento da avaliação intercalar o INE está a executar o inquérito multi-objectivo nacional que pela primeira vez vá incluir um módulo sobre TI. No quadro do R 2.10 tem sido desenvolvidas formações para os principais actores envolvidos na luta contra o TI, apreciadas positivamente pelos beneficiários.
56. No que diz respeito ao Objectivo 3 algumas actividades tem sido implementadas no intuito de promover um contexto social e político favorável à erradicação gradual do trabalho infantil e à eliminação das PFTI. Cabe destacar a formação dirigida a 25 jornalistas de distintas ilhas do país e representantes de todos os meios de comunicação social no quadro do R 3.3. O envolvimento e implicação dos participantes parece ter sido manifesta, com propostas concretas para a realização de actividades encaminhadas a conscientizar o público geral sobre a temática do TI.
57. Em termos gerais o programa tem apoiado o Objectivo 3 de maneira tangencial durante o período de implementação executado até a data da avaliação intercalar.
58. Os apoios fornecidos para a consecução dos Objectivos 4 e 5 estão previstos de maneira indirecta através do programa de Acção Directa implementado pela ICCA.
59. Junto com o programa regional, em Cabo Verde existe o Programa de Acção Directa titulado: “Reforço das capacidades do ICCA para coordenar a implementação do "Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde "- PANPETI.
60. O ICCA, sob a tutela do MJEDRH, responsável por a política nacional da infância e da adolescência foi nomeado pelo Governo como entidade representante para a temática do trabalho infantil, assumindo o papel de coordenar a implementação e execução do “Plano de Acção Nacional de prevenção e eliminação do trabalho infantil em Cabo Verde” – PANPETI, a ser implementado, após revisão, socialização e devida validação.

<b>Objectivo 1:</b> Assegurar o reforço das capacidades técnicas do ICCA a nível nacional, em matéria de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas piores formas.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 1.1 Criada uma Unidade de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas piores formas.	- <b>Unidade de Trabalho Infantil</b> criada e equipada, em funcionamento desde o dia 12 de Junho de 2012
R 1.2 Reforçadas as competências técnicas do ICCA em matéria de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas	- <b>Sessões de formação</b> organizadas em benefício de técnicos do ICCA e instituições e organizações da

<b>Objectivo 1:</b> Assegurar o reforço das capacidades técnicas do ICCA a nível nacional, em matéria de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas piores formas.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
piores formas.	sociedade civil parceiras no âmbito do TI (Julho 2012, Outubro 2012 e Abril 2012).
R 1.3 Reforçada a capacidade de resposta dos Centros para atender a demanda das crianças e adolescentes em situação de risco, de forma imediata.	- Contratação de <b>1 técnico superior</b> para a coordenação do programa e <b>4 psicólogos clínicos</b> (Sao Vicente, Regiao Fogo/Brava, Santa Catarina e U.T.I). - <b>Equipamentos</b> para os centros solicitados, esperando serem entregues na altura da missão de avaliação (Novembro 2012).

<b>Objectivo 2:</b> Assegurar um mecanismo permanente de coordenação nacional e de implementação do PANPETI.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 2.1 Criado um Comité Directivo Nacional de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil e suas piores formas.	- <b>Proposta de criação do CDN</b> acordada pelos parceiros nacionais durante o atelier de Julho de 2012. - A espera da formalização do Comité através da aprovação no seno do MJEDRH.
R 2.2 Plano de Acção de Prevenção e erradicação do Trabalho Infantil adoptado oficialmente.	- Actividade condicionada á criação do CDN.

<b>Objectivo 3:</b> Assegurar a nível nacional, um mecanismo permanente de informação e sensibilização a diferentes grupos alvos, em matéria do Trabalho Infantil e suas piores formas.	
<b>Resultado previsto</b>	<b>Grau de execução</b>
R 3.1 Assegurado um mecanismo permanente de informação e sensibilização sobre diferentes públicos alvos em matéria do trabalho infantil e suas piores formas.	- Realização de <b>acções de conscientização</b> em 5 zonas focais com maior predominio de TI. - <b>Campanha de sensibilização</b> no dia 12 de Junho de 2012 incluindo a produção de alguns materiais.

### 3.4 Eficiência

61. Em termos de calendário o arranque das intervenções em Cabo Verde quer do programa regional, quer do programa de acção directa teve lugar com um atraso significativo respeito às datas previstas.
62. O programa regional arrancou efectivamente no dia 15 de Fevereiro de 2010, praticamente 14 meses mais tarde da data prevista de inicio (1 de Janeiro de 2009). Este atraso parece ter sido motivado pela tardia contratação do Assessor Técnico Principal. Uma vez o ATP houve tomado posse das suas funções procedeu-se a revisar o projecto por parte da agencia executora. Na seqüência da revisão foi solicitada e confirmada uma extensão do período de duração do projecto até Fevereiro de 2014.
63. Na actualidade prevê-se finalizar com a implementação das actividades até o dia 31 de Dezembro de 2013 e realizar o encerramento administrativo do projecto entre Janeiro e Fevereiro de 2014.
64. Em Cabo Verde a coordenação das actividades do programa é garantida pelo ATP desde a sede da OIT em Dakar, Senegal. A articulação com as instituições e organizações parceiras em Cabo Verde baseia-se numa comunicação a distancia, por correio e telefone, assim como em visitas periódicas que o Coordenador realiza todos os 2/3 meses a Cabo Verde para fazer um seguimento presencial da programação e implementação das actividades no país. Não existe na altura da avaliação intercalar um órgão de governo do projecto a nível nacional. Assim, para a implementação de actividades no quadro do programa procura-se uma concertação “ad hoc” com os parceiros sem uma estrutura de coordenação única e permanente com encontros periódicos.

65. Em termos de orçamento, a responsabilidade de planificação e gestão financeira encontra-se com a agência executora, sem uma participação efectiva por parte dos parceiros nacionais neste sentido.
66. Cabe salientar que no circuito de informação sobre o avance técnico e financeiro do programa não estão incluídos de forma sistemática os parceiros nacionais nem o escritório da AECID no país.
67. No que diz respeito ao Programa de Acção Directa, de 1 ano de duração, o início estava previsto ter lugar em Outubro de 2011 enquanto que o arranque efectivo teve lugar em Março de 2012. O atraso parece estar motivado pela complexidade dos procedimentos administrativos e processos bancários que adiou a transferência dos fundos para Cabo Verde e o acesso aos mesmos pela agência responsável da execução da acção: o ICCA. Após consertação com a Coordenação do programa o período de implementação para o programa de acção directa foi extendido até Abril 2013.
68. A primeira actividade prevista no plano de acção era a selecção de um técnico superior para coordenar a implementação e seguimento das actividades do Programa de Acção. Através dum concurso lançado pelo ICCA foi contratada a Coordenadora em posse das suas funções desde o arranque do programa em Março de 2012.
69. A justificação técnica e financeira está prevista ter lugar de forma trimestral para o envio e validação á Coordenação do programa regional. Na altura da avaliação intercalar encontrava-se disponível o primeiro relatório de progresso que cobria desde Março 2012 até Julho 2012.
70. Apresenta-se a seguir a tabela com as despesas realizadas desde o início do programa de acção directa, Março 2012 até Julho 2012. Consta-se um gasto de 19,21% do orçamento previsto durante os cinco primeiros meses de implementação do programa. Assim, apresenta-se como um grande desafio o engajamento e efectiva utilização do orçamento previsto para o período restante de implementação até Abril 2013.

Actividades Específicas	Orçamento aprovado em CVE	Valor total gasto entre Março e Julho 2012 em CVE
AE 1.1.1 – Selecção de um 1 técnico superior para coordenar a implementação e seguimento das actividades do Programa de Acção	50.000	38.140
AE 1.1.2 – Acção especifica de formação dirigida ao técnico integrante da U.T.I	93.000	0
AE 1.1.3 – Capacitação material da U.T.I (secretaria, mesa, cadeiras, computadores, impressoras, armário)	525.975	675.047
AE 1.1.4 - Integração da U.T.I na orgânica interna do ICCA	-	-
AE 1.2.1 – Acção de formação dirigida aos técnicos do ICCA a nível nacional e de outras instituições parceiras, no domínio dos instrumentos legislativos nacionais e internacionais de prevenção e combate ao trabalho infantil e suas piores forma	-	-
AE 1.2.2 – Acção de formação especifica, dirigida aos funcionários dos Centros de Emergência Infantil, Centros de Protecção e Reinserção Social, CMDDC, no âmbito de abordagem de rua; abordagem das crianças vítimas do trabalho infantil e institucionalizados, no aumento do conhecimento do trabalho infantil e suas piores forma.	739.370	0
AE 1.3.1 – Aquisição de equipamentos: mesas, cadeiras, armários, camas, colchões, computadores, impressoras para o reforço da capacidade de intervenção das estruturas do ICCA, a nível nacional, tais como: 2 centros de emergência infantil, 5 Centros de Protecção e Reinserção Social, 3 centros do projecto “Nos Kaza”, 3 Centros acolhimento/dia, 17 Comités Municipais de	1.869.701	0

Actividades Específicas	Orçamento aprovado em CVE	Valor total gasto entre Março e Julho 2012 em CVE
Defesa dos direitos da Criança e do adolescente – CMDDC)		
<b>AE 2.1.1</b> – Criação de um Comité Directivo Nacional de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil e suas piores forma.	190.250	0
<b>AE 2.1.2</b> – Capacitação técnica dos membros, sobre as experiências e Know-how da OIT na prevenção e combate ao trabalho infantil, as convenções 138 e 182 e a Convenção dos Direitos das Crianças	-	-
<b>AE 2.2.1</b> – contratação de um consultor para revisão e actualização do Plano de Acção de Prevenção e erradicação do Trabalho Infantil	345.000	0
<b>AE 2.2.2</b> – Atelier de apresentação, recolha de subsídios e validação pública do Plano de Acção de Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil.	420.350	0
<b>AE 2.2.3</b> – Seminação do Plano de Acção ao Governo para aprovação.	-	-
<b>AE 2.2.4</b> – realização de reuniões trimestrais para coordenação das actividades do PANPETI	40.500	0
<b>AE 3.1.1</b> – Produção de material de informação, educação e comunicação sobre o trabalho infantil e suas piores formas.	885.000	80.560
<b>AE 3.1.2</b> – Divulgação de informação e sensibilização para diferentes públicos alvos, sobre o trabalho infantil (encarregados de educação, alunos, professores, gestores, organizações de trabalhadores, organizações de empregadores, sociedade civil)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5.159.146</b>	<b>793.747</b>

Custos indirectos	Orçamento aprovado em CVE	Valor total gasto entre Março e Julho 2012 em CVE
<b>0.1.1</b> Técnico superior para coordenar a implementação do programa de acção	768.276	192.072
<b>0.1.2</b> Uma psicóloga para integrar a unidade do Trabalho Infantil	384.132	96.033
<b>0.1.3</b> Um (a) psicólogo (a) para integrar o Centro Acolhimento/dia, em São Vicente	384.132	96.033
<b>0.1.4</b> Um (a) psicólogo (a) para integrar o Centro Acolhimento/dia “Nha Nerina, na região Fogo/Brava	384.132	186.623
<b>0.1.5</b> Um (a) psicólogo (a) para integrar o Centro Acolhimento/dia “Região Norte Santiago	384.132	64.022
<b>0.3.1</b> Aluguer de espaço	420.000	105.000
<b>0.4.1</b> Custo mensal de internet, telefone e fax. 15.000,00 (mês) x 9 meses	180.000	15.744
<b>TOTAL</b>	<b>2.904.804</b>	<b>755.527</b>

<b>TOTAL ORÇAMENTO ACÇÃO</b> (Total custo actividades + custos indirectos)	<b>Orçamento aprovado em CVE</b>	<b>Valor gasto entre Março e Julho 2012</b>
	<b>8.063.950</b>	<b>1.549.274</b>

### 3.5 Sustentabilidade

71. Como já foi referido o programa tem concentrado maiormente o seu apoio no Objectivo 2 relativo ao fortalecimento das estruturas e capacidades dos parceiros nacionais, o que supõe um elemento de sustentabilidade importante.
72. Durante o exercício de avaliação intercalar constatou-se um engajamento efectivo por parte quer das instituições governamentais quer dos parceiros e organizações da sociedade civil na luta contra o trabalho infantil. Através do programa tem-se promovido o processo nacional em curso para sistematizar a intervenção em matéria de prevenção e erradicação do trabalho infantil. Assim, é evidente a vontade política para se envolver e avançar no processo de combate ao TI,

evidenciado pelo processo em curso para a formalização do Comitê Directivo Nacional e a ulterior adopção prevista do Plano Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil. A instalação do CDN constitui um elemento chave para assegurar a futura inclusão da temática do Trabalho Infantil na agenda política assim como para envolver os actores operativos, institucionais e sociais, no desenho, implementação e seguimento das iniciativas e estratégias a serem adoptadas neste âmbito.

73. O programa de acção directa visa o fortalecimento das capacidades do ICCA, a instituição com o mandato e competências para interagir no âmbito da protecção da criança e prevenção e erradicação do TI, assim como de outros parceiros envolvidos nesta temática com quem se articulam distintas intervenções. Em consequência, os serviços fornecidos pela UTI e as capacidades instaladas nos parceiros nacionais, representantes de instituições e organizações sociais continuarão após a conclusão do programa.
74. Cabe salientar que a altura da avaliação intercalar é prematura para tirar informações sobre o impacto das intervenções e os efeitos no meio e longo prazo. Assim, no momento do exercício de avaliação a UTI tinha registado e processado em torno de 5 casos de crianças em situação de TI.
75. Com o apoio do programa irá se esclarecer a dimensão da problemática do TI em Cabo Verde, que ajudará a informar as decisões sobre as intervenções necessárias futuras para combater o fenómeno do TI em base a informações concretas e actualizadas.
76. O objectivo previsto de promoção dum contexto social favorável á eliminação progressiva do TI e as suas piores formas tem sido trabalhado através de acções pontuais. A sustentabilidade dos efeitos produzidos no quadro de este objectivo não aparece suficientemente garantida só em base as actividades realizadas.

### **3.6 Aspectos específicos a considerar**

77. No nível de colaboração regional cabe destacar que o presente programa tem apoiado a participação de representantes de instituições governamentais e organizações de parceiros sociais no âmbito da cooperação dos países da CPLP para a luta contra o trabalho infantil, nomeadamente no âmbito da Declaração de Lisboa.
78. Em Cabo Verde a instituição responsável pela coordenação e liderança do processo para a prevenção e erradicação do TI, o ICCA, tem uma credibilidade bem instalada no país e parcerias formais e informais estabelecidas com a maioria dos actores, públicos e privados, governamentais e sociais activos no sector. Existe um envolvimento e boa disponibilidade dos parceiros nacionais para participar em actividades propostas no quadro do programa apesar de estas não estar sempre bem planificadas. Organismos internacionais envolvidos na matéria de luta contra o TI, como UNICEF, assim como representantes do financiador: AECID tem acompanhado a implementação do programa de forma tangencial.

## **4. Conclusões**

### **4.1 No que diz respeito à concepção e pertinência do programa**

1. Em Cabo Verde existe um quadro legal e institucional para o desenvolvimento da política nacional de infância e adolescência. Este quadro nacional, complementado com disposições internacionais adoptadas por Cabo Verde no quadro da CPLP e da OIT (Convenções 182 e 138) contempla a luta contra o Trabalho Infantil. Considera-se legítima a decisão de avançar no processo de combate ao TI no qual estão envolvidos os parceiros nacionais, governamentais e sociais.

2. Na altura de arranque do programa não existiam dados quantitativos nem qualitativos suficientes para definir a dimensão do fenómeno de TI em Cabo Verde, o que dificulta valorar a pertinência da intervenção prevista para o país.
3. O desenho da intervenção prevista para ser implementada em Cabo Verde não tem sido consensuado nem validado pelos parceiros nacionais. Consta-se a falta de uma estrutura de coordenação permanente que garanta a apropriação local da acção assim como a socialização e transparência da planificação das actividades previstas entre os parceiros nacionais e internacionais envolvidos na luta contra o TI.
4. No que diz respeito à concepção do programa de acção directa implementada pelo ICCA encontra-se bem enquadrada no Objectivo 2 do programa regional. As actividades previstas são coerentes e directamente ligadas aos resultados que se visam alcançar. Na altura da avaliação intercalar não é possível analisar o impacto das actividades e os efeitos no meio e longo prazo dado o facto que a implementação da acção tem curto recorrido e não existem dados quantitativos sobre o fenómeno do TI no país. Cabe salientar que o desenho do programa de acção coincide em alguns dos resultados com aqueles previstos no programa regional.

#### **4.2 No que diz respeito à eficácia**

1. Na altura da avaliação intercalar alguns dos resultados previstos pelo programa tem sido já completamente alcançados (R2.2, R2.5 e R2.9). Consta-se um progresso importante relativamente aos resultados R1.2, R2.1, R2.6, R2.7 e R2.10, com uma perspectiva razoável de o objectivo geral ser atingido até o fim de implementação do programa.
2. Algumas actividades pertinentes no quadro do Objectivo 3 tem sido executadas mas o grau de execução a este respeito não permite interpretar ainda a consecução do objectivo previsto.
3. Os resultados 4 e 5 não estão previstos de maneira específica na intervenção em Cabo Verde, sendo que através do programa de acção directa contempla-se lateralmente o R 4.1.

#### **4.3 No que diz respeito à eficiência**

1. O atraso no arranque do programa regional e a intervenção em Cabo Verde parece ter sido ultrapassado. A extensão até Fevereiro de 2014 permitirá implementar o plano de acção previsto.
2. A coordenação a distancia, com visitas periódicas para acompanhar a implementação das actividades em Cabo Verde dificulta a interacção fluida e periódica com os parceiros nacionais e impede uma toma de dados in situ para articular a coordenação entre os actores e realizar propostas derivadas do conhecimento sobre o desenvolvimento da realidade e contexto Caboverdianos.
3. Os parceiros em Cabo Verde, interessados e envolvidos na implementação do programa (parceiros nacionais e escritório da AECID na Praia) não estão devidamente incluídos no circuito de informação sobre a planificação das actividades, relatórios de progresso e execução do orçamento.
4. As ferramentas de gestão para o seguimento da implementação do programa em Cabo Verde não tem sido adaptadas para a intervenção que se visa executar no país. Assim, a matriz de seguimento continua a contemplar objectivos e resultados que não são de aplicação em Cabo Verde.
5. A complexidade dos procedimentos administrativos da OIT para liberar os fundos em benefício da agencia responsável pela execução tem um impacto na implementação do programa de acção directa, nomeadamente no calendário que fica atrasado pela falta de realização de actividades e execução do orçamento.

6. O programa de acção directa tem um nível de execução limitado na altura da avaliação intercalar, quer em termos de actividades quer em termos de orçamento (19,21% executado). Parece um forte desafio para a agencia responsável da execução do programa cumprir o calendário em vigor para a implementação do plano de acção dentro do tempo restante.

#### 4.4 No que diz respeito à Sustentabilidade

1. O evidente envolvimento na luta contra o TI por parte das instituições governamentais e dos parceiros sociais tem sido incorporado na agenda dos parceiros nacionais. Representantes de associações de empregadores e organizações da sociedade civil têm formalizado o seu engajamento perante a problemática do TI na Declaração da Praia.
2. A vontade política de sistematizar o mecanismo para abordar a temática do TI é evidente e manifestada através do processo em curso para a criação do Comitê Directivo Nacional. Este órgão irá constituir-se como a instancia de referencia na tomada de decisões sobre iniciativas e políticas nacionais relativamente à prevenção e erradicação do TI e as suas piores formas. A participação no CDN por parte de todos os actores pertinentes, institucionais, sociais e internacionais garante a apropriação nacional do processo de luta contra o TI.
3. O processo em curso prevê a revisão e ulterior adopção do Plano de Acção Nacional para a Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Cabo Verde – PANPETI. Esta ferramenta seá essencial na sustentabilidade dos efeitos produzidos no quadro do programa para a luta contra o TI.
4. O programa de acção directa supõe um elemento de sustentabilidade enquanto que fortalece as capacidades e estrutura do ICCA como instituição responsável na execução de políticas de protecção de infância e adolescência incluindo a luta contra o TI.

### 5. Recomendações

#### 5.1 Para IPEC/OIT

1. Para complementar a gestão e coordenação realizada desde Dakar e agilizar a **articulação presencial** com os parceiros nacionais, recomenda-se a incorporação de um **facilitador** que impulse a concertação entre os parceiros para avançar na implementação do programa.
2. Contemplar a possibilidade de facilitar e acelerar os **procedimentos administrativos**, nomeadamente no que diz respeito aos desembolsos do projecto.
3. Apresentar perante o Comitê Directivo Nacional, se já estiver constituído, ou alternativamente perante os parceiros nacionais que irão constituí-lo para validação, a estratégia de intervenção prevista em Cabo Verde para o período de implementação restante do programa.

#### 5.2 Para o MJEDRH

1. Priorizar a **formalização do Comitê Directivo Nacional** para avançar com celeridade na adopção de medidas pertinentes no âmbito da luta contra o TI e na realização de actividades previstas no programa condicionadas à constituição do Comitê.
2. Uma vez o CDN esteja operativo, revisar e validar a estratégia prevista para a sua implementação em Cabo Verde, passando o CDN a constituir-se no **órgão de governo do projecto**, responsável pela planificação e aprovação do plano de actividades, calendário e orçamento.

### 5.3 Para a equipa responsável da execução do programa regional

1. Recomenda-se acelerar a elaboração da Lista dos Trabalhos perigosos assim como o inquérito nacional sobre TI para, em base a essa informação, poder aproveitar o projecto para adoptar medidas específicas, nomeadamente: realização de estudos sobre as PFTI e actividades de sensibilização e conscientização que estejam baseados sobre a **realidade caboverdiana**.
2. Aproveitar o projecto para capitalizar as propostas derivadas de actividades com parceiros sociais para promover um **contexto social e político favorável á eliminação e prevenção do TI (obj 3)**.
3. Introduzir em actividades futuras a **perspectiva de gênero**.
4. Convidar a CCS (Confederação Caboverdiana de Sindicatos Livres) a participar na implementação da acção em qualidade de parceiro.

### 5.4 Para a unidade de luta contra o trabalho infantil

1. **Sistematizar os resultados** derivados das actividades implementadas através de relatórios que permitam reflectir dados quantitativos e qualitativos a serem apresentados periodicamente ao CDN para informar as decisões e estratégias a serem tomadas no âmbito da luta contra o Trabalho Infantil.

**AVALIAÇÃO INDEPENDENTE A MEIO-  
PERCURSO**

**Projecto « Prevenção e eliminação do  
trabalho infantil nos países da África  
Ocidental (Cabo Verde, Guiné-  
Bissau, Mali e Senegal)**

**Relatório Nacional**

**Guiné-Bissau**

**João S. Handem Jr. (Jamel)  
Consultor Nacional**

**NOVEMBRO/DEZEMBRO DE 2012**

## Tabela de Conteúdos

Resumo executivo .....	100
1. Introdução.....	101
1.1 Antecedentes e objectvos da avaliação .....	102
1.1.2 Breve descrição do Que a Avaliação deve Permitir Alcançar .....	102
1.2 Metodologia utilizada na avaliação.....	103
1.2.1 Abordagem e Metodologia .....	103
1.2.2 Etapas da Avaliação na Guiné-Bissau .....	105
1.3 Determinantes e limites do estudo realizado.....	105
2. Descrição das intervenções analisadas na Guiné-Bissau.....	105
2.1 Concepção inicial do Projecto .....	107
2.1.1 Antecedentes e Justificação .....	107
2.2 Descrição da sua Implementação.....	110
3. Resultados para os critérios de avaliação: caso da Guiné-Bissau .....	111
3.1 Concepção.....	111
3.2 Pertinência .....	112
3.3 Eficácia .....	116
3.4 Eficiência .....	123
3.5 Sustentabilidade .....	123
3.6 Aspectos específicos a considerar.....	124
4. Conclusões .....	124
5. Lições aprendidas .....	125
6. Potenciais boas práticas.....	125
7. Recomendações .....	125
7.1 A OIT-IPEC ao .....	125
7.2 Ao ministério do trabalho .....	126
7.3 A equipa encarregada da execução do projecto .....	126

## Resumo executivo

De acordo com os Termos de Referência foram contratados, um Consultor Internacional e Chefe da Equipa de Consultores e três Consultores Nacionais para procederem a avaliação intercalar ao “Programa de Prevenção e Erradicação do trabalho Infantil” (Projecto IPEC AO) nos quatro países beneficiários (Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal).

Ao consultor Internacional e Chefe da Equipa foi atribuído a missão de proceder:

- A Revisão documental dos documentos do programa
- Ao Desenvolvimento do mecanismo de avaliação
- Ao Briefing com OIT/IPEC-EIA
- A Entrevistas telefónicas com o responsável geográfico da sede do IPEC, IPEC regional e doador
- A fornecer Orientações técnicas para os consultores nacionais
- A Realizar visitas ao terreno no Senegal
- A Facilitar ateliês regionais de parceiros
- A Elaborar o projecto de relatório
- A Finalizar o relatório de avaliação

Aos Consultores Nacionais (Cabo Verde, Guiné-Bissau e Mali) a procederem:

- A Revisão documental dos documentos do programa
- A Contribuir para o desenvolvimento do mecanismo de avaliação
- A Organizarem entrevistas com os parceiros e a realizar visitas ao terreno no país
- A Facilitar ateliês regionais de parceiros (sob a liderança do chefe da equipa)
- A Contribuir para o relatório de avaliação através da preparação de relatórios nacionais para uso interno
- Outras tarefas, conforme exigido pelo Chefe da Equipa

Neste sentido contactos e uma comunicação regular do Chefe da Equipa com o Consultor Nacional para a Guiné-Bissau foi estabelecido sempre no sentido de apoiar e orientar em termos de procedimentos metodológicos, conselhos para a recolha da informação necessária (documentos e entrevistas), fornecer instrumentos de avaliação e de estruturação dos relatórios quer inicial, como, o relatório da avaliação intercalar do projecto IPEC AO na Guiné-Bissau.

Os trabalhos de recolha documental decorreram sem grandes constrangimentos devido a maior parte terem sido disponibilizadas pelo Coordenador Nacional do Projecto IPEC AO na Guiné-Bissau, tendo já sido mais difícil regular a agenda das pessoas a entrevistar com a agenda do Consultor Nacional. O Ateliê de restituição dos resultados preliminares teve um adiamento de um dia o que não causou dificuldades a assinalar.

Os actores entrevistados foram abertos e disponibilizaram-se a responder as questões do Consultor Nacional de forma franca e aberta.

Alguns aspectos no decorrer das entrevistas e do ateliê vieram a tona como é o caso da instabilidade institucional que traz como consequência a mudança constante dos Membros da Comissão

Nacional contra à Exploração do Trabalho Infantil e pontos focais dos Ministérios de luta contra o trabalho infantil (cada novo Ministro, nomeia novos membros e novos pontos focais da sua confiança). A consequência é a falta de passagem de testemunho, ficando os novatos sem a informação necessária para exercerem o seu papel. Outro aspecto é que ficou claro que apesar de algumas críticas a falta de informação, sobretudo no que diz respeito as acções programadas e ao orçamento, todos os actores reconhecem a pertinência deste projecto e validam as acções realizadas até aqui.

O ateliê de restituição dos resultados preliminares da avaliação serviu também para pôr ao mesmo nível de informação todos os actores presentes.

Notou-se grande vontade política e engajamento dos actores implicados que atribuem grande importância a este projecto que está desde os seus pontos de vista a contribuir progressivamente para o reforço das capacidades institucional, de sensibilização, de coordenação e de melhoria do quadro legal de combate ao trabalho infantil e suas piores formas, para além das oportunidades de desenvolvimento de sinergias e iniciativas de luta contra o trabalho infantil e suas piores formas.

Maior celeridade aos processos iniciados e criação de oportunidades para a realização de acções directas foram entre outras a vontade manifestada principalmente pelos representantes dos trabalhadores e das ONGs.

## **1. Introdução**

1. O objectivo do Programa Internacional para a Erradicação do Trabalho Infantil (IPEC) é a erradicação gradual do trabalho infantil, em especial as suas piores formas.
2. O projecto é implementado em 4 países: Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal com uma abordagem que combina três níveis de intervenção e resultados: local, nacional e sub-regional. A sede do projecto está situada em Dakar.
3. No Mali e no Senegal o IPEC está activo desde finais dos anos 90 com projectos de apoio a PDDs (Programas de Duração Determinada), um projecto regional de formação profissional e outro regional de tráfico infantil. Estes projectos produziram resultados no reforço de capacidades, a nível legislativo, na geração de conhecimentos, sensibilização da população, melhoria do ensino e acção directa com presença em 6 das 11 regiões no Senegal e 4 das 8 no Mali.
4. Em Cabo Verde e na Guiné-Bissau o tema do trabalho infantil encontra-se numa fase muito inicial, sem projectos IPEC anteriores.
5. O nível sub-regional é fundamental, em particular devido ao tráfico sexual e comercial de crianças nestes países.
6. A vontade política e o empenhamento de cada governo em tratar do trabalho infantil, em cooperação com organizações patronais e de trabalhadores, organizações não-governamentais e outros parceiros relevantes na sociedade, constituem a base para a acção do IPEC.
7. Esta estratégia abrange o reforço das capacidades nacionais para tratarem desta questão, harmonização da legislação, melhoramento da base de conhecimentos, sensibilização sobre as consequências negativas do trabalho infantil, promoção da mobilização social contra o mesmo, implementação directa, demonstrativa, de programas de acção (PA) para evitar que as crianças façam trabalho infantil, afastamento dos trabalhadores infantis de trabalho perigoso e disponibilização de alternativas apropriadas para eles e para as suas famílias.
8. A estratégia operacional do IPEC ao longo dos anos tem-se concentrado em apoiar membros nacionais e locais e parceiros através de projectos e actividades. Esse apoio, a medida do

possível, tem sido concedido no contexto de quadros, instituições e processos nacionais que facilitaram o reforço de capacidades e a mobilização visando mais acções. Tem realçado vários graus de abordagem abrangente, tem feito a ligação entre acção e parceiros em sectores e áreas de trabalho relevantes para o trabalho infantil. Sempre que possível os quadros ou programas nacionais deram esse enfoque.

9. Pela análise dos documentos do projecto (relatórios, TdR, correspondências das instituições governamentais, etc.) e posteriormente confirmado pelas entrevistas o Ministério do Trabalho é a principal contraparte nacional a quem o projecto promove apoios para garantir a liderança no processo do combate ao trabalho infantil, integrando também o Ministério da Solidariedade e o Ministério da Educação no âmbito da implementação do projecto. Embora a CCIA (Câmara do Comercio Indústria e Artesanato) seja a confederação patronal, não se denota uma significativa colaboração da parte desta instituição no quadro da implementação do projecto, contrariamente a participação e apropriação das duas Centrais Sindicais, UNTG (União Nacional dos Trabalhadores da Guiné) e CGSI (Confederação Geral dos Sindicatos Independentes).
10. Como é do conhecimento geral, a Guiné-Bissau é um país com instabilidades políticas e governativas cíclicas que influenciam directa e indirectamente a governação do país, a vida social e económica das populações e que em consequência também se reflecte negativamente na implementação do projecto. Desde as tentativas de golpe de estado de 1 de Abril de 2011, de 26 de Dezembro de 2011, a morte do Presidente Malam Bacai Sanhá no início do ano 2012, as conturbadas eleições presidenciais antecipadas de 2012 que culminaram no golpe de estado de 12 de Abril de 2012 que este país tem vivido de sobressalto em sobressalto. A Guiné-Bissau está cada vez mais isolada da comunidade internacional e a transição governativa em curso não tem dado sinais positivos suficientes de mudança rumo a normalização da vida política e constitucional do país.

## **1.1 Antecedentes e objectvos da avaliação**

### ***1.1.1 Informações Gerais Pertinentes***

11. A OIT considera a avaliação como parte integrante da implementação de actividades de cooperação técnica. São tomadas disposições em todos os projectos, de acordo com a política de avaliação da OIT e com base na natureza do projecto e nas condições específicas acordadas na altura da elaboração do projecto e durante o projecto, em conformidade com os procedimentos estabelecidos. A Secção de Avaliação e Avaliação de Impacto (EIA) do IPEC em Genebra é responsável pela gestão de todas as avaliações do IPEC.
12. As avaliações de projectos OIT/IPEC incidem fortemente na utilidade para fins de aprendizagem organizacional e planeamento para todas as partes interessadas e todos os parceiros do projecto.
13. Como abordagem de avaliação do IPEC, é levado a cabo um processo participativo de consulta sobre a natureza e os fins específicos desta avaliação a fim de se determinar os Termos de Referência finais.

### ***1.1.2 Breve descrição do Que a Avaliação deve Permitir Alcançar***

14. A descrição dos objectivos, domínios a cobrir e resultados esperados da avaliação foram claramente definidos nos Termos de Referência. As principais finalidades da avaliação intercalar são:
  - a) Analisar o progresso em curso e o desempenho do programa (até que ponto os objectivos imediatos foram alcançados e os produtos entregues) visando a sua melhoria durante o período restante do projecto;

- b) Examinar a probabilidade dos programas realizarem os seus objectivos (isto é, produtos e actividades);
  - c) Examinar a natureza e magnitude dos constrangimentos, factores que afectam a implementação do programa e uma análise dos factores que contribuem para as realizações do programa;
  - d) Avaliar se os resultados do projecto podem ser considerados sustentáveis a nível local, nacional e regional (isto é, organizações que implementam) e identificar medidas para melhorar a sua sustentabilidade;
  - e) Identificar lições aprendidas e novas boas práticas potenciais.
15. A avaliação deve fornecer a todas as partes interessadas informações para avaliarem e reverem, conforme necessário, planos de trabalho, estratégias, objectivos, acordos de parceria e recursos. Deve identificar o impacto potencial na integração de políticas e estratégias e sugerir uma eventual via a seguir pelo projecto no quadro dos PANs.

## Âmbito

16. Portanto, o âmbito analítico da avaliação deve abranger a identificação dos progressos na realização dos objectivos e explicar como e porquê foram atingidos dessas formas (e não de outras formas alternativas previstas, se fosse o caso). A finalidade é ajudar as partes interessadas a aprenderem com a experiência em curso e conduzir ao planeamento e a mais monitorização:
- A avaliação incidirá no programa OIT/IPEC supracitado, nas suas realizações e na sua contribuição para os esforços nacionais e regionais em geral, que visam alcançar a eliminação das PTFI nos quatro países, neste caso na Guiné-Bissau. A avaliação deve concentrar-se em todas as actividades que foram implementadas desde o início dos projectos até ao momento das visitas ao terreno (isto é, programas de acção/ projectos).
  - A avaliação deve considerar o programa no seu todo, incluindo questões relativas à concepção do projecto inicial, implementação, lições aprendidas, reprodutibilidade e recomendações para programas actuais e futuros.
  - A contribuição do IPEC para o processo PAN abrange normalmente a promoção de um ambiente propício e o papel do conselheiro técnico ou facilitador do processo de desenvolvimento e implementação do PAN. Para determinar até que ponto esta contribuição foi feita, a avaliação terá que ter em conta factores e acontecimentos relevantes nos processos nacionais.
  - A avaliação deve abranger resultados previstos (isto é, se planeados) e imprevistos em termos de produtos e resultados não planeados (isto é, efeitos colaterais ou factores externos). Algumas destas alterações imprevistas podem ser tão relevantes como as previstas. Portanto, a equipa de avaliação deve reflectir sobre as mesmas para fins de aprendizagem.

## 1.2 Metodologia utilizada na avaliação

### 1.2.1 Abordagem e Metodologia

17. A metodologia utilizada para esta avaliação encontra-se descrita detalhadamente nos seus TdR e no caso da Guiné-Bissau podemos resumi-las conforme a seguir se apresenta:
- i. Entrevista preliminar com o Coordenador do projecto
  - ii. Recolha e análise preliminar de documentos (relatórios, TdR, correspondências e informações diversas) do projecto
  - iii. Entrevista aos principais intervenientes e parceiros do projecto
  - iv. Análise dos documentos e do resultado das entrevistas

- v. Preparação e realização de um ateliê de restituição com intervenientes e parceiros nacionais
- i. **A entrevista preliminar** com o Dr. José António Gonçalves, Coordenador do projecto IPEC AO na Guiné-Bissau, teve lugar no dia 6 de Novembro de 2012 e ela serviu essencialmente para uma informação geral sobre o projecto, historial, estruturas do país e actores implicados, abordagem inicial e situação actual. Ela serviu também para a identificação de documentos a fornecer ao Consultor para a respectiva consulta documental.
- ii. **A recolha e análise preliminar de documentos** decorreram entre os dias 6 e 8 de Novembro de 2012 e serviram de base para a preparação das entrevistas com os responsáveis das instituições e organizações implicadas na implementação do projecto na Guiné-Bissau, assim como para conhecer e analisar as intervenções realizadas em cumprimento dos objectivos gerais e específicos do projecto, a participação das instituições competentes e organizações envolvidas, obter uma primeira impressão dos avanços e impacto do projecto no país.
- iii. **As entrevistas** decorreram entre os dias 13 e 21 de Novembro de 2012 e com base nos critérios de avaliação e dos aspectos a tratar sugeridos nos “Termos de Referência” as questões colocadas e analisadas tiveram em conta o papel desempenhado, o grau de participação e as características específicas de cada instituição ou organização que o entrevistado representa. Estava prevista uma visita de terreno a um projecto experimental num dos Bairros periféricos de Bissau com raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas decorativas para venda, cujos rendimentos revertem a favor da alfabetização e escolarização das mesmas. Infelizmente devido a greve dos professores a escolas não estavam em funcionamento e não podemos realizar a visita.
- iv. **A análise dos documentos e do resultado das entrevistas** decorreu em simultâneo com as entrevistas e serviu para cruzar informações e obter os primeiros resultados da avaliação, preparar o ateliê de restituição dos resultados preliminares da avaliação.
- v. **O Ateliê de Restituição dos Resultados Preliminares da Avaliação Intercalar do projecto IPEC AO na Guiné-Bissau** inicialmente previsto para o dia 21 de Novembro de 2012 teve lugar um dia depois ou seja no dia 22 de Novembro de 2012, devido a procedimentos administrativos para o desbloqueamento do fundo. O Ateliê decorreu em plenária e teve duas apresentações, sendo uma do Coordenador Nacional do Projecto sobre os objectivos do projecto, démarches desenvolvidas e situação actual e a outra do Consultor Nacional para apresentação dos resultados preliminares seguidos de apresentação de questões de esclarecimento e discussão entre os participantes. O trabalho de grupo previsto também não se realizou devido ao número reduzido de participantes e desejo dos mesmos em continuar as reflexões e discussões em plenária. O Ateliê contou com as presenças do Director-geral do Trabalho e Função Pública e do Representante da AECID na Guiné-Bissau, este último só esteve presente na abertura dos trabalhos.



das principais instituições e organizações membros), mas também a falta de um PAN (Plano de Acção Nacional) ou no mínimo de um PTA (Plano de Trabalho Anual) acordado e assinado anualmente entre o Projecto e o Ministério de Trabalho (Direcção Geral do Trabalho) são as principais causas que dificultam a apropriação e o desenvolvimento de sinergias e de acções específicas dos competentes actores e implicados no projecto.

21. Algumas acções realizadas são propostas e decididas pontualmente em reuniões da Comissão Tripartida de Combate à Exploração do Trabalho Infantil (condicionadas muitas das vezes a agendas e obrigações de compromissos regionais e internacionais assumidos pelo país), sendo que na maior parte dos casos elas advêm de orientações ou programação decididas a nível da sede do projecto em Dakar com o Coordenador Nacional do projecto na Guiné-Bissau. O Plano Anual das actividades é decidido em reuniões anuais de programação na Sede do projecto IPEC AO em Dakar. O Coordenador Nacional do projecto participa nestas reuniões.
22. Alguns actores entrevistados criticaram abertamente esta abordagem e outros foram mais discretos, sendo que por exemplo os eixos de intervenção para a Guiné-Bissau não são praticamente conhecidos pelos principais implicados ou seus representantes actuais (as mudanças de pontos focais e/ou representantes dos membros da Comissão Nacional Tripartida tem-se processado de forma brusca e sem a devida passagem de testemunho, sendo que os novos não estão informados dos processos anteriores) reclamam mais transparência e participação nas tomadas de decisão sobre a escolha das prioridades e das acções a implementar no combate ao trabalho infantil e suas piores formas na Guiné-Bissau. Estas críticas não retiram a validade e a pertinência dos processos iniciados, das acções propostas e realizadas porquanto na prática todos se interessam e participam activamente e reconhecem sem reservas a utilidade das mesmas.
23. Na realidade o interesse dos actores nacionais é de uma maior abertura do projecto para facilitar que eles possam propor e executar directamente planos e programas de acção específicos de combate ao trabalho infantil, sem prejuízo das acções de reforço de capacidades dos actores nacionais e de outras acções de carácter nacional e supra institucional ou organizacional.
24. A estratégia operacional e a própria abordagem do projecto terão que ser revistas e adaptadas as exigências dos actores nacionais sem perder de vista os objectivos fixados e os resultados esperados no combate ao trabalho infantil e suas piores formas quer a nível nacional, como a nível sub-regional. O ambiente entre os actores é propício e existe vontade política. É uma questão de abertura e criação de oportunidades com base numa maior confiança e sinergia com os actores nacionais e locais. Tanto mais que a estratégia do projecto é baseada em ferramentas de promoção do diálogo social entre instituições governamentais, organizações de empregadores e de trabalhadores e a participação da sociedade civil para se gerar medidas consensuais de prevenção e retiro de crianças de actividades laborais, especialmente das piores formas de trabalho infantil, assim como a validação de experiências sectoriais, com o fim de transferir as metodologias aplicadas para serem replicadas por outras instituições públicas e privadas em contextos e públicos diversos.
25. Em termos específicos e independentemente da abordagem decisória o projecto na Guiné-Bissau foi programado em 4 eixos principais de intervenção:

***E.I - Apoio às instituições públicas e actores da sociedade civil (SC) na elaboração /adopção/implementação de um Plano de Acção Nacional para a eliminação, em prioridade, das PFTI (Piores Formas de Trabalho Infantil)***

***E.II - Melhoria do conhecimento sobre a situação do Trabalho Infantil (TI) e suas Piores Formas***

***E.III- Estabelecimento de mecanismos para a prevenção e eliminação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

***E.IV - Implementação de programas de acção (PA) para a prevenção e eliminação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

26. Cada eixo de intervenção programado visava atingir os seguintes produtos:

***EI- Apoio às instituições públicas e atores da SC na elaboração de um Plano de Acção Nacional (PAN) de Combate ao Trabalho Infantil (TI)***

- Elaboração/adopção/Implementação do PAN
- Reforço/consolidação da Célula de luta contra o Trabalho Infantil (TI) no Min. Trabalho e assistência técnica para integração de esforços com outros intervenientes
- Alargamento da actual Comissão Nacional Tripartida (criação do Comité Directório Nacional) de Combate à Exploração do Trabalho Infantil (TI) a outras instituições públicas e actores da sociedade civil (SC)
- Apoio na harmonização do quadro jurídico nacional com as Convenções 138 e 182

***E.II- Melhorar o conhecimento sobre a situação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

- Formar as autoridades competentes na matéria de utilização e tratamento de informações qualitativas/quantitativas sobre o Trabalho Infantil (TI)
- Apoio para a realização de um estudo quantitativo sobre o Trabalho Infantil (TI) na Guiné-Bissau
- Apoio na realização de estudos qualitativos sobre algumas das Piores Formas do Trabalho Infantil (PFTI)

***E.III- Estabelecimento de mecanismos para a prevenção e eliminação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

- Elaboração/difusão de produtos de sensibilização sobre as Trabalho Infantil (PFTI)
- Apoio às organizações de trabalhadores, de empregadores e sociedade civil (SC) na elaboração/implementação de acções de luta contra o Trabalho Infantil (TI) e as Trabalho Infantil (PFTI)
- Acções e campanhas de incidência contra o Trabalho Infantil (TI)
- Apoio e assistência técnica na concepção de uma estratégia nacional de Formação Profissional para os jovens e adolescentes nas zonas rurais e urbanas

***E.IV- Implementação de programas de acção p/ prevenção e eliminação da Piores Formas do Trabalho Infantil (PFTI)***

- Concepção / implementação de PA para a prevenção e erradicação de Piores Formas do Trabalho Infantil (PFTI)
- Avaliação e sistematização dos PA e identificação das boas práticas
- Difusão dos resultados da sistematização e das boas práticas

**2.1 Concepção inicial do Projecto**

**2.1.1 Antecedentes e Justificação**

27. Em Maio de 2006, os Ministros de Trabalho dos 8 países membros da Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP, a saber, Angola, Brasil, Cabo Verde, Guiné-Bissau, Moçambique, Portugal, São Tomé e Príncipe e Timor Leste) organizaram uma conferência sobre “o Combate do Trabalho Infantil no Mundo da Língua Portuguesa” e assinaram uma declaração em que se

comprometeram a unir esforços na prevenção e erradicação do trabalho infantil, promover o intercâmbio de experiências e reforçar a cooperação multilateral entre os estados membros. Acordaram ainda completar a ratificação das Convenções 138 e 182 para todos os países membros da CPLP. Da mesma forma, os países membros da CPLP elaboraram uma proposta de Plano de Acção Comum 2006-2010, que operacionaliza os objectivos fixados na Declaração sobre o quadro da cooperação dos países lusófonos no combate ao trabalho infantil.

28. Na sequência o Governo da Guiné-Bissau iniciou actividades preparatórias e solicitou a assistência técnica e financeira da OIT-IPEC para a concepção e implementação de um projecto de combate ao trabalho infantil cujos estudos preliminares foram levados a cabo no país por uma equipa de técnicos e consultores da OIT e que teve como principais resultados:
- A tomada em consideração dos aspectos específicos da Guiné-Bissau em relação ao trabalho infantil e as suas piores formas (contexto político, social, cultural e económico) para a sua integração num programa sub-regional de combate ao trabalho infantil e suas piores formas,
  - Identificação da instituição líder para o processo de combate ao trabalho infantil e suas piores formas,
  - Identificação dos parceiros sociais na implementação do futuro projecto,
  - Identificação dos eixos de intervenção inicial do projecto na Guiné-Bissau
29. É assim que a Guiné-Bissau é incluída no projecto IPEC AO com outros três países da África Ocidental (Cabo Verde, Mali e Senegal) que foi contemplado com um financiamento global da AECID de 4.000.000,00 de Euros.
30. Convém ressaltar que apesar de ser a primeira vez que a Guiné-Bissau participa num projecto de prevenção e eliminação do trabalho infantil e suas piores formas, algumas iniciativas já tinham sido tomadas pelo país dando sequência e cumprimento a “Declaração” e “Plano de Acção” da Conferência da CPLP, nomeadamente a criação da “Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil” através de um Despacho conjunto dos então Ministério da Reforma Administrativa, da Função Pública e do Trabalho e Ministério da Solidariedade, Família e Luta Contra a Pobreza. Igualmente no quadro do “Plano de Acção” dessa conferência foram nomeados pontos focais do país em representação na CPLP das instituições públicas competentes, patronato através da CCIA (Câmara do Comércio Indústria e Artesanato), dos trabalhadores através das duas Centrais Sindicais do país, nomeadamente UNTG (União Nacional dos Trabalhadores da Guiné) e CGSI (Confederação Geral dos Sindicatos Independentes).
31. A Comissão então criada integrava os seguintes Membros:

#### ***I – Representantes do Governo***

1. Jorge Domingos da Costa, Ministério, Ministério da Reforma Administrativa e Função Pública;
2. Valentina Silva Júnior, Ministério da Reforma Administrativa e Função Pública;
3. Feliciano Mendes, Ministério da Solidariedade, Família e Luta Contra a Pobreza;
4. Katia Samira Costa, Ministério da Solidariedade, Família e Luta Contra a Pobreza;
5. Maria Victória Correia Teixeira, Ministério da Solidariedade, Família e Luta Contra a Pobreza/Instituto da Mulher e da Criança;

#### ***II – Representantes dos Parceiros Sociais***

6. União Nacional dos Trabalhadores da Guiné (UNTG) – Membro

7. Confederação Geral dos sindicatos Independentes (CGSI) – Membro
  8. Câmara do Comércio, Indústria e do Artesanato (CCIA) – Membro
  9. Câmara do Artesanato, Comércio e Indústria (CACI) – Membro
  10. Movimento Nacional da Sociedade Civil para a Paz, Democracia e Desenvolvimento (MNSCPDD) – Membro
32. Esta Comissão acabou por ficar reduzida devido a fusão das duas Câmaras do Patronato (CCIA e CACI) e pela não participação do representante da Sociedade Civil por razões desconhecidas.
  33. Ainda no quadro da CPLP e a anteceder (entre 2066 e 2010) o projecto IPEC AO na Guiné-Bissau os pontos focais e membros da Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil participaram em várias reuniões e acções de formação no Brasil, Moçambique e Portugal. Também foram desenvolvidas acções de sensibilização e pressão para a adopção e ratificação das Convenções 138 e 182.
  34. No quadro do projecto IPEC AO foram fixados os seguintes objectivos para os 4 países participantes (Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal):
  35. **O Objectivo de Desenvolvimento deste projecto:** é contribuir para a erradicação gradual do trabalho infantil e a prevenção e eliminação imediatas das suas piores formas através de uma resposta sistémica e duradoura pelas instituições nacionais do sector público, do sector privado e das organizações da sociedade civil.
  36. Os cinco Objectivos Imediatos do projecto são:
    1. No fim do projecto para a erradicação do trabalho infantil e a eliminação das PFTI terá sido criado um quadro de Cooperação Regional, Cooperação Sul-Sul e Cooperação Internacional nos países da sub-região da África Ocidental;
    2. Após a conclusão do projecto serão criadas e/ou reforçadas estruturas institucionais necessárias bem como capacidades dos parceiros locais de formularem planos e políticas para a erradicação do trabalho infantil e a eliminação das PFTI terá sido reforçada;
    3. No fim do projecto, haverá um contexto social e político favorável à erradicação gradual do trabalho infantil e à eliminação das PFTI;
    4. No fim do projecto os países alvo terão criado sistemas de prevenção / alerta para as piores formas de trabalho infantil;
    5. No fim do projecto, terão sido realizadas experiências piloto e intervenções modelo para a erradicação das PFTI.
  37. O Objectivo específico para o projecto IPEC AO na Guiné-Bissau é:  
 Reforço do quadro legislativo, político e institucional de luta contra o trabalho infantil e suas piores formas, incluindo o tráfico de crianças.

### **2.1.2 A Acção do IPEC AO na Guiné-Bissau**

38. Com início em 2010, as principais acções em curso e realizadas pelo IPEC na Guiné-Bissau foram:

#### ***EI- Apoio às instituições públicas e actores da sociedade civil (SC) na elaboração de um Plano de Acção Nacional (PAN) de Combate ao Trabalho Infantil (TI)***

Contactos e definição das linhas de acção prioritárias com a contraparte nacional

Promoção e reforço da participação do projecto no seio da equipa do país do Sistema das Nações Unidas na Guiné-Bissau

Capacitação na matéria do Trabalho Infantil (PFTI) em Bissau e regiões a mais de 200 actores das instituições públicas, organizações sindicais, patronais, ONGs, órgãos de comunicação social e outros actores da sociedade civil (SC) (processo contínuo);

Promovida a incorporação de uma política nacional (PAN), a ser elaborada, de luta contra o Trabalho Infantil (PFTI) no DENARP II

Processo de elaboração do PAN iniciado (estudo preliminar realizado)

Apoio a publicação da Lei N° 12/2011 contra o Tráfico de Seres Humanos;

Projecto de Lei para alargamento da CNCETI concluído;

### ***E.II- Melhorar o conhecimento sobre a situação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

Capacitada pela IPEC/SIMPOC técnicos do INE e outros parceiros (elaboração de questionários e manual do inquiridor)

Criado Comité de Pilotagem do Inquérito, questionários adaptados e adoptados

Inquérito Nacional sobre o Trabalho Infantil (PFTI) em curso, com a fase piloto já realizada;

Estudo sobre as piores formas de trabalho infantil, a exploração sexual comercial de crianças em Bissau e Gabú (em curso)

### ***E.III- Estabelecimento de mecanismos para a prevenção e eliminação das Piores Formas do Trabalho Infantil (TI)***

Promoção de campanhas de sensibilização nas escolas e comunidades; acções sindicais de incidência/ prevenção contra o trabalho infantil;

Processo para a elaboração da Política Nacional de Formação Profissional em curso;

Acção experimental da Central Sindical CGSI (não previsto) no Bairro de Plack I com 18 raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas decorativas para venda (as receitas revertem a favor da alfabetização e escolarização das mesmas);

Realizada uma exposição no Centro Cultural Franco-Guineense com o produto das rendas decorativas confeccionadas pelas jovens raparigas

## **2.2 Descrição da sua Implementação**

39. O arranque do projecto “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Países da África Ocidental” inicialmente previsto para 1 de Janeiro de 2009, só iniciou efectivamente em Março de 2010, sendo que na Guiné-Bissau só veio a efectivar-se a 15 de Setembro de 2010 com o recrutamento do Coordenador Nacional que ficou instalado no edifício das Nações Unidas em Bissau.
40. Tendo por objectivo geral específico para a Guiné-Bissau, o reforço do quadro legislativo, político e institucional de combate ao trabalho infantil, em particular nas suas piores formas, incluindo o tráfico de crianças, o projecto procura garantir a colaboração e a apropriação dos actores nacionais implicados como forma de assegurar a durabilidade do processo de combate ao trabalho infantil no país e, por outra parte, ter em conta as preocupações e as prioridades nacionais identificadas no quadro da implementação das suas acções.
41. Face ao problema do trabalho das crianças no país, o projecto ao iniciar as suas actividades a prioridade foi de estabelecer contactos e definir as linhas de acção prioritárias com a contraparte nacional, de promover e de reforçar a participação do projecto no seio da equipa do país do

Sistema das Nações Unidas na Guiné-Bissau, participando no processo de elaboração do novo UNDAF, tomando parte na avaliação a meio percurso do actual UNDAF (2008-2012) que culminou, por exemplo com o apoio desta equipa (e incorporação no seu plano de trabalho) na elaboração da estratégia nacional para a formação profissional visando a inserção no mercado de trabalho de jovens e adolescentes, uma das acções do projecto em apoio as autoridades para a criação de mecanismos de prevenção e eliminação do trabalho infantil e suas piores formas.

42. O arranque do projecto coincidiu com o processo de elaboração do Documento da Estratégia Nacional para a Redução da Pobreza – 2.ª geração (DENARP II) tendo o projecto influenciado para que seja incorporado neste documento (e no seu plano de acção) a elaboração e a implementação de uma política nacional de luta contra o trabalho infantil como uma das estratégias para aumentar o nível de desenvolvimento humano na Guiné-Bissau.
43. O Projecto realizou acções de capacitação pontuais com as autoridades competentes (instituições públicas, patronato e organizações de trabalhadores) e outros actores (Organizações Não Governamentais e Órgãos de Comunicação Social) sobre a problemática do trabalho infantil, assim como apoio para iniciarem acções de sensibilização e luta contra o trabalho infantil nas escolas e comunidades.
44. A Guiné-Bissau nunca realizou inquéritos quantitativos específicos sobre o trabalho infantil. Para corrigir esta situação o país beneficiou em 2011 de apoio da OIT (projecto BIT/AECID IPEC AO com o apoio técnico do IPEC-SIMPOC) para a realização de um Inquérito Nacional Sobre o Trabalho Infantil (INTI), processo em curso cuja execução está a cargo do Instituto Nacional de Estatística (INE).
45. Também foi assinado um contrato com a ONG ENDA para a realização de um estudo qualitativo sobre as piores formas de trabalho infantil, a exploração sexual comercial de crianças em Bissau e Gabú cujos resultados finais estavam previstos conhecer e difundir em finais de 2012, entretanto dado por inconclusivo.
46. Um apoio financeiro (unicamente AECID/IPEC) e técnico, em conjunto com o departamento de “Normas”, foi concedido para a realização de um ateliê nacional de capacitação em técnicas e metodologia para a redacção dos relatórios do país sobre o estado de implementação dos Convénios 138 y 182, em cumprimento do artigo 22 da Constituição da OIT.
47. Conjuntamente com o projecto regional IPEC (África) se iniciou o processo para a elaboração de um Plano de Acção Nacional (PAN) para a prevenção e eliminação do trabalho infantil e das suas piores formas, através da realização de um estudo preliminar, com o objectivo de diagnosticar e identificar o quadro legislativo e institucional actual, as fraquezas e potencialidades existentes.
48. Como se pode constatar o projecto IPEC AO na Guiné-Bissau devido a constrangimentos estruturais diversos e as cíclicas instabilidades governativas no país encontra-se numa fase muito elementar se tivermos em conta o horizonte 2014 para o fim do projecto.

### **3. Resultados para os critérios de avaliação: caso da Guiné-Bissau**

#### **3.1 Conceção**

49. O plano de acção global da OIT insta a que todos os países estabeleçam medidas de duração determinada até 2008 com o objectivo de eliminar as piores formas de trabalho infantil para o ano de 2016 e solicita que se redobrem os esforços em África por tratar-se do continente que avançou menos.

50. Os quatro países seleccionados (Cabo Verde, Guiné-Bissau, Mali e Senegal) para a implementação deste projecto na sub-região apresentam diferentes níveis de desenvolvimento institucional e de políticas sociais e económicas. Assim, apresentam níveis diferentes de progresso no que respeita a eliminação do trabalho infantil, sendo que em Cabo Verde e na Guiné-Bissau as acções neste campo ainda estavam por iniciar. No Mali e no Senegal diversas acções de luta contra o trabalho infantil em particular contra o tráfico de crianças com fins de exploração do trabalho infantil já tinham sido desenvolvidas anteriormente por parte da OIT-IPEC e outras instituições nacionais e internacionais.
51. O processo de formulação do projecto na Guiné-Bissau esteve a cargo de uma equipa de técnicos e consultores da OIT/IPEC e contou com o apoio das autoridades nacionais, nomeadamente o Ministério do Trabalho, o Ministério da Solidariedade e a colaboração do patronato (CCIA), das duas centrais sindicais (UNTG e CGSI), de ONGs e das Agências do Sistema das Nações Unidas na Guiné-Bissau. Constatou-se que houve uma implicação dos actores nacionais e locais nesse processo e que as principais preocupações e desejos nacionais e locais manifestadas para o combate ao trabalho infantil e suas piores formas foram tomados em consideração pelos técnicos e consultores da OIT-IPEC durante a concepção do projecto. Evidentemente que sendo um projecto de índole sub-regional com diferentes níveis de experiência e trabalhos anteriores desenvolvidos nesta área, implica que vários resultados previstos não sejam aplicáveis a fase actual da implementação do projecto na Guiné-Bissau.

### 3.2 Pertinência

52. O actual contexto institucional em relação ao combate do trabalho infantil apresenta-se de diferentes formas:
53. Até ao momento, a excepção de algumas acções pontuais, poucas foram as realizações consolidadas, encontrando-se a maior parte em curso ou inacabadas e a espera de um contexto político-institucional mais favoráveis para continuar os processos iniciados.
54. O projecto na Guiné-Bissau tem-se centrado no reforço da capacidade dos actores institucionais através de acções de formação e de sensibilização sobre o trabalho infantil, estabelecimento de mecanismos de coordenação e de desenvolvimento de planos e políticas para a prevenção e eliminação do trabalho infantil, inclusão e tratamento específico do trabalho infantil nas leis nacionais, harmonização da legislação nacional com as convenções e tratados internacionais, geração de conhecimentos através de inquéritos e estudos sobre o trabalho infantil.
55. Neste âmbito constatou-se o seguinte desenvolvimento:
56. **Ao nível dos actores institucionais, o Ministério da Função Pública e Trabalho** foi identificado para liderar a execução das actividades do projecto desde o levantamento preliminar para recolha de informação realizado pelo IPEC/OIT e preside a Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil (Comissão tripartida que inclui instituições do Governo, representantes do patronato e dos trabalhadores) criada através de um Despacho conjunto com o Ministério da Solidariedade datado de 10 de Setembro de 2007. Está em curso o alargamento desta Comissão para integrar mais Ministérios ligados ao Trabalho Infantil e a Sociedade Civil (Existe um projecto de Decreto já aprovado em Conselho de Ministros, aguardando conclusão do processo administrativo).
57. O Ministério da Função Pública e Trabalho possui estruturas desconcentradas organizadas em 4 Delegacias Regionais (Norte, Este, Sul e na Capital Bissau), a nível nacional conta com um corpo de 20 Inspectores do Trabalho e incorporou na orgânica do Ministério como um Departamento autónomo a “Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil e suas Piores Formas” e dotou-a de recursos humanos (Neste momento só tem um quadro técnico devido a partida da Responsável da Célula para o estrangeiro) e espaço de funcionamento, requerendo contudo de

um importante apoio material e técnico para um adequado funcionamento e exercício das competências que lhe foram atribuídas. Criou uma Rede de actores intervenientes no combate ao trabalho infantil e suas piores formas com pontos focais nos outros ministérios. Esta Célula organizou um seminário para o “reforço de capacidade dos actores nacionais sobre a necessidade de erguer a consciência colectiva na luta contra o trabalho infantil”, nomeadamente para o cumprimento das directrizes fixadas na Convenções n.º 138º (sobre a idade mínima de admissão ao emprego) e a Convenção n.º 182º (piores formas do trabalho infantil). Participaram instituições e actores que executam e propõe medidas para eliminação do trabalho infantil, tais como Parlamento Nacional Infantil; AMIC; REJE; Ministério Público; Ministério de Justiça; Instituto da Mulher e da Criança, Ministério de Solidariedade, UNTG, CGSI, CCIA, Ministério das Pescas e Ministério da Agricultura.

58. O tema do trabalho infantil foi introduzido por influência do projecto no novo “Documento da Estratégia do País de Luta Contra a Pobreza” (DENARP II) como um dos critérios para avaliar a pobreza, tendo o projecto influenciado para que seja incorporado neste documento (e no seu plano de acção) a elaboração e a implementação de uma política nacional de luta contra o trabalho infantil como uma das estratégias para aumentar o nível de desenvolvimento humano na Guiné-Bissau.
59. O trabalho desenvolvido pelo projecto no seio da equipa do país do Sistema das Nações Unidas (Gabinete do Coordenador Residente, UNICEF, UNESCO, PNUD) permitiu a co-participação no financiamento do “Inquérito Nacional sobre o Trabalho Infantil e suas Piores Formas” e a concepção conjunta dos “Termos de Referência” para a elaboração da “Estratégia Nacional de Educação e Formação Profissional”.
60. Fruto das instabilidades do país a maior parte das instituições do Estado encarregues do desenvolvimento de acções de protecção e de promoção do bem-estar das crianças desfavorecidas e vítimas da violação dos seus direitos fundamentais e consagrados na Convenção Internacional dos Direitos da Criança e em diversos outros Convénios e Tratados relativos a protecção da criança em condições especiais continuam frágeis e sem capacidade para dar resposta ao “combate do trabalho infantil e suas Piores Formas”, a “exploração sexual comercial da criança”, ao “tráfico de menores”, a “violência e abusos” diversos que vitimam diariamente as crianças na nossa sociedade (Ministério da Solidariedade, Instituto da Mulher e da Criança, Departamento de Atenção as Mulheres e as Crianças do Ministério do Interior).
61. **A nível da geração de conhecimentos** alguns estudos quantitativos e qualitativos foram realizados ou estão em curso no país, nomeadamente:

Estudo Sobre Escolas Corânicas, Madrassas e a Situação das Crianças Talibés (Instituto Nacional de Estudos e Pesquisas e a ONG Al Ansar)

“Consulta Nacional Sobre os Registos de Nascimentos” (Governo com apoio do UNICEF);

Elaboração e validação de um estudo “Análise da Situação das Crianças Órfãs e Vulneráveis na Guiné-Bissau – Elementos para uma Estratégia Nacional de Protecção Social para Órfãs e Crianças Vulneráveis – Ministério da Mulher, Família, Coesão Social e Luta Contra a Pobreza,

Estudo sobre Abusos e Exploração Sexual de Menores na Guiné-Bissau (Instituto da Mulher e da Criança com apoio UNICEF),

Estudo sobre crianças Vítimas de Abuso Sexual (OIT/em conclusão),

Plano de Acção para o Combate de Abusos e Exploração Sexual de Menores (Instituto da Mulher e da Criança),

Estudo sobre o Tráfico dos Seres Humanos na Guiné-Bissau, particularmente das Crianças (Instituto da Mulher e da Criança com apoio UNICEF),

Impacto da Campanha da Castanha de Caju sobre a Escolarização (ONG SNV),

Lacuna de Conhecimentos nas Zonas Rurais Sensíveis da Guiné-Bissau (ONG Effective Intervention),

Estudo Sobre as Piores Formas de Trabalho Infantil, a Exploração Sexual Comercial de Crianças em Bissau e Gabú (ONG ENDA com financiamento IPEC AO),

Inquérito Nacional Sobre o Trabalho Infantil (processo em curso cuja execução está a cargo do Instituto Nacional de Estatística (INE) com financiamento co-participado do IPEC AO e UNICEF).

62. Entretanto, alguns inquéritos quantitativos realizados mostraram interesse nas actividades das crianças e consagraram uma parte dos seus questionários a este sujeito, tal como o RGPH16 de 2009, os inquéritos ILAP-217 e MICS-4o, os dois de 2010. Estes inquéritos, assim como o RGPH visaram os sectores do trabalho infantil mais atingidos, nomeadamente a agricultura, o tráfico das crianças, o trabalho na recolha da castanha de caju e o trabalho doméstico. Os inquéritos cobriram por volta de 800 habitações repartidas nas 8 regiões administrativas do país, sendo que o RGPH cobriu todo o território nacional.
63. Segundo o RGPH/2010 para uma população estimada em 1.520.830 habitantes, 46,2% da população da Guiné-Bissau é composta de crianças com idades entre os 0 e 17 anos. Entre as crianças com idades de 6 a 17 anos, 57.955 pertencem a categoria de "crianças-trabalhadoras", sendo 82,2% em meio rural e 17,7% em meio urbano. O trabalho das crianças incide essencialmente nas meninas (60,5%=35113). Na sua maioria vivem no meio rural (80,4%=28235).
64. Os dados sobre o tráfico das crianças são mais difíceis de obter e ainda por cima não há consenso sobre a inclusão das crianças talibés/mendigas nesta categoria. É difícil de quantificar o número de crianças talibés na Guiné-Bissau. De acordo com um estudo do INEP18, "o número de crianças talibés eleva-se à 22.831 em todo o território da Guiné-Bissau, repartido da seguinte maneira: Bafatá 7.697 (33,7%), Gabú 4.689 (20,5%), Quinara 4.125 (18,1%), Tombali 3.062 (13,4%) e Sector Autónomo de Bissau 3.258 (14,3%)". O estudo estima que mais de 30% das crianças talibés são órfãs.
65. A nível da legislação,
66. Dentre as Convenções Internacionais que a Guiné-Bissau ratificou, constam:
- Convenção sobre os Direitos das Crianças e seus dois Protocolos Facultativos (sobre Venda das Crianças, Prostituição e Pornografia Infantil)
- Carta Africana dos Direitos e Bem-estar da Criança,
- Convenção sobre a Idade Mínima para o Trabalho Infantil (C. N.º 138),
- Convenção sobre a Erradicação das Piores Formas do Trabalho Infantil (C. N.º 182),
67. Outras disposições político-legais:
- Criado o Comité Interministerial para a Protecção da Infância (CIPI - 1980);
- O Conselho de Estado da Republica da Guiné-Bissau ratificou a Convenção das Nações Unidas relativa aos Direitos da Criança através da resolução 20/90 de 18 de Abril do ano 1990, visando

---

<sup>16</sup> Recenseamento Geral da População e Habitação 2009, disponível em: <http://www.stat-guineebissau.com/nada3/index.php/ddibrowser/10>

<sup>17</sup> Avaliação da Pobreza na Guiné-Bissau, pp. 18-19, disponível em : [http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/Evaluation\\_ILAP\\_em\\_Portugues.pdf](http://www.stat-guineebissau.com/publicacao/Evaluation_ILAP_em_Portugues.pdf)

<sup>18</sup> "Estudo sobre escolas corânicas, madrassa e crianças talibé (Guiné-Bissau)"  
João, M., Camará, S.T. & Indjai, B/ Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa, Bissau, 2006

o estabelecimento de novos princípios éticos e normas comportamentais de todos os cidadãos em relação as crianças (1990);

Criada a Comissão Nacional para a Infância (CNI) e o CIPI foi transformado no seu Comité Técnico (1990);

A Guiné-Bissau, sob a coordenação da Comissão Nacional para a Infância, elaborou e adoptou o Plano Nacional de Acção sobre a infância (1992);

O Parlamento Nacional Infantil foi assumido pela Assembleia Nacional Popular, passando o seu funcionamento a estar integrado no seu Orçamento Geral do Estado (1996);

Criados os Instituto da Mulher e Criança e o Ministério de Solidariedade Social Família e Luta Contra a Pobreza (2000);

Campanha Nacional de Registo Civil gratuito das Crianças organizada pelo Governo e com o apoio do UNICEF e ONGs (2001);

A campanha «diga sim as crianças» foi realizada na Guiné-Bissau em 2002. Entre os 10 pontos imperativos em votação em todos os Países do Mundo, as crianças Guineenses identificaram 3 grandes prioridades: 1. Garantir a saúde a cada criança (Lutar contra o paludismo e VIH/SIDA) ; 2. Pôr a criança em primeiro lugar (Criança prioridade absoluta); 3. Não deixar nenhuma criança de fora (não discriminar nenhuma criança);

Criada a Coligação Sub-regional das Organizações de Defesa dos Direitos da Criança (CODEDIC). A Guiné-Bissau é membro fundador e criou um ramo nacional da coligação coordenado pela ONG AMIC (2003);

Elaborado o MICS 3 (Inquérito aos Indicadores Múltiplos) pelo Ministério da Economia e Plano com o apoio do UNICEF (2006);

Elaborado o Relatório de Desenvolvimento Humano na Guiné-Bissau pelo Ministério da Economia e Plano com o apoio do PNUD (2006);

Criado a Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil (2007);

Criado a Comissão Nacional de Prevenção e Luta Contra o Tráfico de Seres Humanos sob coordenação do Instituto da Mulher e Criança (2008);

Conferência do Rio sobre o abuso e exploração sexual dos menores (2008);

Elaborado o Manifesto do Parlamento Nacional Infantil com o apoio do UNICEF e que reflecte três áreas prioritárias da infância no país: Saúde, Educação e Protecção (2008);

Elaborado e Adoptado sob coordenação do Instituto da Mulher e Criança o Plano de Acção para o Combate de Abusos e Exploração Sexual de Menores (2010);

Introdução do Diploma Concernente ao Trabalho Doméstico, no novo Código de Trabalho;

Aprovada e Publicada no Boletim Oficial N.º 27 (2.º Suplemento) a Lei N.º 12/2011 – Lei de Prevenção e Combate ao Tráfico de Pessoas, em particular mulheres e Crianças;

Aprovada a Lei que eleva a idade mínima de Trabalho Infantil dos 14 para os 16 anos de idade (aguarda publicação no Boletim Oficial).

#### 68. Compromissos Nacionais e Internacionais:

A posição comum Africana, “ uma África digna para as Crianças, como contribuição do continente para a Sessão especial das Nações Unidas. Adoptado Declaração e Plano de Acção intitulado “ Posição Comum Africana, Como Contribuição para a Assembleia-geral das Nações Unidas Sobre as Crianças” (2001);

A Guiné-Bissau participou ao mais alto nível na Sessão Especial das Nações Unidas sobre a Infância. Esta Sessão Especial permitiu a revisão dos progressos realizados depois da Cimeira Mundial sobre a Infância de 1990 e adopção de um documento «um mundo digno para as

crianças» – que apresenta uma Declaração e um Plano de Acção definindo os compromissos e medidas a tomar a favor das crianças nos próximos 10 anos. A referida agenda política para o futuro aborda 4 prioridades fundamentais: 1. Promover vidas saudáveis ; 2. Oferecer uma Educação de qualidade para todos ; 3. Proteger as crianças contra os abusos, a exploração e a violência; 4. Combater o VIH/SIDA (2002);

Reunião dos Ministros dos Assuntos Sociais da África Central e Ocidental em Abuja, Nigéria que resultou na assinatura de um “Acordo de Cooperação Multilateral de luta contra o tráfico de Pessoas, em particular de Mulheres e Crianças na África Central e Ocidental (2006);

As ONG Africanas em 2003 reunidas em Bamako (Mali), numa Assembleia-geral Constituinte, criaram a Coligação das ONG Africanas a favor das Crianças, cujo principal objectivo consiste em criar sinergias no continente de molde a proporcionar melhores condições de vida a criança africana baseando na sua própria identidade cultural;

“Declaração” e Plano de Acção” da CPLP sobre exploração do trabalho infantil (2006);

Protocolo de Acordo da TOSTAN com o Governo da Guiné-Bissau para a Promoção dos Direitos Humanos, Higiene e Saúde, Melhoramento do Estatuto da Mulher e da Criança e da Luta Contra a Pobreza (2008);

69. A nível da formação e sensibilização dos actores institucionais,

Foram realizados vários ateliês de formação e sensibilização dos actores nacionais em Bissau, Bafatá e Gabú sob a temática do trabalho infantil e as Convenções 138 e 182 da OIT, sobre o papel dos sindicatos na luta contra o trabalho infantil, uma visita de estudo e intercâmbio ao Mali, um ateliê sobre as técnicas de elaboração dos relatórios sobre o estado de Aplicação das Convenções laborais números 138 e 182, uma marcha, difusão de programas radiofónicos, actividades desportivas e declaração contra o trabalho infantil por ocasião do dia 12 de Junho de 2011 organizada pela UNTG (Dia Mundial Contra o Trabalho Infantil), Um Encontro Nacional para Promoção da Coordenação Interna e Protecção às Crianças Vítimas de Tráfico em parceria com a OIM, formação em Turim (Itália) de 5 representantes de diferentes instituições, formação e apoio técnico e financeiro a CODEDIC GB (Coligação constituída por mais de 20 ONG intervenientes na defesa dos direitos da criança) na organização de um ateliê nacional sobre o trabalho infantil, com a participação de 30 ONGs e outros actores da sociedade civil e 30 órgãos de comunicação social, incluindo as rádios comunitárias para iniciarem acções de sensibilização de luta contra o trabalho infantil nas escolas e comunidades, apoio técnico a Comissão Nacional contra à Exploração do Trabalho Infantil para a participação na conferência de pontos focais da CPLP em Maputo, formação das entidades governamentais (Cabo Verde, Gâmbia e Guiné-Bissau) sobre o tráfico de Crianças no seminário sub-regional sobre a migração realizado pelo Alto Comissariado das Nações Unidas para os Refugiados em Novembro de 2010.

Apesar da maior parte dos projectos ainda se encontrarem por consolidar, podemos concluir que há um suficiente envolvimento das instituições competentes e de outros actores chaves para o processo de luta contra o trabalho infantil e que estas se encontram mobilizadas e interessadas no desenvolvimento do projecto.

### **3.3 Eficácia**

70. Na ausência de um PAN (Plano de Acção Nacional) de Combate ao Trabalho Infantil e suas Piores Formas e de PADs (Planos de Acção Directa) para a Guiné-Bissau, as informações que a avaliação teve acesso e em que se pode basear foram obtidas através da consulta de documentos do projecto, entrevistas, análise de relatórios e na “Ficha do Projecto do País: Objectif spécifique du projet au GUINEE BISSAU: à terme le projet aura renforcé le cadre législatif, politique et institutionnel de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, y compris la traite. (ver anexos)”.
71. Nestas condições sem indicadores prévios de resultados esperados para o país para além dos fixados globalmente para os 4 países participantes no projecto, o Consultor adoptou a tabela

abaixo para espelhar os produtos e actividades previstos, para indicar as realizações e os constrangimentos e apontar as recomendações e acções futuras que devem ser implementadas para melhorar a eficácia do IPEC AO na Guiné-Bissau que ainda se encontra numa fase embrionária e muito atrasado para o horizonte temporal fixado para o fim do projecto (2014).

72. Os resultados (realizações) obtidos foram frutos principalmente da vontade política das instituições competentes e actores participantes nos diversos processos iniciados. Alguns resultados são de extrema importância, no caso:

As acções de capacitação sobre o trabalho infantil e suas piores formas que tiveram lugar,

A incorporação da elaboração e a implementação de uma Política Nacional de Luta Contra o trabalho Infantil como uma das estratégias para aumentar o nível de desenvolvimento humano no país no Documento e no Plano de Acção da Estratégia Nacional para a Redução da Pobreza – 2.ª geração (DENARP II),

A criação e inserção na orgânica do Ministério da Função Pública e Trabalho como um Departamento a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil,

A visita de estudo e de troca de experiência realizado no Mali, a publicação (e consequente entrada em vigor) no Boletim Oficial da Lei N.º 12/2011, referente a prevenção e repressão do tráfico de seres humanos, em particular das mulheres e crianças,

O Projecto de Decreto para o alargamento da Comissão Nacional Contra à Exploração do Trabalho Infantil (Criação do Comité Director do país nos moldes recomendados pela OIT)

O acordo com o INE (Instituto Nacional de Estatística) para a realização do inquérito quantitativo sobre o Trabalho Infantil na Guiné-Bissau (cuja fase piloto já foi executada),

As Acções de sensibilização realizadas junto a escolas e comunidades, e

A Acção experimental no Bairro de Plack I com 18 raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas para geração de rendimentos que revertem para a alfabetização e escolarização das mesmas.

73. As restantes realizações em curso continuam a ser desafios iniciais e portanto são desejos em perspectiva:

Reforço de capacidade das instituições nacionais e de actores locais, para o desenvolvimento de planos e políticas para eliminação do TI;

Elaboração de um Plano de Acção Nacional (PAN) para a prevenção e eliminação do trabalho infantil e das suas piores formas;

Institucionalização de um mecanismo de coordenação/concertação entre os intervenientes no sector (alargamento da Comissão Nacional Tripartida a outros actores do sector público e a sociedade civil);

Sensibilização e conscientização geral, sobre os direitos das crianças e os conteúdos das convenções 138 e 182;

Tratamento específico do Trabalho Infantil, nas leis nacionais (Constituição/Código de trabalho/Código Penal / Código Civil) e harmonização das mesmas com as Convenções Internacionais, nomeadamente as Convenções 138 e 182;

Realização de inquéritos e estudos quantitativos e qualitativos específicos sobre o trabalho infantil;

Elaboração do relatório do país sobre o estado de implementação dos Convénios 138 y 182, em cumprimento do artigo 22 da Constituição da OIT;

Elaboração da Política Nacional de educação e Formação Profissional para crianças afectadas pelo trabalho infantil em particular nas suas piores formas.

74. Paralelamente a estes desafios, novas perspectivas se desenham:
- Apoio à elaboração da lista de trabalhos perigosos;
  - Reforço da capacidade da Inspeção Geral do Trabalho em matéria do trabalho Infantil (TI);
  - Elaboração/difusão de produtos de sensibilização;
  - Elaboração e implementação de pelo menos um Programa de Acção para a prevenção e eliminação de uma das Piores Formas do Trabalho Infantil (a identificar)
  - Criação de um contexto político favorável (agenda nacional da educação para prevenção e eliminação/alargamento acesso à escola / incentivos para ida à escola/mobilização e sensibilização geral/ acções pilotos de prevenção e protecção de crianças afectadas pelo trabalho infantil e suas piores formas);
  - Promoção de actividades de rendimento e de empregos melhor remunerados para os pais e encarregados de educação.
75. Estes processos em curso foram condicionados por diversos obstáculos sendo os principais:
- A cíclica instabilidade política e governativa do país (ambiente desfavorável),
  - Fracos recursos humanos, materiais e financeiros dos principais actores implicados,
  - Ausência de planos de acção nacional e directa, e
  - Mecanismos de coordenação e concertação incipientes e passivas,
  - Equipa do projecto reduzida em termos de recursos humanos.
76. Em termos de eficácia (programado e realizado) podemos classificar o desempenho do projecto como moderadamente insatisfatória, isto é com fortes probabilidades de melhorar no futuro se forem corrigidos e ultrapassados os principais constrangimentos (obstáculos) actuais (fraquezas e ameaças).
77. Conforme se poderá constar pela tabela abaixo no Eixo 4 não se implementou nenhum produto até ao momento por se ter concentrado os esforços no reforço do quadro institucional e legislativo, na melhoria dos conhecimentos sobre o trabalho infantil e suas piores formas e na instalação de mecanismos de combate ao trabalho infantil (ainda em curso).

Produtos e actividades (previstos)	Resultados (realizações)	Constrangimentos (obstáculos)	Recomendações (futuro)
<p><b>P1. AS INSTITUIÇÕES PÚBLICAS E OS ACTORES DA SOCIEDADE CIVIL ELABORAM UM PLANO DE ACÇÃO NACIONAL (PAN) PARA A PREVENÇÃO E ELIMINAÇÃO DO TRABALHO DAS CRIANÇAS</b></p> <p>A1.1 Apoio a elaboração de um Plano de Acção Nacional para a prevenção e eliminação do trabalho das crianças</p> <p>A1.2 Contribuir para a adopção oficial do Plano de Acção Nacional para a prevenção e eliminação do trabalho das crianças</p> <p>A1.3 Promover a incorporação do Plano de Acção para a prevenção e eliminação do trabalho das crianças no DENARP (Estratégia Nacional de Luta Contra a Pobreza)</p> <p>A1.4 Contribuir para a implementação do Plano de Acção para a prevenção e eliminação do trabalho das crianças e para a organização dos comités locais de vigilância do trabalho infantil</p> <p>A1.5 Contribuir para a consolidação da Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil no seio do Ministério da Função Pública e Trabalho</p> <p>A1.6 Dar assistência técnica a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil no que concerne a planificação estratégica das suas acções e na implementação dos seus Planos Anuais de Acção</p> <p>A1.7 Conduzir actividades visando uma integração efectiva dos Ministérios do Trabalho, da Coesão Social e de outros actores</p> <p>A1.8 Dar assistência Técnica para realizar a harmonização do quadro jurídico nacional com as</p>	<p>Elaborado e apresentado em dois ateliês o Relatório Provisório do Estudo Preliminar para a elaboração do PAN (ateliês realizados em Bafatá e Gabú). Os ateliês serviram também para a apresentação do projecto IPEC AO, informar sobre as consequências do trabalho infantil, discutir, melhorar e aprovar a proposta de criação do Comité Director Nacional de Luta Contra o Trabalho Infantil</p> <p>Incorporado no Documento e no Plano de Acção da Estratégia Nacional para a Redução da Pobreza – 2.ª geração (DENARP II) a elaboração e a implementação de uma Política Nacional de Luta Contra o trabalho Infantil como uma das estratégias para aumentar o nível de desenvolvimento humano no país</p> <p>Criado e inserido na orgânica do Ministério da Função Pública e Trabalho como um Departamento a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil</p> <p>Apoiados com uma formação em Turim, Itália Organizações de Trabalhadores e ONG em matéria de tráfico de seres humanos, em particular mulheres e crianças</p> <p>Apoiada a criação do Comité Director Nacional (Comissão Nacional alargada) de Luta Contra o Tráfico Infantil e as suas piores formas (Proposta de Lei elaborado e aguardando aprovação do Conselho de Ministros)</p> <p>Realizada uma visita de estudo e de troca de experiência com as estruturas competentes de luta contra o trabalho infantil no Mali com a participação do Director Geral do Emprego e Formação Profissional do ministério do Trabalho</p> <p>Apoiado o Ministério do Trabalho na capacitação</p>	<p>Fase muito inicial, sem projectos IPEC anteriores;</p> <p>Equipa do projecto muito reduzida (actualmente só conta com um Coordenador Nacional);</p> <p>Insuficiente apropriação e falta de clarificação do papel das instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO devido a mudanças bruscas e constantes dos pontos focais e/ou representantes das instituições e organizações membros da Comissão Nacional;</p> <p>Divergência sobre qual a instituição que deve liderar o projecto (Ministério da Solidariedade reclama mais legitimidade para desempenhar esse papel)</p> <p>Inexistência de um PAN (Plano de Acção Nacional) para a prevenção e eliminação do trabalho infantil;</p> <p>Deficiência de partilha de informação e de comunicação entre o Coordenador do Projecto, as instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;</p> <p>Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil sem equipamentos e recursos de funcionamento;</p> <p>Desconhecimento dos objectivos, actividades e orçamento do projecto para a Guiné-Bissau;</p> <p>Fraco aproveitamento das potencialidades dos diferentes actores implicados no projecto;</p>	<p>Reforçar a equipa do projecto com mais quadros e identificar os postos e requisitos de recrutamento</p> <p>Melhorar a transparência e a prestação de contas (orçamentos, relatórios de execução financeira e de actividades, processos de participação em acções de formação e intercâmbio interno e externo, etc.);</p> <p>Facilitar e incentivar a apresentação e o financiamento de Planos de Acção das instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;</p> <p>Clarificar o papel dos actores implicados no projecto e facilitar o acesso a recursos humanos, materiais e financeiros</p> <p>Criar mecanismos para melhorar a partilha regular de informação e a comunicação entre o Coordenador do Projecto, as instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;</p> <p>Dotar a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil de recursos humanos, materiais e financeiros</p> <p>Reforço da capacidade da Inspeção Geral do Trabalho na matéria do TI;</p> <p>Ter sempre presente os factores externos ou hipóteses que podem</p>

Produtos e actividades (previstos)	Resultados (realizações)	Constrangimentos (obstáculos)	Recomendações (futuro)
Convenções 138 e 182 ratificados recentemente	<p>e sensibilização de 30 representantes de diferentes instituições públicas e da sociedade civil em matéria de trabalho infantil e capacitação em técnicas e metodologias de elaboração de relatórios sobre as C138 e C182 com vista a elaboração do primeiro relatório do país sobre as ditas Convenções</p> <p>Apoiada a publicação (e consequente entrada em vigor) no Boletim Oficial da Lei N.º 12/2011, referente a prevenção e repressão do tráfico de seres humanos, em particular das mulheres e crianças</p> <p>Em curso a elaboração dos TdR para a realização de um diagnóstico das normas legislativas nacionais sobre trabalho infantil e a sua harmonização com as Convenções 138 e 182</p>	Instabilidade política e governativa cíclica e consequente atraso e descontinuidade na implementação das acções do projecto.	influenciar negativamente na implementação do projecto e criar mecanismos de redução dos seus impactos no projecto

Produtos e actividades (previstos)	Resultados (realizações)	Constrangimentos (obstáculos)	Recomendações (futuro)
<p><b>P2. MELHORAR O CONHECIMENTO DA SITUAÇÃO DAS PIORES FORMAS DE TRABALHO INFANTIL NA GUINÉ-BISSAU</b></p> <p>A2.1 Formar as autoridades em matéria de utilização e de tratamento da informação quantitativa e qualitativa sobre o trabalho infantil</p> <p>A2.2 Oferecer uma assistência técnica para a realização de um estudo quantitativo sobre o trabalho infantil no país</p> <p>A2.3 Oferecer uma assistência técnica para a realização de estudos qualitativos (rapid assessment) sobre crianças mendigas/tráfico, meninas domésticas e a exploração sexual comercial das crianças</p>	<p>Capacitada pela SIMPOC técnicos do INE e outros parceiros (elaboração de questionários e manual do inquiridor)</p> <p>Criado Comité de Pilotagem do Inquérito, questionários adaptados e adoptados</p> <p>Executado pelo Instituto Nacional de Estatística em duas localidades pré-seleccionadas um Inquérito Piloto sobre o Trabalho Infantil na Guiné-Bissau. Em curso o tratamento informático (maquetagem, codificação e introdução de dados)</p> <p>Realizado sob contrato pelo ENDA um estudo qualitativo sobre exploração sexual comercial de crianças em Bissau e Gabú (dado por inconclusivo)</p>	A Guiné-Bissau nunca realizou inquéritos quantitativos específicos sobre o trabalho infantil e existe um grande défice de estudos qualitativos	<p>Promover um seguimento e monitoramento de proximidade dos inquéritos quantitativos e estudos qualitativos</p> <p>Adoptar maior rigor nos critérios de recrutamento e contratação (competências e experiência profissional) de consultores para a realização de estudos qualitativos</p> <p>Apoio à elaboração da lista de trabalhos perigosos;</p>

Produtos e actividades (previstos)	Resultados (realizações)	Constrangimentos (obstáculos)	Recomendações (futuro)
<p><b>P3. Instalação de mecanismos com vista a prevenção e eliminação das piores formas de trabalho infantil.</b></p> <p>A3.1 Apoiar a realização de um ponto da situação e a organização de um atelier nacional de planificação para a luta contra o trabalho infantil, impulsionando as estratégias do projecto em apoio aos esforços nacionais do país.</p> <p>A3.2 apoiar a implementação de um plano de formação no seio das organizações de trabalhadores e empregadores para a geração de acções contra o trabalho infantil.</p> <p>A3.3 Apoio a implementação pelas organizações de trabalhadores e empregadores de acções de plaidoyer contra o trabalho infantil.</p> <p>A3.4 Realizar campanhas e acções específicas de sensibilização sobre as piores formas de trabalho infantil.</p> <p>A3.5 elaborar e difundir produtos de sensibilização relativas as piores formas de trabalho infantil.</p> <p>A3.6 Dar assistência técnica a concepção e a implementação de sistemas de formação profissional para os adolescentes e jovens nos sectores urbanos e rural.</p>	<p>Com a colaboração das Agências do Sistema das Nações Unidas (UNESCO, UNICEF e PNUD) está em curso um apoio técnico e financeiro para desenvolver um estudo-diagnóstico e posterior elaboração de uma estratégia/Plano Nacional sobre a Educação Técnica e Formação Profissional (ETFP) com enfoque nos aspectos de género, criação de emprego e inserção no mercado de trabalho. Uma Comissão Técnica criada no seio do grupo de trabalho (que inclui as Agências do Sistema das Nações Unidas implicadas no processo, os Ministérios do Trabalho e da Educação, ONGs, Sector Privado e Organizações de trabalhadores).</p> <p>Realizados Programas Radiofónicos e acções de sensibilização por ocasião do 12 de Junho (UNTG, IMC, Ministério do Trabalho).</p> <p>Acção experimental no Bairro de Plack I com 18 raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas e geração de rendimentos que revertem para a alfabetização e escolarização das mesmas. Realizada uma exposição no Centro Cultural Franco-Guineense</p>	<p>Fraca visibilidade e conhecimento público do projecto;</p> <p>Tendência para a participação cega e por obrigação (marcar presença) nas actividades, nomeadamente de formação;</p> <p>Tendência para reduzir as acções de reforço de capacidades a ateliês de formação de curta duração;</p> <p>Fraca colaboração no quadro da implementação do projecto da confederação patronal (CCIA);</p> <p>Fraca intervenção dos organismos de protecção social (recursos humanos, materiais e financeiros limitados)</p>	<p>Promover reflexões e debates para alargar o conceito de reforço de capacidades no projecto, tendo em vista a apropriação e fortalecimento das instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;</p> <p>Incluir nos projectos de formação, a planificação de acções específicas pós-formação em resultado ou produto das mesmas;</p> <p>Elaborar e adoptar uma estratégia de comunicação, educação e informação para dar mais visibilidade e conhecimento público do projecto e elaborar/difundir produtos de sensibilização;</p> <p>Formar os actores implicados no projecto em "plaidoyer" para pressionar e influenciar a adopção de leis e a harmonização da legislação guineense as Convenções Internacionais, nomeadamente a C.138 e a C.182</p> <p>Acelerar o processo de elaboração e adopção de plano de educação e formação profissional para adolescentes e jovens afectados pelo trabalho infantil e suas piores formas nos meios urbanos e rural.</p>

Produtos e actividades (previstos)	Resultados (realizações)	Constrangimentos (obstáculos)	Recomendações (futuro)
<p><b>P4. Implementar três programas de acção directa visando a prevenção e a eliminação das piores formas de trabalho infantil nos seguintes sectores:</b></p>	N/A	Inexistência de PADs	Elaboração e implementação de pelo menos um Programa de Acção para a prevenção e eliminação de uma das

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Trabalho doméstico</b></li> <li>• <b>Exploração sexual comercial</b></li> <li>• <b>Tráfico/mendicidade</b></li> </ul> <p>A4.1 Conceber os PAD</p> <p>A4.2 Executar os PAD para a prevenção e erradicação das PFTI</p> <p>A4.3 Avaliar e sistematizar os PAD e identificar as boas práticas</p> <p>A4.4 Difundir os resultados da sistematização e das boas práticas</p>			PFTI (a identificar)
---	--	--	----------------------

### **3.4 Eficiência**

78. Conforme já foi dito atrás o arranque do projecto “Prevenção e Erradicação do Trabalho Infantil em Países da África Ocidental” inicialmente previsto para 1 de Janeiro de 2009, só iniciou efectivamente em Março de 2010, sendo que na Guiné-Bissau só veio a efectivar-se a 15 de Setembro de 2010 com o recrutamento do Coordenador Nacional que ficou instalado no edifício das Nações Unidas em Bissau.
79. Durante algum período o projecto contou com dois quadros técnicos, sendo um, o Coordenador Nacional e o outro, um Assistente Administrativo e Financeiro. Actualmente o projecto só conta com o Coordenador Nacional.
80. A gestão orçamental e financeira está a cargo do escritório regional do projecto e a nível da Guiné-Bissau não foi criado um sistema de informação financeira e seguimento orçamental do projecto pelo que não é possível a partir de Bissau obter um balanço sobre os recursos financeiros desembolsados e disponíveis, nem da situação orçamental.
81. A planificação das acções é também feita a partir de Dakar na presença do Coordenador Nacional para a Guiné-Bissau, sendo que não há implicação dos actores nacionais e locais nesse processo. Aliás os actores nacionais e locais dizem desconhecer o orçamento e os eixos de intervenção para Guiné-Bissau e por isso não podem propor acções directas e programadas para cada ano, sendo estas realizadas em função das agendas que o Coordenador Nacional do projecto propõe pontualmente a cada actor, o único a nível nacional que aparentemente está mais informado sobre o que está previsto para a Guiné-Bissau em termos de acções e recursos disponíveis para implementação das mesmas.
82. Um relatório trimestral das actividades desenvolvidas pelo projecto deve ser regularmente elaborado (no caso da Guiné Bissau só verificamos a existência de dois relatórios, ambos de 2011 (19 de Maio de 2011 e 23 de Dezembro de 2011) e não incluem a informação financeira do período que é elaborado directamente pelo escritório do IPEC AO em Dakar. Por cada acção desenvolvida pelos parceiros é elaborado os Termos de Referência, ou o Protocolo de Financiamento que tem ou em separado ou junto o respectivo orçamento. No final de cada acção o actor beneficiário apresenta um relatório de actividades e financeiro executado. Cada actor beneficiário só conhece a parte do financiamento que lhe foi atribuído para a realização da sua acção e não tem uma informação global sobre o financiamento e a execução financeira que foi atribuído aos outros actores.
83. Portanto, não há uma visão global e um conhecimento efectivo do desempenho do projecto em termos dos progressos alcançados ou não, o que não estimula uma participação activa e consciente dos actores nacionais e locais, nem permite uma responsabilização e apropriação dos processos em que estão envolvidos no quadro do projecto.

### **3.5 Sustentabilidade**

84. Tendo em conta a fase embrionária e a situação e contexto actual da Guiné-Bissau a questão da sustentabilidade é um desafio maior que poderá desenhar-se e consolidar-se se o projecto registar progressos positivos na próxima fase, isto é, se às acções de reforço de capacidades, se os mecanismos de coordenação e concertação forem eficientes e se os actores implicados se apropriarem dos processos de combate ao trabalho infantil e suas piores formas.
85. A nível do Governo existe de facto uma Comissão Nacional Contra à Exploração do Trabalho Infantil que se reúne ordinariamente uma vez por mês (em situação de normalidade no país) e no seio do Ministério de Trabalho e Função Pública foi criada, e, organicamente incorporada no mesmo, a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil, duas estruturas que são os principais interlocutores do Coordenador Nacional e a partir dos quais o projecto interage com outras

instituições e actores nacionais e locais. Para agilizar a participação e a coordenação foi criada uma rede de pontos focais de luta contra o trabalho infantil em todos os Ministérios chaves para o projecto que passarão a integrar a Comissão Nacional Alargada após a publicação oficial do Decreto de Criação já aprovado em Conselho de Ministros.

86. As estruturas básicas para garantir a sustentabilidade e a perenidade do projecto estão criadas embora incipientes e passivas cujas razões são no geral conhecidas:
- Recursos humanos, materiais e financeiros das instituições públicas e de actores locais limitados,
  - Fraco aproveitamento das potencialidades de outros actores, nomeadamente do Patronato dos Sindicatos e das ONGs,
  - Mudanças constantes de responsáveis e pontos focais dos Ministérios (instabilidade institucional),
  - Falta de Coordenação e Concertação com outras estruturas supra-institucional de protecção e defesa dos direitos da criança (Comissão Nacional para a Infância, Comissão Nacional de Luta Contra o Tráfico de Seres Humanos, em particular das mulheres e Crianças, Comissão Nacional de Luta contra Práticas Nefastas à Saúde da mulher e da Criança, etc.);
  - Falta de visão e fraca capacidade de planificação dos actores nacionais e locais, em particular das instituições do Estado,
  - Falta de imputação no Orçamento Geral do Estado de verbas para sustentar e dinamizar as estruturas e mecanismos criados para o Combate Contra o Trabalho Infantil e suas Piores Formas.

### **3.6 Aspectos específicos a considerar**

87. Dois aspectos específicos podem ser considerados: (i) No quadro da cooperação sub-regional e sul-sul destacam-se a visita de estudo e de intercâmbio realizado ao Mali por representantes do Senegal e da Guiné-Bissau e o apoio que é concedido ao país para a participação em acções de formação e reuniões no quadro da CPLP e o encontro sub-regional sobre formação das entidades governamentais (Cabo Verde, Gâmbia e Guiné-Bissau) sobre o tráfico de Crianças no seminário sub-regional sobre a migração realizado pelo Alto Comissariado das Nações Unidas para os Refugiados em Novembro de 2010. (ii) O trabalho desenvolvido pelo projecto no seio da equipa do país do Sistema das Nações Unidas (Gabinete do Coordenador Residente, UNICEF, UNESCO, PNUD) permitiu a participação no processo de elaboração do novo UNDAF, tomando parte na avaliação a meio percurso do actual UNDAF (2008-2012), a co-participação no financiamento do “Inquérito Nacional sobre o Trabalho Infantil e suas Piores Formas” e a concepção conjunta dos “Termos de Referência” para a elaboração (e incorporação no seu plano de trabalho) da “Estratégia Nacional de Educação e Formação Profissional”.
88. A Acção experimental no Bairro de Plack I com 18 raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas para geração de rendimentos que revertem para a alfabetização e escolarização das mesmas.

## **4. Conclusões**

89. O projecto IPEC AO na Guiné-Bissau não conseguiu progressos mais significativos devido sobretudo a factores externos (instabilidade governativa) e a falta de recursos humanos, materiais e financeiros das instituições competentes e actores implicados no projecto (todos dependem em grande parte dos apoios externos). Contudo regista-se interesse, engajamento e esforço individual e colectivo considerável da maioria dos actores implicados no processo de

combate ao trabalho infantil e suas piores formas através do projecto. O que de si, já é uma pré-condição para o desenvolvimento do projecto no combate ao trabalho infantil e suas piores formas.

90. É preciso revisar e encontrar mecanismos e estratégias apropriadas para trabalhar e implementar o projecto para que ela tenha sucesso na Guiné-Bissau e neste aspecto é fundamental que seja terminada o “Plano de Acção Nacional de Combate ao Trabalho Infantil e das suas Piores Formas” e elaborar e executar “Planos de Acção Directa” com as diversas instituições e actores implicados no projecto.
91. Durante a avaliação o Consultor registou com satisfação a total abertura, colaboração e franqueza do Director Geral do Trabalho, do Coordenador Nacional do Projecto e de todas as instituições, organizações e personalidades entrevistadas e que participaram no ateliê de restituição dos resultados preliminares.

## **5. Lições aprendidas**

92. A Acção experimental no Bairro de Plack I com 18 raparigas entre os 12 e 18 anos de idade em reciclagem e reaproveitamento de tampinhas para confecção de rendas para geração de rendimentos que revertem para a alfabetização e escolarização das mesmas traz-nos em evidência duas lições aprendidas:
  1. Que é possível com imaginação e criatividade gerar acções de baixo custo (praticamente a custo zero) e que podem contribuir decisivamente para a prevenção e eliminação do trabalho infantil se forem multiplicadas,
  2. Que existem potencialidades nos actores nacionais e locais que é preciso incentivar e aproveitar para a sustentabilidade e perenidade do combate ao trabalho infantil e suas piores formas.

## **6. Potenciais boas práticas**

93. O trabalho desenvolvido pelo projecto no seio da equipa do país do Sistema das Nações Unidas (Gabinete do Coordenador Residente, UNICEF, UNESCO, PNUD) permitiu a participação no processo de elaboração do novo UNDAF, tomando parte na avaliação a meio percurso do actual UNDAF (2008-2012), a co-participação no financiamento do “Inquérito Nacional sobre o Trabalho Infantil e suas Piores Formas” e a concepção conjunta dos “Termos de Referência” para a elaboração (e incorporação no seu plano de trabalho) da “Estratégia Nacional de Educação e Formação Profissional”.

## **7. Recomendações**

### **7.1 A OIT-IPEC ao**

- a) Reforçar a equipa do projecto com mais quadros e identificar os postos e requisitos de recrutamento;
- b) Melhorar a transparência e a prestação de contas (orçamentos, relatórios de execução financeira e de actividades, processos de participação em acções de formação e intercâmbio interno e externo, etc.);
- c) Facilitar e incentivar a apresentação e o financiamento de Planos de Acção das instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;

- d) Clarificar o papel dos actores implicados no projecto e facilitar o acesso a recursos humanos, materiais e financeiros;
- e) Criar mecanismos para melhorar a partilha regular de informação e a comunicação entre o Coordenador do Projecto, as instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;
- f) Ter sempre presente os factores externos ou hipóteses que podem influenciar negativamente na implementação do projecto e criar mecanismos de redução dos seus impactos no projecto

## **7.2 Ao ministério do trabalho**

- a) Dotar a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil de Recursos Humanos, Materiais e Financeiros;
- b) Promover o Reforço da Capacidade da Inspeção Geral do Trabalho na matéria do Trabalho Infantil;
- c) Atribuir a Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil a tarefa de Secretariado Técnico e para dar o apoio técnico e operacional necessário à Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil;
- d) Dinamizar através da Célula de Luta Contra o Trabalho Infantil a coordenação e a concertação da rede de pontos focais dos Ministérios;
- e) Contribuir para a concertação entre a Comissão Nacional de Combate à Exploração do Trabalho Infantil com outras Comissões Nacionais Especializadas de Protecção e Defesa dos Direitos da Criança.

## **7.3 A equipa encarregada da execução do projecto**

- a) Promover um seguimento e monitoramento de proximidade dos inquéritos quantitativos e estudos qualitativos;
- b) Adoptar maior rigor nos critérios de recrutamento e contratação (competências e experiência profissional) de consultores para a realização de estudos qualitativos;
- c) Apoiar à elaboração da lista de trabalhos perigosos;
- d) Promover reflexões e debates para alargar o conceito de reforço de capacidades no projecto, tendo em vista a apropriação e fortalecimento das instituições públicas competentes e actores envolvidos no projecto IPEC AO;
- e) Incluir nos projectos de formação, a planificação de acções específicas de seguimento pós-formação em resultado ou produto das mesmas;
- f) Elaborar e adoptar uma estratégia de comunicação, educação e informação para dar mais visibilidade e conhecimento público do projecto e elaborar/difundir produtos de sensibilização;
- g) Formar os actores implicados no projecto em "plaidoyer" para pressionar e influenciar a adopção de leis e a harmonização da legislação guineense as Convenções Internacionais, nomeadamente a C.138 e a C.182;
- h) Acelerar o processo de elaboração e adopção de "Plano de Educação e Formação Profissional para Adolescentes e Jovens" afectados pelo trabalho infantil e suas piores formas nos meios urbanos e rural;
- i) Elaboração e implementação de pelo menos um Programa de Acção para a prevenção e eliminação de uma das PFTI com implicação de um ou mais actores nacionais ou locais (a identificar).



## ILO-IPEC

### *EVALUATION INDEPENDANTE A MI-PARCOURS*

**PROJET « PREVENTION ET ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS DES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CAP VERT, GUINEE BISSAU, MALI ET SENEGAL)**

## **RAPPORT PROVISOIRE MALI**

**Novembre 2012**

**Mamadou Boukassoum TRAORE  
Consultant National**

## Sommaire

Sigles/Abreviations .....	129
Resume executif .....	131
1. Introduction .....	132
1.1 Antécédents et objectifs de l'évaluation .....	133
1.2 Brève description du Projet.....	133
1.3. Méthodologie employée dans l'évaluation.....	135
1.3.1 Généralités et étapes .....	135
1.3.2 Organisation de la mission terrain .....	135
1.4 Déterminants et limites de l'étude réalisée .....	136
2. Description des interventions analysées.....	136
2.1 Conception initiale .....	136
2.2 Description de son parcours.....	137
3. Les critères d'évaluation .....	138
3.1 Conception .....	138
3.2 Pertinence.....	140
3.3 Efficacité.....	141
3.4 Efficience .....	148
3.5 Durabilité .....	149
3.6 Aspects spécifiques à prendre en compte .....	150
4. Conclusions .....	151
5. Leçons apprises .....	151
6. Les bonnes pratiques potentielles.....	152
7. Recommandations .....	153
7.1 A l'endroit de l'État .....	153
7.2 A l'endroit de l'État et les services techniques .....	153
7.3 A l'endroit de l'État et des Collectivités territoriales .....	153
7.4 A l'endroit de l'État et les PTF.....	153
7.5 A l'endroit des Collectivités territoriales.....	153
7.6 A l'endroit des partenaires sociaux.....	153
7.7 A l'endroit du projet et ses partenaires .....	154

## Sigles/Abreviations

<b>AE</b>	Agence d'exécution
<b>AECID</b>	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>APCMM</b>	Associations Professionnelles des Chambres des Métiers
<b>APE</b>	Autorisation de paiement extérieur
<b>APEJ</b>	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CAP</b>	Centre d'Animation Pédagogique
<b>CCV</b>	Comité Communal de Vigilance
<b>CDE</b>	Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CDN</b>	Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants
<b>CED</b>	Centre d'Éducation pour le Développement
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CLV</b>	Comité local de Vigilance
<b>CNP</b>	Coordonnateur National de Projet
<b>CNPM</b>	Conseil National du Patronat du Mali
<b>CLOCSAD</b>	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CNLTE</b>	Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants
<b>CROCSAD</b>	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CSCRP</b>	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>CSTM</b>	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>CV</b>	Communautés Villageoises
<b>DEF</b>	Diplôme d'Etudes Fondamentales
<b>EMP</b>	Evaluation à Mi Parcours
<b>ENP</b>	Enquête Nationale Prospective
<b>FAFPA</b>	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>GAPAP</b>	Groupe d'Appui pour l'Adoption du PANETEM
<b>GB</b>	Guinée Bissau
<b>ILO</b>	International Labour Office
<b>IPEC</b>	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
<b>LUTRENA</b>	Projet sous régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et du Centre
<b>MLI</b>	Mali
<b>MTFPRE</b>	Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONUDC</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PA</b>	Programme d'Action
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PANETEM</b>	Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali
<b>PDESC</b>	Programme de Développement Economique, Social et Culturel

<b>PF</b>	Point Focal travail des enfants
<b>PF RTE</b>	Point Focal régional Travail des Enfants
<b>PF TE</b>	Pires Formes de Travail des Enfants
<b>PNLTE</b>	Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants
<b>PNUAD</b>	Programme des Nations Unies pour l'Appui au développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RECOJOTE</b>	Réseau des Communicateurs et Journalistes contre le travail et la traite des enfants
<b>SF</b>	Structure Focale
<b>SOSTEM</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la Traite des Enfants au Mali
<b>TACKLE</b>	Projet « Combattre le travail des enfants par l'éducation »
<b>TBP-Mali</b>	Projet d'Appui à la Préparation du Programme assorti de délais pour l'Élimination des pires formes de travail des enfants au Mali
<b>TDR</b>	Termes de références
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNTM</b>	Union Nationale des Travailleurs du Mali

## Resume executif

Le projet BIT/IPEC-AECID « Prévention et Élimination du Travail des Enfants dans des pays de l'Afrique de l'ouest, au Mali ayant fait l'objet de la présente évaluation à mi-parcours poursuit la progression vers la réalisation de ses objectifs tant au plan juridique et institutionnel qu'en termes de renforcement des capacités et d'actions concrètes sur le terrain. Les résultats des programmes d'actions directes en termes de nombre d'enfants ont été réalisés à 81,18% et le temps total prévu pour l'exécution des deux PA est consommé à hauteur de 75%. De la même manière le phénomène du travail des enfants aussi gagne du terrain, le besoin qui avait justifié la raison d'être du projet reste encore d'actualité. Malheureusement, le secteur enregistre de moins en moins d'intervenants et les initiatives d'un seul intervenant (le BIT/IPEC AECID en occurrence) paraissent largement insignifiantes face à l'ampleur du phénomène.

Le problème du travail des enfants et des pires formes de travail des enfants (PFTE) perdure malgré un cadre institutionnel et juridique présentant tous les attributs nécessaires pour éradiquer le phénomène et malgré les discours de soutien tenus à tous les niveaux. Cela doit interpeller principalement les plus hautes autorités du pays afin de prendre les mesures d'accompagnement requises pour assurer que les efforts des partenaires puissent produire les impacts souhaités.

L'institution de la CNLTE (Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants) et l'adoption du PANETEM (Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali) constituent autant d'opportunités et d'espoirs pour la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes. Ces initiatives ne seront à hauteur de mission que si les ressources mobilisées et mises à disposition sont proportionnelles à l'ampleur de la mission. Les ONG, les projets/programmes, (ils sont de plus en plus rares), ont principalement comme moyens d'actions l'information et la sensibilisation (des mesures persuasives) qui dans une large mesure sont entrain de montrer leurs limites. L'État seul, à travers ses structures spécialisées, peut donner force obligatoire aux différents textes législatifs et réglementaires, et instituer des mesures de contraintes et promouvoir les opportunités alternatives d'éducation, des formations professionnelles et d'apprentissages.

Les Collectivités territoriales ont la responsabilité du développement local, elles ont la maîtrise d'ouvrage totale sur l'ensemble des questions qui relèvent de leurs compétences. A ce titre, elles doivent admettre que la question du travail des enfants est une question majeure de développement et que, l'intégrer dans les programmes de développement économique social et culturel (PDSEC), les inscrire dans les budgets des collectivités et réaliser des actions concrètes, relèvent de leur responsabilité.

Les communautés, les parents, sont dans une situation de dilemme surtout avec les différentes crises de l'école de ces dernières années, beaucoup de parents semblent ne plus croire à l'éducation comme moyen d'ascension sociale.

Le travail des enfants pour certains est une alternative à l'insuffisance de l'offre d'éducation, pour eux ils participent à la socialisation de l'enfant, cependant les problèmes c'est que la limite entre le travail, socialisation de l'enfant et le travail, l'exploitation économique de l'enfant n'est pas claire pour eux.

Les intervenants opèrent et fondent leurs actions dans l'axe du **besoin** qui est réel et reste d'actualité. Cependant de plus en plus, l'accent doit être mis sur la **demande** c'est-à-dire une intervention axée davantage les utilisateurs des enfants travailleurs et aussi portée par une demande émanant d'une collectivité, d'une communauté ou d'un groupe socioprofessionnelle ce qui donnerait plus de chance à l'appropriation des réalisations par les entités bénéficiaires.

Le projet dans le souci de susciter une large adhésion à ses actions fait participer les partenaires sociaux (organisations d'employeurs et travailleurs) aux activités ce qui a contribué à leur information

d'une part et d'autre part à accroître leur intérêt pour les programmes. Il a été mis en place un comité de pilotage dédié au projet, cette initiative participe à également cette dynamique.

Le personnel de certains services techniques (travail, famille et promotion de la femme et de l'Enfant, santé, éducation, développement social) de l'État sont mobilisés et impliqués comme animateurs du SOSTEM (Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la Traite des Enfants au Mali). Cette expérience est prévue pour renforcer leur intérêt sur la question du travail des enfants et PFTE et de pérenniser les actions à travers les structures de l'État.

Les leçons apprises portent sur le fait que la lutte contre le travail des enfants dans l'orpaillage traditionnel apparaît plus compliquée et présente plus de défis comparativement à d'autres secteurs comme l'agriculture ou le travail domestique. Car à ce travail, est lié à un gain/revenu immédiat et souvent substantiel cela fait que les enfants, surtout les parents, ont plus de mal à se passer de cet apport de l'enfant.

Aussi, il faut noter qu'en dehors d'une organisation conséquente et sérieuse de prise en charge en termes de l'accueil et l'orientation des enfants empêchés et retirés des PFTE les efforts seront toujours vains.

Le constat étant que le cadre juridique et institutionnel est relativement bien défini, pour donner une chance aux efforts de lutte contre le travail des enfants, il est essentiel que l'État assure que ce dispositif ait un impact réel sur la situation de travail des enfants et assure l'élimination des PFTE. Il urge donc de ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre effective du PANETEM,

## 1. Introduction

1. En novembre 2012, une évaluation à mi-parcours du projet BIT/IPEC-AECID « Prévention et Élimination du Travail des Enfants dans des pays de l'Afrique de l'Ouest a été réalisée dans les différents pays d'intervention, à savoir le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal). L'activité est mise en œuvre sur commandite du Bureau régional du BIT à Dakar et réalisée par un consultant national indépendant dans chacun des pays. Au Mali, les activités de collecte et d'analyse dans le cadre de la mission se sont déroulées du 06 au 26 novembre 2012 à Bamako et à l'intérieur du pays.
2. Au terme de l'étude, le présent rapport d'évaluation est produit et soumis en version électronique au commanditaire à travers le Chef d'équipe de la mission aux fins de requérir ses observations et suggestions. Outre les parties introductives qui vont présenter les antécédents et les objectifs de l'évaluation, faire une brève description du projet, présenter la méthodologie employée dans l'évaluation, les déterminants et limites de l'étude, le rapport sera structuré au tour des axes suivants :
  - La description des interventions analysées,
  - L'analyse des critères d'évaluation
  - La présentation des conclusions,
  - les leçons apprises,
  - Les bonnes pratiques potentielles du projet
  - Les recommandations

## **1.1 Antécédents et objectifs de l'évaluation**

3. Le Plan d'action global (PAG) de novembre 2006, a invité tous les États membres de l'OIT à mettre en place des mesures appropriées assorties de délais à travers les Plans d'action nationaux (PAN) en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE) d'ici 2016.
4. Le projet BIT/IPEC AECID, objet de la présente évaluation est une composante régionale de cette approche du PAG de 2006, qui a souligné la nécessité de mettre "un accent particulier sur l'Afrique", dans la lutte contre le travail des enfants.
5. L'OIT considère l'évaluation comme une partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique.
6. La section Evaluation et Analyse d'Impact (EAI) de l'IPEC à Genève est chargée de la gestion de toute l'évaluation de l'IPEC.
7. Les évaluations des projets de l'OIT/IPEC sont fortement axées sur la finalité de l'apprentissage et de la planification organisationnels pour tous les acteurs et partenaires du projet.
8. A ce titre les objectifs visés par le présent exercice d'évaluation sont les suivants :

### **Objectifs de l'évaluation à Mi Parcours**

1. Evaluer les progrès en cours et la performance du programme (dans quelle mesure les objectifs immédiats ont été atteints et les résultats réalisés)
2. Examiner la probabilité que le programme atteigne ses objectifs (par exemple, extrants et activités),
3. Examiner la nature et l'ampleur des contraintes, et effectuer une analyse des facteurs qui contribuent à la réussite du programme,
4. Déterminer si les résultats du projet peuvent être considérés comme durables (par exemple, les structures d'exécution) et identifier les mesures pour améliorer leur durabilité,
5. Identifier les leçons apprises et les possibles nouvelles bonnes pratiques.

## **1.2 Brève description du Projet**

9. Depuis quelques années le Mali s'est résolument engagé dans la lutte contre la pauvreté par la mise en œuvre d'une politique de développement humain durable qui passe nécessairement par l'abolition du travail des enfants notamment dans ses pires formes.
10. Le présent projet est financé par l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement, AECID, et mis en œuvre par le BIT/IPEC dans quatre pays de la sous région en occurrence le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal.
11. Le but du projet est de contribuer à l'élimination progressive du travail des enfants, à la prévention et à l'élimination immédiate de ses pires formes grâce à une réponse systémique et durable des institutions de secteur national, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Site de Kékoro, Bougouni, Photo de l'étude, 17 novembre 2012



12. De façon spécifique, les objectifs du projet sont les suivants :
- A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest,
  - A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE auront été renforcées
  - A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE
  - A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants
  - A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés
13. Au MALI, pour atteindre ces objectifs, les interventions du projet sont structurées autour des stratégies et activités ci-après :
- La collaboration et le partenariat avec les acteurs clés au niveau national à savoir le Gouvernement, les organisations internationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, la société civile et les organisations d'enfants).
  - L'institution, le renforcement et l'animation de cadres d'échanges, de concertation et de participation des acteurs, à savoir le Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants (CDN), les services techniques de l'Etat notamment le Ministère du Travail à travers la Cellule Nationale de Lutte contre Travail des Enfants (CNLTE)
  - La mise en œuvre de deux Programmes d'Actions directes respectivement portés sur la « Prévention, retrait et réinsertion socio professionnelle de 1 000 enfants à risque ou victimes de pires formes de travail dans les petites exploitations minières traditionnelles de la région de Sikasso (PA1 : mars 2011 – mars 2013) et sur l'« appui à l'extension du Système d'Observation et de Suivi du travail et de la traite des enfants (SOSTEM) dans la région de Sikasso » (PA2 : août 2011 – août 2013), en vue de l'intégration du SOSTEM comme outil de suivi du travail des enfants dans le PANETEM.

### **1.3. Méthodologie employée dans l'évaluation**

14. L'Évaluation à Mi-parcours du projet BIT/IPEC-AECID était organisée de façon simultanée dans les quatre (4) pays d'intervention de la sous région en Afrique de l'Ouest. Pour les besoins de la mission, une équipe de consultants nationaux coordonnée par un Chef d'équipe a été commise. L'équipe sous la supervision du Chef d'équipe a organisé et animé le processus de l'EMP à travers les étapes et activités ci-dessous.

#### **1.3.1 Généralités et étapes**

15. Après le briefing téléphonique avec le Chef d'équipe, les activités de l'évaluation réalisées par le consultant ont porté sur :
- La revue de la documentation sur le projet,
  - La préparation et la présentation du rapport initial suite à la phase de revue documentaire,
  - L'élaboration des supports d'évaluation en relation avec le Chef d'équipe à l'occurrence un instrument d'évaluation produit dans le cadre du rapport initial. Cet instrument contient les questions d'évaluation relativement aux termes de référence (TDR),
  - La coordination entre le chef d'équipe et les 3 autres experts (CV, GB, Mli) des outils à appliquer dans chaque étape,
  - L'organisation et l'animation par les évaluateurs des entretiens avec les acteurs et les partenaires du projet, les agences d'exécution et les bénéficiaires directs.
  - Des visites d'actions directes sur le terrain,
  - L'organisation et la tenue d'ateliers nationaux de restitution avec les acteurs, les partenaires, le personnel de l'IPEC et le donateur afin de partager les conclusions préliminaires et de requérir leurs feed-back,
  - Enfin la documentation de l'EMP par la production et la soumission d'un rapport d'évaluation.

#### **1.3.2 Organisation de la mission terrain**

16. Les activités de la mission d'évaluation à Mi-parcours ont été réalisées tant au niveau national qu'au niveau des localités abritant les programmes d'actions directes.
- a) Au niveau central à Bamako du 06-12 novembre 2012
17. Cette étape a enregistré les activités et réalisations suivantes.
- Des séances de briefing téléphonique avec le Chef de l'équipe d'évaluation et séances de travail avec le Coordonnateur National du projet pour l'orientation des activités de l'EMP,
  - Des entretiens avec les structures de l'administration au niveau central, les partenaires sociaux (Employeurs et Travailleurs), les représentants des Organisation de la Société Civile, le point focal du projet au niveau du Bailleur et avec Madame le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- b) Au niveau régional à Sikasso du 12 - 18 novembre 2012
18. Au cours de la phase terrain de l'évaluation, le consultant a réalisé :
- Des visites au niveau de deux programmes d'action directe en cours d'exécution à Sikasso (Kolondiéba, Kadiolo et Bougouni)

- Des rencontres avec l'administration et les services techniques à travers les directions régionales du Travail, de la Famille de la Promotion de la Femme et de l'enfant, du Développement Social, et l'Education),
  - Des rencontres avec les structures communautaires, les collectivités territoriales, les structures communautaires de vigilance, les groupes bénéficiaires d'AGR, les bénéficiaires des services du projet.
- c) Organisation et tenue de l'atelier de restitution (26 novembre 2012) (cf. rapport de l'atelier de restitution en annexe)
- d) Itinéraire du consultant (VOIR ANNEXE)

#### **1.4 Déterminants et limites de l'étude réalisée**

19. Les activités de la mission ont largement bénéficié de l'appui et de l'accompagnement du personnel du projet BIT/IPEC-AECID à Bamako et le personnel des agences d'exécution sur le terrain. Tout au long de la mission, ils se sont montrés disponibles pour les besoins de l'étude. Cette contribution s'est manifestée à travers la mise à la disposition du consultant de la documentation sur le projet et l'introduction du consultant au niveau des acteurs et partenaires du projet ce qui a énormément facilité le déroulement normal de l'agenda de la mission. De la même manière, il convient de souligner l'ouverture et la réceptivité des groupes cibles du projet aux activités de l'EMP.
20. Ce qui pourrait être noté comme difficultés et que les partenaires sociaux ont tenu à souligner au cours de l'atelier de restitution, c'est le fait que les structures locales des partenaires sociaux (les démembrements dans les régions) c'est – à – dire les représentations du patronat et des syndicats (CNPM, UNTM et CSTM) au niveau des régions, des cercles et des communes n'ont pas pu être touchées de façon formelle au cours de la phase de terrain dans les régions. La principale cause de cette limite est liée au manque de temps.

## **2. Description des interventions analysées**

### **2.1 Conception initiale**

21. Le projet participe et renforce les efforts amorcés par le Gouvernement du Mali avec - l'accompagnement et le soutien des différents Partenaires Techniques et Financiers depuis plusieurs années. Les activités s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les PFTE dans le secteur de l'orpaillage traditionnel à travers la prévention, le retrait et l'insertion socio économique des enfants à risques et victimes de PFTE (PA1). Il vient donc en renforcement aux initiatives, projets et programmes en cours ou déjà exécutés par le BIT/IPEC.
22. En effet, le projet BIT/IPEC AECID a démarré ses activités au Mali en août 2010. L'équipe de gestion du projet est composée d'un Coordonnateur National, d'une Assistante Administrative et d'une Assistante Financière (en cost sharing avec le projet TACKLE) et d'un chauffeur.
23. Quant au Programme d'action (PA2), il vise le renforcement et l'extension du SOSTEM après son transfert officiel à la CNLTE. Les résultats obtenus de sa mise en œuvre vont contribuer à renforcer les capacités de la CNLTE en matière de suivi et de capitalisation des données sur le travail des enfants tout au long de l'exécution du PANETEM.
24. En définitive, la mise en œuvre du projet prévoit des actions et réalisations à l'endroit des acteurs du niveau sous régional et national, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile d'une part et d'autre part l'exécution de programmes d'actions directes sur terrain.

25. Comme stratégie, les actions sont réalisées dans un cadre de collaboration, de concertation étroite avec les partenaires techniques, notamment avec les Directions Régionales du Travail, de la Statistique, de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant ainsi que de l'Éducation des régions concernées. Il contribue également le renforcement des capacités des acteurs locaux et communautaires dans la gestion des activités du projet.

## 2.2 Description de son parcours

26. Depuis le démarrage des activités du projet, les efforts du projet dans une dynamique de collaboration et de partenariat ont permis d'obtenir les résultats ci-après:
- L'adoption par le Gouvernement le 08 juin **2011** d'un Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM)
  - Une action de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE),
  - Une action renforcement des capacités techniques du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques assimilées créée par le Décret n°2011-036/P-RM de 3 février **2011**, pour l'élaboration des rapports de suivi périodiques et la production de plans de travail.
  - L'élaboration de plans de travail de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes par les partenaires sociaux (CNPM, UNTM et CSTM) et les professionnels de la communication, suite aux ateliers de renforcement de leurs capacités appuyés par le projet.
  - La participation à l'atelier de planification et de validation technique du PANETEM (avril **2010**) et consultations auprès des structures nationales sur les stratégies du projet pour l'appui à la mise en œuvre du PANETEM.
  - Un appui technique et financier au Groupe d'appui pour l'adoption du PANETEM (le GAPAP), essentiellement composé des services techniques du Ministère du Travail et des Partenaires sociaux (CNPM, UNTM et CSTM),
  - Le plaidoyer à travers le Comité National contre la traite des personnes et pratiques assimilées en vue de l'adoption par l'Assemblée Nationale du Mali, le 28 juin **2012**, d'une loi portant sur la lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées.
  - L'appui à la mise en œuvre du PANETEM avec le renforcement des capacités de **462 acteurs (135 femmes et 327 hommes)** des services techniques, partenaires sociaux, SNU, société civile, médias, membres des comités locaux et communaux de vigilance (CLV et CCV) et des structures focales SOSTEM, sur le travail des enfants et ses pires formes à travers l'organisation d'une douzaine d'ateliers et séminaires de formation tant au niveau national que local
  - La mise en œuvre des deux programmes d'actions directes de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes sur le terrain (PA1 sur l'orpaillage traditionnel de mars **2011** à mars 2013 et PA2 sur le SOSTEM d'août **2011** à août **2013**) axés sur des domaines prioritaires d'intervention du PANETEM qui couvre la période de 2011 à 2020, soit dix (10) ans repartis en deux phases de cinq (5) ans chacune, comme suit :
  - (2011 – 2015 axées sur l'élimination des pires formes de travail des enfants au Mali) et
  - (2016 – 2020 sur l'abolition de toutes formes de travail des enfants non autorisées).

### 3. Les critères d'évaluation

#### 3.1 Conception

27. La conception est analysée comme étant la planification, la structuration du projet, à ce titre, l'intervention du projet BIT/IPECAECID s'inscrit dans la droite ligne des interventions précédentes du Programme National de Lutte contre le travail des Enfants (PNLTE), de 1998 à 2010 ; le projet sous régional « combattre le traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre » (LUTRENA), de 2002 à 2010 ; le projet d'appui à la préparation d'un programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Mali (TBP-Mali), de 2006 à 2010 ; le projet « Combattre le travail des enfants à travers l'éducation » (TACKLE-Mali), de 2008 à 2013.
28. Ces différents projets/programmes avaient pour objectif de développer de contribuer à la prévention et à l'élimination progressive du travail des enfants et ses pires formes au Mali, en appuyant les plans, stratégies et politiques du pays en la matière.
29. Leurs interventions ont eu lieu essentiellement dans les cinq régions du Mali où les pires formes de travail des enfants sont plus répandues, à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti ainsi que le District de Bamako. Toutefois, des activités d'information/sensibilisation voire de renforcement des capacités ont été réalisées dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal notamment lors des différentes éditions de la Journée Mondiale contre le travail des enfants (12 juin)
30. En termes de résultats, obtenus grâce à l'appui et la collaboration des partenaires (Gouvernement, Partenaires Sociaux, SNU, OSC, Organisations d'enfants...), on peut retenir les réalisations actions suivantes :
  - la ratification des conventions 182 sur les pires formes de travail des enfants (le 14/07/2000) et 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (le 11/03/2002) ;
  - la signature de plusieurs Accords bilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants notamment avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée ainsi que les Accords multilatéraux en Afrique de l'Ouest et interrégional (CEDEAO, CEEAC) ;
  - l'actualisation de la liste des travaux dangereux pour les enfants au Mali suivant l'Arrêté ministériel N° 09/0151/MTFPRE-SG du 04.02.09
  - le renforcement institutionnel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants à travers sa création par une loi en décembre 2010
  - la création de comités nationaux contre le travail des enfants (Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants) et contre la traite des enfants (Comité National de Suivi des Programmes de Lutte contre la Traite des Enfants au Mali)
  - le développement et la mise en place de mécanismes et structures de surveillance au niveau local (Comités Locaux de Vigilance, Comités Communaux de Vigilance, Comités Locaux de Coordination) et régional (Comités Régionaux de Suivi et de Coordination)
  - le renforcement des capacités de dizaines de milliers d'acteurs (gouvernement, partenaires sociaux, société civile, enfants etc.)
  - des campagnes d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants ayant contribué à un éveil des consciences et un changement de comportement au niveau des acteurs et des bénéficiaires directs.
  - l'information/Sensibilisation/Prévention/retrait/réinsertion d'au moins 105 987 adultes et enfants à travers l'éducation formelle et non formelle, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre

d'une quarantaine de programmes d'action et d'une trentaine de mini programmes d'action

- des études nationales sur le travail et la traite des enfants au Mali
- la conceptualisation et l'expérimentation d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la traite des Enfants (SOSTEM)

31. Le projet BIT/IPEC-AECID poursuit et renforce donc les initiatives commencées précédemment avec d'autres interventions, à travers les réalisations et initiatives décrites ci-dessous:

1. Une étude prospective au démarrage des programmes d'Action afin de structurer et d'adapter l'intervention aux besoins du terrain.
2. La collaboration et le partenariat d'une part avec les acteurs clés au niveau national à savoir le Gouvernement, les organisations internationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, la société civile et les organisations d'enfants) et d'autre part la collaboration inter-agences.
3. La capitalisation et le renforcement des acquis des initiatives précédentes à travers les appuis techniques et financiers à la CNLTE, au Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant pour la rencontre de la 4<sup>ème</sup> rencontre de suivi de l'Accord de coopération entre la République du Mali et la Côte d'Ivoire (octobre 2011), la collaboration inter-agences BIT-OIM et BIT/ONUUDC notamment, aux partenaires sociaux (CNPM, UNTM, CSTM) pour l'organisation d'ateliers de renforcement de capacités et de planification, la formation des personnes ressources des syndicats (Points focaux CNPM, UNTM, CSTM), les professionnels de la communication et d'autres organisations de la société civile.
4. La mobilisation et l'implication des partenaires sociaux dans la phase de développement des programmes d'action dans le cadre de voyage de prospection sur le terrain, leur participation au comité de pilotage du projet.
5. L'ancrage des actions du projet dans le PANETEM particulièrement au niveau de l'**Axe 4** relatif à la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie ; l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie ; l'orpaillage traditionnel et les carrières artisanales ; travail domestique ; l'économie informelle urbaine ; l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ; et la traite des enfants et l'**Axe 6** relatif au Suivi – évaluation du PANETEM.
6. La mobilisation et l'implication des acteurs communautaires et locaux (communes) dans les activités du projet à travers les Comités locaux et communaux de vigilance. Ces structures sont des entités locales et communautaires en charge d'une part de l'information et la sensibilisation des populations sur les PFTE, l'observation et la référence des enfants vulnérables et victimes identifiés, le suivi et la documentation des réalisations.
7. Le choix des agences d'exécution retenues pour l'exécution des deux Programmes d'Action fondé sur les structures locales et institutionnelles. En effet, l'opérateur au niveau du PA1, l'ONG nationale Jièkataaniè a une longue expérience des problématiques relatives à la Traite et au Travail des Enfants, à l'Education, à la Mobilisation sociale etc. C'est une ONG qui dispose en plus d'un bon encrage institutionnel dans les localités du projet. Quant à la deuxième agence d'exécution, la CNLTE, c'est un service technique de l'Etat rattaché à la Direction Nationale du Travail qui assure la Présidence du Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants au Mali (CDN), tandis que la CNLTE en assure le secrétariat permanent.

8. La mise en place d'un plan de travail et un dispositif de suivi/supervision structuré sur les ressources des agences d'exécution et le personnel du projet BIT/IPEC-AECID. Ce cadre définit la fréquence des activités de suivi/supervision, détermine les acteurs et les extrants attendus du suivi notamment différents rapports périodiques.
32. La conception du projet appréhendée comme étant la planification permet d'apprécier la cohérence du projet en terme de logique d'intervention et de bien fondé des relations de causes à effets entre les moyens et les activités réalisées d'une part et les résultats attendus et les objectifs spécifiques d'autre part. De ce point, la conception du projet par le fait qu'elle a réalisé les activités telles que présentées plus haut en conformité avec ses prévisions et utilisé les approches et la communication nécessaires pour soutenir l'intérêt et la mobilisation des acteurs et partenaires reste conforme à une démarche généralement admise en matière de planification de projet.
33. **Points Faibles** : Cependant la portée de ces initiatives structurelles dans la conception du projet est parfois limitée dans la mise en œuvre par des faiblesses qu'il conviendrait d'améliorer afin d'accroître la performance des actions. Au nombre de ces manques, il peut citer notamment :
- La faible collaboration d'une part avec les organisations et opérateurs dans le secteur des mines en occurrence la chambre des mines et les associations et coopératives d'orpailleurs dans les sites et d'autre part avec la collaboration avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali afin de mettre à contribution ces structures dans la mobilisation et la sensibilisation de leurs membres sur la situation des enfants travailleurs des sites d'orpaillage et la prise en charge des enfants vulnérables et/ou victimes dans l'apprentissage par les maîtres artisans.
  - Avec les ressources des CLV, CCV, il faut atteindre un niveau de participation qui pourrait être qualifié de Participation auto-mobilisatrice, c'est le degré le plus élevé de participation. Dans ce cas, la décision et le contrôle de l'action appartiennent à l'ensemble des acteurs, parties prenantes et n'est plus du ressort de l'intervenant ou du commanditaire. Ces derniers apportent un soutien au processus de réalisation mais ne décident plus des questions de mise en œuvre. L'enjeu de l'approche participative est fondamental dans la recherche d'une plus grande appropriation des actions par les acteurs.
  - Le suivi et la prise en charge des enfants empêchés et/ou retirés des PFTE présentent des défis en dehors des écoles, il y'a peu d'opportunités de formations professionnelles et d'apprentissages dans les localités du projet. A terme, cette contrainte pourrait entraver énormément les réalisations du projet.

### 3.2 Pertinence

34. Le projet BIT/IPEC-AECID participe aux efforts engagés par le Gouvernement de la République du Mali depuis plus d'une dizaine d'années. Il fonde ses actions sur les acquis de l'expérience des projets déjà réalisés ou en cours d'exécution au niveau du BIT/IPEC. Un projet pertinent c'est un projet qui prend réellement en compte les préoccupations et les besoins de ses groupes cibles et bénéficiaires.
35. De ce point de vue, le présent projet intervient sur un sujet à la limite du drame humain surtout si l'on sait que les enfants en question sont largement des filles.
36. Au regard de l'ampleur du phénomène du travail des enfants et de ses pires formes, il n'est pas évident que les objectifs du projet vont se réaliser dans le délai fixé et/ou survivre à l'arrêt du projet. Le projet a fondé ses actions sur un besoin réel, il participe de l'animation des institutions et les différents textes ratifiés ou promus par le Mali. De ce point, on peut constater que le projet est pertinent dans son contexte sociopolitique et institutionnel. La pertinence du projet est toujours d'actualité et pourrait l'être pour quelques années encore au Mali. La

situation des pires formes de travail des enfants revêt un caractère vicieux, elle semble bénéficier d'une complicité des parents et de l'indifférence du grand public.

37. La zone d'intervention du projet, en l'occurrence la région de Sikasso, et les cercles de Bougouni, Kadiolo et particulièrement Kolondiéba sont connus du BIT. Ce dernier cercle a enregistré depuis quelques années l'intervention du BIT, il a des acquis en termes de structures communautaires et une expérience du terrain. Tous les secteurs recourant au travail des enfants y sont présents à savoir l'agriculture, l'orpillage, le travail domestique etc. Aussi, il faut noter que la pauvreté relative des conditions de vie des populations dans cette région, contrairement à une croyance généralement admise au Mali, la région de Sikasso affiche un état de pauvreté qui limite sérieusement les efforts de lutte contre le travail des enfants.

### 3.3 Efficacité

38. Tableau récapitulatif présentant les principaux résultats (ç.-à-d. les chiffres et résultats qualitatifs) atteints par objectif (attendus et inattendus)

#### Explications sur l'atteinte des résultats

39. La progression du projet vers la réalisation de ses objectifs et résultats peut être qualifiée de satisfaisante. De ce point de vue, on peut conclure à un projet efficace. Toutefois, au niveau des réalisations notamment en relation avec les deux programmes d'action (PA), on peut constater que pour les 2500 enfants prévus au total, du démarrage en mars 2011 à la fin en d'ici septembre 2013, ce sont 1894 enfants qui ont été soit empêchés ou retirés des PFTE au moment de l'évaluation (novembre 2012). Ces enfants sont autant du secteur de l'orpillage que d'autres secteurs surtout en ce qui concerne le PA2 relatif au Système d'Observation et de Suivi du Travail et de la Traite des Enfants (SOSTEM). Ce nombre d'enfants se décompose de la manière ci-après :

PA	Date de démarrage	Date de fin	Prévisions (# d'enfants)	Réalisations (# d'enfants)	Taux de consommation du temps	Taux de réalisations des résultats
PA1	04 mars-11	03 mars 13	1000	1083	87,50%	108,30%
PA2	26 août 11	25 août 13	1500	811	62,50%	54,07%
<b>Total/moyenne (%)</b>		<b>48 mois</b>	<b>2500</b>	<b>1894</b>	<b>75,00%</b>	<b>81,18%</b>

40. De ce tableau, il ressort que le taux moyen de réalisation des résultats au niveau des deux PA est de 81,18% ce qui représente une performance comparativement au taux de consommation du temps prévus pour l'exécution des deux PA c'est-à-dire 48 mois. Le PA1 avec 108,30% a réalisé les résultats prévus en termes de nombre d'enfants empêchés ou retirés.



Fourou, Kadiolo, Filles en apprentissage de teinture. Photo d'EMP, 16 novembre 2012

41. En ce qui concerne les réalisations dans ce sens, elles sont limitées par l'insuffisance et la faible capacité des opportunités d'accueil et d'orientation des enfants en terme de structures d'accueil, de prise en charge et de suivi des enfants sauvés. Pour cela, il existe toujours une menace sur les acquis, les enfants bénéficiaires des services d'assistance des PA peuvent retomber dans le phénomène des PFTE. En effet, il faut noter que dans les localités d'intervention du projet

BIT/IPEC-AECID, le problème du travail des enfants et les PFTE constitue une préoccupation massive et persistante.

42. Le dispositif du projet gagnerait en efficacité par une amélioration de l'offre d'éducation formelle et non formelle (à travers l'alphabétisation et les CED), une meilleure collaboration et un appui conséquent aux secteurs de la formation professionnelle. En outre, ces risques pourront trouver des réponses dans une réelle prise en main des activités du projet par les communautés et les collectivités avec l'accompagnement des structures de l'Etat en charge de ces questions (éducation, formation professionnelle).
43. Malgré les efforts du projet, les impacts des actions sur l'évolution des effectifs au niveau de l'éducation sont peu perceptibles dans le court terme. Aussi, à cause des activités d'orpaillage, les autorités scolaires enregistrent impuissamment les abandons de l'école par les enfants. C'est ainsi qu'au niveau de l'Académie de Sikasso, la situation de la fréquentation scolaire au cours des trois dernières années a évolué de la manière ci-après :

**L'évolution des effectifs au niveau du premier cycle au cours des trois dernières années au niveau du CAP de Kadiolo**

2009/2010					2010/2011				2011/2012			
PROMOTION (1er CYCLE)					PROMOTION (1er CYCLE)				PROMOTION (1er CYCLE)			
EFFECTIFS	SEXE	KADIOLO			SEXE	KADIOLO			SEXE	KADIOLO		
		EFF	PASS	%		EFF	PASS	%		EFF	PASS	%
TOTAL CAP	G	14 589	11 675	80,03%	G	14 920	11 066	74,17%	G	14 546	10 657	73,26%
	F	12 669	10 250	80,91%	F	13 241	9 865	74,50%	F	14 809	11 424	77,14%
	T	27 258	21 925	80,44%	T	28 161	20 931	74,33%	T	29 355	22 081	75,22%

44. Au cours des trois dernières années, il peut être constaté une progression des effectifs (garçons et filles) au niveau du premier cycle dans le CAP de Kadiolo. Au même moment, une régression des performances en termes de taux de passage à la classe supérieure.

**Présence et admission au DEF, Session de Juillet 2012, CAP de Kolondièba**

TOTAL CAP	Ecoles	Inscrits			Absents			Ont composé			Admis			% Admis		
	34	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
		1 905	1 010	2 915	245	167	412	1 660	843	2 503	492	188	680	29,64%	22,30%	27,17%

45. A partir de ce tableau, il ressort que plus de 20% des enfants qui sont inscrits pour le DEF en 2012 ne se sont présentés à l'examen.



46. L'orpaillage fait des ravages au niveau des effectifs dans l'éducation. De l'avis des autorités du CAP à Kolondièba, ce sont plus de 3000 élèves que le CAP aurait perdu à cause de l'orpaillage. Cette affirmation est soutenue par les propos du Directeur de l'Académie de Sikasso qui déclare que les taux de scolarisation sont passés de 67% à 34%.

47. L'administration scolaire et le personnel enseignant disposent de peu de compétences en matière sur le sujet du travail des enfants et des PFTE. « Je n'ai pas donné de formation du genre au personnel enseignant. » AE, Sikasso.

48. Les écoles existant au niveau des sites d'orpaillage enregistrent un nombre important d'enfants directement prévenus des PFTE dans l'orpaillage. Cependant, les infrastructures d'éducation

n'offrent pas aux élèves et au personnel les conditions idéales pour les activités scolaires. En effet, ces écoles qualifiées de spontanées ou de fortune ne jouissent pas très souvent de reconnaissance officielle.

49. Les effectifs importants qui s'y trouvent sont souvent ignorés des statistiques officielles ce qui pourrait expliquer le faible impact perceptible sur les données officielles en matière d'évolution des effectifs.
50. C'est donc le lieu de signaler avec force la pertinence du choix des interventions du projet sur le secteur de l'orpaillage en raison des risques réels qu'il présente sur la scolarisation des enfants. Le projet est en effet entrain de montrer aux autorités et aux populations les dangers et les risques sur l'avenir des enfants, voir de la nation.
51. Légalement (à la suite de la création de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants par loi en décembre 2010) les CROCSAD (Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) et les CLOCSAD (Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) sont prévus pour être les démembrés des CDN (Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants) au niveau de la région et du cercle. A l'état ces cadres présentent des limites en cela qu'ils sont trop superficiels parce que trop général et peu portés sur les questions spécifiques de protection des enfants.
52. Aussi, le financement des activités des CROCSAD reste toujours aléatoire. En revanche, il y'a des cadres de concertations spécifiques aux acteurs intervenant dans la protection des enfants. Ces cadres ne sont pratiquement plus animés tant au niveau de la région qu'au niveau national. Par exemple la dernière réunion de ce cadre de concertation à Sikasso date de juillet 2009.
53. Les CROCSAD et les CLOCSAD présentent toutefois des potentialités pour servir de cadre d'information et d'orientation de tous les acteurs de la région et du cercle sur la problématique de protection des enfants en général et du travail des enfants et de ses pires formes en particulier à conditions de trouver les bonnes solutions pour le financement et l'intérêt des acteurs pour le sujet. Cela pourrait passer déjà par l'organisation de sessions de formation à l'intention des membres des CROCSAD et des CLOCSAD sur le travail des enfants et ses pires formes, en vue de son intégration dans leurs plans de travail.
54. Même si le constat est que dans la région de Sikasso, les statistiques sont peu organisées, il y'a en effet très peu d'intervenants en termes de projets/programmes sur la problématique du travail des enfants et les PFTE (par exemple, le projet BIT/IPEC-AECID est actuellement le seul intervenant dans les localités visitées). Les faiblesses au niveau des statistiques portent sur :
  - Une faible connaissance du nombre d'enfants concernés (potentiel) par la question du travail des enfants et les PFTE dans la localité,
  - Les réalisations des différents intervenants ne sont pas intégrées
  - Le nombre d'enfants qui retournent dans leur situation initiale après avoir été prévenus ou retirés des PFTE n'est pas connu avec précision,
  - La mobilité des parents au niveau des sites d'orpaillage,
55. Le développement d'AGR comme initiative de soutien aux parents afin de laisser les enfants poursuivre leurs études a été salué unanimement par les bénéficiaires. Ces AGR qui ont porté cette année sur l'exploitation de champs en culture de maïs ou de riz présentent de réelles potentialités pour pallier les besoins de financement des activités d'étude des enfants. En outre, elles se présentent comme une solution à l'abandon de l'agriculture au profit de l'orpaillage traditionnel. Toutefois, la réalisation de ces AGR doit faire l'objet d'analyse appropriée afin d'assurer leur viabilité économique et organisationnelle.



Site de Badalabougou, Kadiolo. Filles rentrant du placier. Photo EMP.  
16 novembre 2012

56. Les filles représentent une large proposition des enfants travaillant sur les sites d'orpaillage. Cet état fait admet comme explication l'attitude des parents qui donnent très souvent la priorité à la scolarisation des garçons au détriment de la fille. La présente évaluation a recueilli un témoignage d'une mère qui affirme avoir demandé à ces filles de quitter l'école pour venir l'aider dans le travail d'orpaillage afin de pouvoir

faire face aux charges de ses enfants garçons qui doivent continuer l'école.

57. Aussi, comme ces communautés sont caractérisées par des familles larges, le chef de famille décide de l'envoi des enfants à l'école sans de tour de rôle. C'est –à-dire, deux enfants d'une même mère ne sont pas inscrits tant qu'un enfant de toutes les autres femmes de la famille ne sont pas inscrits cela peut faire qu'un enfant ne sera pas inscrit à l'école, même ayant l'âge parce-que son frère ou sa sœur y est déjà.

#### Un témoignage de Kekoro relatif à cette femme.

Pour pouvoir entraîner ses deux filles avec elle sur le site d'orpaillage, elle fait croire à son entourage que sa première fille a été exclue de l'école pour insuffisance de travail lorsqu'elle devait plutôt passer de la 4<sup>ème</sup> année à la 5<sup>ème</sup> année. La 2<sup>ème</sup> fille plus jeune faisait la 1<sup>ère</sup> année et elle devait être admise en 2<sup>ème</sup> année. Elle s'est installée avec les deux filles sur le site d'orpaillage. Quand le directeur de l'école s'est rendu compte de l'absence des deux filles et du manège de la mère a alerté le CLV sur la situation des deux filles. Le CLV a entrepris des investigations et a retrouvé la mère avec ses filles. Les membres du CLV ont tenté de la convaincre pour laisser les enfants poursuivre leurs études. Elle a seulement accepté pour la plus jeune celle qui faisait la 1<sup>ère</sup> année. Pour l'autre sœur elle est restée sur sa position arguant que celle-ci vue son âge est proche du mariage et doit contribuer à la constitution de son trousseau de mariage.

58. Les acteurs du dispositif de suivi (les femmes sont faiblement représentés dans les CLV et CCV), ont reçu des formations dans le cadre du renforcement de leurs capacités portant sur :

- les techniques d'observation, d'identification et d'orientation
- les techniques de rapportage
- les rôles et responsabilités des acteurs du SOSTEM.

59. Les activités de renforcement de capacité et les acquisitions qui en ont découlée se consolideraient mieux et se renforceraient d'avantage dans un cadre d'échanges périodiques entre les acteurs de CLV et CCV, ce qui participerait à créer une dynamique de groupe entre eux, installer les bases d'un réseautage nécessaire au renforcement du filet de protection des enfants et d'augmenter l'efficacité de ces structures.

60. Les partenaires sociaux à savoir le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) ainsi que le RECOJOTE (Réseau des communicateurs et Journalistes contre le travail et la traite des Enfants), ont tous reçu des formations sur le thème Travail des Enfants et ses pires formes. Au terme de chacune de ces activités un plan de travail portant sur les axes stratégiques du PANETEM a été élaboré. Ces plans prévoient pour chaque partenaire des activités jusqu'en fin 2013 et identifient des responsables pour chaque activité.

61. Ces différents plans de travail, en principe devraient entre autres amener à l'élargissement et la mobilisation d'autres initiatives pour accompagner les activités dans les relations des partenaires sociaux. Toutefois à la mise en œuvre, la réalisation des activités prévues prennent du retard en raison de la faiblesse dans les efforts de mobilisation d'initiatives autres que celles du BIT-AECID.
62. On peut constater par rapport à ces plans d'action des partenaires sociaux l'absence d'un mécanisme de S/E formel.

### **Avancées dans l'environnement favorable (renforcement des capacités)**

63. Au Mali, on peut conclure à un environnement juridique, institutionnel et sociopolitique favorable aux activités du projet. Les activités du projet sont mises en œuvre dans un cadre de partenariat élargi et structuré du niveau national aux niveaux local et communautaire. Avec l'adoption des textes relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la CNLTE, au PANETEM et beaucoup d'autres actes législatifs et réglementaires, ainsi que les documents techniques, le cadre est désormais propice pour la réalisation des objectifs du projet.
64. Au niveau des Programmes d'Action directes, les avancées sont tout aussi perceptibles en termes de nombre d'enfants empêchés et/ou retirés des PFTE ainsi que d'aptitudes créées au niveau des populations des zones bénéficiaires.
65. Toutefois des contraintes et défis existent relativement à :
  - L'attitude et la perception des populations sur le travail des enfants,
  - L'amélioration des possibilités d'accueil et d'orientation des enfants empêchés et/ou retirés des PFTE,
  - L'animation des institutions créées et l'application des textes conséquents,
  - Le discours officiel ne présente pas de résistance aux activités du projet. Cependant le défi persiste quant à accorder les pratiques d'avec ce discours.
66. L'équipe du projet est entrain de mettre l'accent sur la communication avec les populations, afin de susciter une plus grande mobilisation et adhésion des ressources locales (autorités politiques, administratives, communautaires, traditionnelles etc.).
67. Dans le cadre de cette stratégie de communication rapprochée, des missions de suivi et de supervision ont permis au projet d'avoir le soutien de certaines autorités administratives et politiques pour relayer ses efforts au niveau des communautés et de poursuivre la mise en œuvre des activités du programme.
68. L'appui à la promotion des AGR participe à cette volonté de l'équipe du projet de pourvoir tant soit peu aux besoins de revenus des parents afin de laisser les enfants poursuivre les études.
69. En outre le Mali a :
  - Adopté un code du travail par la loi N° 92-020 du 23 septembre 1992 et un décret N°96-178P-RM du 13 juin 1996 fixant les modalités et application des dispositions du code de travail ;
  - Signé plusieurs Memoranda d'Accord de participation au Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants dont le dernier en date couvre la période 2010-2014 ;
  - Organisé plusieurs séminaires sur la problématique du travail et de la traite des enfants,
  - Ratifié les conventions de l'oit n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (le 14.07.2001) et n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (le 11.03.2002

- Réalisé une étude sur le travail des enfants au Mali en 1996, suivie d'un atelier national de validation en 1997 qui a ébauché un premier plan d'action national ;
- Créé un Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants chargé de mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre des projets et programmes d'ipecc et de piloter toutes les actions de lutte contre le travail des enfants au Mali ;
- Signé plusieurs Accords bilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants notamment avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée ainsi que des Accords multilatéraux en Afrique de l'Ouest et interrégional (CEDEAO, CEEAC) ;
- Mis en œuvre un Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants (PNLTE), un Projet de Lutte contre la Traite des Enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA), un Projet d'Appui à la Préparation d'un Programme Assorti de Délais pour l'Elimination des Pires Formes de Travail des Enfants au Mali (TBP-Mali), un Projet de Lutte contre le Travail des Enfants par l'Education (TACKLE), un Projet Prévention et Elimination du Travail des Enfants dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (IPEC-AO) et un projet de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture (IPEC-DUTCH)
- Créé une Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants ayant pour mission la coordination, le suivi et l'évaluation de tous les projets et programmes de lutte contre le travail des enfants au Mali ;
- Mis en place des Points Focaux Régionaux Travail des Enfants auprès de toutes les Directions Régionales du Travail, composés d'inspecteurs et de contrôleurs du travail;
- Réalisé une enquête nationale sur le travail des enfants au Mali, en collaboration avec la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, 2006 et une étude sur la traite des enfants au Mali : dimensions internes, phénomènes transfrontaliers, rôle et responsabilités du secteur privé, en collaboration avec le CNPM, 2006 ;
- Actualisé la liste des travaux dangereux pour les enfants au Mali suivant l'Arrêté ministériel N° 09/0151/MTFPRE-SG du 04.02.09 (complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans), suite à un long processus participatif de 18 mois environ
- Adopté un Plan d'Action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM).
- Adopté récemment une loi spécifique sur la traite des personnes et pratiques assimilées (12 juillet 2012)

#### **Avancées dans les projets d'action directe**

70. Le projet a prévu la réalisation d'objectifs immédiats au nombre de trois pour chaque Programme d'Action tous assortis d'indicateurs objectivement vérifiables. En outre pour chaque objectif immédiat, il est prévu des produits et des activités spécifiques. Les objectifs immédiats des deux PA sont présentés ci-après :

***PA1 « Prévention, retrait et réinsertion socio professionnelle de 1 000 enfants à risque ou victimes de pires formes de travail dans les petites exploitations minières traditionnelles de la région de Sikasso (deux ans : mars 2011 – mars 2013) »***

**Objectif immédiat 1 :** A la fin du programme d'action, la population et les autorités des localités d'intervention auront pris conscience des risques et dangers liés au travail des enfants et à ses pires formes dans les exploitations minières traditionnelles et seront mobilisées pour les combattre.

**Objectif immédiat 2 :** A la fin du programme d'action, **750** enfants (300 filles et 450 garçons âgés de 5 à 17 ans) à risque de tomber dans le travail des enfants et ses pires formes dans l'orpaillage traditionnel en sont empêchés dans la région de Sikasso et sont insérés à travers des services d'éducation et ou de formation professionnelle.

**Objectif immédiat 3 :** A la fin du programme d'action, **250** enfants (100 filles et 150 garçons âgés de 5 à 17 ans) victimes le travail des enfants et ses pires formes dans l'orpaillage traditionnel sont retirés *des pires formes* dans la région de Sikasso et sont réinsérés à travers des services d'éducation et ou de formation professionnelle.

71. Au total 1083 enfants (648 garçons et 435 filles) ont été empêchés de tomber dans les PFTE et retirés des PFTE dans ce secteur à travers des services d'éducation et de formation professionnelle dont :
72. 752 enfants (450 garçons et 302 filles) mis en situation de prévention et 331 enfants (198 garçons et 133 filles) retirés des PFTE dans l'orpaillage traditionnel
- **300 autres enfants** (200 garçons et 100 filles) ont été empêchés de tomber dans les PFTE dans ce secteur à travers des services non éducatifs. En effet, ils ont été informés et sensibilisés de façon soutenue sur le travail des enfants et ses pires formes à l'occasion du 12 juin (journée mondiale contre le travail des enfants) 2011 à travers les tables rondes, les jeux concours, l'organisation de compétition sportive etc, avant, pendant et après le 12 juin.

***PA2 « appui à l'extension du Système d'Observation et de Suivi du travail et de la traite des enfants (SOSTEM) dans la région de Sikasso » (deux ans : septembre 2011 – août 2013) » en vue de son intégration comme outil de suivi du travail des enfants dans le PANETEM***

**Objectif immédiat 1 :** A la fin du programme d'action le SOSTEM sera consolidé et davantage fonctionnel comme outil de suivi du PANETEM tant au niveau national (CNLTE) et régional (PFRTE) que local (structures focales SOSTEM, CCV et CLV) en vue de son utilisation.

**Objectif immédiat 2 :** A la fin du programme d'action les structures du SOSTEM seront opérationnelles et aptes pour l'orientation et le suivi des enfants à risque ou victimes de travail et de traite identifiés lors des missions d'observation.

**Objectif immédiat 3 :** A la fin du programme d'action le système d'observation et de suivi du travail et de la traite des enfants consolidé dans la région de Sikasso sera l'outil de suivi de référence du PANETEM qui veillera progressivement à son extension sur l'ensemble du pays.

73. Comme résultats à ce stade de mise en œuvre du programme sur le SOSTEM, 511 enfants (304 garçons et 207 filles) ont été mis situation de prévention ou retirés des pires formes de travail des enfants (agriculture, orpaillage traditionnel, travail domestique notamment) à travers l'offre de services d'éducation, de formation professionnelle et de retour en famille.
74. Ceci a été possible grâce au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des comités locaux et des comités communaux de vigilance en matière de techniques d'observation, d'identification, d'orientation et de suivi des enfants à risque ou victimes de travail et de traite

d'une part, aux réseaux et alliances formés par et entre partenaires notamment les structures susceptibles d'accueillir les enfants identifiés.

75. A cet stade de mise en œuvre des deux programmes d'action contre les pires forme de travail des enfants, au total, 1 894 enfants (1 152 garçons et 742 filles) ont été mis en situation de prévention et retirés des pires formes de travail des enfants à travers des services d'éducation et de formation professionnelle et d'autres services notamment le retour en famille. Ces résultats ont été possibles grâce aux activités et techniques d'observation, d'identification pour le retrait, d'orientation et de suivi des enfants victimes ou à risque de travail des enfants et de ses pires formes dans les différents secteurs.

### 3.4 Efficience

#### Rapport entre temps prévus et les résultats obtenus au niveau des deux PA

PA	Date de démarrage	Date de fin	Prévisions (# d'enfants)	Réalisations (# d'enfants)	Taux de consommation du temps	Taux de réalisations des résultats
PA1	04 mars-11	03 mars 13	1000	1083	87,50%	108,30%
PA2	26 août 11	25 août 13	1500	811	62,50%	54,07%
<b>Total/moyenne (%)</b>	<b>48 mois</b>		<b>2500</b>	<b>1894</b>	<b>75,00%</b>	<b>81,18%</b>

76. Au Mali, le projet fonctionne avec la même équipe de départ (Coordonnateur, Assistantes financière et administrative), excepté le chauffeur qui est parti du BIT. Cette équipe a été recrutée sur la base de leurs expériences respectives notamment au niveau du BIT/IPEC. Aussi, un système de cost-sharing avec le projet TACKLE concernant les assistantes a permis d'amoinrir les coûts et d'être plus efficace.
77. Les ressources sont allouées en fonction des requêtes relatives à des actions précises adressées à la coordination régionale du projet en fonction de la distribution des actions retenues dans les plans de travail annuel. La procédure comprend un contrôle à priori et un contrôle à posteriori fondé sur les pièces. La gestion du budget se fait au niveau régional. Les provisions pour charges de fonctionnement du bureau au Mali sont faites annuellement sur la base d'une prévision de dépenses relatives aux frais commun.
78. Sur la base du budget total des deux PA y compris la contrepartie des agences d'exécution (129.143.115FCFA) et le nombre d'enfants prévus soit un total de 2.500 enfants, le coût unitaire pour empêcher et/ou retirer un enfant des PFTE peut être estimé à 51.657 FCFA pour la durée du projet, environ 25.000FCFA par an par enfant.
79. Excepté le retard au démarrage, le projet a été exécuté au Mali conformément au plan de travail y compris dans les programmes d'action sur le terrain qui sont mis en œuvre conformément à leurs plans de travail périodiques.

Désignation	APES				Part dans le total dépensé de l'année
	Montant reçu \$	Montant dépensé \$	Solde \$	Taux d'exécution	
<b>ANNEE 2010</b>					
Missions Locales	3 565	3 564	1	99,97%	14,26%
Ateliers, séminaires, rencontres	19 771	19 764	7	99,96%	79,06%
Mise en place de groupes et accompagnement	1 673	1 672	1	99,94%	6,69%
<b>Total 2010</b>	<b>25 009</b>	<b>25 000</b>	<b>9</b>	<b>99,96%</b>	<b>100,00%</b>
<b>ANNEE 2011</b>					
Mission Locale	4 400	4 369	31	99,30%	3,03%
Ateliers, séminaires, rencontres	35 162	35 162	0	100,00%	24,42%
Commémorations	7 050	7 026	24	99,66%	4,88%
PA2/BIT-AECID-SOSTEM/SIKASSO	132 606	36 696	95 910	27,67%	25,49%
PA1/BIT-AECID-MINES/SIKASSO	111 737	59 766	51 971	53,49%	41,51%
Autres formation	950	950	0	100,00%	0,66%
<b>Total 2011</b>	<b>291 905</b>	<b>143 969</b>	<b>147 936</b>	<b>49,32%</b>	<b>100,00%</b>
<b>ANNEE 2012</b>					
Mission Locale	8 500	8 487	13	99,85%	3,91%
Ateliers, rencontres, séminaires	5 425	5 423	2	99,96%	2,50%
PA1/BIT-AECID-MINES/SIKASSO	111 737	106 150	5 587	95,00%	48,88%
PA2/BIT-AECID-SOSTEM/SIKASSO	132 606	97 107	35 499	73,23%	44,72%
<b>Total 2012</b>	<b>258 268</b>	<b>217 167</b>	<b>41 101</b>	<b>84,09%</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>575 182</b>	<b>386 136</b>	<b>189 046</b>	<b>67,13%</b>	

80. Les deux PA sont à 75% du temps d'exécution et à 81,18% des résultats. Du tableau ci-dessus, il peut être constaté que les deux PA sont à moins de 50% de consommation des ressources financières allouées.

### 3.5 Durabilité

81. Depuis son démarrage, le projet a inscrit ses actions dans le cadre de la mise en œuvre du PANETEM. En effet le démarrage du projet a coïncidé avec la validation technique du PANETEM et le BIT/AECID a depuis œuvré pour l'adoption politique du PANETEM. Pour ce faire, il a non seulement appuyé la mise en place et le fonctionnement d'un groupe d'appui pour son adoption (constitué essentiellement des syndicats d'employeurs et de travailleurs) mais aussi et surtout recruté un consultant pour prendre en compte les observations de la rencontre interministérielle (mars 2011) afin de faciliter son adoption qui a eu lieu le 08 juin 2011, en conseil des ministres.
82. Après cette adoption officielle, le projet concentre actuellement ses efforts sur les stratégies d'impulsion pour la mise en œuvre effective du PANETEM, gage d'une appropriation et d'une pérennisation véritables des actions de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes en vue de l'éradication du fléau.
83. Les deux programmes d'action mis en œuvre au Mali s'inscrivent dans le cadre des axes 4 et 6 du PANETEM. Ils ont été identifiés et retenus en étroite collaboration avec le CDN (gouvernement et partenaires sociaux). Il en a été de même pour la sélection des agences d'exécution.
84. Le projet poursuit le renforcement de capacités techniques de la Cellule (formation du personnel, formation en planification stratégique, mise en œuvre de programme d'action etc) qui est l'institution gouvernementale en charge de coordonner les actions de lutte contre le travail des enfants. Récemment, il ya eu une rencontre d'échanges entre le BIT/AECID et le Gouvernement sur les stratégies pour impulser la mise en œuvre du PANETEM (8 novembre 2012 à Dakar).
85. Il y a des cadres de concertation et des rencontres régulièrement tenue avec le Ministère du Travail (Direction nationale du Travail et Cellule notamment) pour échanger sur la mise en œuvre des actions et les perspectives avec la nécessité d'œuvrer pour la durabilité des actions.

86. Pour l'instant (les programmes sont en cours), les enfants mis en prévention et ou retirés des pires formes de travail des enfants sont à l'école et auprès des maîtres artisans, ils sont suivis. Des stratégies sont en outre développées pour assurer leur maintien à l'école et en formation (plaidoyer, AGR, implication des Comités de Gestion Scolaires, mise en place et renforcement des comités communautaires, identification de structures d'accueil et acteurs impliqués en vue de création d'alliances fortes et opérationnelles etc.).
87. Les résultats obtenus en termes d'enfants protégés et retirés doivent être soutenus par des interventions supplémentaires pour consolider les actions et s'assurer de leurs impacts et effets réels, en raison même de l'amorce de l'extension des actions directes à certaines nouvelles localités, de l'intérêt et de l'adhésion suscités au niveau des populations bénéficiaires. En effet, autant il y a une amorce d'éveil des consciences, autant il y a des structures mises en place, autant il faudra renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces structures en termes de connaissance de leurs rôles et de leurs responsabilités et œuvrer à un vrai réseautage pour assurer une pérennisation et l'appropriation réelles des actions au niveau local.
88. La dimension genre est prise en compte dans la planification des actions notamment au niveau des programmes d'action au niveau des bénéficiaires enfants et des adultes bénéficiaires d'AGR. Lors des ateliers, des missions de suivi et de la création des structures, il est toujours recommandé de prendre en compte la représentativité des femmes.
89. Face au nombre de plus en plus grand de filles sur les sites d'orpillage traditionnel (contrairement à l'idée répandue selon laquelle les garçons sont plus nombreux), il est prévu d'impliquer davantage les femmes dans les actions de sensibilisation en vue du retrait d'un nombre plus grand de filles et surtout de leur maintien à l'école et dans les autres structures d'accueil et de formation.
90. Par ailleurs, un plaidoyer et appui technique sont faits au niveau du Gouvernement afin de bien préparer la table ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PANETEM (identification des étapes, élaboration de notes projets, identification des PTF etc.), des appuis aux stratégies d'information et de vulgarisation du PANETEM ainsi que de sa mise en œuvre effective de même qu'aux initiatives d'intégration du PANETEM dans les plans de travail ministériels, des partenaires sociaux, des OSC tant au niveau national que régional et local sont en cours.

### **3.6 Aspects spécifiques à prendre en compte**

91. Le présent projet BIT/IPEC-AECID intervient à la suite d'autres projets mis en œuvre par le BIT/IPEC. La mise en œuvre du projet BIT/IPEC-AECID se fait en cohérence avec certains de ces projets qui sont en cours d'exécution au Mali en occurrence les projets TACKLE, DUCTH, et AGRICULTURE).

## 4. Conclusions

92. Le projet BIT/IPEC-AECID « Prévention et Élimination du Travail des Enfants dans des pays de l'Afrique de l'Ouest au Mali poursuit résolument sa progression vers la réalisation de ses objectifs tout comme le phénomène, c'est-à-dire le besoin qui avait justifié sa raison d'être. Le phénomène du travail des enfants et les PFTE est entrain de prendre des dimensions telles que les efforts et les initiatives d'un seul intervenant peuvent paraître insignifiants.
93. Le problème du travail des enfants et les PFTE perdure malgré un cadre institutionnel et juridique présentant tous les attributs nécessaires pour éradiquer le phénomène et malgré les discours de soutien tenus à tous les niveaux. Cela doit interpeller principalement les plus hautes autorités du pays afin prendre les mesures d'accompagnement requises pour assurer que les efforts des partenaires puissent produire les impacts souhaités.
94. L'institution de la CNLTE et l'adoption du PANETEM constituent autant d'opportunités et d'espoirs pour la lutte contre le travail des enfants. Ces initiatives ne seront à hauteur de mission que si les ressources mobilisées à leur disposition sont proportionnelles à l'ampleur de la mission. Les ONG, les projets/programmes, ils sont de plus en plus rares, ont principalement comme moyens d'actions l'information et la sensibilisation (des mesures persuasives) qui dans une large mesure sont entrain de montrer leurs limites. L'Etat seul, à travers ses structures spécialisées, peut donner une forte obligation aux différents textes et instituer des mesures de contraintes et promouvoir les opportunités alternatives d'éducation, des formations professionnelles et d'apprentissages.
95. Les Collectivités territoriales ont la responsabilité du développement local, ils ont la maîtrise d'ouvrage totale sur l'ensemble des questions qui relèvent de leurs compétences. A ce titre, elles doivent admettre que la question du travail des enfants est une question majeure de développement et que l'intégrer dans les programmes de développement économique social et culture et conséquemment de les inscrire dans les budgets des collectivités et réaliser des actions concrètes dans ce sens relèvent de leur responsabilité.
96. Les communautés, les parents sont dans une situation de dilemme surtout avec les différentes de l'école, beaucoup de parents semblent ne plus croire à l'éducation comme moyen d'ascension sociale. Le travail des enfants pour certains est une alternative à l'insuffisance de l'offre d'éducation, pour eux ils participent à la socialisation de l'enfant, cependant les problèmes c'est que la limite entre le travail, socialisation de l'enfant et le travail, l'exploitation économique de l'enfant n'est pas claire pour eux.
97. Les intervenants opèrent et fondent leurs actions dans l'axe du besoin qui est réel et reste d'actualité. Cependant de plus en plus, l'accent doit être mis sur la demande c'est-à-dire une intervention portée par une demande émanant d'une collectivité, d'une communauté ou d'un groupe socioprofessionnelle ce qui donnerait plus de chance à l'appropriation des réalisations par les entités bénéficiaires.



Site de Kékoré, Bougouni. Fille occupée à la recherche de l'or. Photo EMP. 17 novembre 2012

## 5. Leçons apprises

98. Au titre de leçons apprises, il peut être retenu principalement que la lutte contre le travail des enfants dans l'orpaillage traditionnel, en termes de retrait, peut s'avérer plus difficile et plus contraignant pour l'intervenant comparativement à d'autres secteurs comme

l'agriculture ou le travail domestique. Au travail dans l'orpaillage est lié un gain/revenu immédiat et souvent substantiel cela fait que les enfants surtout les parents ont plus de mal à se passer de cet apport de l'enfant. Beaucoup de parents n'arrivent pas à faire le bon choix entre les subsides que l'enfant leur procure aujourd'hui et son bien-être de demain.

99. Aussi, il faut noter qu'en dehors d'une organisation conséquente et sérieuse de l'accueil et l'orientation des enfants empêchés et retirés des PFTE (la prise en charge des enfants) les efforts seront toujours vains en ce sens que des enfants sauvés pourraient malheureusement retomber dans les pires formes de travail des enfants.

## 6. Les bonnes pratiques potentielles

100. A ce titre, on pourra évoquer :

- La participation des partenaires sociaux aux activités de développement des programmes d'action à travers la mission de terrain organisée dans cet effet. Cela a contribué à leur information d'une part et d'autre part à accroître leur intérêt pour les programmes. « Nous nous considérons comme partenaires et acteurs des programmes » ; *Entretien avec le Point Focal Travail des Enfants au CNPM, le 08.11.12*
- De la même manière la constitution d'un comité de pilotage dédié au projet participe à également cette dynamique.
- La mobilisation et l'implication du personnel de certains services techniques de l'Etat comme animateurs et structures focales du SOSTEM participe à la volonté de susciter leur intérêt sur la question du travail des enfants et les PFTE et de pérenniser des actions à travers les structures de l'État.
- De la même manière on pourra aussi retenir le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ancrées dans les pratiques traditionnelles des bénéficiaires en occurrence l'exploitation de Champs collectifs de maïs, de riz ce qui participe à la viabilité et à la rentabilité de ces initiatives.

### Analyse de l'exploitation d'un hectare de champ de maïs (AGR de Debelin, Bougouni)

Charges	Unité	# unité	Prix unitaire	Montant	Produits	Unité	# unité	Prix unitaire	Montant
Achat de semences	Kg	8	225	1 800	Récolte	tonne	3	225 000	675 000
Achat d'engrais	sacs	4	13 415	53 660					
Achat herbicide	bidons	2	10 000	20 000					
Labour	hectare	1	8 500	8 500					
Semis	hectare	1	7 500	7 500					
Entretien du champ	homme/jour	18	1 000	18 000					
Opérations de récoltes	homme/jour	48	1 000	48 000					
<b>Total</b>				<b>157 460</b>					<b>675 000</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>									<b>517 540</b>

- Ce champ est exploité par un groupe d'AGR de douze (12) personnes, huit (8) femmes et quatre (4) hommes. La production de trois (3) tonnes est une moyenne<sup>19</sup>. Dans ces localités un hectare de maïs peut donner en bonne saison jusqu'à 5 tonnes. Sur la base de ce résultat d'exploitation, chaque membre du groupe peut gagner jusqu'à 43.000 FCFA.

<sup>19</sup> Au moment de l'EMP les opérations de récolte n'étaient pas encore totalement bouclées

## **7. Recommandations**

101. Aux termes des constats et analyses qui précèdent, un certain nombre de recommandations et perspectives s'imposent :

### **7.1 A l'endroit de l'État**

- Le cadre juridique et institutionnel est relativement bien défini, l'Etat doit assurer que ce dispositif ait un impact réel sur la situation de travail des enfants et assure l'élimination des PFTE. Il urge donc de ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre effective du PANETEM,

### **7.2 A l'endroit de l'État et les services techniques**

- La prise en charge et le suivi des enfants empêchés et/ou retirés des PFTE restent un défi de taille. Une action concertée entre les structures du développement social, les collectivités territoriales et les institutions travaillant sur l'élimination des PFTE peut être envisagée au niveau des plus hautes autorités afin de dégager des ressources pour répondre aux besoins,

### **7.3 A l'endroit de l'État et des Collectivités territoriales**

- La communication pour le changement de comportement à l'endroit des populations est entrain d'atteindre ses limites. Il y'a peu ou pas d'alternatives crédibles pour les parents et pour les enfants en termes d'offre d'éducation, et d'apprentissage. Il serait souhaitable d'envisager d'autres mesures dissuasives qui relèvent des prérogatives des autorités afin de soutenir les activités de sensibilisation et que le grand public perçoive le caractère illicite du travail des enfants et abandonne l'utilisation des enfants dans les pires formes de travail des enfants au profit de leur scolarisation.

### **7.4 A l'endroit de l'État et les PTF**

- La volonté politique de l'Etat et les procédures des PTF doivent susciter l'intérêt et la diversification dCabo Verde, Guinea Bissau, Mali y Senegaes interventions dans le secteur de l'orpaillage traditionnel notamment,

### **7.5 A l'endroit des Collectivités territoriales**

- Il est important de susciter et d'accompagner les initiatives locales pour une prise en charge de la question de lutte contre les PFTE par les collectivités et les communautés, par l'émergence de ressources locales compétentes sur la question (noyau de formateurs locaux par exemple)

### **7.6 A l'endroit des partenaires sociaux**

- L'appropriation des actions du projet par les partenaires sociaux (CNPM, UNTM et CSTM) peut être un facteur majeur dans la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes. Pour qu'il en soit ainsi ; il serait souhaitable que ceux-ci s'emploient à soutenir la communication et à amplifier les actions auprès des autorités nationales, des partenaires et les populations. Par leurs actions, ils pourraient multiplier et diversifier les initiatives et les intervenants, porter des projets et programmes avec l'appui et l'accompagnement du BIT/IPEC et d'autres partenaires.
- Pour réaliser cette finalité, la collaboration entre le BIT/IPEC et les partenaires sociaux gagnerait à se mouvoir du terrain de la simple participation consultative et fonctionnelle pour atteindre le niveau de participation interactive et auto-mobilisatrice.

- La Chambres des mines, l'Assemblée permanente des chambres de métiers du Mali sont des entités d'envergure nationale, elles pourraient être mise à contribution respectivement pour:
- Sensibiliser et amener les opérateurs miniers, les organisations d'orpailleurs à accepter l'institution par l'État ou les CT d'une taxe pour alimenter les ressources de la lutte contre les PFTE,
- Développer des partenariats avec les structures décentralisées de l'APCMM pour la prise en charge des enfants empêchés et/ou retires des PFTE,

### **7.7 A l'endroit du projet et ses partenaires**

- Suite aux activités de renforcement de capacités (formations) des partenaires sociaux, les OSC, un plan d'action est très souvent mis en place. Le développement concomitant d'un mécanisme d'évaluation de ces plans d'action augmenterait à coup sûr leur efficacité,
- Les cadres de concertations locales, régionales et nationales sont peu animées, cependant, il peut être constaté que les efforts en la matière gagneraient en efficacité dans le cadre d'une synergie d'action et un réseautage des intervenants,
- Vu le nombre impressionnant de filles parmi les enfants vulnérables et/ou victimes des PFTE notamment dans les sites d'orpaillage, il est important de mettre un accent particulier sur le rôle des femmes dans les actions de lutter contre le phénomène particulièrement au sein des CLV et CCV,
- A l'état, l'appropriation des actions par les communautés, les CT et par voie de conséquence leur pérennisation reste un défi, principalement par manque de ressources. Il convient, dès à présent d'imaginer des mesures d'accompagnement nécessaires pour que ces entités puissent poursuivre les efforts en cours.
- Les CROCSAD et CLOCSAD sont prévus pour être les démembrés du CDN, afin de les amener à assumer pleinement cette fonction, il est indispensable de procéder à l'orientation des acteurs au niveau de ces cadres sur la problématique du travail des enfants.
- Eu égard aux résultats obtenus par le projet, à l'ampleur du travail des enfants dans les zones d'intervention cibles, vu l'engouement et l'intérêt suscités auprès des populations et la nécessité de consolider les initiatives salutaires développées mais très fragiles (dans les nouvelles localités d'intervention par exemple), il est souhaitable voire très important de poursuivre et de consolider les actions à la fin des présents programmes d'action.

## Annexe 1. Termes de référence (voir Annex I du rapport central)

## Annexe 2. Matrice des instruments d'évaluation standard (revue à l'aide de celle élaborée dans le Rapport initial)

### 3.3 Efficacité

Tableau récapitulatif présentant les principaux résultats (ç.-à-d. les chiffres et résultats qualitatifs) atteints par objectif (attendus et inattendus) ;

Objectifs du projet/critères d'évaluation	Questions d'Évaluation (à partir des TDR ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
<b>Conception et Pertinence</b>	Est-ce que les objectifs du programme sont clairs, réalistes et peuvent être atteints dans les délais fixés et avec les ressources allouées (y compris les ressources humaines?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet participe aux efforts amorcés par le Gouvernement du Mali avec l'accompagnement des différents Partenaires Techniques et Financiers qu'il appuie et renforce.</li> <li>- Il fonde ses actions sur les acquis de l'expérience des projets antérieurs du promoteur,</li> <li>- Un projet pertinent c'est un projet qui a prend en compte les préoccupations et les besoins réels de ses groupes cibles et bénéficiaires. De ce point, le présent projet intervient sur un sujet à la limite d'un drame humain (notamment le travail des enfants dans l'orpaillage traditionnel) surtout que dans la zone où il opère les enfants en question sont, dans une large mesure, des filles.</li> <li>- Au regard de l'ampleur du phénomène il n'est pas évident que les objectifs bien que clairs et réalistes vont être réalisés dans le délai fixé pour les programmes d'action (deux ans). En effet, dans les deux cercles sur trois où le projet intervient, c'est la première fois que des actions concrètes et directes de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes sont menées. Elles méritent donc d'être consolidées.</li> </ul>
	Est-ce que le programme a répondu aux besoins réels des bénéficiaires et des acteurs?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires et aussi par rapport aux besoins d'avancées concrètes au plan politico institutionnel,</li> </ul>
	Le projet est pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires et aussi par rapport aux besoins d'avancées concrètes au plan politico institutionnel,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pertinence du projet est toujours d'actualité. Au Mali, la situation des pires formes de travail des enfants revêt un caractère vicieux, elle semble bénéficier d'une complicité des parents et l'indifférence des communautés dans lesquelles sévissent ces pratiques.</li> </ul>
	Quelle est la pertinence des secteurs/groupes cibles et les lieux choisis pour élaborer les PA sur la base des conclusions des enquêtes de base?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cercles de Bougouni, Kadiolo et Kolondiéba sont les trois cercles d'intervention du projet dans la région de Sikasso,</li> <li>- Les BIT intervient dans le cercle de Kolondiéba depuis quelques années, il a des acquis en terme de structures communautaires et une expérience du terrain,</li> <li>- Tous les secteurs recourant au travail des enfants y sont présents: agriculture, l'orpaillage, le travail domestique etc.</li> <li>- La pauvreté relative des conditions de vie des populations,</li> </ul> <p>Il faut également noter que les secteurs et les lieux d'intervention ont été identifiés suite à une mission de prospection (BIT, Gouvernement, Partenaires sociaux) qui a constaté l'ampleur du phénomène et recommandé l'intervention, conformément aux axes d'intervention du PANETEM.</p>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
<b>Objectif de développement:</b> Contribuer à l'éradication progressive du TI et l'élimination des PFTI de la part des institutions nationales publiques, privées et de la société civile au travers l'exécution de Plans d'Action Nationaux de Lutte contre le TI.		
<b>OI.1. A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest</b>		
1.1 Les institutions et les acteurs sous-régionaux en mesure de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des accords régionaux et multilatéraux relatifs à la traite des enfants	Dans le cadre des accords régionaux relatifs à la traite des enfants quelles sont les avancées opérées entre les acteurs, institutions et société civile depuis le démarrage du projet ? Il y a-t-il des actions de coopération sous régionale en cours ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du Projet, il y'a eu un appui au suivi des accords de coopération notamment les accords de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants signés entre le Mali et la Guinée (2005) d'une part, le Mali et la Côte d'Ivoire (2000) d'autre part. C'est dans ce contexte que le suivi de l'accord Mali/RCI (<b>octobre 2011</b>) a conduit à l'adoption d'un modèle de manuel de procédures de prise en charge des enfants victimes de traite entre la Côte d'Ivoire et le Mali.</li> <li>- Par ailleurs, il y a des démarches auprès des autorités maliennes et sénégalaises pour le suivi de l'accord liant les deux pays (2004) en matière de lutte contre la traite et le trafic transfrontalier des enfants. Le projet appuie cette initiative tant du côté malien qu'au Sénégal.</li> </ul>
1.2 Mécanismes mis en place pour l'échange d'expériences et de soutien entre les pays du Sud	Quelles sont les synergies et actions entreprises dans chaque pays depuis le démarrage du projet? De nouveaux cadres de coopération Sud – Sud établis?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) couvrant la période 2011–2020 avec comme objectif général l'éradication de toutes formes de travail non autorisées des enfants au Mali a été adopté le 08 juin 2011</li> <li>- La mise en œuvre du projet BIT/IPEC-AECID se fait en cohérence avec les autres projets/programmes du BIT en cours au Mali en occurrence les projets TACKLE, DUCTH, et AGRICULTURE)</li> <li>- Le projet a apporté un appui technique et financier à la 4<sup>ème</sup> rencontre de suivi de l'accord de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants du 29 au 31 octobre 2011 à Abidjan en Côte d'Ivoire,</li> <li>- Dans la mise en œuvre des activités du PA2 sur le SOSTEM, des initiatives sont en cours en vue de la responsabilisation des agents de certains services techniques de l'Etat dans l'animation du dispositif SOSTEM. Il s'agit notamment de la santé, de l'éducation, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, du Développement Social. Cette approche participe à la volonté de mobilisation et d'implication des autres services de l'Etat pour une plus grande synergie dans les actions.</li> </ul>
1.3 Il y a une augmentation du nombre de programmes et d'initiatives conjointes dans le domaine de la coopération internationale pour avoir un impact sur l'élimination progressive du travail des enfants	Depuis le démarrage du projet, quelles nouvelles initiatives ont été mises en place, dans chacun des 4 pays, entre acteurs de la coopération internationale?	<p>Des réalisations ont été effectuées dans le cadre de la collaboration inter Agences BIT-OIM à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appui technique à l'atelier national conjoint BIT-OIM sur la création et le renforcement des réseaux d'acteurs pour la prise en charge des enfants victimes de traite au Mali les 16 et 17 novembre 2011 avec pour finalité l'ébauche d'harmonisation d'outils et de procédures de prise en charge, une cartographie des intervenants et une feuille de route pour un travail en réseau.</li> <li>- Un appui technique et financier à l'atelier régional conjoint BIT-OIM sur la création et le renforcement des réseaux des acteurs chargés de la prise en charge des enfants victimes de traite et autres formes de PFTE du 04 au 09 mars 2012 en Guinée Bissau.</li> <li>- La collaboration et le partenariat entre le projet et celui de l'ONUDC en matière de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la coopération intersectorielle pour une meilleure assistance aux victimes de la traite des personnes.</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
<b>2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE auront été renforcées</b>		
2.1 La prévention nationale et les Commissions sur l'élimination du travail des enfants sont renforcées et capables de fonctionner de manière autonome	Dans chacun des 4 pays, existe-t-il une commission nationale et quel est son degré de fonctionnalité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau institutionnel, il y'a eu la création de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) auprès du Ministère du Travail et de la Fonction Publique par l'Ordonnance n°10-036/P-RM du 05 août 2010 ratifiée par la loi n°10-050 du 23 décembre 2010 et complétée par deux décret d'application : <ul style="list-style-type: none"> <li>· le Décret n°10-474/P-RM du 20 septembre 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la CNLTE.</li> <li>· Le Décret N°10-478/P-RM du 20 septembre 2010 déterminant le Cadre organique de la CNLTE.</li> </ul> </li> <li>- Le projet a apporté une assistance technique à l'animation de l'exercice de planification stratégique de la Cellule et l'a appuyée dans la mise en œuvre de ses plans d'action annuels ainsi que l'exécution du programme d'action directe sur le SOSTEM (Système d'observation et de suivi du travail et de la traite des enfants au Mali).</li> <li>- Les capacités de la Cellule sont en construction et elle est de plus en plus fonctionnelle. En tant que structure créée par loi et service rattaché à la Direction Nationale du Travail en 2013, elle va pouvoir bénéficier des financements du budget de l'Etat et lever des subventions.</li> <li>- En termes de cadres de concertation, il faut souligner l'existence d'un Comité Directeur National de lutte le travail des Enfants (CDN, crée en 1998 et consolidé en 2010), un Comité National de Suivi des Programmes de Lutte contre la traite des enfants (2006) et un Comité national de Coordination des actions de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (2011).</li> </ul>
2.2 La Cellule de lutte contre le travail des enfants au sein des ministères du Travail est renforcée et capable de fonctionner de manière autonome	Quelle est la situation de cette cellule dans chaque pays et quelles actions ont été entreprises par le projet pour les renforcer?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants est de plus en plus fonctionnelle au Mali. La consolidation de son statut par une loi l'a renforcée au plan politique et juridique. Elle va bénéficier d'une allocation budgétaire en 2013 et pourra jouer pleinement son rôle de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants.</li> <li>- Le projet BIT/IPEC-AECID a contribué au renforcement des capacités du personnel de la Cellule (au niveau national et régional) en matière de planification, de mise en œuvre et de gestion des activités à travers l'exécution du programme d'action SOSTEM et continue de lui apporter un appui – conseil pour de la mise en œuvre du PANETEM.</li> <li>- Il faut aussi souligner l'appui au renforcement des capacités techniques du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques assimilées crée pour l'élaboration des rapports de suivi périodique et la production de son plan de travail.</li> <li>- D'autres actions et initiatives de renforcement de capacités sont apportés à travers l'animation de cadres d'échanges, de concertations et de participation aux rencontres des partenaires dans le cadre des réunions du Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants (CDN), de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) afin d'apporter l'appui et de l'expertise du projet.</li> </ul>
2.3 Les plans nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants sont mis en œuvre et consolidés	Quelle est la situation dans chacun des 4 pays par rapport au Plan National? Dans les pays où il existe, quelles sont les avancées dans leur application?	<p>La Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) a été adopté par le Gouvernement le 08 juin 2011. Il couvre la période 2011 – 2020. Sa finalité serait l'éradication de toutes les formes de travail non autorisées des enfants au Mali. Comme avancées, il peut être retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la mise en place d'un comité national de suivi de la mise en œuvre,</li> <li>· la mise en place d'un comité national pour l'organisation d'une table ronde pour la mobilisation des ressources,</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification (amorce) des activités s'inscrivant dans le cadre du PANETEM auprès des autres départements ministériels,</li> <li>• le renforcement des capacités des acteurs et partenaires sur le travail des enfants,</li> <li>• la mise en œuvre d'un programme d'action sur l'orpaillage traditionnel et l'extension du SOSTEM (système d'observation et de suivi du travail et de la traite des enfants) dans la région de Sikasso</li> <li>• l'élaboration en novembre 2012 d'un plan de relance de la mise en œuvre du PANETEM (décembre 2012 – juin 2013) axé sur l'information des acteurs et l'organisation d'une table ronde.</li> <li>- La réalisation d'actions de plaidoyer à travers le Comité National de Lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ayant abouti à l'adoption par l'Assemblée Nationale du Mali, le 28 juin 2012, d'une loi portant sur la lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées. (loi n°2012 – 023/ du 12 juillet 2012 RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES ET LES PRATIQUES ASSIMILEES)</li> <li>- L'appui au renforcement des capacités de <b>462 acteurs (135 femmes et 327 hommes)</b> des services techniques, des partenaires sociaux, du SNU, de la société civile, des médias, des membres des comités locaux et communaux de vigilance (CLV et CCV) et des structures focales SOSTEM sur le travail des enfants et ses pires formes à travers l'organisation de douze (12) ateliers et séminaires de formation tant au niveau national, régional que local.</li> </ul>
2.4 Les comités locaux pour le suivi du travail des enfants sont en mesure de fonctionner de manière autonome	Dans les pays où ils existent, est-ce que les comités locaux sont opérationnels? Quels sont ses membres et manière d'opérer?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans chaque localité d'intervention des programmes d'action directe, un dispositif structuré autour des Comités Locaux de Vigilance (CLV) et des Comités Communaux de Vigilance (CCV), des Structures Focales (SF), le Point Focal Régional Travail des Enfants (PF RTE) existe. Ce sont au total dix (10) CLV et quatre (4) CCV qui ont été créés dans le cadre des actions du projet et sont opérationnels dans les villages et sur les sites d'orpaillage et dans le cercle. Ils sont composés des représentants de l'ensemble des couches socio professionnelles des localités (10 au maximum) et réalisent outre des actions d'information et de sensibilisation des populations, des activités de retrait, d'insertion et de suivi des enfants, en étroite collaboration avec les autorités locales. Ils tiennent en plus des réunions périodiques d'information et de planification de leurs activités.</li> <li>- Les Points Focaux Travail des Enfants sont structurés du niveau cercle-région-national. Ils assurent la coordination et la documentation des activités d'observation et de suivi des enfants vulnérables et/ou victimes du travail des enfants.</li> </ul>
2.5 Les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays de la sous-région ont défini la prévention et l'éradication du travail des enfants comme l'un des domaines de travail institutionnels	Dans chacun des 4 pays, comment sont impliqués les syndicats et patronales dans la lutte contre le TI et ses pires formes? Quels sont les engagements pris depuis le démarrage du projet?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Mali, le patronat et les syndicats de travailleurs (CNPM, UNTM et CSTM) sont membres du CDN. Il existe un Point focal travail des enfants au niveau de chacune de ces organisations, ce point focal a une fonction d'interface entre sa structure et les instances en charge de la lutte contre le travail des enfants.</li> <li>- Les responsables syndicaux de chacune de ces organisations à travers (une trentaine par organisation) ont été formés par le projet et ont élaboré des plans de travail suite aux ateliers de renforcement de leurs capacités appuyés par le projet. A travers ces plans de travail de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, les partenaires sociaux (CNPM, UNTM et CSTM) et les professionnels de la communication se sont engagés entre autres à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du plaidoyer et du lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PANETEM,</li> <li>• mettre en place de points focaux contre le travail des enfants au niveau des structures régionales et locales des syndicats d'employeurs et de travailleurs,</li> </ul> </li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
2.6 Les statistiques sur le travail des enfants sont produites et régulièrement disponibles	Quelle est la situation des statistiques sur le TI dans chacun des pays? Quelle est la périodicité de leur production?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre la formation des responsables syndicaux sur le SOSTEM et des journalistes sur le PANETEM,</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y'a des besoins réels d'enquêtes sur certains secteurs particuliers en raison de l'ampleur qu'ils sont entrain de prendre (orpaillage traditionnel, travail domestique, économie informelle, l'impact du contexte sociopolitique actuel du pays sur la situation de travail des enfants),</li> <li>- Toutefois, il existe des études nationales sur la traite et le travail des enfants qui datent de mai 2006 et de décembre 2006. Ces enquêtes non pas encore été actualisées alors qu'en principe elles doivent l'être après cinq ans.</li> </ul>
2.7 Des études spécifiques sur certains des PFTE et d'autres sujets d'intérêt sont disponibles dans chaque pays.	Est ce que des études spécifiques sur les PFTE sont disponibles? Quelle a été la contribution du projet dans ce sens?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EMP n'a pas constaté d'études spécifiques mais il y a des besoins réels d'enquêtes pour approfondir les connaissances le secteur de l'orpaillage traditionnel, le travail domestique, l'économie informelle et maintenant les enfants dans les conflits armés)</li> <li>- Une étude transfrontalière relative à la situation de travail des enfants dans les sites d'orpaillage a été réalisée en 2009 au Burkina-Faso, au Mali et au Niger. Le rapport de cette étude Volet Pays Mali a été validé par le CDN 17 mars 2010 et est disponible.</li> </ul>
2.8 Le suivi des "observatoires" des pires formes de travail des enfants conçu et transféré aux institutions compétentes dans chaque pays	Est ce qu'il y a eu ces transferts d'observatoires (OIT/IPEC?) vers des institutions nationales? Quelle est la situation des institutions responsables de garantir une continuité et suivi dans la lutte contre le TI ? De quels mécanismes de financement disposent-elles?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec la création de la CNLTE, l'adoption par le Gouvernement le 08 juin 2011 du Plan d'Action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM), la CNLTE a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner, évaluer et suivre l'ensemble des actions relatives à la lutte contre le travail des enfants,</li> <li>• Proposer des mesures et stratégies de lutte contre le travail des enfants,</li> <li>• Collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les facteurs favorisant le travail des enfants,</li> <li>• Evaluer les conditions de travail des enfants et leurs conséquences sur leur développement physique et moral,</li> <li>• Créer et mettre à jour une base de données sur le travail des enfants</li> <li>• Renforcer les capacités des différents acteurs,</li> <li>• Elaborer, présenter et diffuser un rapport national annuel sur le travail des enfants.</li> </ul> </li> <li>- Le PANETEM sera financé à partir des contributions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budget de l'Etat à partir d'une inscription au budget national ;</li> <li>▪ Collectivités décentralisées</li> <li>▪ Secteur privé</li> <li>▪ Assemblées Consulaires</li> <li>▪ ONG internationales et nationales</li> <li>▪ PTF</li> <li>▪ PNUAD</li> </ul> </li> </ul> <p>L'appui des PTF s'effectuera soit par Appui Budgétaire Général (ABG), soit par Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS), soit par financement direct de certaines activités du plan d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La consolidation et l'extension du SOSTEM dans la région de Sikasso. En effet, suite au transfert à la CNLTE du SOSTEM en vue de son extension dans la région de Sikasso, après son expérimentation dans les régions de Sikasso,</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
		<p>Ségou et Mopti à travers une ONG nationale, GUAMINA (2008 -2010). Aussi, à travers sa mise en œuvre par la Cellule, le SOSTEM est entrain de devenir un instrument fonctionnel et efficace de suivi du travail des enfants dans le cadre du PANETEM. Aussi, à travers les différentes structures de mise en œuvre du Système créées et ou renforcées du niveau local et national, des actions concrètes d'observation et de suivi en vue du retrait et de la réinsertion des enfants sont réalisées par des équipes d'observateurs. Elles sont organisées et ont pour mission d'effectuer des visites sur tous les lieux susceptibles d'accueillir des enfants au travail, de les identifier et de développer des stratégies de retrait et de réinsertion à travers un réseau d'alliance et de partenariat entre acteurs. Une base de données pour le suivi du travail des enfants « observatoire » est en cours de conception</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources budgétaires de l'Etat et des collectivités, l'accompagnement des PTF.</li> <li>- L'axe 5 du PANETEM porte sur la Collaboration, le partenariat et la mobilisation de ressources prévoyant entre autres l'inscription dans les PDSEC des communes des actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants ; la mise en réseau des comités communautaires de vigilance</li> </ul>
<p>2.9 La ratification des Conventions 138 et 182 et l'adaptation au plan législatif et l'exécution en vertu de ces Conventions ont été promues</p>	<p>Quelle est la situation dans chacun des 4 pays de la ratification des Conventions 138 et 182? Quelles actions ont été entreprises par le projet pour favoriser ce processus?</p>	<p>En plus de la ratification des C138 (ratifiée le 11 mars 2002) et 182 (ratifiée le 14 juillet 2000), beaucoup d'autres textes sont promus relativement à l'abolition des PFTE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Convention relative aux droits de l'Enfant (CDE), ratifiée le 29 août 1990,</li> <li>- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, ratifiée le 03 juin 1998,</li> <li>- La Constitution du Mali du 25 février 1992 (Art. 1er)</li> <li>- La Loi N°92-020 du 23 sept. 1992 portant Code du Travail et ses textes d'application, le Décret 96-178 et l'Arrêté 96-1566 (Art. L 185 à L189, Art. D189-14 à D189-37), interdisant le travail des enfants même en tant qu'apprenti avant l'âge de 14 ans</li> <li>- L'Arrêté N°09-0151/MTFPRE-SG du 4 février 2009 complétant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans</li> <li>- La Loi n° 01-079 du 20 août 2001 portant Code pénal,</li> <li>- La loi de création de la CNLTE et le Décret créant le Comité traite des personnes</li> <li>- La loi n°2012 – 023/ du 12 juillet 2012 relative a la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Le projet a fait le plaidoyer et appuyé le comité national contre la traite par la formation de ses membres.</li> </ul>
<p>2.10 Les acteurs clés formés pour se mobiliser en faveur de la prévention et de l'éradication du travail des enfants</p>	<p>Dans chacun des 4 pays, combien d'interlocuteurs institutionnels et de la société civile dans la lutte contre le TI, ont été formés et sont actifs ? Comment est-ce qu'ils ont été formés dans le cadre du projet?</p>	<p>Au Mali, plusieurs acteurs sont actifs dans la lutte contre le travail des enfants, il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les partenaires de la coopération internationale :</b> OIT/ UNICEF / OIM / OMS / AECID / PNUD / PAM / FAO / UE / ONUDC</li> <li>- <b>Les Acteurs institutionnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lutte contre le Travail des enfants :</b> Ministère du travail / Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants / Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des enfants, Comité de pilotage du projet,</li> <li>• <b>La promotion et la défense des Droits de l'Enfance :</b> Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant (MFPFE),</li> <li>• <b>L'Education :</b> Ministère de l'Education Nationale,</li> <li>• <b>La Formation professionnelle :</b> Directions Nationales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, FAFPA,</li> </ul> </li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
		<p>APEJ,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Traite</b> : Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant (MFPFE), Ministère du Travail et Ministère de la Justice.</li> </ul> <p>- <b>Les partenaires sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM),</li> <li>• L'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM),</li> <li>• La Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) /</li> </ul> <p>- <b>Les Acteurs de la société civile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ONG GUAMINA,</li> <li>• L'ONG Jièkataaniè,</li> <li>• L'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs,</li> <li>• Le Réseau des Journalistes et Communicateurs contre le travail et la traite des enfants (RECOJOTE)</li> </ul> <p>- Il y'a eu le renforcement des capacités de <b>462 acteurs (135 femmes et 327 hommes)</b>.</p>
<b>3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE</b>		
3.1 L'Agenda de l'éducation nationale comprend la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif précis,	Quelles actions ont été démarrées par les institutions de chacun des 4 pays pour intégrer la prévention du TI dans l'agenda de l'Education? Quel a été le rôle du projet?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) couvrant la période 2011–2020 est un programme fédérateur des efforts pour l'élimination du travail des enfants. C'est un pas décisif dans la lutte contre le travail des enfants et un instrument majeur pour la CNLTE.</li> <li>- Par endroit, l'administration en charge de l'éducation a évoquée la réalisation de leçon modèle sur le travail des enfants et ses pires formes à l'endroit des élèves des localités du projet.</li> <li>- Au niveau régional et local, le projet travaille avec les directions des écoles, les Centres d'Animation Pédagogique et les Académies de l'Enseignement pour la prise en compte du travail des enfants dans les politiques et plans de l'éducation.</li> <li>- An niveau national, des démarches sont en cours pour intégrer les leçons modèles sur le travail des enfants dans les programmes d'enseignement de l'éducation. Aussi, la mise en œuvre du BIT/IPEC-AECID se fait en étroite cohérence avec le projet TACKLE dédié exclusivement à l'élimination des PFTE par l'éducation.</li> </ul>
3.2 Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local comprennent la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif avec des indicateurs et un groupe cible	Est ce que les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local incluent une mention sur la prévention et l'éradication du TI? Est ce que le projet ou ses interlocuteurs ont pu travailler dans ce sens et avec quels résultats?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'issue de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> cadre stratégique (2001 – 2006), un second CSLP, celui de la 2<sup>ème</sup> génération (2007-2011), dénommé «Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR), a été adopté par le Gouvernement malien en décembre 2006.</li> <li>- La 3<sup>ème</sup> génération du CSCR, (2012 – 2017) avec la contribution technique des acteurs du projet prévoit la prise en compte du travail des enfants.</li> <li>- Les programmes CSCR sont essentiellement focalisés sur l'atteinte des OMD. Ils sont orientés également sur l'Etude Nationale Prospective (ENP) «Mali 2025», réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération.</li> <li>- Le CSCR est un cadre de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social du Mali et constitue un référentiel pour les Partenaires Techniques et Financiers dans leurs appuis, notamment budgétaires, au Mali.</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
3.3 Le grand public conscient des conséquences négatives du travail des enfants et de ses pires formes.	Quelles activités et initiatives de diffusion et de sensibilisation ont été menées? Qui étaient les destinataires et les organisateurs?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une prise de conscience sur la situation de travail des enfants et les PFTE est perceptible. Les parents, les autorités communautaires, locales et scolaires sont unanimes à reconnaître que le travail des enfants est illicite et sont de plus en plus attentifs sur la question même s'il s'agit des propres enfants des auteurs.</li> <li>- A Kolondièba, sur initiative et implication personnelles du maire, les activités du projet ont été étendues à une commune voisine, avec la mise en place des structures de surveillance et leur dotation en équipements.</li> <li>- A Bougouni, une commune a rejoint le partenariat et est entrain de mettre en œuvre les actions du projet. Elle a mis en place les CLV, les CCV pour l'observation et le suivi de la situation des enfants. Les réalisations sont régulièrement documentées.</li> <li>- Des milliers de personnes (hommes, femmes et enfants) ont été touchées, informées et sensibilisées par le projet tant au niveau national que local à travers: <ul style="list-style-type: none"> <li>• des campagnes de sensibilisation sur le TE lors des commémorations des différentes éditions de la Journée Mondiale contre le travail des enfants (12 juin),</li> <li>• des séances d'IEC (des sketches, des émissions radios),</li> <li>• des sessions de formation,</li> <li>• des articles de presse,</li> <li>• les missions d'appui et de suivi des activités,</li> </ul> </li> </ul>
<b>4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants</b>		
4.1 Les collectivités locales, les institutions décentralisées et les communautés intègrent dans leurs plans le thème de la prévention du travail des enfants.	Comment participent les collectivités locales, institutions décentralisées et les communautés au projet et son objectif de lutte contre le TI? Quelles activités ont été lancées dans le cadre de leurs compétences?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un éveil des consciences et une mobilisation générale autour du phénomène du travail des enfants et de ses pires formes à travers des campagnes d'IEC (information-éducation-communication), de plaidoyer et lobbying sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) sont perceptibles dans les localités d'intervention du projet,</li> <li>- Les activités lancées dans le cadre de leurs compétences portent sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification avec la mise en place d'équipes d'observateurs (CLV et CCV), la formation aux techniques d'observation par les CLV et les CCV, la réalisation de missions terrain d'observation et d'identification des enfants victimes de PFTE, la documentation transmission et le partage de l'information,</li> <li>• L'orientation par la soustraction des enfants découverts et exposés aux dangers, leur orientation vers les services appropriés, la construction de réseaux de partenaires, l'élaboration et l'adoption ses procédures à suivre (partenaires/communautés),</li> <li>• La prévention et la protection par la visite des lieux de travail pour connaître les dangers pour les enfants (champs, gares routières, marchés, ateliers d'artisans, domiciles, sites d'orpaillage etc.).</li> <li>• La formalisation de la création de CLV et de CCV par des actes administratifs du maire,</li> <li>• La surveillance des points stratégiques et les institutions par l'observation des enfants pour s'assurer qu'ils fréquentent l'école, que les solutions de remplacement appropriées ont été proposées, le mise à disposition de Conseillers pédagogiques pour appuyer les agences d'exécution dans le suivi des enfants à l'école.</li> <li>• Le contrôle et la vérification de la qualité des informations générées par l'observation et le suivi pour assurer leur crédibilité et exactitude.</li> <li>• La diffusion de l'information sur la mise en application des lois, la mise à disposition des fonctionnaires pour</li> </ul> </li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
		<p>l'application des lois, l'information du public sur les violations des lois relatives au travail des enfants (exemple la liste des travaux dangereux), au niveau local, régional et national.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La contribution à la législation, aux politiques et à la planification par l'utilisation des informations et données pour réviser et promouvoir les lois et les politiques visant à combattre le travail des enfants comme par exemple la révision de la liste des travaux dangereux.</li> </ul>
4.2 Des programmes «modèles» de prévention des PFTE mis en œuvre dans les municipalités et les communautés les plus vulnérables	Quels programmes ont été mis en marche dans ce cadre décentralisé?	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'extension du SOSTEM à travers le PA2 est un programme d'observation et de suivi des enfants vulnérables et victimes des PFTE à travers les CLV, les CCV, les structures focales, les PFRTE, la CNLTE, les collectivités, les services déconcentrés de l'Etat du niveau local et national.</li> <li>Les structures locales de vigilance sont consacrées par des actes administratifs des maires. Elles sont composées de représentants de différentes organisations socioprofessionnelles notamment les autorités communautaires, les transporteurs, les comités de gestion scolaires, les chasseurs etc.</li> </ul>
<b>5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés</b>		
5.1 Des programmes d'action directe pour l'éradication des PFTE exécutés	Dans chacun des 4 pays, quels sont les programmes d'actions directes mis en œuvre et leurs réalisations concrètes?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au Mali deux programmes d'actions directes de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes, axés sur des domaines prioritaires d'intervention du PANETEM (<b>Axe 4 et 6</b>), sont mis en œuvre sur le terrain.</li> <li>Les réalisations enregistrées dans la mise en œuvre des PA sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PA1 intitulé « <i>Prévention, retrait et réinsertion socio professionnelle de 1 000 enfants à risque ou victimes de pires formes de travail dans les petites exploitations minières traditionnelles de la région de Sikasso (deux ans : mars 2011 – mars 2013)</i> »</li> </ul> </li> </ul> <p>Au total ce sont <b>1083 enfants</b> (648 garçons et 435 filles) qui ont été empêchés ou retirés des PFTE dans ce secteur à travers des services d'éducation et de formation professionnelle dont : <b>752 enfants</b> (450 garçons et 302 filles) mis en situation de prévention et <b>331 enfants</b> (198 garçons et 133 filles) retirés des PFTE dans l'orpaillage traditionnel. En outre, <b>300 autres enfants</b> (200 garçons et 100 filles) ont été empêchés de tomber dans les PFTE dans ce secteur à travers des services non éducatifs. Il s'agit d'enfants qui ont été informés et sensibilisés de façon soutenue sur le travail des enfants et ses pires formes à l'occasion du 12 juin 2011 à travers les tables rondes, les jeux concours, l'organisation de compétition sportive etc (avant, pendant et après).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PA2 « <i>Appui à l'extension du Système d'Observation et de Suivi du travail et de la traite des enfants (SOSTEM) dans la région de Sikasso</i> » (deux ans : septembre 2011 – août 2013) » en vue de son intégration comme outil de suivi du travail des enfants dans le PANETEM</li> </ul> <p>Comme résultats à ce stade de la mise en œuvre du programme sur le SOSTEM ce sont <b>511 enfants (304 garçons et 207 filles)</b> qui ont été mis en situation de prévention ou retirés des pires formes de travail des enfants (agriculture, orpaillage traditionnel, travail domestique notamment) à travers l'offre de services d'éducation, de formation professionnelle et de retour en famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au total, les réalisations enregistrées dans la mise en œuvre des deux PA sont entre autres <b>1 894 enfants (1 152 garçons et 742 filles)</b> mis en situation de prévention et ou retirés des PFTE à travers des services d'éducation, de formation professionnelle et d'autres services notamment l'accompagnement en famille.</li> </ul>
5.2 Les modèles réussis	Dans le cadre des programmes	- Le projet a capitalisé les expériences des initiatives précédentes exécutées par les projets antérieurs du BIT/IPEC et

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
d'intervention directe contre les PFTE sont documentés, diffusés et transmis aux institutions compétentes	d'action directe mis en œuvre, est ce que le projet a prévu des mécanismes de capitalisation de ces expériences?	<p>celles d'autres intervenants. De la même manière, il est entrain de s'organiser et de structurer l'intégration des expériences en cours dans le projet actuel. En termes de mécanisme, cette activité se structure de la manière ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de capacités et la responsabilisation des acteurs dans le cadre des structures comme les CLV, les CCV, les SF et les PF,</li> <li>• L'application des apprentissages et l'exercice des responsabilités (pratique),</li> <li>• L'intégration des expériences, les leçons et enseignements d'un réseau,</li> <li>• La généralisation des démarches et supports probants,</li> </ul>
<b>Efficacité</b> <b>2. Environnement favorable</b>	Est-ce que le programme est en train d'atteindre ses objectifs et résultats énoncés dans le document de projet ? Sinon, quels étaient les facteurs qui ont contribué au retard du programme et étaient-ils justifiables ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Mali, il peut être constaté que l'environnement juridique, institutionnel et sociopolitique est favorable aux activités du projet.</li> <li>- Les activités du projet sont mises en œuvre dans un cadre de partenariat élargi et structuré du niveau national aux niveaux local et communautaire,</li> <li>- Avec l'adoption des textes relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la CNLTE, au PANETEM et beaucoup d'autres législatifs et réglementaires, ainsi que les documents techniques le cadre est désormais pour la réalisation des objectifs du projet.</li> <li>- Au niveau des Programmes d'Action directes, les avancées sont tout aussi perceptibles en termes de nombre d'enfants empêchés et/ou retirés des PFTE ainsi que d'aptitudes créées au niveau des populations des zones bénéficiaires.</li> </ul> <p>Toutefois des contraintes et défis existent relativement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attitude et la perception des populations sur le travail des enfants,</li> <li>- L'amélioration des possibilités d'accueil et d'orientation des enfants empêchés et/ou retirés des PFTE,</li> <li>- L'animation des institutions créées et l'application des textes conséquents,</li> </ul>
	Comment le programme est-il en train de surmonter les obstacles (prévus et imprévus) qui surgissent tout au long du processus de mise en œuvre ? Est-ce que l'équipe du programme a pu adapter le processus de mise en œuvre en vue de surmonter ces obstacles sans affecter l'efficacité du programme ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le discours officiel ne présente pas de résistance aux activités du projet. Cependant le défi persiste quant à accorder les pratiques d'avec ce discours.</li> <li>- L'équipe du programme est entrain de mettre l'accent sur la communication avec les populations, afin de susciter une plus grande mobilisation et adhésion des ressources locales (autorités politiques, administratives, communautaires, traditionnelles etc.).</li> <li>- Dans le cadre de cette stratégie de communication rapprochée des missions de suivi et de supervision ont permis au projet d'avoir le soutien de certaines autorités administratives et politiques pour relayer ses efforts au niveau des communautés et de poursuivre la mise en œuvre des activités du programme.</li> <li>- L'appui à la promotion des AGR participe à cette volonté de l'équipe du projet de pourvoir tant soit peu aux besoins de revenus des parents afin de laisser les enfants poursuivre les études.</li> </ul>
	Quelle est la pertinence et l'efficacité des études commanditées par le programme par rapport aux débats nationaux sur le travail des enfants?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EMP n'a pas constaté d'études spécifiques commanditées par le projet dans ce sens. Cependant, le projet participe et soutient les réflexions sur la nécessité d'actualiser l'enquête nationale sur le travail des enfants (2006). En outre, le projet est en discussions avec la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des enfants par rapport à la réalisation d'enquêtes « sur le travail des enfants dans les petites exploitations minières traditionnelles » et sur « l'impact de la crise sur le travail des enfants ».</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
<b>Efficacité</b> <b>3. Les interventions ciblées (action directe)</b>	Quels ont été les critères de sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution des projets?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénéficiaires des activités du projet BIT/IPEC-AECID sont les enfants travaillant déjà sur les sites ou à risque d'y travailler, en âge d'être scolarisés et ou ayant abandonnés l'école en tenant compte notamment de la vulnérabilité de leurs familles. Ces choix ont été fait suite une enquête rapide à base de questionnaires réalisée au niveau de chaque site et/ou village afin de déterminer le nombre d'enfants à risque ou victimes de PFTE y compris ceux en âge d'être scolarisés, les enfants déscolarisés ou ayant dépassé l'âge de la scolarisation formelle. Les critères d'indigence pour la sélection des enfants à risque ont porté entre autres :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les enfants qui n'ont pas accès aux trois repas par jour, aux soins médicaux et à l'eau potable</li> <li>• les enfants qui sont sans attache familiale</li> <li>• les enfants abandonnés</li> <li>• les enfants en rupture avec la société</li> <li>• les enfants dont les parents ne sont pas propriétaires terriens</li> <li>• les enfants dont les parents ne disposent pas d'équipements agricoles</li> <li>• les enfants dont les parents ne sont pas à mesure de payer les impôts et taxes.</li> </ul> </li> <li>- Quant aux agences d'exécution, elles ont été retenues sur recommandation du Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants et des partenaires sociaux (CNPM, UNTM et CSTM) en raison de leurs expériences antérieures avec l'IPEC et le CDN.</li> </ul> <p>En effet, plusieurs partenaires (gouvernementaux, sociaux et de la société civile) ont participé à la mission de prospection et à la session du Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants qui est l'instance habilitée à approuver les programmes d'actions et les agences d'exécution.</p>
	Quelle a été l'efficacité des différents programmes d'action mis en œuvre et leur contribution aux objectifs immédiats du programme. Est-ce que les capacités des organismes et organisations communautaires ont été renforcées ? Est-ce que l'ensemble des personnes cibles a été atteinte ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux programmes d'action ont permis d'étendre les actions de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes à deux nouveaux cercles dans la région de Sikasso d'une part, de mettre en place et d'assurer le fonctionnement de structures à base communautaires (Comités locaux et communaux, structures focales) d'autre part. Ces structures sont opérationnelles au niveau des villages et dans les communes. Elles fonctionnent en tant qu'organes relais de la Cellule en menant des actions de prévention, de retrait et de d'orientation des enfants à risque ou victimes de pires formes de travail.</li> <li>- Les membres des structures communautaires ont été formés sur le travail des enfants et ses pires formes ainsi que sur les stratégies appropriées pour les combattre. Ils ont en outre reçu des formations sur les techniques d'identification, d'observation, d'orientation et de suivi des enfants.</li> <li>- Toutefois, les formations de ses structures sur la base de représentation (quelques membres au nom du groupe) présentent des limites en raison des difficultés de restitution. Il faut aller vers des formations pour tous et surtout former des noyaux de formateurs locaux à cet effet.</li> </ul>
	Quels types d'avantages les bénéficiaires cibles ont-ils obtenus ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants bénéficiaires mis en situation de prévention et ou retirés des pires formes de travail ont été sauvés des PFTE, inscrits pour certains à l'école (ceux qui ont l'âge d'aller à l'école) ou placés en formation professionnelle par apprentissage auprès des maîtres artisans des localités d'intervention. Outre l'éducation, ces enfants sont informés et sensibilisés, régulièrement sur les dangers liés au travail des enfants.</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
	Est ce qu'il a eu, le cas échéant, des mesures prises pour assurer l'accès des filles aux services et aux ressources?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains parents ont bénéficié de l'appui pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) afin de générer des ressources pour assurer la scolarisation des enfants.</li> <li>- Les activités d'information et de sensibilisation incluent des messages sur la scolarisation des filles, les autorités locales en charge de l'éducation sont entretenues régulièrement sur ce sujet de l'accès des filles à l'école. Ces efforts se situent dans le cadre global de la Politique Nationale Genre (PNG) en cours dans le pays.</li> <li>- Les bénéficiaires des AGR à près de 80% sont constitués par des femmes cela afin de les inciter à envoyer plus de filles à l'école et de les laisser poursuivre les études,</li> </ul>
<b>Efficiace</b>	Comment a été gérée la partie touchant aux ressources humaines dans la marche du projet (recrutement, abandons, stabilité du personnel, etc.)?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Mali, le projet fonctionne avec la même équipe de départ (Coordonnateur, Assistantes financière et administrative), excepté le chauffeur qui est parti du BIT. Cette équipe a été recrutée sur la base de leurs expériences respectives notamment au niveau du BIT/IPEC. Aussi, un système de cost-sharing avec le projet TACKLE concernant les assistantes a permis d'amoindrir les coûts et d'être plus efficace.</li> <li>- Les ressources sont allouées en fonction des requêtes relatives à des actions précises adressées à la coordination régionale du projet en fonction de la distribution des actions retenues dans les plans de travail annuel. La procédure comprend un contrôle à priori et un contrôle à posteriori fondé sur les pièces. La gestion du budget se fait au niveau régional. Les provisions pour charges de fonctionnement du bureau au Mali sont faites annuellement sur la base d'une prévision de dépenses relatives aux frais commun.</li> <li>- Sur la base du budget total des deux PA y compris la contre partie des agences d'exécution (129.143.115FCFA) et le nombre d'enfants prévus soit un total de 2.500 enfants, le coût unitaire pour empêcher et/ou retirer un enfant des PFTE peut être estimé à 51.657 FCFA pour la durée du projet, environ 25.000FCFA par an par enfant.</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	Est-ce que le projet a eu une exécution selon les temps prévu?  Dans quelle mesure a été définie et planifiée une stratégie progressive avec des mesures pour assurer la durabilité (ç.-à-d. la participation du gouvernement). Indiquer si ces stratégies ont été articulées/explicites aux acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Excepté le retard au démarrage, le projet a été exécuté au Mali conformément au plan de travail y compris dans les programmes d'action sur le terrain qui sont mis en œuvre conformément à leurs plans de travail périodiques.</li> <li>- Depuis son démarrage, le projet a inscrit ses actions dans le cadre de la mise en œuvre du PANETEM. En effet le démarrage du projet a coïncidé avec la validation technique du PANETEM et le BIT/AECID a depuis œuvré pour l'adoption politique du PANETEM. Pour ce faire, il a non seulement appuyé la mise en place et le fonctionnement d'un groupe d'appui pour son adoption (constitué essentiellement des syndicats d'employeurs et de travailleurs) mais aussi et surtout recruté un consultant pour prendre en compte les observations de la rencontre interministérielle (mars 2011) afin de faciliter son adoption qui a eu lieu le 08 juin 2011, en conseil des ministres.</li> <li>- Les deux programmes d'action mis en œuvre au Mali s'inscrivent dans le cadre de l'axe 4 et 6 du PANETEM. Ils ont été identifiés et retenus en étroite collaboration avec le CDN (gouvernement et partenaires sociaux). Il en a été ainsi pour la sélection des agences d'exécution.</li> <li>- Le projet poursuit le renforcement de capacités techniques de la Cellule (formation du personnel, formation en planification stratégique, mise en œuvre de programme d'action etc) qui est l'institution gouvernementale en charge de coordonner les actions de lutte contre le travail des enfants.</li> <li>- Il y'a eu récemment une rencontre entre le BIT/AECID et le Gouvernement sur les stratégies pour impulser la mise en œuvre du PANETEM.</li> <li>- Il y a des cadres de concertation et des rencontres régulièrement tenue avec le Ministère du Travail (Direction nationale</li> </ul>

Objectifs du projet	Questions d'Évaluation (à partir des TDRs ou identifiés autrement)	Description de l'état de la question
	<p data-bbox="488 347 813 659">Dans quelle mesure les interventions du programme destinées à retirer les enfants et les protéger contre l'exploitation au travail ont eu des effets durables sur les bénéficiaires? Est-ce que le résultat des enfants retirés ou protégés sera prolongé ou faut-il des interventions supplémentaires ?</p> <p data-bbox="488 715 813 962">Est-ce que la dimension genre a été ou est train d'être prise en compte en ce qui concerne la durabilité du programme ? Indiquer si des mesures ont été prises pour sensibiliser les institutions locales et les groupes cibles sur ces questions?</p> <p data-bbox="488 1018 813 1168">Qu'est ce que le programme a pu faire dans la mobilisation des ressources pour la poursuite des efforts en cours, ainsi que pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le cadre des PAN?</p>	<p data-bbox="891 292 2040 347">du Travail et Cellule notamment) pour échanger sur la mise en œuvre des actions et les perspectives avec la nécessité d'œuvrer pour la durabilité des actions.</p> <ul data-bbox="846 355 2040 1121" style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'instant (les programmes sont en cours), les enfants mis en prévention et ou retirés des pires formes de travail des enfants sont à l'école et auprès des maîtres artisans, ils sont suivis. Des stratégies sont en outre développées pour assurer leur maintien à l'école et en formation (plaidoyer, AGR, implication des Comités de Gestion Scolaires, mise en place et renforcement des comités communautaires, identification de structures d'accueil et acteurs impliqués en vue de création d'alliances fortes et opérationnelles etc.).</li> <li>- Les résultats obtenus en termes d'enfants protégés et retirés doivent être soutenus par des interventions supplémentaires pour consolider les actions et s'assurer de leurs impacts et effets réels, en raison même de l'amorce réelle de l'extension des actions directes à certaines nouvelles localités et de l'intérêt et le l'adhésion suscités au niveau des populations bénéficiaires. En effet, autant il y a une amorce d'éveil des consciences, autant il y a des structures mises en place, autant il faudra renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces structures en termes de connaissance de leurs rôles et de leurs responsabilités et œuvrer à un vrai réseautage e pour assurer une pérennisation et l'appropriation réelle des actions au niveau local.</li> <li>- La dimension genre est prise en compte dans la planification des actions notamment au niveau des programmes d'action au niveau des bénéficiaires enfants et des adultes bénéficiaires d'AGR.</li> <li>- Lors des ateliers, des missions de suivi et de la création des structures, il est toujours recommandé de prendre en compte la représentativité des femmes.</li> <li>- Face au nombre de plus en plus grand de filles sur les sites d'orpillage traditionnel (contrairement à l'idée répandue selon laquelle les garçons sont plus nombreux), il est prévu d'impliquer davantage les femmes dans les actions de sensibilisation en vue du retrait d'un nombre plus grand de filles et surtout de leur maintien à l'école et dans les autres structures d'accueil et de formation.</li> <li>- Plaidoyer et appui technique du Gouvernement à bien préparer la table ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PANETEM (identification des étapes, élaboration de notes projets, identification des PTF etc.).</li> <li>- Appui aux stratégies d'information et de vulgarisation du PANETEM ainsi que de sa mise en œuvre effective.</li> <li>- Appui aux initiatives d'intégration du PANETEM dans les plans de travail ministériels, des partenaires sociaux, des OSC tant au niveau national que régional et local.</li> </ul>

### Annexe 3. Agenda définitif de l'évaluation

Date	Lieux	Activités	Publics cibles
06 au 12/11/2012	Bamako	Analyse / exploitation documentaire	
06/11/2012	Bamako	Entretien téléphonique	Chef d'équipe EMP
07/11/2012	Bamako	Séance de briefing / Fixation de RV avec les partenaires du projet	CNP BIT/IPEC-AECID
08/11/2012	Bamako	Entretien individuel avec le point focal	CNPM
09/11/2012	Bamako	Entretien individuel avec le point focal	CSTM
12/11/2012	Bamako	Entretien individuel avec le Directeur de la Cellule	CNLTE
12/11/2012	Bamako	Entretien individuel avec le point focal	RECOJOTE
12/11/2012	Bamako	Entretien individuel avec le Directeur National du Travail	Direction Nationale du travail
12/11/2012	Bamako	Entretien individuel	Association des Enfants et jeunes travailleurs
13/11/2012	Kolondieba	Entretien collectif Préfet et S/préfet	Cercle
13/11/2012	Kolondieba	Entretien collectif Directeur du CAP et Conseiller pédagogique	Centre d'Animation Pédagogique
13/11/2012	Kolondieba	Entretien Collectif, 1 <sup>er</sup> adjoint du maire et Secrétaire général	Mairie
13/11/2012	Kolondieba	Entretien collectif représentants des CLV, CCV	CLV, CCV
13/11/2012	Kolondieba	Visite d'un enfant en apprentissage	Enfant en insertion
14/11/2012	Kolondieba	Entretien individuel avec animateur du PA2	
14/11/2012	Boundiaba	Entretien communautaire	CLV et groupe d'AGR
14/11/2012	Kolondieba	Entretien Individuel avec le maire	Mairie,
14/11/2012	Kalakan	Entretien communautaire	Kalakan
15/11/2012	Sikasso	Entretien Collectif Directeur régional du travail et son staff	Direction Régionale du travail
15/11/2012	Sikasso	Entretien Collectif Chef division promotion de la femme et de l'enfant et son staff	Direction Régionale de la Famille de la Promotion de la Femme et de l'Enfant,
15/11/2012	Sikasso	Entretien Collectif Directeur de l'Académie et son staff	Académie
15/11/2012	Sikasso	Entretien Individuel avec le chef de la division défense et protection sociale.	Direction Régionale Développement Social
16/11/2012	Kadiolo	Entretien Collectif avec le Directeur du CAP et Conseiller pédagogique	Centre d'Animation Pédagogique
16/11/2012	Kadiolo	Entretien Individuel avec le Préfet	Cercle
16/11/2012	Kadiolo Fourou	Entretien Individuel avec Teinturière promotrice	Maître artisan
16/11/2012	Kadiolo Fourou	Entretien collectif des filles en apprentissage	Enfants en insertion
16/11/2012	Kadiolo Badalabougou-Fourou	Entretien communautaire	CLV, école du site
17/11/2012	Debelin Bougouni	Entretien Collectif	CLV, CCV, groupe d'AGR
17/11/2012	Kékoro	Entretien communautaire	CLV, CCV, eite d'orpaillage.
18/11/2012	Bougouni	Entretien individuel	Point local
19/11/2012	Bamako	Entretien individuel	CNP BIT/IPEC-AECID
20 au 25	Bamako	Préparation de l'atelier de restitution	
22/11/2012	Bamako	Entretien individuel	Point focal du projet au niveau de AECID

<b>Date</b>	<b>Lieux</b>	<b>Activités</b>	<b>Publics cibles</b>
26/11/2012	Bamako	Atelier de restitution des conclusions préliminaires	Atelier National de Restitution EMP, directeur National du travail
26/11/2012	Bamako	Entretien avec Madame le Ministre du travail	Ministère
27/11/2012	Bamako	Rédaction du rapport d'évaluation	
30/11/2012	Bamako	Entretien téléphonique avec le CE-EMP	
07/12/2012	Bamako	Soumission du rapport provisoire	

**Annexe 4. Liste des personnes interrogées**  
**Prévention et élimination du travail des enfants dans des pays de l'Afrique occidentale**  
**(Cap vert, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal) – Evaluation à mi-parcours - 191**

N°	Prénoms	Noms	Localités	Localités
1	Dramane	Mariko	Kélékelé	Kélékelé
2	Adama	Koné	Kélékelé	Kélékelé
3	Saïbou	Bengaly	Boundioba	Boundioba
4	Babadji	Koné	Boundioba	Boundioba
5	Samou	Diabaté	kolondiéba	kolondiéba
6	Amara	Simpara	kolondiéba	kolondiéba
7	Bakary	Sangaré	kolondiéba	kolondiéba
8	Djélika	Doumbia	kolondiéba	kolondiéba
9	Moussa	Doumbia	kolondiéba	kolondiéba
10	Boucary	Togo	Bamako	Bamako
11	Almoustapha Nouhou	TOURE	Bamako	CNP BIT/IPEC
12	Mamadou B.	TRAORE	Bamako	Consultant

**Liste de présence Réunion avec le CCV de Boundioba 14-11-2012**

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction
1	Saïbou	Bengaly	Boundioba	Rapporteur
2	Babadji	Koné	Boundioba	Relais
3	Karim	Koné	Boundioba	Trésorier
4	Issouf	Koné	Boundioba	Trésorier adjoint
5	Dramane	koné	Boundioba	
6	Oumar	Koné	Boundioba	
7	Ténèba	Doumbia	Boundioba	Représente de femme
8	Assétou	Coulibaly	Boundioba	
9	Salimata	koné	Boundioba	
10	Mariam dite Yamou	Koné	Boundioba	
11	Maminè	Koné	Boundioba	
12	Djénéba	Koné	Boundioba	
13	Diara	Koné	Boundioba	
14	Amara	Simpara	Kolondiéba	Animateur Sister
15	Bakary	Sangaré	Kolondiéba	Cargé programme
16	Almoustapha N	Touré	Bamako	Coord.Nat.Projet BIT AECID
17	Mamadou B.	Traoré	Bamako	Consultant
18	Boucary	Togo	Bamako	Dir. CNLTE

**Liste de présence Réunion avec Comité AGR et CCV de Kalakan14-11-2012**

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction
1	Amadou	Drago	Kalakan	Rapporteur
2	Lamine		Kalakan	2 <sup>e</sup> Rapporteur
3	Dramane	Sangaré	Kalakan	Relai CLV 1 <sup>er</sup>
4	Daouda	Sangaré	Kalakan	2 <sup>e</sup> Relai CLV
5	Bintou	Traoré	Kalakan	Membre groupe I
6	Djéneba	Traoré	Kalakan	Membre groupe I
7	Fanta	Doumbia	Kalakan	Membre groupe I
8	Fanta	Konaté	Kalakan	Groupe II
9	Siaka	Sangaré	Kalakan	C.G.S
10	Bakary	Sangaré	Kolondiéba	Jiekataanie
11	Djélika	Doumbia	Kolondiéba	Jiekataanie
12	Boucary	Togo	Bamako	CNLTE
13	Mamadou Boulkassoum	Traoré	Bamako	Consultant
14	Almoustapha Nouhou	Touré	Bamako	CNP BIT-IPEC AECID

**Liste de présence Réunion avec CLV, CCV et Comité de gestion AGR de Dèbèlin17-11-2012.**

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction
1	Issa Yaya	Coulibaly	Dèbèlin	Enseignant
2	Moragnan	Bagayogo	Dèbèlin	Enseignant
3	Fakoro	Doumbia	Dèbèlin	Pdt. Bolo yèlèmaton

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction
4	Soumaila	Doumbia	Débèlin	Trésorier Ad.CLV
5	Issouf	Coulibaly	Débèlin	Apprentis mécanique
6	Kassoum	Doumbia	Débèlin	Rélais/CLV
7	Tiéfing	Koné	Débèlin	2 <sup>e</sup> Adjoint au Maire
8	Dikaridja	Koné	Débèlin	3 <sup>e</sup> Adjoint au Maire
9	Lamine	Doumbia	Débèlin	Président : CLV
10	Lassina	Ouattara	Débèlin	Rapporteur : CCV
11	Amadou	Ouattara	Bougouni	Animateur
12	Rokia	Togola	Débèlin	Membre : CLV
13	Sali	Koné	Débèlin	Membre : CLV
14	Djaratio	Togola	Débèlin	Trésorière : CLV
15	Yaoussa	Koné	Débèlin	Membre : CLV
16	Rokia	Koné	Débèlin	Membre : CLV
17	N'Pènè	Doumbia	Débèlin	Membre : CLV
18	Issiaka Isak	Coulibaly	Bougouni	Animateur
19	Ba-Issou	Koné	Débèlin	Apprentis mécanique
20	Dramane	Coulibaly	Débèlin	Apprentis Soudure
21	Almoustapha N.	Touré	Bamako	Coord. BIT
22	Mamadou Boulkassoum	Traoré	Bamako	Consultant
23	Boucary	Togo	Bamako	Cellule

### Liste des personnes rencontrées à Bamako, Kolondiéba, Sikasso, Kadiolo et Bougouni

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction/Institution
1	Boubacar	DEM	Bamako	Point Focal TE au CNPM
2	M. Fomba	/ Doumbia	Bougouni	CSTM
3	Fatoumata	Mme TRAORE	Bougouni	
4	Dem, Ben	KATARA	Bougouni	
6	Boucary	TOGO	Bamako	Directeur CNLTE
6	Abdoul	THIAM		RECOJOTE
7	Sékou	KEITA	Bamako	Association des enfants et jeunes travailleurs
8	Baby	BALLO	Kolondiéba	Préfet Adjoint
9	M.	KAMATE	Kolondiéba	Sous - Préfet
10	Drissa	KAMATE	Kolondiéba	Conseiller Pédagogique
11	Yaya	SOGODOGO	Kolondiéba	DCAP
12	El Habib	MARIKO	Kolondiéba	Premier Adjoint
13	Moussa	DOUMBIA	Kolondiéba	SGAL/chef structure focale SOSTEM
14	Mory	KONE	Kolondiéba	Maître Artisan
15	Lamine	DIARRA	Kolondiéba	Enfant Inséré
16	Amara	SIMPARA	Kolondiéba	Animateur PA2
17	Youssouf	KONE	Kolondiéba	Maire
18	Abdoulaye Sékou	TOURE	Sikasso	Directeur Régional du Travail
19	Tiéman	TRAORE	Sikasso	Inspecteur du travail/ point travail des enfants a.i
20	Sibiri	DEMBELE	Sikasso	Chef Division Enfant à la DRFPFE
21	Ousmane	KEITA	Sikasso	Division Enfant à la DRFPFE
22	Siaka	TRAORE	Sikasso	Division Enfant à la DRFPFE
23	Siaka	SANOGO	Sikasso	Directeur de l'Académie
24	Drissa	GOÏTA	Sikasso	Chef Division Défense et Protection Sociale à la DRDSES
25	Abdoul Wahab	BORE	Kadiolo	Animateur PA2
26	Moussa	ONOGO	Kadiolo	Directeur du CAP
27	Mohamed T	KONE	Kadiolo	Préfet
28	Sidibé Awa	COULIBALY	Kadiolo	Teinturière/Formatrice
29	Maimouna	DIABATE	Kadiolo	Enfant Encadré
30	Korotoumou	KONATE	Kadiolo	Enfant Encadré
31	Adiaratou	KONATE	Kadiolo	Enfant Encadré
32	Minata	KONATE	Kadiolo	Enfant Encadré
33	Yacouba	KONATE	Badalabougou - Fourou	Membre CLV
34	Yaya	KONE	Badalabougou - Fourou	Chasseur Membre CLV
35	Seydou	SANOGO	Badalabougou - Fourou	Tomboloma (Association des orpailleurs)
36	Adama	GUINDO	Badalabougou - Fourou	Chef de Village
37	Drissa	BERTHE	Badalabougou - Fourou	Chauffeur
38	Mamadou	COULIBALY	Kékoro	Personne ressource Mairie

N°	Prénoms	Noms	Provenance	Fonction/Institution
39	Houdy	Mariko	Kékoro	Maire/CCV Domba (relai)
40	Boyi	DIABATE	Kékoro	Pdt CLV
41	Alou	DIABATE	Kékoro	Relais CLV
42	Yaya	DIABATE	Kékoro	Relais CLV
43	Zan	TOGOLA	Kékoro	Conseiller Maire
44	Bakaye	DOUMBIA	Kékoro	Conseiller Maire
45	Broulaye	MARIKO	Kékoro	2 Adjoint
46	Simon	SAGARA	Bougouni	Structure Focale
47	Mahamadou	DIAKITE	Bamako	Directeur National du Travail, Président du CDN
48.	Baba Samba	Mahamane	Bamako	Conseiller Technique en charge des questions de travail au MTEFP
49	Maouloud Ben	KATTRA	Bamako	Point focal TE UNTM
50	Cheick Hamalla	DIARRA	Bamako	Point focal TE CSTM
51	Almoustapha N.	TOURE	Bamako	CNP BIT/IPEC AECID
52	Oumar Mohamed	SY	Bamako	AECID, Chargé du projet
53	Docteur DIALLO Dédia Mahamane	KATTRA	Bamako	Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
54	Moussa	COUMBERE	Bamako	Député à l'Assemblée Nationale, Président Réseau des parlementaires pour la protection des enfants
55	Participants à l'atelier de restitution		Bamako, Sikasso, Kolondiéba, Bougouni et Kadiolo	Gouvernement, partenaires sociaux, services techniques, bailleur, agences d'exécution, OSC, BIT/IPEC(TACKLE, DUTCH, AGRICULTURE et AECID).
56	Abdoulaye	TOGO	Fourou/Kadiolo	Rapporteur CCV

## **Annexe 5. Documentation consultée**

APSO PA1 Orpaillage traditionnel Mali

PA2\_SOSTEM\_MLI

POM Mali, révisé

Premier, Second, Troisième et Quatrième RTI\_PA1-Mine

RTI 1, 2, 3, 4 du PA2 SOSTEM

Rapports de formation :

- Atelier de formation des médias
- Atelier de formation UNTM
- Atelier de formation CSTM
- Atelier de formation des Organisations d'Employeurs

Note sur les Ateliers locaux de formation des acteurs et de suivi –évaluation du SOSTEM dans les cercles de Kadiolo, de Bougouni et de Kolondiéba

Note de présentation du projet BIT-AECID

Note sur les techniques de rapportage

Fiche pays sur le projet

Liste des partenaires du projet

Note sur les techniques d'observation et d'identification

Différents textes législatifs, règlementaires et divers documents techniques

## ILO-IPEC

### *EVALUTION INDEPENDANTE A MI-PARCOURS*

**PROJET « PREVENTION ET ELIMINATION DU TRAVAIL DES  
ENFANTS DANS DES PAYS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (CAP  
VERT, GUINEE BISSAU, MALI ET SENEGAL)**

# Rapport national pour le Sénégal

Consultant : Dr Vicente Pardo Iniesta  
Mission au Sénégal : du 13 au 22 novembre 2012

## Table des matières

1. Introduction .....	176
1.1 Antécédents et objectifs de l'évaluation .....	176
1.1.1 Informations générales pertinentes .....	176
1.1.2 Brève description de ce que l'évaluation devrait permettre d'atteindre .....	176
1.2 Methodologie employée dans l'évaluation .....	177
1.2.1 Approche et méthodologie employée .....	177
1.2.2 Etapes de l'évaluation au Sénégal .....	178
1.3 Déterminants et limites de l'étude réalisée .....	180
2. Description de l'intervention analysée au SENEGAL .....	180
2.1 Conception initiale du Projet .....	180
2.1.1 Antécédents et Justification .....	180
2.1.2 L'action de l'IPEC au Sénégal .....	183
2.2 Parcours du projet au Sénégal .....	184
2.2.1 2010 : le démarrage du projet .....	184
2.2.2 2011 : le projet se développe face à ses limites .....	185
2.2.3 2012 : les premiers résultats .....	186
3. Resultats pour les critères d'évaluation au senegal .....	186
3.1 Conception .....	187
3.2 Pertinence .....	187
3.3 Efficacite .....	188
4. Conclusions .....	204
4.1 Sur la Pertinence .....	205
4.2 Sur l'Efficacité .....	205
4.3 Sur l'Effcience .....	206
4.4 Sur la durabilité .....	206
5. Leçons apprises .....	206
6. Bonnes pratiques potentielles .....	207
7. Recommandations .....	207
7.1 À l'IPEC/ILO .....	207
7.2 À l'équipe en charge de l'exécution du projet .....	207
7.3 Au Gouvernement du Sénégal (primature et ministère du travail) .....	208

## 1. Introduction

1. Ce rapport fait partie de l'évaluation indépendante à Mi-Parcours du projet « *Prévention et Élimination du Travail des Enfants dans des pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert)* » démarré en janvier 2010, allant jusqu'en février 2014 et exécuté dans le cadre du Programme International de lutte contre le Travail des Enfants (IPEC) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sous financement de l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID).
2. Il s'agit ici du rapport d'évaluation nationale concernant les activités du projet menées pour le Sénégal. Il est ainsi prévu l'élaboration de 4 rapports nationaux (pour chacun des 4 pays) qui seront ensuite pris en compte dans un rapport d'évaluation de synthèse couvrant l'ensemble du projet.

### 1.1 Antécédents et objectifs de l'évaluation

#### 1.1.1 Informations générales pertinentes

3. L'évaluation MP du projet IPEC/AO (Afrique Occidentale) a été organisée par la section Evaluation et Analyse d'Impact (EAI) de l'IPEC, basée au siège de l'OIT à Genève. Elle s'est occupée du recrutement des 4 experts indépendants devant mener l'évaluation, dont 1 chef de mission devant coordonner l'équipe et se charger aussi, en tant qu'expert national, du Sénégal.
4. La conduction de l'évaluation a été basée sur des Termes de Référence détaillés qui ont servi pour l'élaboration pendant la première phase de Revue Documentaire, du Rapport Initial de l'évaluation contenant la méthodologie et l'organisation de la mission.
5. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'IPEC dont la stratégie a été axée sur l'appui aux acteurs et partenaires nationaux pour la lutte contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes. Le Plan d'Action Globale 2006 de l'OIT a invité tous ses Etats membres à la mise en place de Plans d'Action Nationaux (PAN) en vue de l'élimination des Pires Formes du Travail des Enfants (PFTE) d'ici 2016. Ce même PAG soulignait la nécessité de mettre un accent particulier sur l'Afrique, ce qu'IPEC a relayé avec son programme « Focus on Africa ».
6. Dans ce cadre, l'IPEC a favorisé la promotion d'approches de coopération sous régionales et Sud-Sud dont ce projet financé par la coopération espagnole, couvrant 4 pays et bénéficiant, au Sénégal, des avancées produites durant les précédents projets IPEC, actif dans le pays depuis la fin des années 90. A noter que le siège du bureau sous régional de l'OIT se trouve aussi à Dakar.

#### 1.1.2 Brève description de ce que l'évaluation devrait permettre d'atteindre

7. La description des objectifs, domaines à couvrir et résultats attendus de l'évaluation sont clairement explicités dans les Termes de Référence. Les principaux objectifs de l'évaluation à mi-parcours, qui s'appliquent aussi dans chaque pays analysé, sont les suivants :
  1. Evaluer les progrès en cours et la performance du programme (dans quelle mesure les objectifs immédiats ont été atteints et les résultats réalisés) pour son amélioration pendant le reste de la durée du projet,

2. Examiner la probabilité que le programme atteigne ses objectifs (par exemple, extraits et activités),
  3. Examiner la réalisation des extraits et/ou des activités du programme,
  4. Examiner la nature et l'ampleur des contraintes, les facteurs qui influent sur la mise en œuvre du programme et effectuer une analyse des facteurs qui contribuent à la réussite du programme,
  5. Déterminer si les résultats du projet peuvent être considérés comme durables aux niveaux local, national et régional (par exemple, les structures d'exécution) et identifier les mesures pour améliorer leur durabilité,
  6. Identifier les leçons apprises et les possibles nouveaux bons pratiques.
8. L'évaluation devrait fournir à tous les acteurs des informations pour évaluer et réviser, le cas échéant, les plans de travail, les stratégies, les objectifs, les accords de partenariat et les ressources. Le but est d'aider les acteurs à apprendre de l'expérience en cours, mener la planification et assurer un meilleur suivi.

### *Champ d'application*

9. L'évaluation portera sur le projet IPEC mentionné, ses réalisations et sa contribution aux efforts nationaux et régionaux pour parvenir à l'élimination des PFTE, dans ce cas-ci, au Sénégal.
10. L'évaluation se penchera sur le projet dans son ensemble : sa la conception initiale, à la mise en œuvre, leçons apprises, sa reproductibilité et les recommandations aux projets en cours et futurs.
11. L'évaluation tiendra compte des facteurs pertinents et des évolutions des processus nationaux, ici au Sénégal, auxquels le projet IPEC a pris part dans le processus d'élaboration du PAN national, ce qui couvre normalement la promotion d'un environnement favorable.
12. L'évaluation devrait porter sur les résultats attendus (ç.-à-d. prévus) et inattendus en termes d'extraits et de produits non prévus (ç.-à-d. les effets secondaires ou facteurs externes), et qui sont tout aussi importants, pour les besoins de l'apprentissage.

## **1.2 Méthodologie employée dans l'évaluation**

### **1.2.1 Approche et méthodologie employée**

13. La méthodologie qui est abordée ici fait partie de l'ensemble de la méthodologie appliquée dans l'évaluation, elle-même suivant les termes de référence (TdR) et dont le schéma de base figure déjà dans le rapport initial, y compris le tableau avec l'instrument d'évaluation<sup>20</sup> qui contient les questions d'évaluation proposées. En lien avec le r. initial, nous allons ici décrire comment il a été appliqué à partir des activités réellement menées durant la mission terrain au Sénégal. A noter que l'expert chargé du Sénégal est en même temps le chef de mission responsable de la coordination des travaux des membres de l'équipe dans les différents pays.
14. L'évaluation a utilisé de façon commune aux différents pays les mêmes outils principaux :

---

<sup>20</sup> Le tableau instrument d'évaluation figure dans les annexes.

15. Analyse et exploitation documentaire : L'expert a consulté la documentation disponible (voir la liste en annexe), notamment les rapports d'activité du projet, les résultats des enquêtes et études réalisées, les documents liés à la lutte contre le travail des enfants venant de l'IPEC, au Sénégal ou en Afrique, les documents et évidences graphiques des agences d'exécution des programmes d'action directe.
16. Entretiens avec les principaux acteurs : Des entretiens ont été organisés avec un maximum d'acteurs clés liés à la mise en œuvre du projet :
- o au niveau central : des rencontres ont eu lieu avec des partenaires institutionnels tels que
  - o dans la zone d'action du programme d'action directe visité.
17. Une liste des personnes rencontrées figure aussi en annexe du rapport.
18. Visites d'actions directes de terrain : Des visites de terrain ont eu lieu pour collecter les données et pour constater les réalisations faites dans la mise en œuvre, ainsi que pour recueillir les opinions et les avis des acteurs impliqués et des bénéficiaires du projet.
19. Au Sénégal il existe deux projets d'action directe : au Nord dans la région de St Louis sur thématique d'éducation d'enfants à risque et exécuté par l'ONG Concept, et à l'extrême est à Kédougou, sur la thématique des enfants soumis aux travaux d'orpaillage dans les mines d'or. En brassant des critères liés à la durée de chacune des actions entreprises et aux facteurs logistiques d'accès et de déplacement en rapport au temps au Sénégal de l'expert, a été choisi de visiter le projet exécuté par Concept qui démarre sa deuxième phase.

### 1.2.2 Etapes de l'évaluation au Sénégal

20. Les étapes de l'évaluation telles que menées au Sénégal sont décrites dans le chronogramme ici-bas.

Phase	Responsable	Tâches	2 0 1 2																													
			Novembre 2012																													
			sem 05-11					sem 12-18					sem 19-25					sem 26-02														
5 6 7 8 9 10 11					12 13 14 15 16 17 18					19 20 21 22 23 # #					26 27 28 29 30 #																	
I. Préparation	Chef de l'équipe d'évaluation (CEE)	Séance d'information avec l'OIT/IPEC Revue des documents liés au programme Briefing téléphonique avec IPEC EAI, le bailleur, IPEC Siège et le bureau régional de l'OIT	■																													
II. Entretiens & visites de terrain	CEE, expert national pour le Sénégal	Voyage Europe-Sénégal du CEE Entretiens avec le personnel et les partenaires du programme (aux niveaux national et local) Visites de terrain (voyage St Louis) Consultations des filles et des garçons, des parents, des enseignants et d'autres bénéficiaires						■					■																			
III. Atelier national de restitution	CEE, expert national pour le Sénégal	Dakar : Atelier national avec les principaux acteurs Partage des conclusions préliminaires Voyage Sénégal-Europe du CEE											■																			
IV. Elaboration rapport provisoire	CEE, expert Sénégal	Elaboration des rapports pays par chacun des experts.																■														

- a) Préparation et Revue documentaire : Entre le 6 et le 12 novembre, elle a concerné aussi bien l'ensemble de l'évaluation que la partie Sénégal. Elle a permis les contacts entre les 4 experts conformant l'équipe d'évaluation, les premiers contacts téléphoniques avec les responsables de l'évaluation et du projet (OIT Genève, AECID Madrid, CTP Dakar,...) et l'élaboration du rapport initial. La revue documentaire comprenant les documents de projet, les études menées, les rapports des Programmes d'action directe, les planifications et les documents pertinents provenant de sources secondaires, s'est poursuivie tout au long de l'évaluation.

- b) Entretiens I – Dakar : Cette première phase d'entretiens et visites a été concentrée durant les 14 et 15 novembre. Un agenda précis des rencontres figure en annexe. Pour l'essentiel, elle a concerné les premières séances de travail avec l'équipe du projet (CTP, CNP) et le BIT Dakar, les rencontres institutionnelles avec le donateur (AECID/OTC Dakar), les partenaires nationaux (Ministère du Travail, Syndicats, Cellule Nat. contre la Traite du Min. Justice, Dir. Protection de l'Enfance, conseiller juridique à la Primature) et les organismes internationaux impliqués (OIM, ONUDC, UNICEF, PARRER). A noter la participation à la cérémonie de remise au Ministre du Travail du Plan Cadre National de lutte contre le TI, revu et validé par la Commission Intersectorielle de LCTI, avec présence des différents partenaires nationaux. L'acte a été diffusé ensuite dans différents médias dont la TV nationale.
- c) Visite au PAD Concept de Saint Louis : le voyage par route a eu lieu le même jeudi 15/11. Les activités se sont déroulées durant la journée du vendredi 16/11. Elles ont impliqué des entretiens avec l'équipe de l'ONG sénégalaise Concept mettant en œuvre le programme (coordinatrice, moniteurs, formateurs,...), des institutions partenaires comme les directeurs des écoles (5) et l'inspection de l'Education nationale, l'inspection Régionale du Travail, la Brigade de l'Hygiène/Croix Rouge (ayant donné des formations), Service Régional du Développement Comm. (relais de la Dir. Protection de l'enfance du Min Famille), le médecin chef du district adjoint (apportant des soins aux enfants inscrits), le Préfet de Saint Louis, et la visites aux endroits d'apprentissage (Maison de l'Apprenti) et aux bénéficiaires (garçons et filles et les mamans) et formateurs. Nous avons rencontré ces derniers (apprentis et 1 maitre artisan) en visitant deux ateliers de menuiserie métallique et bois, et avec les filles et femmes du quartier de Guet Ndar, quartier pauvre des pêcheurs de St Louis. La bas, nous avons pu échanger avec un groupe formé par les mamans, les filles et les monitrices des formations en couture et teinture apportées par le PAD Concept. Les visites se sont clôturées par un bilan et une restitution à la coordinatrice Concept et responsable du PAD. Le lendemain, 17/11, nous sommes rentrés par la route à Dakar.
- d) Entretiens II – Dakar : A partir du dimanche 18, nous avons repris le fil des entretiens. A commencer par le CTP du projet, avec lequel nous avons pu aborder différentes questions liées aux critères d'évaluation. Durant le lundi 19 et mardi 20, nous avons pu compléter des rencontres avec : le patronat (la Conf. Nat. des Employeurs du Sénégal, très active avec l'appui du projet), la Cellule de Lutte contre le TE du Ministère du Travail, la spécialiste en TE du Bureau Régional OIT (rencontrée avec la responsable Afrique de l'IPEC Genève, de passage à Dakar). De même, nous avons tenu des séances de travail avec des membres de l'équipe projet comme la Coordinatrice nationale, la responsable administrative et financière et, aussi, avec la responsable du SIMPOC/IPEC pour l'Afrique. En outre, nous avons maintenu un long entretien avec le coordonnateur de l'ONG La Lumière, mettant en œuvre l'autre PAD du projet au bénéfice des enfants victimes des PFTI, liés à l'activité de l'orpaillage dans les mines d'or domestiques de la région de Kédougou (extrême Est du Sénégal).
- e) Atelier national de restitution : Préparé durant les jours précédents, l'atelier de restitution a eu lieu le 21/11 comme prévu. Il s'est déroulé dans l'immeuble UNESCO, abritant le projet, entre 9h et 14h, et s'est finalisé par le partage d'un repas entre les participants. Pratiquement toutes les institutions et partenaires du projet étaient présents, y compris le bailleur, les responsables nationaux, les ONG et la spécialiste TE du BIT Régional. Organisé par l'équipe du projet, l'atelier a permis la présentation par le consultant des premiers constats de l'évaluation liés à la phase terrain et, surtout, l'échange riche entre acteurs impliqués du projet qui ont fourni des suggestions et recommandations pour la seconde phase du projet.
21. Suite à l'atelier, le consultant a utilisé la journée du 22/11 pour les derniers contacts et débriefing avec l'équipe du projet et la spécialiste TI du BIT, avant d'entamer le voyage de retour en Europe.

### 1.3 Déterminants et limites de l'étude réalisée

22. L'évaluation est un exercice qui s'établit dans un cadre qui comporte des limites. C'est obligatoire. Pour ce qui est de la phase terrain au Sénégal, cette évaluation indépendante à mi-parcours s'est déroulée raisonnablement bien dans son ensemble. Les éléments importants à faire ressortir sont :

- L'indépendance : le consultant n'a pas perçu chez les uns et les autres acteurs avec lesquels il a interagi une quelconque volonté de porter atteinte à son indépendance de critère. Il a pu mener seul la majorité de ses entretiens, et les fois où a participé du personnel du projet c'était avec son consentement. Ce fut le cas pour le déplacement et visite au PDA de Saint Louis, mais les entretiens institutionnels maintenus par le consultant dans ce cadre, se sont déroulées sans le personnel du projet.
- Le temps limité : Le temps imparti, 9 jours, pour la phase terrain a été trop court pour pouvoir visiter le second PDA du projet : celui des enfants travaillant dans l'activité d'orpaillage à Kédougou. La visite au terrain d'action de ce programme, situé à l'extrême Est du pays, aurait nécessité l'ajout de 3 jours pleins pour y voir l'essentiel (1 jour pour y aller, 1 jour pour visiter et 1 jour pour revenir). La compréhension de cette limite a été à la base de la décision du consultant d'adapter l'agenda première proposée par le CTP, en supprimant la visite à Kédougou, prévue en deux jours (18 et 19/11). Le déroulement de la mission avec des imprévus obligeant à reporter des entretiens vers la deuxième semaine, celle de l'atelier (du 19/11), a montré le bienfondé de cette mesure. En contrepartie, nous avons pu avoir un entretien assorti de documentation graphique avec le coordonnateur de La Lumière, l'ONG sénégalaise qui met en œuvre le PDA.
- L'accès à l'information pertinente : Cet aspect est toujours l'élément clé qui agglutine toutes les craintes des évaluateurs. Pour ce qui est de l'accès aux acteurs clé, sauf la visite au PDA de Kédougou déjà référée, le consultant a pu s'entretenir avec la majorité de ces acteurs. L'exception étant les représentants du ministère de l'Education Nationale au niveau central, compensé en partie par l'entretien avec les inspecteurs de l'IDEN à Saint Louis. Par rapport au déroulement des entretiens, la plupart ont eu lieu dans des bonnes conditions avec, ce qui est normal, la pression du timing serré lié à l'interview suivante à respecter.
- Pour ce qui est du contenu même de l'information obtenue, nous pouvons dire que :
  - Par rapport aux documents, nous avons obtenu ce que nous avons demandé à l'équipe du projet. Durant la phase de la revue documentaire, s'était installé à ce propos un retard inquiétant, qui a été, fort heureusement, comblé par la suite par le CTP.
  - Dans le courant des entretiens, nos questions ont été répondues ouvertement par la plupart de nos interlocuteurs. Les enfants bénéficiaires ont été les plus difficiles à entretenir et les informations venant de leur part ont été extrêmement succinctes. C'est relativement normal dans ce cadre.

## 2. Description de l'intervention analysée au SENEGAL

### 2.1 Conception initiale du Projet

#### 2.1.1 Antécédents et Justification

23. Nous résumons ici la justification, les antécédents historiques, objectifs et structure de fonctionnement du projet « Prévention et Elimination du Travail des Enfants dans des pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Mali, Guinée Bissau et Cap Vert) ».

24. Plusieurs facteurs ont conflué en 2008 pour donner origine au projet :

- a) La focalisation sur l’Afrique de l’OIT et de l’IPEC. Le Plan d’Action Global 2006 de l’OIT, prie instamment les pays d’établir des mesures à durée déterminée dans le but d’éliminer les pires formes de travail des enfants d’ici 2016 et leur demande également de redoubler d’efforts en Afrique car il s’agit du continent qui a le moins progressé.
- b) Les avancées des précédents projets IPEC au Mali et au Sénégal : Depuis fin des années 90, ont été exécutés dans ces deux pays divers projets visant à éliminer progressivement le travail des enfants et à abolir ses PFTE. Ils ont produit des acquis en terme de connaissances du problème, l’adéquation des cadres légaux, construction de capacités locales et renforcement des acteurs institutionnels et actions préventives et de retrait des enfants victimes des PFTE.
- c) la volonté de la Guinée Bissau et le Cap Vert d’avancer dans la lutte contre le TE : suite au Plan d’Action(2006-10), lié à la Déclaration de mai 2006 des 8 Pays de Langue Portugaise (CPLP), engagés à unir leurs efforts dans la prévention et l’abolition du travail des enfants, le CV et la GB ont sollicité l’appui de l’IPEC pour la conception et la mise en œuvre dudit programme.
- d) L’intérêt de la coopération espagnole de financer un projet IPEC en Afrique Occidentale : D’une part l’AECID soutient l’IPEC/OIT en Amérique Latine depuis 1996 (4 phases), et d’autre part dans son Plan Directeur 2009-2012, l’Afrique Occidentale est considérée région prioritaire et 3 pays (Mali, Sénégal et Cap Vert) figurent dans le groupe A (pays d’ample association) et la Guinée Bissau dans le groupe B (pays d’association focalisée).

25. Des lors, le document officiel de projet justifie la proposition sur les éléments suivants:

- Le caractère sous-régional de la problématique, avec les migrations internes et entre pays, donne au problème du travail des enfants un caractère transfrontalier ;
- Etant donné l’ampleur du travail des enfants qui persiste dans les pays, il est indispensable de consolider les capacités nationales développées au Mali et au Sénégal et de générer des capacités similaires en Guinée Bissau et Cap Vert, en assurant la durabilité des politiques et des programmes de prévention et d’éradication du travail des enfants ;
- L’orientation de la politique de coopération technique du BIT ;
- Le Plan Directeur de la Coopération Espagnole.

26. C’est ainsi que le projet (que nous appellerons à partir de maintenant projet IPEC/AECID AO) fut formulé en janvier 2008 pour agir sur les 4 pays pendant quatre ans, avec un budget total de 4.000.000 euros et un siège à Dakar. Le programme devait être exécuté du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

27. Par rapport à l’ampleur du problème, nous présentons un Tableau avec les estimations du travail dangereux au Sénégal tiré de l’étude de UCW (Understanding Children Work, Rome, 2007) « Mésurer le travail des enfants : étude de cas au Sénégal » . Dans l’ensemble, plus de moitié des enfants économiquement actifs (54,1) sont exposés à des travaux dangereux. Ce risque est légèrement plus grand selon que l’on est un enfant adolescent âgé de 15 à 17 ans (57,6), un enfant de sexe masculin (56,4) ou selon que l’on réside en zone urbaine (58,8).

Nombre et pourcentage d'enfants astreints à un travail dangereux <sup>(1)</sup> par sexe, âge et zone de résidence		
<b>Les deux sexes</b>		
<b>Total</b>	<b>400.98</b> <b>3</b>	<b>54.1</b>
5 à 9 ans	78.123	52.0
10 à 14 ans	159.85 2	52.0
15 à 17ans	163.00 8	57.6
<b>Garçons</b>		
<b>Total</b>	<b>273.04</b> <b>4</b>	<b>56.4</b>
5 à 9 ans	58.575	54.8
10 à 14 ans	104.55 6	52.3
15 à 17ans	109.91 2	62.0
<b>Filles</b>		
<b>Total</b>	<b>127.93</b> <b>9</b>	<b>49.9</b>
5 à 9 ans	19.547	45.0
10 à 14 ans	55.296	51.4
15 à 17ans	53.096	50.2
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	83.65 7	58.8
Rural	317.32 5	53.0

Source: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, Sénégal, 2005

(1) Le « travail dangereux » renvoie aux recommandations de l'OIT complétées par les dispositions nationales (Arrêté n° 003749 – 6 juin 03 / MFPTEOP/DTSS, fixant et interdisant les Pires Formes de Travail des Enfants) qui interdisent l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants. En outre, les normes de poids, l'exposition au bruit, au gaz, à l'humidité, aux radiations, à la faible luminosité et aux produits chimiques ont été considérés comme des facteurs extrêmement dangereux pour les enfants. Dans le cadre du rapport national sur le travail des enfants, les travaux dangereux sont : le transport de poids lourds ; l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides...), harcèlement sexuel ; le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans ; et les activités comme l'abattage d'animaux, le transport et le ramassage de déchets et d'ordures.

### *Les Objectifs du projet IPEC/AECID AO*

28. **Objectif Général** : contribuer à l'éradication progressive du travail des enfants et à la prévention et l'élimination immédiate de ses pires formes à travers une réponse systémique et durable de la part des institutions nationales du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile.

29. Objectifs immédiats :

1. A la fin du projet, un cadre de Coopération Sous-régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération Internationale aura été établi dans des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en vue de l'éradication progressive du travail des enfants et de l'élimination immédiate de ses pires formes.

2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires auront été générées et/ou renforcées et les capacités des acteurs locaux auront été renforcées pour le développement de plans et de politiques nationales visant une éradication progressive du travail des enfants et une élimination immédiate de ses pires formes.
3. A la fin du projet, un contexte politique et social favorable à l'éradication progressive du travail des enfants et à l'élimination immédiate de ses pires formes aura été créé.
4. A la fin du projet, des systèmes de prévention des pires formes de travail des enfants auront été établis dans les pays.
5. A la fin du projet, des expériences pilotes en interventions modèles auront été générées pour l'éradication des pires formes de travail des enfants.

### 2.1.2 L'action de l'IPEC au Sénégal

30. Dans le cas du Sénégal, l'IPEC avait développé des actions durant les années 2000 avec des financements de la coopération française, hollandaise et japonaise, dans 6 des 11 régions du pays. Les avancées opérées durant ces années, soit la situation au démarrage du projet IPEC/AECID AO, peuvent se résumer comme suit :

- renforcement des acteurs institutionnels : un Comité National Intersectoriel pour la Lutte contre le Travail des Enfants a été créé. Une Unité spécialisée sur le sujet du Travail des Enfants a été établie au sein du Ministère du Travail. Le Comité Intersectoriel a élaboré en mars 2006 une proposition de Plan National de Prévention et d'Eradication du Travail des Enfants, qui n'a pas encore été adopté officiellement par l'Exécutif. Le nombre d'EA de 6 à 14 ans a été introduit comme un des indicateurs de vigilance et d'évaluation du Programme Stratégique de Réduction de la Pauvreté, ce qui permettra l'opérationnalisation des actions pour l'élimination du travail des enfants dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- la législation : le Sénégal a ratifié aussi bien la Convention 138 de l'OIT (sur l'âge minimum d'admission à l'emploi) que la Convention 182 (sur l'éradication des pires formes de travail des enfants). De même, le pays a promulgué une loi contre la traite des personnes, avec un accent mis sur la traite des femmes et des EA. Il existe également une liste de travaux dangereux<sup>21</sup> approuvée par l'Etat.
- génération de connaissances : deux études ont été menées sur le travail des enfants – une Etude quantitative et qualitative dans les 6 régions et une *Enquête Nationale sur le Travail des Enfants* (enquêtes ménages) – sur la base de la méthodologie standardisée du Programme d'Information Statistique et de Suivi en matière de Travail des Enfants de l'IPEC (SIMPOC). De même, une *étude nationale sur la problématique de la traite* des EA a été réalisée, ainsi que des études spécifiques sur les EA en situation de mendicité dans les régions de Thiès et Dakar.
- sensibilisation de la population : l'IPEC a réalisé différentes campagnes de sensibilisation avec des moyens de masse, des activités de formation pour les journalistes, une vidéo sur les actions du programme, et a produit divers matériels imprimés dans diverses langues locales pour la divulgation du contenu des Conventions 138 et 182 et pour la sensibilisation des populations et des EA sur les dangers du travail agricole, du travail domestique des enfants, sur la traite des EA et sur la nécessité d'éradiquer les pires formes de travail des enfants.
- L'amélioration des conditions éducatives : l'IPEC a développé des programmes spécifiques avec les Directions de l'Education de 3 régions dans le but d'augmenter le taux de scolarisation (en soutenant les inspecteurs scolaires pour des activités de

<sup>21</sup> La Convention 182 de l'OIT signale qu'une des premières actions que doit réaliser un pays qui a ratifié la Convention est d'élaborer la liste des travaux considérés comme dangereux et qui ne peuvent donc pas être réalisés par les enfants de moins de 18 ans.

sensibilisation des familles) et d'apporter un renforcement pédagogique à 6.000 EA. De même, l'IPEC a élaboré un ensemble de modules de pré-formation professionnelle pour les enfants de 12 à 14 ans mettant en œuvre un système de placement professionnel qui a connu une première expérience pilote en 2007 avec 300 EA.

- Mise en œuvre d'actions directes : l'IPEC a réalisé des actions de prévention du travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et du travail domestique des enfants, ainsi que de petits programmes pilotes visant à améliorer les conditions de vie et de travail des EA dans les écoles coraniques des localités de Dhara, Mboro et Saint-Louis.

## **2.2 Parcours du projet au Sénégal**

31. Nous avons vu que le projet IPEC/AECID AO se propose d'articuler une approche qui combine des actions aussi bien au niveau sous-régional (et de coopération au niveau international et pays Sud-Sud) qu'au niveau national. Dans ce rapport pays, ne sera développée que les avancées réalisées au niveau national du Sénégal, entre le démarrage et le moment de l'évaluation à MP. Soit, pour l'essentiel, l'exécution durant les années 2010, 2011 et une bonne partie de 2012. Cependant, du fait que le projet a son siège à Dakar, nous citerons des actions propres au Sénégal qui ont fini par rejaillir sur l'ensemble des 4 pays.
32. Cette description est basée sur les rapports d'activité et le contenu des entretiens maintenus durant la phase terrain.

### **2.2.1 2010 : le démarrage du projet**

33. Le projet a commencé officiellement le 15 février 2010 avec l'arrivée du CTP à Dakar, avec un retard de plus d'un an par rapport aux prévisions (janvier 2009) et plus de deux ans depuis sa formulation.
34. La première phase des premiers six mois s'est focalisée dans :
  - l'installation de l'équipe du projet et des prises de contacts institutionnels avec les différents partenaires et contreparties nationales, le bureau OTC/AECID, y compris les relations fonctionnelles avec le bureau régional de l'OIT.
  - la révision du projet en profondeur pour l'actualiser au vu des changements opérés dans le contexte institutionnel depuis sa formulation.
35. Le projet a pris siège dans des locaux du centre administratif de Dakar (Plateau), en dehors mais proches du bureau régional de l'OIT (à l'époque).
36. Comme conséquences du processus de révision et après échanges avec les différentes contreparties dont l'OTC/AECID, il en est ressorti deux propositions :
  - une demande d'extension de la période d'exécution du projet pour rattraper l'année de retard accumulée avant le démarrage. Cette demande a été transmise avec le premier rapport semestriel d'activités.
  - Une révision de la structure du personnel du projet -1 CTP + 2 CNP (Sénégal et G Bissau)+ 2 RAF – pour l'augmenter, en adéquation avec les besoins perçus dans chacun des pays du projet.
37. Dès lors, l'incorporation du personnel technique n'a pas été immédiate car il a fallu un processus de définition des postes à pourvoir, appel à candidatures et sélection du personnel, qui s'est prolongé jusqu'au troisième trimestre 2010. Après leur incorporation,

l'équipe technique finale a été composée d'un CTP et de 3 coordinateurs nationaux (pour le Sénégal, le Mali et la G Bissau).

38. Pour le Sénégal, la coordinatrice nationale a été recrutée en septembre 2010. Son arrivée permet le déploiement des activités de lobbying et de création d'un réseau institutionnel solide, initiées par le CTP. Durant la première année le projet au niveau national s'est fortement concentré dans la revitalisation du processus d'adoption du Plan Cadre National existant vers son adoption officielle. Pour cela, l'équipe a déployé différentes activités pour appuyer les membres de la Commission Intersectorielle chargée de sa révision. Dans cette dynamique, des plans d'action ont été élaborés et mis en œuvre, notamment pour la Cellule de lutte contre le travail de enfants du Ministère du Travail (CLCTI) et pour le comité intersyndical de lutte contre les PFTE. En parallèle, un programme d'action directe a été identifié dans le secteur de l'apprentissage à Saint Louis et était en processus de validation, fin 2010.
39. Par ailleurs, se vérifie une contribution à une étude comparative IPEC appelée "Les Pires formes du travail des enfants dans les situations de conflit et post conflit" en apportant l'expérience des enfants dans la région de Casamance au Sénégal.

### **2.2.2 2011 : le projet se développe face à ses limites**

40. Cette deuxième année s'est caractérisée par le développement réel des différentes composantes du projet, selon les limites imposées par les contextes institutionnels. D'autre part, la demande d'extension du projet à l'AECID ne sera pas conclue durant toute l'année, ce qui bloque en partie la planification d'actions pour la deuxième moitié de l'exécution.
41. Au Sénégal, les éléments clé qu'on pourrait ressortir sont :
  - L'année 2011, surtout dans sa deuxième moitié, a été une année préélectorale liée aux élections présidentielles de mars 2012. Cela a pesé dans l'inertie institutionnelle grandissante du gouvernement (Ministère du Travail) pour faire avancer le Plan Cadre National de LCTE.
  - Dans ce processus c'est l'appui décidé au leadership du Comité Intersyndical de LCTE qu'il faut faire ressortir en premier. Les syndicats ont été très actifs (participation au Forum Social Mondial en février, à la Journée Mondiale de LTE en juin) et organisé en décembre une rencontre de tous les syndicats du pays clôturée par la « Déclaration de Saly » dans laquelle ils déplorent le peu d'engagement du Gouvernement dans la LTE (en application de la convention signée 138 et 182) et l'exhortent à un rôle plus pro actif.
  - Malgré les appuis du projet (formations, moyens, etc), la Cellule de Lutte contre le TE du Ministère du Travail souffre d'une rotation fréquente de ses responsables (ils ont de nouveau changé en 2011), en parallèle aux titulaires ministériels. Ce manque de continuité fragilise l'institution face aux défis posés par le manque de ratification du Plan Cadre National de LCTE.
  - Le PAD exécuté par l'ONG Concept à Saint Louis a démarré en mai 2011 et se déroule normalement.
  - En matière d'études, le projet finance la réalisation de la « Cartographie des Enfants impliqués dans l'Orpaillage Traditionnel dans la région de Kédougou », qui permet de donner les bases et justifier d'éventuels programmes d'action pour retirer des enfants victimes de PFTE.
  - Une formation en collaboration avec le PARRER a rassemblé 20 institutions partenaires dans la lutte contre la traite des êtres humains et de la mendicité des enfants les 21 et 22 Décembre.

- En collaboration avec l'UNICEF, liée à la mendicité des "étudiants" des écoles coraniques et la traite depuis d'autres pays vers le Sénégal. Le projet a réalisé une activité de sensibilisation auprès des autorités religieuses mourides de la région de Touba (atelier sur le TE), un collectif de grand poids politique et social.

### 2.2.3 2012: les premiers résultats

42. Le travail patient de lobby mis en œuvre par l'équipe et le répondant auprès de ses partenaires a porté ses fruits qui ont commencé à apparaître durant cette troisième année de projet. Ainsi, après un long processus, l'AECID a autorisé en juin le prolongement de l'exécution du projet jusqu'en fin février 2014.
43. Au Sénégal, les éléments clés qu'on pourrait ressortir en 2012 sont :
- Le nouveau gouvernement mis en place en avril 2012, et surtout, le nouveau ministre du Travail, ont posé des actes clairs montrant leur engagement pour faire avancer au Sénégal la lutte contre le travail des enfants. C'est ainsi que se sont succédés : l'atelier de révision du Plan Cadre national de LCTE en avril, la journée du 12 juin de LCTE avec la participation du ministre, l'acte de remise au ministre du PCN revu et validé techniquement et, finalement, la validation politique du PCN en Conseil de Ministres du 24 novembre 2012. Ces deux derniers actes ont eu lieu durant l'évaluation.
  - Nous avons déjà évoqués, dans ce processus de lobby, le rôle du Comité Intersyndical<sup>22</sup>. Il faut aussi citer l'action des employeurs, notamment de la CNES<sup>23</sup> qui agglutine bon nombre d'employeurs du secteur informel ou le TI est plus fréquent, qui a réalisé en février 2012 un atelier de renforcement des capacités des transporteurs (MPA), sur le TE et a organisé la commémoration du 12 juin, Journée Mondiale de Lutte contre le Travail des Enfants.
  - Une étude de ligne de base a été réalisée en avril 2012 sur les zones d'orpillage à Kedougou.
  - Le PAD contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur de l'économie informelle urbaine (apprentissage) à St. Louis, a terminé sa première phase en mai. Après avoir été évalué, une deuxième phase de 14 mois a été approuvée qui a démarré en novembre 2012 (durant l'évaluation).
  - Basée sur l'étude de base, une seconde intervention directe du programme au Sénégal concernant les pires formes de travail des enfants dans les mines d'or traditionnel dans la région de Kédougou a été signée avec l'ONG sénégalaise La Lumière basée sur place. Elle a démarré son exécution en octobre 2012.
  - Au cours du premier semestre de 2012 a conclu le premier plan de travail conjoint de l'IPEC / AECID avec l'OIM et l'ONUDC pour la création et le renforcement des réseaux de soins pour les enfants victimes de la traite au Mali, au Sénégal et en Guinée Bissau. De la même manière, et en collaboration avec l'ONUDC, le projet accompagne le démarrage de la nouvelle Cellule Nationale de Lutte contre la Traite de personnes du Sénégal, du Ministère de la Justice. Dans le cadre du renforcement des capacités de la cellule, un atelier a été organisé (Dakar, 21-23 Mars 2012) visant la mise en œuvre de mécanismes de coordination des acteurs de la lutte contre la traite des personnes.

### 3. Résultats pour les critères d'évaluation au Sénégal

44. Après la période d'accumulation d'informations provenant soit des documents, soit des entretiens, soit de l'observation directe dans les visites réalisées, c'est le travail de

<sup>22</sup> Le comité a finalisé au 1er semestre 2012 l'exécution d'un programme d'action pour son travail de lobby

<sup>23</sup> Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal.

« décantation » systématique de cette masse d'information, opérée par l'équipe d'évaluation sur base des compétences et expériences des experts qui la composent, qui finalement aboutit au contenu de ce chapitre. Dans ce travail, il est important de souligner que les affirmations présentées pour chaque critère sont pour la plupart la résultante, ou bien de faits avérés, ou bien de vérifications objectives avec un effort de triangulation des sources, quand cela a été possible.

45. L'ensemble a été construit avec le souci d'épouser au mieux les demandes des Termes de Référence. Dans chaque sous chapitre le fil conducteur est le même : la réponse aux questions d'évaluation tirées de l'instrument d'évaluation proposé dans le rapport initial. Cependant, il est possible que des questions soient éliminées ou qu'apparaissent d'autres non prévues initialement dans l'instrument premier.

46. Nous présentons dans ce chapitre les principaux résultats pour le Sénégal du travail d'évaluation.

### **3.1 Conception**

47. Les questions sur la conception du programme sont analysées dans le rapport d'évaluation synthèse. Ce qui est dit la bas est tout aussi valable concernant la situation du Sénégal.

### **3.2 Pertinence**

48. La Pertinence du projet est abordée de façon globale et par rapport au Sénégal, toujours sur base de l'instrument d'évaluation.

#### ***1. Sur la prise en compte des besoins réels des bénéficiaires et des acteurs?***

49. Cette question nous l'abordons selon deux versants :

- a) La prise en compte à l'origine des besoins des bénéficiaires et acteurs, issue d'un diagnostic approprié de la situation, et reflétée dans son document de projet. Or à ce sujet :

Le document de projet, fait une analyse de chaque pays par rapport aux domaines essentiels envisagés par OIT/IPEC pour ses programmes, à savoir, en ce qui concerne le renforcement des acteurs institutionnels, la législation, la génération de connaissances, la sensibilisation de la population, l'amélioration des conditions éducatives en tant que stratégie de prévention du travail des enfant et de réinsertion sociale des EA travailleurs, et la mise en œuvre d'actions directes de prévention et d'éradication des pires formes de travail des enfants. De cette analyse ressort la pertinence et la justification de l'action et la proposition de structure de projet apte à y répondre. L'évaluation juge les éléments de cette analyse pleinement en accord avec les besoins des bénéficiaires et des acteurs, ce dernier concept englobant les acteurs institutionnels et organisations qui sont définies dans le document de projet comme les « destinataires » de l'action.

- b) La prise en compte des besoins des bénéficiaires et acteurs, telle que c'est perçu aujourd'hui (acteurs et bénéficiaires interviewés dans le cadre de l'évaluation).

L'ensemble des acteurs interrogés à ce propos sont formels dans le sens que le projet répond aux besoins, tant pour dynamiser le processus institutionnel comme dans le choix des PAD, mais qu'il faudrait l'étendre et le prolonger dans le temps, pour assurer ses acquis.

## ***2. Sur la permanence des problèmes et les besoins qui sont à l'origine du programme***

50. Pour ce qui est du Sénégal, les besoins en termes d'appui au processus institutionnel pour la meilleure prise en compte de la lutte contre le travail des enfants, sont toujours présents. Ceci a été démontré précisément dans les avancées grâce à l'appui du projet. Par rapport aux besoins un inventaire des PFTE avait été dressé dans le pays qui, d'avis des acteurs, est non seulement d'actualité, mais dans certaines zones serait en recrudescence, comme l'orpaillage traditionnel dans la région de Kédougou, du fait de la croissance des exploitations minières formelles et informelles. C'est une zone où un PAD a été conçu et mis en œuvre par le projet.

## ***3. Sur la pertinence des secteurs/groupes cibles et les lieux choisis pour élaborer les PA***

51. La décision pour fixer un PAD dans la région de Kédougou lié à l'orpaillage traditionnel des enfants, a été précédée d'une étude de base réalisée sur quelques communautés et qui a identifié les enfants victimes de PFTE et a été à la base du PAD mis en œuvre actuellement par l'ONG La Lumière ;

52. L'autre PAD mis en œuvre par le projet, celui adressé aux enfants apprentis dans la ville de Saint Louis, a été fixé sans étude de base, mais sur la base fiable des actions qui étaient déjà menées sur place par l'ONG Concept et l'étude des potentielles organisations susceptibles d'exécuter un PAD selon les exigences IPEC/OIT.

53. Pour l'évaluation, après analyse des deux PAD, leur choix des groupes cibles et les lieux sont pleinement pertinents. Les besoins dans le domaine des actions directes sur les enfants victimes des PFTE dans le pays, sont tellement grandes, qu'il est difficile de ne pas répondre à un grand besoin, où qu'on décide d'agir.

### **3.3 Efficacité**

54. La satisfaction du critère d'efficacité dans une évaluation à mi-parcours ne peut se limiter à l'atteinte des objectifs du projet, ce qui sera le rôle de l'évaluation finale, mais surtout appréhender le degré d'avancement vers les résultats attendus et surtout la cohérence des activités entreprises avec le cadre logique et la planification établie auparavant.

55. Ce chapitre est organisé en deux parties : A) le degré d'avancement vers les objectifs et résultats attendus du projet sur base de son cadre logique et explicité par des questions dans l'instrument d'évaluation (IE); B) l'analyse de ces avancements sur base de la réponse aux questions d'évaluation posées pour « Efficacité » dans l'IE, qui inclut les questions sur l'efficacité, l'environnement favorable et les programmes d'action directe.

c) Le degré d'atteinte des Objectifs du Cadre Logique du projet :

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TdR ou identifiés autrement)	Degré d'atteinte des résultats
<b>OI 1. A la fin du projet pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE, il sera mis en place des cadres de Coopération sous régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.</b>		
1.1 Les institutions et les acteurs sous régionaux en mesure de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des accords régionaux et multilatéraux <b>relatifs à la traite des enfants</b>	Dans le cadre des accords régionaux relatifs à la traite des enfants ¿quelles sont les avancées opérées <b>au Sénégal</b> entre les acteurs, institutions et société civile depuis le démarrage du projet?	Etabli le premier (avril 2012) Plan de Travail conjoint entre l'OIM, l'ONU DC et le projet IPEC / AECID pour renforcer les liens entre les acteurs du Sénégal, le Mali et la Guinée Bissau, dans la Lutte contre la Traite des enfants.
1.2 Mécanismes mis en place pour l'échange d'expériences et de soutien entre les pays du Sud	¿quelles sont les synergies et actions entreprises <b>au Sénégal</b> depuis le démarrage du projet? ¿des nouveaux cadres de coopération Sud Sud établis?	Collaboration avec l'ONU DC pour soutenir la Cellule de lutte contre le trafic des personnes, du Ministère de la Justice, encore à ses débuts, avec l'Atelier pour la mise en œuvre des mécanismes de coordination des acteurs dans la lutte contre le trafic (Dakar, 21-23 Mars 2012).
1.3 Il y a une augmentation du nombre de programmes et d'initiatives conjointes dans le domaine de la coopération internationale	Depuis le démarrage du projet, quelles nouvelles initiatives ont été mises en place, au Sénégal, entre acteurs de la coopération internationale?	Déjà citée, Accord avec l'OIM et l'ONU DC pour l'appui à la Lutte contre la Traite des Enfants.
<b>OI.2. A la fin du projet, les structures institutionnelles nécessaires seront mises en place et/ou renforcées, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du travail des enfants et l'élimination des PFTE.</b>		
2.1 La prévention nationale et les Commissions sur l'élimination du travail des enfants sont renforcées et capables de fonctionner de manière autonome	<b>Au Sénégal</b> , existe-t-il une commission nationale et quel est son degré de fonctionnalité ?	La Commission Intersectorielle de lutte contre le TE existait déjà. Elle a été redynamisée avec l'appui du projet. Elle s'est dotée d'un Plan de Travail qui a inclus la révision et validation technique du Plan Cadre National de LCTE.
2.2 La Cellule de lutte contre le travail des enfants au sein des ministères du Travail est renforcée et capable de fonctionner de manière autonome	¿quelle est la situation de cette cellule Au Sénégal, et quelles actions ont été entreprises par le projet pour les renforcer?	La Cellule de LCTE du Min. du Travail existe depuis 2004 composé d'un coordinateur et un adjoint. Elle a souffert de manque de continuité avec des changements fréquents de ses responsables. Le projet l'a appuyée sur différents volets, surtout en formations, visites de PAD, ateliers, etc. Son amélioration est une nécessité pour appliquer le PCN.
2.3 Les plans nationaux pour la prévention et l'éradication du travail des enfants sont mis en œuvre et consolidés	¿quelle est la situation au Sénégal, par rapport au Plan National? ¿dans les pays où il existe, quelles sont les avancées dans leur application?	Suite à un processus de redynamisation appuyé par le projet, le Plan Cadre National de LCTE a, d'abord été récupéré, revu, validé techniquement et, finalement, a été validé politiquement par le Gouvernement en Conseil de Ministres le 24 novembre 2012. Il devra commencer son application durant 2013.
2.4 Les comités locaux pour le suivi du travail des enfants sont en mesure de fonctionner de manière autonome	¿au Sénégal s'ils existent, est ce que les comités locaux sont opérationnels? ¿quels sont ses membres et manière d'opérer?	Au Sénégal, des comités locaux avaient été créés lors des projets précédents qui, au démarrage du projet n'étaient plus fonctionnels. Au moment de l'évaluation, seul dans les zones des PAD il y a un processus pour créer des comités régionaux de suivi (St Louis).
2.5 Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont défini la prévention et l'éradication du travail des enfants comme l'un des domaines	au Sénégal, comment sont impliquées les syndicats et patronales dans la lutte contre le TI et ses pires formes?	La Commission Intersyndicale de LCTE a joué un rôle clé dans le lobby institutionnel lié au PCN (Déclaration de Saly). Une des organisations d'employeurs, la CNES, a été la plus active. Tous deux, syndicats et patrons, sont

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TdR ou identifiés autrement)	Degré d'atteinte des résultats
de travail institutionnels		appuyés par le projet et travaillent conjointement dans le cadre de la LCTE. Leur engagements sont fermes à ce propos.
2.6 Les statistiques sur le travail des enfants sont produites et régulièrement disponibles	¿ quelle est la situation des statistiques sur le TI au Sénégal? Quelle est la périodicité de leur production?	Il n'y a pas de statistiques périodiques produites officiellement sur le TI. Les données existantes proviennent des projets et des partenaires.
2.7 Des études spécifiques sur certains des PFTE et d'autres sujets d'intérêt sont disponibles dans chaque pays	¿ est ce que des études spécifiques sur les PFTE sont disponibles au Sénégal? Quelle a été la contribution du projet dans ce sens?	Avant le projet, existait une étude sur le travail domestique. Le projet a contribué avec la Cartographie de l'Orpaillage à Kédougou.
2.8 Le suivi des "observatoires" des pires formes de travail des enfants conçu et transféré aux institutions compétentes dans chaque pays	Quelle est la situation des institutions responsables de garantir une continuité et suivi dans la lutte contre le TI ? ¿ de quels mécanismes de financement disposent-elles?	C'est à partir de 2013, avec l'application du Plan Cadre National que des mécanismes de financement devront se mettre en place pour les institutions nationales responsables de garantir une continuité dans la lutte contre le TE.
2.9 La ratification des Conventions 138 et 182 et l'adaptation au plan législatif et l'exécution en vertu de ces Conventions ont été promues	Quelle est la situation au Sénégal des Conventions 138 et 182? ¿ quels actions ont été entreprises par le projet pour favoriser ce processus?	Les Conventions 138 et 182 ont été ratifiées par le Sénégal en 1990 et 2000 respectivement. Le projet a favorisé le processus de leur mise en application par le Min du Travail, Justice, etc.
2.10 Les acteurs clés formés pour se mobiliser en faveur de la prévention et de l'éradication du travail des enfants	¿ au Sénégal, combien d'interlocuteurs institutionnels et de la société civile dans la lutte contre le TI, ont été formés et son actifs ? ¿ comment est ce qu'ils ont été formés dans le cadre du projet?	Dans le cadre du projet ont été formés: 1. les mandataires tripartites de l'OIT, soit les syndicats, les employeurs et les institutions gouvernementales, dont la cellule de LCTE du MT; des organisations de la société civile, dont les ONG exécutant les PAD. Un accent particulier a été mis lors des formations dans la pris en compte du genre.
<b>OI.3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE</b>		
3.1 L'Agenda de l'éducation nationale comprend la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif précis	¿ Quelles actions ont été démarrées par les institutions <b>au Sénégal</b> pour intégrer la prévention du TI dans l'agenda de l'Education? Quel a été le rôle du projet?	Avancées discrètes dans ce domaine: Au moment de l'évaluation, la politique d'Education est en cours d'élaboration et il est prévu la tenue d'une Journée sur le TE. Le projet est en pourparlers pour la production de matériel d'information pour les enseignants, qui se montrent très concernés par la lutte contre l'abandon scolaire.
3.2 Les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local comprennent la prévention et l'éradication du travail des enfants comme un objectif avec des indicateurs et un groupe cible	¿ est ce que les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et pour le développement local incluent une mention sur la prévention et l'éradication du TI? Est-ce que le projet ou ses interlocuteurs ont pu travailler dans ce sens et avec quels résultats?	Le sujet du travail des enfants (TE) était inclus dans le Document de politique Economique et Social (DPES) et il l'est aussi dans l'actuel Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017), qui mentionne concrètement le Plan Cadre National pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.
3.3 Le grand public conscient des conséquences négatives du travail des enfants et de ses pires formes	Quelles activités et initiatives de diffusion et sensibilisation ont été menées? Qui étaient les destinataires et les organisateurs?	Pour l'essentiel, c'est la célébration au Sénégal de la Journée Mondiale de LCTI du 121 juin l'activité la plus largement diffusée dans les médias. Par ailleurs, le projet a mené une formation pour sensibiliser le collectif des journalistes, qu'ils prévoient de répéter l'année prochaine.
<b>OI.4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants</b>		

Objectifs du projet	Questions d'Evaluation (à partir des TdR ou identifiés autrement)	Degré d'atteinte des résultats
4.1 Les collectivités locales, les institutions décentralisées et les communautés intègrent dans leurs plans le thème de la prévention du travail des enfants	Comment participent les collectivités locales, institutions décentralisées et les communautés au projet et son objectif de lutte contre le TI? Quelles activités ont été lancées dans le cadre de leurs compétences?	La participation des acteurs locaux et les communautés au projet sont entièrement liées aux zones des PAD. A Saint Louis, l'évaluation a pu constater que l'implication des bénéficiaires est effective (collectifs des familles de bénéficiaires et maitres artisans), ainsi que les branches régionales des départements centraux (Inspection de Travail, Education, M Famille, préfet, M Santé, etc.). Pas de constats par rapport aux municipalités et autres CL.
4.2 Des programmes «modèles» de prévention des PFTE mis en œuvre dans les municipalités et les communautés les plus vulnérables	Quels programmes ont été mis en marche dans ce cadre décentralisé?	Les deux PAD mis en œuvre par le projet à St Louis et Kédougou cherchant la récupération d'enfants victimes de PFTI, ont aussi un objectif de prévention, en particulier dans la lutte contre l'abandon scolaire. Concrètement, le PAD à Saint Louis a aidé avec du matériel scolaire 300 élèves de familles très pauvres.
<b>OI.5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générés</b>		
5.1 Des programmes d'action directe pour l'éradication des PFTE exécutés	Au Sénégal, quels sont les programmes d'action directe mis en œuvre et leurs réalisations concrètes?	2 PAD sont à l'œuvre: les enfants apprentis à ST Louis et les enfants travaillant dans l'orpaillage à Kédougou. Le premier a finalisé avec succès (résultat de l'évaluation ad hoc : 205 apprentis retirés des PFTi et 300 élèves « prévenus » soit aidés à se maintenir en scolarité ) une première année (05/2011-05/2012) et démarre la 2e (11/2012-01/2014), et le 2e démarre sa première tranche (11/1012-01/2014). Voir plus loin le détail de ses réalisations concrètes.
5.2 Les modèles réussis d'intervention directe contre les PFTE sont documentés, diffusés et transmis aux institutions compétentes	Dans le cadre des programmes d'action directe mis en œuvre, est ce que le projet a prévu des mécanismes de capitalisation de ces expériences?	Les responsables du projet déclarent qu'il est prévu de le faire. Il manque cependant une planification à ce propos incluant quels mécanismes mettre en œuvre pour la capitalisation.

d) Réponses aux questions d'évaluation liées à l'Efficacité :

***b.1. L'atteinte au Sénégal des objectifs et résultats énoncés dans le document de projet***

56. Nous établissons les réponses par Objectif Immédiat, sans entrer dans le détail des activités qui est déjà explicité dans le tableau ici au-dessus, et sur lesquelles nous nous basons pour les réponses.

***OI 1. La mise en place des cadres de Coopération sous régionale, de Coopération Sud-Sud et de Coopération internationale dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.***

57. Au moment de l'évaluation, les cadres de coopération sous régionale mis en place par le projet concernent l'Accord tripartite (Sénégal, Mali et Guinée Bissau) pour lutter contre la Traite des Enfants. Un atelier sous régional a eu lieu et les organisations de coopération responsables, IPEC/OIT-OIM-ONU DC, montrent une collaboration et une coordination correcte pour épauler cette dynamique.

58. La coopération Sud-Sud était surtout prévue dans le projet pour les pays lusophones dont le Brésil. A part une formation d'acteurs envoyés au Brésil en début de projet, il n'y a pas eu d'avancées conséquentes à ce niveau jusqu'à l'évaluation MP.

59. Pour ce qui est des initiatives entre organisations de coopération internationale, le projet peut afficher la dynamique – faite d'accords et activités mises en œuvre conjointement – des trois participants dans la lutte contre la traite des enfants, cités plus haut : l'OIM, l'ONU DC et le projet IPEC-OIT AO.

***OI.2. La mise en place et/ou renforcement des structures institutionnelles nécessaires, ainsi que les capacités des acteurs locaux à élaborer des plans et des politiques pour l'élimination du TE et des PFTE.***

60. C'est le grand objectif du renforcement institutionnel qui, au niveau de chaque pays (ici le Sénégal), fixe les avancées attendues sur l'ensemble d'institutions nationales qui doivent afficher leur engagement et volonté dans la lutte contre le travail des enfants et l'éradication de ses PFTI.

61. Au Sénégal les avancées pour chaque institution figurent dans le tableau plus haut, mais analysée de façon synthétique on peut dire que le projet est en train d'avancer de façon consistante vers ses objectifs. A commencer par le Plan Cadre National de lutte contre le TI qui au démarrage en 2010 existait (depuis 2005) mais n'avait pas été adopté officiellement par le Gouvernement, validation que le ministère du Travail n'avait pas placé comme prioritaire dans son agenda. Face à cette situation, l'équipe du projet a travaillé en s'appuyant dans les partenaires sociaux, surtout syndicats et patronale, pour relancer le processus de révision par la Commission Intersectorielle de LCTI et adoption du PCN. Au travers une présence continue avec ces partenaires ce processus patient de lobby et renforcement institutionnel a atteint son but et le PCN de LCTI du Sénégal a été adopté officiellement (validation politique) au Conseil de Ministres du 24/11/2012, soit 2 ans et 9 mois après le démarrage du projet.

62. Parmi les 10 résultats attendus contenus dans cet objectif, on peut dire que le projet a réalisé des avancées significatives dans huit d'entre eux.

63. C'est dans le résultat lié à l'assomption par les comités locaux de LCTI ou il n'y a pas beaucoup d'avancées. Cela s'explique du fait de la structure fonctionnelle de l'équipe du projet, basée à Dakar et l'absorption dans les actions institutionnelles au niveau central.

***OI.3. A la fin du projet, un contexte social et politique favorable à l'élimination progressive du travail des enfants et l'élimination PFTE***

64. Cet objectif est concrétisé dans trois résultats attendus liés à la prise en compte de la LCTI dans l'Education, les documents de politique nationale et la sensibilisation de la société. Pour l'Education le constat est que les avancées sont encore incertaines mais avec des bonnes perspectives pour la 2<sup>e</sup> moitié du programme. Dans le document de projet il est dit qu'au Sénégal :
- l'UNICEF recevra un soutien dans sa campagne pour promouvoir l'enregistrement des naissances, étant donné que l'absence de ce critère est un obstacle à l'inscription des enfants à l'école.
  - Cette activité n'a pas eu lieu, jugée non nécessaire au vu des moyens dont dispose UNICEF.
  - Renforcer le programme de pré-formation professionnelle des adolescents dans les ateliers du secteur informel développé antérieurement par l'IPEC avec la Direction de la Réforme et de la Planification et la Direction de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Education. Cette activité n'a pas encore abouti.
  - Une collaboration sera établie avec la coopération bilatérale espagnole afin d'introduire le thème du travail des enfants dans les programmes éducatifs radiophoniques développés avec son soutien. De même, une collaboration avec les actions de l'AECID sera établie en matière de développement de programmes de formation professionnelle. Cette action est à l'étude selon des modules du Ministère du Travail espagnol.
65. Par rapport aux documents de politique nationale, l'inclusion de la référence au PCN dans le document de Stratégie Nationale de Développement Economique et Social 2013-17 montre l'engagement du gouvernement actuel.
66. Cependant, le projet n'a pas pu développer des actions dans le sens d'influer dans les programmes de soutien au secteur agricole/rural, pour la prise en compte du travail des enfants. C'est un axe que le programme n'a pas la capacité d'entreprendre jusqu'à présent.
67. Il est clair que le projet ne peut influencer dans les deux résultats précédents que de façon indirecte.
68. Les actions de sensibilisation envers la société ont été centrées sur la journée mondiale de LCTI et le collectif des journalistes. On peut dire que la sensibilisation et diffusion sont toujours insuffisantes tant il est nécessaire d'insister de façon soutenue pour changer les patrons culturels qui rendent acceptable le travail des enfants, mais c'est sans aucun doute un domaine que le projet peut et doit élargir avec d'autres actions dans la période qui lui reste d'exécution.
69. L'outil d'évaluation incluait des questions sur l'environnement favorable. Nous avons retenu :
- la pertinence des études commanditées par le projet par rapport aux débats nationaux sur le TE.
70. L'évaluation a pu constater que les deux études commanditées sur le phénomène de l'orpaillage dans la lointaine région de Kédougou ont reçu l'intérêt des partenaires et organisations. Les discours font état du mérite de la mise en évidence quantitative (Cartographie) d'un phénomène dont l'ampleur restait méconnue.

***OI.4. A la fin du projet, les pays cibles auront mis en place des systèmes de prévention/d'alerte contre les pires formes de travail des enfants.***

71. Le document de projet explicite par rapport à cet objectif « Le projet aura pour objectif de prévenir l'incidence des pires formes de travail des enfants (principalement la traite des EA, l'exploitation sexuelle commerciale, le travail domestique des enfants et autres) à travers des actions d'assistance technique apportée à des structures municipales et communautaires, de manière à incorporer des actions de prévention et d'éradication du travail des enfants dans les plans de développement. ».
72. Le projet au Sénégal n'a développé d'actions au niveau décentralisé ou communautaire qu'à travers les PDA entrepris, dans la ville de Saint Louis et dans la région de Kédougou.

***OI.5. A la fin du projet, des expériences-pilotes et des interventions-modèles pour l'éradication des PFTE auront été générées.***

73. Le projet avait fixé dans son document de projet les domaines des PFTI ou il devrait s'investir par des actions directes. Il s'agit de :
- La traite des EA à des fins d'exploitation de leur travail et d'exploitation sexuelle. Dans les cas du Sénégal, du Mali et de la Guinée Bissau, un système régional transfrontalier de prévention, de lutte, de vigilance et de suivi du problème de la traite des EA, est développé.
  - On a aussi cherché à sensibiliser les leaders religieux afin d'obtenir leur participation aux actions contre la traite et pour l'amélioration des conditions de vie/d'enseignement des enfants dans les écoles coraniques.
  - Un PDA a été mis en route, après étude de base, adressé aux enfants travaillant dans l'orpillage traditionnel dans la région de Kédougou.
  - Le travail domestique des enfants, domaine qui avait été travaillé dans le précédent projet IPEC, n'a pas fait l'objet de PAD jusqu'à présent.
  - Le secteur informel urbain, qui est le secteur qui concentre le plus d'enfants travaillant dans les pires formes de travail. Des actions ont été développées dans ce domaine au Sénégal au travers le PAD dirigée aux enfants apprentis dans la ville de Saint Louis, basé sur la formation professionnelle, principalement le système d'apprentissage avec des maîtres de disciplines artisanales, comme alternative qui fonctionne bien avec les enfants exploités dans le milieu urbain.
  - Le secteur agricole, qui concentre 70% de tous les enfants travailleurs dans différents domaines selon les pays (culture de l'arachide à Kaolack et Diourbel au Sénégal. Il était prévu que le projet travaille avec les Ministères de l'Agriculture et des organismes internationaux afin de promouvoir des modèles d'intervention complets qui lient l'élimination du travail des enfants au développement rural durable. Ce domaine n'a pas pu être développé par le projet.
  - Les enfants affectés par les conflits armés, concernés par des projets en Casamance au Sénégal. Le projet a participé à une étude de cas à son démarrage.
74. A la lumière de ces explications, on peut aborder la première question de l'IE liée aux programmes d'action directe :

*Sur les critères de sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution des projets.*

75. Le processus de sélection qui a abouti aux choix des PAD mis en œuvre est parti des suivants critères :
1. Par souci de cohérence, il avait été décidé de privilégier, dans la mesure du possible, des zones dans les régions de concentration de la coopération espagnole au Sénégal, qui sont Saint Louis et la Casamance. Après analyse, c'est **Saint Louis** qui fut sélectionnée du fait qu'il y avait différentes poches avec des enfants victimes des PFTI dans le secteur informel urbain.
  2. A saint Louis, un processus de sélection fut mené par l'équipe du projet parmi les potentielles agences d'exécution qui aboutit au choix de **CONCEPT**, ONG nationale qui offrait les meilleures garanties étant donné leur trajectoire, acceptabilité institutionnelle et communautaire, équipe technique et installations pour compléter la formation professionnelle des enfants apprentis.
  3. Les responsables du projet ont orienté d'abord une étude vers la région de **Kédougou** en raison des informations sur l'explosion du phénomène de l'orpaillage traditionnel et à la demande de la ministre du Travail de l'époque (2011). C'est ainsi que se sont succédés les étapes d'établissement de la Cartographie (2011), ensuite l'Etude de base (avril 2012) dans 2 communautés sélectionnées et sur cette base, la décision de mettre en œuvre un PAD.
  4. Il n'y a pas beaucoup d'agences ou partenaires travaillant directement dans la problématique de l'orpaillage à Kédougou. Parmi celles-ci, le projet a sélectionné **La Lumière**, ONG nationale créée par des cadres de la région et ayant une très bonne implantation sur place. La Lumière avait déjà aidé dans la réalisation des 2 études précédentes.
76. Nous présentons deux encadrés avec les informations essentielles sur les deux PAD mis en œuvre au Sénégal par le projet y compris les résultats obtenus par l'exécution du premier et ayant fait l'objet d'une évaluation ex post.

**PAD 1 : Programme d'action pour la prévention et la lutte contre les PFTE à Saint-Louis.**

Le programme est exécuté dans la commune de Saint Louis par l'ONG **CONCEPT**.

**Tranche 1** : budget 77 186,12 USD ; Dates : mai 2011-mai 2012. Le programme est mis en œuvre par une équipe composée d'un ingénieur en planification et gestion des organisations, un travailleur social et trois agents expérimentés avec des bons rapports avec les acteurs et autorités de la localité.

**L'objectif du PA** : Contribuer à la prévention et à l'élimination des PFTE par l'éducation de base, l'apprentissage et la formation professionnelle dans le respect des besoins d'épanouissement et développement des enfants à St-Louis.

**Résultats de l'évaluation** de la Tranche 1 :

1. 250 apprentis de 12 à 17 ans révolus retirés et/ou empêchés d'entrer dans les pires formes de travail des enfants ont bénéficié d'une formation technique théorique et pratique par alternance et d'une éducation de base.
2. une amélioration des conditions d'apprentissage a été réalisée par le renforcement des moyens de sécurité dans les lieux de formation et la prise en charge sanitaire effective des enfants.
3. les autorités locales, le Cadre de Concertation des Acteurs en faveur de l'Enfance en Situation Difficile, les familles des enfants et les partenaires sociaux ont fait l'objet de séances de sensibilisation.
4. Prévention : 300 élèves âgés de 6 à 13 ans ont été sélectionnés dans 6 écoles, qui par ailleurs accueillent les apprentis dans le cadre de leur éducation de base, vont bénéficier d'activités de prévention par la sensibilisation, des cours complémentaires et surtout l'appui en matériel didactique.

**Tranche 2** : budget 160.000 USD sur 14 mois, de novembre 2012 à janvier 2014. L'Accord signé marquant le démarrage est arrivé pendant que la mission d'évaluation se trouvait sur place.

**Objectif immédiat 1** : À la fin du PA, 500 apprentis de 12 à 17 ans révolus retirés et/ou empêchés d'entrer dans les PFTE auront bénéficié d'une formation technique, théorique et pratique par alternance, d'une éducation de base, d'une initiation en informatique et d'une éducation financière.

**OI 2** : À la fin du PA, l'amélioration des conditions d'apprentissage par la promotion des droits de l'enfant sera assurée, les moyens de renforcement de la sécurité dans les lieux de formation seront mis en place, la prise en charge sanitaire sera effective et la reconnaissance des acquis sera obtenue.

**OI 3** : À la fin du PA, la vulnérabilité des enfants à risque des PFTE sera réduite grâce à la consolidation des AGRs des parents et le niveau d'information des autorités locales, des familles, des enfants et des partenaires locaux sera amélioré.

**OI 4** : À la fin du PA, 600 élèves âgés de 6 à 13 ans sélectionnés dans 10 écoles de la Commune seront prévenus d'entrer dans les pires formes de travail des enfants.

**PAD 2 : Programme d'action pour la réduction des PFTE dans les zones d'orpaillage de Kédougou**

Le programme est exécuté dans les Communautés rurales de Missirah Sirimana et Khossanto, par l'ONG LA LUMIERE.

Budget 135.322 USD ; Durée : 14 mois, d'octobre 2012 à décembre 2013. Le programme est mis en œuvre par une équipe composée d'un coordonnateur et 2 animateurs et une assistante administrative et financière.

**Les objectifs du PA. Objectif immédiat 1 :** A la fin du PAD, un cadre de suivi, de veille et d'alerte du travail des enfants sera mis en place. Ces cadres sont le Comité de Protection des Enfants, le CDS et le CRS. Ils permettront une prise en charge de la protection des enfants et ceci de façon durable

**OI 2 :** A la fin du PAD, des alternatives de formation seront offertes à 141 enfants travaillant dans l'orpaillage, soit 15 filles et 126 garçons. Le programme permettra aux enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans de retourner à l'école et pour ceux dont l'âge ne le permettrait pas, d'être insérés dans des structures de formation qualifiante. Ce retrait/réinsertion va toucher 166 enfants (148 garçons et 18 filles). Par contre pour les enfants qui sont en situation de risque (943 dont 609 scolarisés), il s'agira de les maintenir le plus longtemps à l'école et le cas échéant les insérer dans des structures de formation qualifiante.

**OI 3 :** À la fin du PAD, la vulnérabilité des enfants sera réduite à travers la promotion économique de 218 familles les plus pauvres, qui auront un accès au crédit revolving et verront leur revenu augmenter.

*Sur les produits et résultats non prévus*

77. Pour ce qui est du Sénégal, l'évaluation a trouvé comme résultat non prévu :

Les femmes bénéficiaires du PAD Saint Louis du quartier Guet Ndar, se sont organisées en Groupement Economique à la fin de la première tranche du projet. Cette organisation s'est produite comme réaction à l'arrêt du PAD-1<sup>ère</sup> tranche. Les femmes ont décidé de continuer à travailler ensemble. Elles ont décidé la création d'une caisse commune, de s'approvisionner chez les fournisseurs et d'organiser par tour de rôle, qui d'entre elles allait bénéficier de crédit pour l'élaboration et la vente des pièces de tissu. L'évaluateur a écouté les femmes faire la description de leur organisation nouvelle et leur volonté de continuer, même si le PAD ne se renouvelait pas.

*Sur les facteurs positifs et négatifs hors du contrôle du programme qui ont affecté la mise en œuvre*

78. Les facteurs externes hors du contrôle du programme ayant affecté sa mise en œuvre, incombent en fait à l'ensemble des institutions partenaires : le projet n'a de contrôle que sur l'utilisation de ses ressources qui elles, sont utilisées pour aider les acteurs nationaux dans la LCTI. In fine, ce sont de ces derniers, de leur volonté et capacité, que dépendent les avancées réelles. Dans cette optique, nous devons faire mention ici de :

- La volonté politique changeante du Gouvernement pour avancer dans le processus de LCTI et le développement des engagements liés à l'approbation des Conventions 138 et 182 de l'OIT. La période du précédent Gouvernement allant du démarrage du projet jusqu'aux élections de mars 2012 a été marquée par une situation de statu quo peu dynamique de la partie gouvernementale.
- Par contre, un changement très positif s'est vérifié à partir d'avril 2012 avec l'arrivée du nouveau Gouvernement et le nouveau Ministre du Travail. Par la suite, son département du travail comme le Gouvernement dans son ensemble, ont donné des pas effectifs dont le plus important étant la validation politique du Plan Cadre National de lutte contre le travail des enfants.
- Le rythme « lent » du processus lié aux institutions, par rapport aux délais et échéances propres à un projet. Un regard extérieur pourrait constater qu'entre l'élaboration du Plan Cadre National, en 2005, et son adoption par le Gouvernement le 24/11/2012, il a fallu sept ans, et trouver cela excessivement long. Alors qu'en fait, par rapport à ce projet évalué, un travail consistant avec tous les partenaires sociaux, a été abattu pour arriver à ce résultat. Résultat, qui en fait n'est qu'un pas de plus vers des actions et un engagement pérenne (avec des ressources propres) de l'Etat dans la LCTI.
- La « lenteur » de l'OIT pour les déboursements : C'est un facteur hors du contrôle du programme mais qui conditionne fortement le rythme par lequel ses activités sont menées. Nous y reviendrons dans le chapitre sur l'Efficiencia.

79. Nous pourrions citer d'autres, mais ceux-là nous semblent les principaux facteurs ayant un grand poids sur la mise en œuvre et sur comment le projet arrive à cheminer vers ses objectifs.

*Sur les stratégies de collecte de données du programme.*

80. Au Sénégal, le programme ne peut pas recueillir des statistiques régulières sur le travail des enfants car, comme dans la plupart des pays de la sous-région, il n'y en a pas. La seule référence actuelle sur le sujet est l'Enquête nationale sur le TI qui a eu lieu avec l'appui du SIMPOC mais elle date de 2007. Le projet a décidé de ne pas actualiser l'Enquête Nationale au Sénégal.
81. Par ailleurs, les informations qui circulent sur le TE sont issues d'études dans des domaines particuliers réalisés pour le compte des différents partenaires techniques et financiers. C'est exactement dans ce cadre que sont disponibles les données issues des études réalisées par le projet dans la région de Kédougou (la Cartographie de l'Orpaillage et la Ligne de Base). Une autre étude aurait été démarrée sur l'exploitation sexuelle en vue d'envisager une action, mais elle a été avortée au stade d'élaboration du rapport par l'expert et aucun autre produit n'est sorti. Dommage, car c'est un domaine avec un grand manque d'actions d'envergure et qui est peu dénoncé dans les médias.
82. Pour les actions de suivi entreprises par le programme, elles sont de deux ordres :
- Une planification annuelle qui est actualisée chaque 6 mois – autour d'août/septembre - est l'outil de suivi utilisé par l'équipe du projet dans son ensemble. C'est là que sont actualisées les programmations et revus les budgets si nécessaire. Pour ce qui est par rapport aux activités propres au Sénégal, la CNP nous a présenté une planification annuelle
  - associées à ses programmes d'action directe. Ainsi chaque agence d'exécution fournit un rapport d'activité trimestriel qui est associé à une visite de l'équipe du projet sur le terrain d'action du PAD. Dans cette documentation existe un fichier qui liste tous les enfants bénéficiaires avec un certain nombre de données s'y rapportant (période couverte, âge, sexe, origine, etc.).

*Sur les activités d'intégration de la dimension genre du programme.*

83. L'intégration de la dimension genre dans le programme est déclarée par les responsables du projet comme une constante dans leurs actions et échanges avec les partenaires et acteurs. Cela s'est traduit par la constante inclusion de l'approche genre dans toutes les formations données. Au Sénégal, cette préoccupation a été plus manifeste dans la formation à l'Association de Femmes Journalistes. Selon les responsables du projet, ces formations aux journalistes ont eu un succès variable en termes d'effets produits.
84. La coordinatrice nationale du projet pour le Sénégal affiche une bonne expérience de gestion de projets ayant la dimension genre comme centre d'action. Jusqu'à présent le genre est entré de façon indirecte dans des formations sur d'autres thématiques. La CPN nous a confirmé la prévision de faire une formation durant plusieurs jours, centrée sur la dimension genre. Ce serait au début 2013, après diagnostic des besoins en la matière.
85. Par ailleurs, l'évaluation a pu constater l'inclusion des questions propres aux filles bénéficiaires du PAD Saint Louis qui sont dans un plus grand nombre que les garçons.
86. Nous pouvons résumer l'efficacité au Sénégal par rapport aux prévisions de son document de projet, autour de deux axes principaux :

- Le volume d’actions couvert par l’exécution par rapport à ce qui était prévu dans le document du projet est moindre.
- Le projet a couvert les actions prévues liées aux objectifs 1 à 3 avec amplitude. Par contre, il n’a pas exécuté autant d’actions de prévention et de programmes d’action directe qu’il y figure dans le document de projet. Des PAD seulement à Kédougou et Saint Louis, c’est jugé par les acteurs nationaux comme un niveau de couverture extrêmement faible vu l’ampleur du problème des PFTE.
- Après analyse, l’évaluation peut conclure à ce propos :
  - Les 2 PAD exécutés au Sénégal sont pertinents et, pour celui dans sa 2<sup>e</sup> période, efficace.
  - Les temps pour initier et reprendre un PAD sont très longs ;
  - Il y a eu des études, tentatives d’autres PAD dans le travail domestique et l’exploitation sexuelle, sans suite.

L’avancée vers l’objectif global du projet est conséquent au Sénégal. L’élément central de la stratégie du projet, est l’établissement de structures nationales qui coordonnent l’élaboration et exécution des **Plans Nationaux d’Action** pour l’éradication progressive du TI et la prévention et élimination immédiate de ses pires formes. Des lors, le projet au Sénégal a eu une exécution marquée par la validation politique du Plan Cadre National issue d’une mobilisation conséquente et durable des partenaires, surtout les tripartites de l’OIT.

### 3.4 Efficience

87. L’efficience considère classiquement la relation entre les ressources allouées et les résultats obtenus. S’avancer à des affirmations sur ce binôme demande l’utilisation d’outils (coût-efficacité, etc.) au maniement lourd en ressources. Ici nous l’aborderons au travers l’analyse de comment le projet s’est exécuté du point de vue de la gestion de ses moyens classiques (budget, personnel, délais, fonctionnement...). L’instrument d’évaluation prévoit une série de questions touchant ces domaines que nous avons synthétisés comme suit, en y ajoutant la partie sur la gestion/fonctionnement du projet :

#### 3.4.1 L’exécution budgétaire

88. Le budget global et celui planifié pour son exécution au Sénégal

BUDGET GLOBAL DU PROJET	
<b>COÛTS DIRECTS (Activités du projet)</b>	<b>2.396.912</b>
<b>COÛTS INDIRECTS (fonctionnement du projet, personnel, etc.)</b>	<b>2.412.820</b>
<i>Prog. Support Cost 8.5 %</i>	<i>373.426</i>
<i>PROVISION FOR COST INCREASE ( 5%)</i>	<i>200.160</i>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>5.383.318</b>
le Projet au SENEGAL - LIBELLES	
	MONTANT
<b>Produit 1 : La perception du travail des enfants comme problème a été largement diffusée et analysée pour attirer l’attention et susciter des réactions</b>	<b>\$100.000</b>
<b>Produit 2 : Amélioré la connaissance de la situation des pires formes de travail de l’enfant au Sénégal</b>	<b>\$40.000</b>
<b>Résultat 3 : le cadre de concertation pour la lutte contre des enfants au Sénégal a été renforcé</b>	<b>\$104.239</b>
<b>Résultat 4 : mise en oeuvre de trois programmes d’action directe visant la prévention et l’élimination des pires formes de travail des enfants</b>	<b>\$319.039</b>
<b>TOTAL GENERAL Objectif spécifique du projet au Sénégal</b>	<b>\$563.278</b>
Pourcentage du budget pour les actions directes du projet	24%

89. Au moment de l’élaboration du premier draft du rapport, l’information sur l’exécution financière par pays ne nous était pas encore parvenue.

90. Par rapport à l'exécution budgétaire, le projet a un fonctionnement qui est le même que pour d'autres projets IPEC/OIT. C'est-à-dire que l'OIT donne un cadre procédurier fixe auquel les projets doivent s'adapter. Cette adaptation génère des difficultés pour l'équipe du projet.
91. Ainsi, le projet ne dispose pas d'un compte bancaire propre ou irait son financement et d'où il pourrait tirer ses ressources pour exécuter ses activités. C'est le compte BIT-Dakar qu'on débite et seul le Directeur et le RAF du Bureau Régional y sont signataires. Ceci impose une chaîne d'étapes pour rendre effectifs le financement et les dépenses liées à l'exécution.
1. Pour le Sénégal, du fait de la présence du Bureau Régional de l'OIT-Dakar, le financement des activités menées par le projet dans le pays provient directement du compte BIT sur place.
  2. Puisque le projet ne dispose pas de compte propre servant de relais pour les déboursements liés à des petites dépenses, TOUTES les actions à mener impliquant l'utilisation de ressources financières, aussi petite soient-elles, doivent nécessairement faire l'objet d'une procédure d'autorisation par le BIT. C'est cette procédure qui fait que s'assurer les déboursements permettant les activités, devient un processus très lourd en temps et en énergie, selon le personnel du projet (surtout de la RAF).
  3. Plus concrètement,
  4. Il y a deux types d'activités, du point de vue des déboursements :
    1. celles des Programmes d'Action Directe-PAD (OI 5). La prévisibilité des déboursements pour les PAD ne pose aucun problème puisque ils répondent à une planification et des tranches de paiement préfixées à l'avance. Ces déboursements vont directement aux comptes des agences d'exécution qui les utilisent pour mener les activités prévues. Les ONG des PAD au Sénégal – Concept et La Lumière – suivent régulièrement le canevas prévu dans leurs rapports financiers de sorte que les paiements peuvent se faire régulièrement.
    2. les autres activités « ponctuelles » liées aux objectifs 1, 2, 3 et 4, et qui se composent d'un ensemble d'actions comme les ateliers, formations, rencontres, actions de lobby, sensibilisations, publications, affiches, etc. Ce sont les déboursements pour ces activités ponctuelles qui posent problème étant donné la procédure existante, car parfois ils sont décidés, en fonction d'aléas institutionnels ou autres, dans des délais très courts. Or, le BIT fixe un délai minimum de 3-5 jours ouvrables pour les soumissions.
  5. Cette procédure implique les étapes suivantes : Une fois conçue (tdr, budget...) chaque activité doit... 1) Recevoir le ok technique de la spécialiste du TI (backstopping) ; 2) entamer la procédure de soumission de la dépense auprès du BIT Régional qui implique 3 étapes - engagement, disponibilité des fonds, autorisation de dépense – impliquant à chaque fois les signatures doubles (directeur et RAF).
  6. Aucune de ces différentes étapes ne peuvent se faire par e-mail. Elles impliquent nécessairement la présentation physique de la demande papier auprès de l'administration du Bureau Régional ((BR). Or, le BR a déménagé depuis le démarrage du projet et il se trouve à 30 minutes en voiture du siège du projet. C'est pour cela que la RAF du projet doit faire des incessants déplacements entre les deux sièges pour satisfaire les besoins de financement des activités. Un détail, qui a son importance, c'est que l'équipe projet à Dakar ne dispose pas de véhicule pour fonctionner. Les déplacements du personnel doivent être réalisés par d'autres moyens (taxis, véhicules privés, etc.).
92. La mission d'évaluation a pu corroborer ces faits pour la préparation et tenue de l'atelier de restitution.

93. Par ailleurs, lors des rencontres et surtout lors de l'atelier de restitution, tous les acteurs institutionnels et organisations ayant dû mettre en œuvre des actions impliquant des dépenses, se plaignent ouvertement des lourdeurs des procédures pour le financement et pour se faire rembourser. Lourdeur entre la relation du Bureau Régional du BIT et le projet et aussi entre les bénéficiaires et le projet de manière générale. Procédures très compliqués qui bloquent le déroulement des activités.

### **3.4.2 Fonctionnement**

#### *a) La gestion des ressources humaines dans la marche du projet*

94. Les ressources humaines du projet : L'équipe prévue dans le document du projet de personnel national a été élargie suite à la révision du projet établie durant les premiers six mois, à la demande de l'AECID. La proposition suivante fut de payer un coordonnateur de projet à temps plein au Mali, ce qui fut accordé par le bailleur. Ceci donna lieu à un processus de sélection des 3 coordonnateurs nationaux selon les normes. Au Sénégal, un appel à candidature fut publié dans les médias et le processus de sélection aboutit en septembre 2010 à l'engagement de l'actuelle CNP.

#### *b) La question du respect des délais et l'exécution selon les temps prévus*

95. Il a déjà été établi que le projet a accumulé différents retards dans son exécution. Il s'agit de :

1. Retard de 14 mois dans le démarrage du projet dû au processus de recrutement du coordinateur technique du projet (CTP), expert international, par l'OIT Genève, en collaboration avec l'AECID, qui a pris un an de retard, de sorte que le CTP au lieu de janvier 2009, est arrivé pour démarrer le projet à Dakar au mois de février 2010.
2. Comme déjà expliqué, la procédure pour prolonger l'exécution du projet permettant de récupérer ce retard a été longue et n'a abouti avec l'AECID qu'au mois de juillet 2012, ce qui a pénalisé l'engagement d'actions avec ces agences d'exécution, étant donné l'incertitude existante sur la période réelle que le projet pourrait être exécuté.
3. Au Sénégal, le projet a recruté son CNP le 15 septembre 2010, soit plus de six mois après son démarrage. Ce délai a retardé le déploiement des activités dans le pays, ce qui a été clairement mis en évidence à partir de l'entrée en action de la CNP.

#### *c) Structure des rapports d'activité, plans, planification. la question logistique.*

96. La mission d'évaluation a eu accès à une planification annuelle élaborée par la CNP. Toute fois, elle n'est pas suivie de rapports d'activités périodiques établis pour les actions du projet au Sénégal. Seul existe le rapport semestriel réalisé pour l'ensemble du projet.

97. Pour le Sénégal, la seule planification annuelle est clairement insuffisante et une planification plus rapprochée serait nécessaire, étant donné les changements fréquents dans les activités de proximité. Ce manque de prévisibilité à court et moyen terme (quelques mois) a, entre autres, des conséquences négatives pour les délais pour le financement d'activités, tel que cela a été expliqué plus haut.

98. Logistique : Le projet ne dispose pas à ce jour de véhicule, malgré le fait que le bureau OIT a facilité un reliquat d'un précédent projet. Il ne restait qu'à engager un chauffeur et s'occuper de la maintenance. Ce pas n'a pas été donné par le projet. Une tentative a eu lieu de partager les frais avec d'autres projets du BIT, sans succès. Lors des activités programmées en dehors de Dakar ou d'autres actions nécessitant un transport pendant quelques jours, le projet engage les services ponctuels d'un chauffeur compétent et utilise

le véhicule facilité par le BIT. Ce fut le cas durant le séjour du consultant pendant la phase terrain de l'évaluation au Sénégal y compris la visite au PAD à Saint Louis.

99. Cette situation a des conséquences délétères pour le fonctionnement général du projet (voir plus haut les besoins liés aux procédures financières, le peu d'actions programmées en dehors de Dakar...) et apparaît à la mission d'évaluation comme produit d'une gestion déficiente, étant donné la disponibilité réelle d'un véhicule en bon état.

### **3.4.3 L'appui des unités compétentes de l'OIT**

100. L'équipe du projet au siège de Dakar compte avec l'appui de la spécialiste sur le travail des enfants du Bureau Régional de l'OIT à Dakar. Elle a un rôle double d'appui technique et de suivi (backstopping) de l'exécution du projet. Par ailleurs, elle était présente à la conception du projet et possède toute la mémoire historique par rapport aux précédentes actions de l'IPEC dans la région.

101. Les différentes opinions recueillies par l'évaluation montrent que l'appui reçu en termes d'orientation technique a été (et est) très apprécié par le personnel du projet. La seule difficulté à ce propos étant les absences puisque la spécialiste couvre les différents pays de l'Afrique Occidentale, auxquels elle se déplace régulièrement. Les appuis techniques appréciés ont aussi concerné la responsable de l'IPEC à Genève qui assure aussi un rôle de responsable pour les autorisations relatives aux actions plus lourdes (projets d'action directe, extensions, etc.).

102. L'évaluation a clairement identifié, en recoupant les différents entretiens et opinions, que le circuit de l'information entre les trois niveaux – Projet ⇔ Spécialiste BR OIT Dakar ⇔ Responsable AO OIT Genève, a fonctionné avec défaillances et des périodes creuses, en particulier le circuit des rapports.

103. En résumé, après deux ans et 9 mois, il est indéniable que le projet et son équipe sont arrivés à une bonne fonctionnalité ce qui a permis (voir l'efficacité) un bon degré d'avancement vers ses objectifs et résultats attendus. Cependant, il est utile, par rapport à l'efficacité, de mettre en lumière le constat sur les difficultés qui ont joué (retards) ou jouent encore (procédures financières, planifications, logistique) un rôle négatif ou sont un frein pour un meilleur fonctionnement et, surtout, qui appellent à des décisions pour les surmonter dans l'exécution de la dernière période du projet.

## **3.5 Durabilité**

### *0. Sur les stratégies mises en œuvre et la durabilité des initiatives de LCTE*

104. Le présent projet est conçu dans son ensemble autour d'objectifs de pérennisation des acquis dans la lutte contre le TI. Nous pouvons les résumer en deux axes complémentaires, qui sont systématiquement mis en avant dans la stratégie de mise en œuvre :

1. Le renforcement durable des institutions nationales devant assurer le leadership dans la LCT. Les effets attendus sont a) qu'un noyau dur d'organisations aient acquis la capacité et la solidité pour assumer ce leadership. Dans le cas d'un Project OIT, la priorité est donnée à ses membres du tripartisme (org. des travailleurs, org. des employeurs et Gouvernement via le Ministère du Travail)
2. Concevoir et mettre en œuvre des interventions directement adressées aux enfants victimes des PFTI et aux contextes particuliers qui abritent ces pratiques, en ayant une vocation de servir comme référence et modèle, tant pour la prévention comme pour la

récupération effective des enfants (quantité et qualité), avec une préoccupation constante pour l'intégration de l'approche genre.

105. Nous aborderons la durabilité du projet au Sénégal, centrés sur ces deux axes en intégrant ce qui est dit dans le document de projet, les questions d'évaluation, et les situant dans la perspective future à court et moyen terme.

### *1. Sur le Renforcement durable des institutions nationales*

1. Tout d'abord, dans le document de projet la structure et stratégies sont orientées vers l'appropriation nationale des objectifs de la LCTI à ses différents échelons (central, intermédiaire, local...) et acteurs (gouvernement, partenaires sociaux, société civile, population, etc.). Cela conforme tout un groupe d'actions à mettre en œuvre visant la durabilité que nous pouvons revoir.
  - a. De l'analyse de l'exécution on peut constater qu'au Sénégal, une stratégie s'est mise en place progressivement sur base d'identifier les acteurs sociaux ayant la volonté de s'impliquer et en les appuyant vers l'objectifs déclaré de récupérer, d'abord, le Plan Cadre National dormant depuis 2005 dans un tiroir du ministère, et ensuite le faire adopter officiellement pour le mettre en œuvre.  
L'évaluation à mi-parcours a déjà mis l'accent sur l'avancée décisive qu'a représenté pour le projet, la validation politique du PCN en Conseil de Ministres (24/11/12).
  - b. Pour cela ont été renforcées les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'abord, et des ONG des PAD, ensuite.
  - c. Après la ratification des Conventions 138 et 182 de l'OIT, un travail est en cours pour l'harmonisation législative et créer des conditions pour l'application effective de la loi. Des questions relatives à l'âge réel du travail des enfants, de la scolarité obligatoire et les conditions de la filière des apprentis, restent à harmoniser.
  - d. Le thème du travail des enfants apparaît dans les plans nationaux pour l'accomplissement des Objectifs de Développement du Millénaire et dans la lutte contre la pauvreté : c'est la nouvelle Stratégie de Développement Economique et Social 2013-2017. Cependant, la LTI n'est pas encore explicite dans les plans pour le développement local, pour le travail décent et l'éducation.
  - e. une activité du projet pour promouvoir la sensibilisation de la population sur les risques et les conséquences du travail des enfants pour un changement d'attitudes et de pratiques a permis quelques timides avancées dans la prise de conscience populaire et dans les médias, mais dans ce domaine il y a encore beaucoup de travail à faire pour diminuer aussi bien l'offre que la demande de travail des enfants au niveau familial, communautaire et national ;

106. En résumé, dans quelle mesure on peut affirmer que le projet a contribué de façon durable à construction de capacités institutionnelles locales ?

### *Points Forts :*

1. Le PCN est ratifié, ce qui veut dire que le gouvernement devra l'accompagner maintenant d'une feuille de route pour son application qui demandera l'octroi de moyens et ressources.
2. La Cellule de Lutte contre le Travail des Enfants a été renforcée, formée et ses dirigeants sont motivés.
3. Les partenaires sociaux sont, sans aucun doute, les partenaires de poids, motivés pour continuer à avancer dans la LCTI dans le pays ;

4. D'autres départements d'Etat (Ministère de la Famille, M Justice, Education, etc) sont impliqués à des degrés divers dans la lutte contre le TI ;

*Points faibles :*

5. L'instabilité institutionnelle impacte négativement dans le projet. Par rapport au Ministère du Travail, et des organes comme la Cellule de LCTI, le Comité Intersectoriel National et le Secrétariat Permanent,
6. La Cellule de LCTI du Min. du Travail maintien sa fragilité institutionnelle du fait du manque de ressources et son instabilité (3 changements de responsables en 2 ans). Elle devra faire l'objet, au sein du ministère, d'un relèvement de son poids et autonomie.
7. Une compétitivité entre différentes instances gouvernementales est présente par rapport à la lutte contre le travail des enfants et l'accès aux ressources des partenaires techniques et financiers. Cela appelle à une coordination plus active du gouvernement autour du PCN.
8. Il n'y a pas d'avancées dans la décentralisation effective de l'action des commissions nationales et des unités de travail des enfants pour soutenir l'exécution à tous les niveaux du territoire de la mise en œuvre du PCN ; le projet devra s'y employer durant 2013.
9. Il n'y a pas des systèmes de suivi du travail des enfants en incluant l'ampleur du problème, sauf dans le cadre des PAD développés par le projet;

*2. Sur les Programmes d'Action Directe*

107. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre sur la conception du projet que l'intention de « Développer et transférer les modèles d'intervention directe destinés à la prévention, à la détection et au retrait des enfants et adolescents des PFTI... » est un objectif en contradiction avec les limites imposées à ce genre de projets sur la durée, a) de l'ensemble, car un projet de 4 ans ne peut pas prétendre avoir suffisamment de parcours pour arriver à rendre ses interventions des modèles replicables. b) des PAD, qui sont établis pour des durées d'un an en moyenne, ce qui leur donne peu de temps pour avoir des acquis durables. Dans le meilleur des cas, les PAD à succès peuvent être renouvelés une fois dans un projet, comme c'est le cas du PAD Concept à St Louis.
108. L'élément essentiel de durabilité d'un PAD reste...dans quelle mesure l'intervention du programme a eu des effets durables sur les bénéficiaires? Est-ce que le résultat des enfants retirés ou protégés sera prolongé ou faut-il des interventions supplémentaires ?
10. Pour le PAD mis en œuvre par Concept à Saint Louis sur des enfants apprentis, la mission d'évaluation a rencontré dans les menuiseries visitées des enfants ayant été bénéficiaires avant le projet, de l'action de l'ONG, mais il n'ont pas de statiques à ce propos. A la vue des actions et des entretiens avec les bénéficiaires, une aide en formation professionnelle et de base durant une année est sans doute un grand renfort pour aider l'enfant mais c'est clairement insuffisant dans la durée. Un enfant a besoin d'un soutien plus long pour assurer sa sortie totale des PFTI.
11. Concernant les 300 élèves ayant reçu des aides en matériel scolaire pour prévenir l'abandon scolaire précoce, les qualifier de « prévenus » n'est qu'une exagération typique des ONG. L'entretien avec les directeurs des écoles de ces élèves a été clarificateur à ce propos : d'une école avec 1300 élèves, pas moins de 800 avaient été identifiés comme prioritaires car issus de familles très pauvres. Or le projet a aidé 50 élèves par école. Il est plus qu'évident qu'un projet comme celui-ci n'a pas vocation de se substituer à l'Etat. Il ne peut juste que montrer la voie de ce qui est possible et efficace.

109. On peut résumer la partie durabilité du projet concernant les PAD avec :

*Points forts :*

12. Le PAD des enfants apprentis de Saint Louis a eu des résultats tangibles et a pu se renouveler dans une deuxième année, ce qui favorisera la pérennisation des résultats obtenus avec les enfants.
13. Le PAD sur les enfants victimes de l'orpaillage à Kédougou n'a pas encore de trajectoire pour parler de durabilité mais à, sans aucun doute, le mérite d'exposer ce secteur comme prioritaire pour l'application par le Gouvernement des Conventions signées et de son Plan Cadre National de LCTI, fraîchement approuvé.
14. Approche scientifique via étude de ligne de base pour le PAD Kédougou, permettra un suivi rigoureux des enfants récupérer, de l'action avec ses familles et de l'évolution du problème dans la région.
15. La dimension genre a été prise en compte systématiquement dans les PAD. Cependant, au niveau du projet, d'autres mesures devraient être prises pour sensibiliser les institutions locales et les groupes cibles sur ces questions.

*Points faibles :*

1. Uniquement 2 PAD pour un projet qui affichait plus d'ambitions dans le nombre de ses actions effectives de récupération des enfants victimes des PFTI.
  2. La mise en place d stratégies participatives qui permettraient d'incorporer l'opinion et les initiatives des familles et des EA bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet, n'ont pas été explicitées clairement dans les PAD.
  3. Bien que cela ne fasse pas partie de son mandat explicite, le projet pourrait établir des contacts en vue de la mobilisation des ressources pour la poursuite des efforts en cours, dans le cadre des PAD. Au Sénégal, il faut faire mention que sur l'intervention à Kédougou, des contacts ont été établis avec d'autres bailleurs, comme USAID, qui se sont montrés intéressés par l'intervention.
  4. Le manque de continuité des acquis dans les PAD développés par les programmes IPEC précédents. Notamment, ceux renforçant l'éducation et la lutte contre l'abandon scolaire en milieu rural. 2 actions avaient été menées :
    - *Parrainage scolaire et sanitaire contre le travail précoce des filles domestiques*, exécuté entre 1999-2008 dans les régions de Kaolack et Fatick en amont et à Dakar et Thiès, en aval. L'agence étant l'ONG Centre Emmanuel.
    - *Augmentation du taux de scolarisation des filles grâce au Comité national des enseignantes*. Exécuté par IPEC en 2006-2007 dans l'Éducation par la Direction de l'enseignement élémentaire (DEE) ;
110. Il est possible que ces programmes aient donné des acquis ou leçons apprises qui ne semblent pas avoir été utilisés ou repris par l'actuel projet.

#### **4. Conclusions**

111. Nous abordons ce chapitre comme synthèse des critères d'évaluation, fixant les idées essentielles.

#### 4.1 Sur la Pertinence

5. le phénomène du travail des enfants et l'existence de ses pires formes, justifiant la pertinence de ce projet, reste une pénible réalité touchant la population du Sénégal,
6. et demandant des efforts soutenus touchant tant les institutions comme la société.
7. Le projet a été conçu suivant une démarche cohérente liée à un diagnostic par pays, une analyse institutionnelle, la prise en compte des expériences antérieures, notamment au Sénégal ;
8. Le propos essentiel du projet est bien centré sur l'appui aux processus nationaux pour l'émergence d'un cadre institutionnel (et juridique) pour le développement de la politique nationale de LCTE. Ce cadre national, venant en application des dispositions adoptées par les pays au sein de l'OIT (Conventions 182 et 138).
9. le projet a été correctement conçu pour continuer les avancées réalisées au Sénégal vers ce plateau institutionnel stable, sur base de l'expérience préalable, nourrie par les précédents projets et s'appuyant sur un Bureau Régional de l'OIT basé à Dakar.

#### 4.2 Sur l'Efficacité

*a) Dans l'ensemble :*

10. Le défi majeur pour le projet au Sénégal: **arriver à une assise stable d'un cadre** institutionnel et de partenaires impliqués dans la LCTE, reste un objectif à atteindre. Cependant, l'adoption du Plan Cadre National ouvre la voie au développement d'initiatives institutionnelles avec vocation de continuité dans la mise en œuvre du PCN.
11. Les obstacles essentiels qui ont freiné les avancées potentielles du projet au Sénégal sont le manque, durant la première période du projet, d'engagements fermes dans le gouvernement et la lourdeur administrative de l'OIT.

*b) Synthèse de l'atteinte des objectifs du projet :*

12. Par rapport à l'OI1, développer les réseaux sous régionaux (A de l'Ouest) et internationaux (pays lusophones,...), la direction du projet s'est concentré au Sénégal, en collaboration avec l'ONU DC, dans le soutien de la Cellule de lutte contre le trafic des personnes, du Ministère de la Justice.
13. C'est l'OI.2, du renforcement institutionnel national, qui, au Sénégal, a le plus grand poids spécifique de l'ensemble des objectifs immédiats du projet. il englobe aussi l'OI3 (contexte politique et social favorable) qui est son complément au niveau de chaque pays. L'action du projet enregistre des avancées notables au Sénégal pour les deux ce qui valide en bonne partie la stratégie adoptée.
14. Concernant l'OI. 5 sur les Programmes d'Action Directe, 1 sur les 2 en actif présente des acquis très solides et le deuxième, l'orpaillage à Kédougou, démarre sur une base très documentée (cartographie et Baseline). Les acteurs se plaignent cependant, du peu d'impact relatif par rapport au problème général des PFTE, qui touche toutes les régions du pays.

### 4.3 Sur l'Efficiace

15. Mauvaise perception générale des acteurs sur la lourdeur des procédures administratives et financières du projet. Dans l'atelier de restitution, les partenaires sociaux du tripartite, ont insisté sur les difficultés liées aux lourdeurs administratives...« Tout le temps il y a de retard dans le remboursement de l'argent».
16. le système de déboursement du projet pour financer les actions ponctuelles au Sénégal est très contraignant en temps et nettement améliorable, surtout pour ce qui concerne les dépenses liées aux actions d'appui institutionnel, lobby, sensibilisation,... et de gestion propre du projet.
17. La constitution de l'équipe de personnel du projet au Sénégal a mis longtemps à se mettre en place et leur performance globale est satisfaisante.
18. la planification et le rapportage sont fonctionnels mais il y a des aspects à revoir. pour le Sénégal, les problèmes lors des décaissements demandent une planification à plus court terme (bimestrielle), qui aide à la prévisibilité des décaissements pour les activités ponctuelles.

### 4.4 Sur la durabilité

19. C'est maintenant, que la structure construite, le réseau tissé par le projet et l'expérience de son personnel technique, est la plus féconde. Après un incompressible processus d'apprentissage et adaptation, les efforts consentis en ressources et le travail du projet ont commencé à donner des résultats encourageants.
20. La durée d'un an d'exécution avant la fin est insuffisante pour assoir de façon stable les cadres institutionnels avancés au Sénégal et pour pérenniser les acquis des PAD en cours. Le projet, pour l'atteinte de ses objectifs, a besoin de plus de temps d'exécution, alors qu'il dispose d'un capital de crédibilité et un niveau de performance qui le rendent de plus en plus efficace.
  - **Par rapport au cadre institutionnel** les avancées concrètes réalisées par le projet, vu la situation de départ, sont appréciables, mais la fragilité de ces acquis doit être soulignée. Au Sénégal, l'adoption du PCN le 29/11/12 est une victoire pour le projet mais elle ne représente que le début de l'étape suivante de la mise en application du Plan dans un contexte où la Cellule de LCTE est encore loin d'être capable de piloter ce processus.
  - **Par rapport aux PAD** : eu égard aux résultats obtenus, à l'ampleur du travail des enfants dans les zones d'intervention, vu l'intérêt suscité auprès des populations et la nécessité de consolider les initiatives salutaires développées mais très fragiles, il est essentiel de poursuivre et de consolider les actions à la fin des présents programmes d'action.

## 5. Leçons apprises

112. Par rapport à l'exécution du projet au Sénégal, les principales leçons apprises sont les suivantes:

***Au Sénégal, la stratégie d'action primant l'appui aux partenaires sociaux du tripartite pour agir de lobby, a été très efficace.*** face à l'inertie du gouvernement et l'instabilité du Ministère du Travail. L'avancée institutionnelle au Sénégal (adoption du PCN en fin 2012) vers plus

d'appropriation de la part du gouvernement sur la lutte contre le TE a été fortement tributaire de l'implication des partenaires sociaux du tripartite : notamment les syndicats unifiés dans le Comité Intersyndical de LCTE, et les employeurs avec le protagoniste de la CNES. Il convient de le prendre en compte partout car, avec des variations, le niveau de représentativité et le poids social des syndicats et employeurs est toujours un atout dans les pays, et particulièrement au Sénégal.

## 6. Bonnes pratiques potentielles

Dans le PAD exécuté par Concept à Saint Louis : l'initiative d'inclure une formation, en l'occurrence en teinture, aux femmes mamans d'enfants du quartier de Guet Ndar, permettant, par la suite, des activités génératrices de revenus pour les familles des enfants et ces femmes, est une « bonne pratique » digne d'être soulignée. Non seulement, les femmes déclarent être très satisfaites de la formation, mais, et c'est là l'élément clé, elles ont bénéficié d'un accompagnement y compris gestionnaire et financier (fond de roulement de démarrage et formation à la gestion) qui leur a permis de se développer de façon autonome (même après la fin du projet 1<sup>ère</sup> tranche) et a supposé une énorme valorisation pour elles au sein de leur famille et le quartier. Elles donnent maintenant l'exemple d'une « bonne gouvernance » dans la gestion de fonds communs (compte bancaire en double signature, ...).

## 7. Recommandations

113. Les recommandations sont liées à ce qui a été dit dans les points précédents du rapport et en sont leur débouché pratique.

### 7.1 À l'PIPEC/ILO

21. *d'envisager la nécessité de formuler et trouver les ressources permettant l'accomplissement d'une deuxième phase au projet actuel*, qui serait la phase centrée sur la pérennisation des cadres institutionnels nationaux de lutte contre le travail des enfants.
22. Adopter des mesures permettant d'améliorer la lourdeur des procédures administratives du projet pour le financement des actions. En vue d'améliorer l'efficacité du projet par rapport aux décaissements, l'évaluation recommande au Bureau régional OIT à Dakar de revoir un mode d'autorisation des actions par la chargée du backstopping permettant de grouper les activités autour d'un plan d'action, préalablement validé par la spécialiste du TI.

### 7.2 À l'équipe en charge de l'exécution du projet

1. *Prévoir pour la pérennisation des acquis, l'extension du projet pour une deuxième phase* car la plupart des acquis et objectifs du projet ont besoin de plus de parcours et s'inscrivent dans le long terme
2. *Pour le siège à Dakar, il est nécessaire, d'élaborer de façon participative des planifications d'activités bimensuelles*, ni trop courts (alourdissant excessivement le travail de planification), ni trop longs (rendant trop générales et peu concrètes les actions à mener). La retombée pratique viendrait de la validation de ces plans par la chargée du backstopping du bureau régional de l'OIT, lui donnant une plus claire prévisibilité des activités à mener à court terme et, surtout, faciliterait la lourde procédure des décaissements, tel que nous le recommandons plus bas.
3. Par rapport au renforcement institutionnel au Sénégal, dès le début de 2013, la priorité doit aller aux **appuis pour l'établissement de la Feuille de Route du Plan Cadre National**. Envisager l'actualisation de l'Enquête modulaire sur le TE.

4. **Continuer et renforcer les actions de sensibilisation, de communication et de plaidoyer** en faveur de la société et auprès de l'Etat pour le pousser à appliquer les lois et à les respecter. Un accent particulier doit être mis pour augmenter l'écho médiatique sur la problématique des filles et leurs conditions d'exposition aux PFTE.
5. **Trouver des alternatives aux lourdeurs administratives et financières des procédures IPEC.**
6. **Actualiser les données sur le travail des enfants au Sénégal**, ou y contribuer de façon significative ;
7. Il est nécessaire maintenant, de **donner plus de visibilité aux activités du projet et plus de couverture médiatique dans l'exécution.**
8. Dans la mesure du possible, **étendre le réseau du projet à l'intérieur du pays, en dehors des zones des PAD.** Les objectifs du projet couvrent toutes les régions mais au niveau d'exécution son maillage est très faible à ce niveau.

### 7.3 Au Gouvernement du Sénégal (primature et ministère du travail)

114. Après l'adoption du Plan Cadre National, il appartient au Gouvernement d'assumer le leadership entre tous les acteurs institutionnels pour faire avancer la lutte contre le TI de sorte que, dans le cadre de la Protection de l'Enfance, elle devienne un facteur transversal de la politique nationale. Une meilleure coordination des efforts est possible, y compris entre les agences de coopération qui travaillent en appui des différents départements ministériels. Parmi les mesures concrètes à prendre, l'évaluation recommande :

1. ***Le renforcement de l'autonomie de la Cellule de LCTI au sein du Ministère du Travail.*** La Cellule a devant elle la charge de piloter le processus de mise en œuvre du PCN. Un lien direct avec la Direction Générale du Travail au sein du ministère, serait la façon la plus pratique de relever sa capacité pour assumer cette tâche.
2. ***L'établissement urgent de la Feuille de Route pour l'application du Plan Cadre National***, et de la dynamique institutionnelle que cela sous-entend : mobilisation des institutions impliquées (M Travail, primature, M Justice, etc.), mobilisation des bailleurs de fonds,... Dans cette optique, l'évaluation a fait ressortir la nécessité d'un cadre de concertation des agences d'exécution autour du PCN. A faire sous le leadership de la primature (seule capable de se situer au-dessus des ministères) et l'impulsion et appui du projet.
3. ***Etablir une évaluation du niveau d'application des lois et des conventions existantes liées à la lutte contre le Travail des Enfants.*** Point important qu'il faut souligner : l'aspect juridique au niveau d'application de la loi n'a pas été suffisamment développé.
4. ***Des mesures concrètes pour la décentralisation effective de l'action des commissions nationales et des unités de travail des enfants*** pour soutenir l'exécution à tous les niveaux du territoire de la mise en œuvre du PCN. Le projet pourra aider durant la phase qui lui reste d'exécution.
5. ***De favoriser la mise en place de systèmes de suivi du travail des enfants en incluant la réalisation d'enquêtes nationales fixant l'ampleur du problème***, au travers, avec l'appui financier et technique (SIMPOC) de ses partenaires (PTF).

## Annexe 4: Documentation consultée

### *Global*

Sistematización del proyecto regional para la eliminación del trabajo infantil en América Latina **AECID-OIT 1995-2010**. Concepción García Herrera/Ernesto García López. Madrid, 17/01/2011

Les réponses politiques et législatives modernes au travail des enfants. Organisation internationale du Travail. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)-2007.

Intensifier la lutte contre le travail des enfants. Rapport du Directeur général. Rapport global de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. BIT Genève. Conférence Internationale du Travail. 99e session, 2010. Rapport I (B)

Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone. Recueil des bonnes pratiques. Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) 2010. OIT.

### *Du projet*

« Prévention et élimination du travail des Enfants en Afrique de l'Ouest (Document de projet). IPEC Afrique de l'Ouest AECID/BIT (2009-2012). Janvier 2008. Organisation Internationale du Travail.

« Prevención y eliminación del trabajo infantil en África del Oeste (Documento de Proyecto). IPEC África del Oeste AECID/BIT (2009-2012). Enero 2008.

Informe Técnico de Avance (Cabo Verde, Guinea Bissau, Mali, Senegal) Enero – Junio 2010 OIT – IPEC

Informe Técnico de Avance (Cabo Verde, Guinea Bissau, Mali, Senegal) Julio – Diciembre 2010 OIT – IPEC

Informe Técnico de Avance (Cabo Verde, Guinea Bissau, Mali, Senegal) Enero – Junio 2011 OIT – IPEC

Informe Técnico de Avance (Cabo Verde, Guinea Bissau, Mali, Senegal) Julio – Diciembre 2011 OIT – IPEC

Informe Técnico de Avance (Cabo Verde, Guinea Bissau, Mali, Senegal) Enero – Junio 2012 OIT – IPEC

Matrice de gestion des fonds et taux d'exécution du budget au 22-11-2012. Excel. Document interne du projet.

Plan de trabajo Proyecto África Occidental.

Matrice de plan de travail par pays

Solicitud à AECID de prórroga del Proyecto;

Echanges de lettre entre OIM et BIT Dakar sur l'Accord dans le cadre de la Lutte contre la Traite des Personnes en particulier les Femmes et les Enfants.

### *Pour le Senegal :*

« Plan Cadre National de Prévention et d'Élimination du Travail des Enfants au Sénégal » Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions. Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale. Direction des Relations de Travail et des Organisations Professionnelles. Octobre 2012.

Déclaration de Saly. Comité Intersyndical de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (CIL/PFTE). CNTS - CNTSIFC - CSA - FGTS/B - UDTS - UNSAS – UTS

Nombreux documents sur la dynamique autour de la Lutte contre la Traite des Enfants, dont : Arrêté n° 09051 du 08/10/2010 portant création de la Cellule nationale de Lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants. », Plan d'Action national (2012-2014) de lutte contre la Traite des Personnes, Rapports d'ateliers conjoints avec OIM et ONUDC sur la Traite, etc.

Sensibilisation : Dives documents relatifs à la commémoration du 12 juin Journée Mondiale de Lutte contre le TE, dont des présentations Power Point, photos, agendas, posters, affiches... IPEC/AECID AO.

Formation : divers documents utilisés pour les formations du projet adressés aux partenaires sociaux du tripartite et journalistes dans des domaines liés au TE, techniques de communication, etc. Modules de Formation CNES. Renforcement des capacités. IPEC/AECID AO

Rapport d'étude « Cartographie des Enfants impliqués dans l'Orpaillage traditionnel de la région de Kédougou. Octobre 2011. IPEC/AECID AO

Etude de base « Les PFTE au SENEGAL : Cas des enfants travailleurs dans les zones d'Orpaillage traditionnel de la région de Kédougou –Communautés rurales de Missirah, Sirimana et Khossanto. Avril 2012. IPEC/AECID AO

#### *PAD Saint Louis:*

Document du PAD : APSO CONCEPT IPEC\_AECID Phase II VF du 01.03.2011

Rapport final d'Evaluation. « Programme d'Action contre les Pires formes de Travail des Enfants à Saint Louis »

Rapports d'avancement 1, 2, 3 ,4 du programme d'Action contre les PFTE à St Louis.

Document du PAD : APSO CONCEPT IPEC\_AECID Phase II VF du 07.09.2012

Base de données des bénéficiaires et leur familles de l'action CONCEPT à Saint Louis. Doc. Excel.

#### *PAD Kédougou*

Programme d'Action « Réduction des PFTE dans les zones d'Orpaillage des Communautés Rurales de Missirah, Sirimana et Khossanto, de Kédougou (SENEGAL)

Documents divers sur l'activité de l'ONG LA LUMIERE (CV de l'ONG, articles de presse, rapport sur l'atelier de lancement du 09-2012, nombreuses photos et docs vidéos avec témoignages d'enfants.).

Rapport de formation sur Education Financière. Kédougou, 6-7-8 Novembre 2012. La Lumière / Projet IPEC AECID AO

#### *Pour le Cap Vert :*

Análise de situação da criança e adolescente em Cabo Verde. UNICEF e ICCA, 2011

C138 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Sítio web :

[http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C138](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C138)

C182 - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Sítio web :

[http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C182](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C182)

Código Civil de Cabo Verde

Código Laboral Cabo-verdiano

Comité directivo nacional de prevenção e combate ao trabalho infantil (Proposta de criação). Ministério de Juventude, Emprego e Desenvolvimento dos Recursos Humanos. Praia, Setembro de 2012.

Constituição da república de cabo verde

Declaração da Praia, Dezembro de 2011

Estratégia de crescimento e de redução da pobreza DECRP II 2008 – 2011

Guia Educativo Trabalho Infantil Identificar, Prevenir e Combater. ICCA, Junho de 2009

Plano de acção para a eliminação do trabalho infantil. Ministério do trabalho, família e solidariedade, Instituto cabo-verdiano da criança e do adolescente. Praia, Julho 2007

Programa de Governo 2011 – 2016. I SÉRIE — NO 20 SUP. «B. O.» DA REPÚBLICA DE CABO VERDE — 14/06/11

Relatório global de seguimento da execução da estratégia de crescimento e de redução da pobreza DECRP II, Abril de 2010

*Pour le Mali :*

APSO PA1 Orpaillage traditionnel Mali

PA2\_SOSTEM\_MLI

POM Mali, révisé

Premier, Second, Troisième et Quatrième RTI\_PA1-Mine

RTI 1, 2, 3, 4 du PA2 SOSTEM

Rapports de formation :

Atelier de formation des médias

Atelier de formation UNTM

Atelier de formation CSTM

Atelier de formation des Organisations d'Employeurs

Note sur les Ateliers locaux de formation des acteurs et de suivi –évaluation du SOSTEM dans les cercles de Kadiolo, de Bougouni et de Kolondiéba

Note de présentation du projet BIT-AECID

Note sur les techniques de rapportage

Fiche pays sur le projet

Liste des partenaires du projet

Note sur les techniques d'observation et d'identification

Différents textes législatifs, règlementaires et divers documents techniques

*Pour la Guinée Bissau :*

**CPLP**

Declaração da conferência: “Combate ao trabalho infantil no mundo de língua portuguesa, Lisboa, 11 de Maio de 2006

Plano de Acção 2006-2010 (Proposta)

**Guiné-Bissau - Eixo Estratégico N.º 1**

Despacho conjunto criação “comissão nacional de combate ao trabalho infantil”

Boletim Oficial N.º 27 de 6/07/2011: Lei N.º 12/2011 sobre “Prevenção e combate ao tráfico de pessoas, em particular de mulheres e de crianças”

Projecto de Decreto-Lei de criação da Comissão Nacional alargada para o combate ao trabalho infantil

Relatório do ateliê para a “Sensibilização dos actores nacionais sobre o trabalho infantil e as Convenções N.º 138 e N.º 182 da OIT, Bissau, 21-22 de novembro de 2011 – Parceria com o Ministério da Função Pública, Trabalho e Modernização do Estado e IPEC/OIT

Relatório do ateliê regional de “Sensibilização sobre o trabalho infantil”, Bafatá e Gabú, 19-22 de Dezembro de 2011

Relatório do ateliê nacional tripartido da “Redacção dos relatórios sobre as convenções N.º 138 E N.º 182 da OIT, Bissau, 23-25 de Novembro de 2011

Relatório final “Encontro nacional para a promoção da coordenação interna e protecção à crianças vítimas de tráfico”

### **Guiné-Bissau - Eixo Estratégico N.º 2**

Budget de l'enquête sur le travail des enfants en guinée-bissau

BIT-INE – Cronograma actualizado – 23/08/20/actualizado - 23/ama nfants en guinu, 23-25/11/11 inquérito nacional sobre o trabalho infantil

Programa de inquérito sobre o trabalho infantil na Guiné-Bissau

Termos de referência do ateliê de formação sobre o “Inquérito e desenvolvimento de base de dados sobre o trabalho infantil na Guiné-Bissau”

Questionário do agegado familiar - inquérito sobre o trabalho infantil na Guiné-Bissau

Questionário de criança - Inquérito sobre o trabalho infantil na Guiné-Bissau

Relatório de missão na Guiné-Bissau – 20-23 de junho de 2011: Yacouba Diallo (OIT/IPEC Genebra) e Marie Ndiaye (OIT/IPE Dakar)

Protocole d'étude: “sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfans et adolescents à Bissau e Gabú

### **Guiné-Bissau - Eixo Estratégico N.º 3**

Memorando da UNTG: “Comemoração de 12 de junho de 2011, Dia mundial de luta contra o trabalho infantil”

Mensagem de S. Ex.<sup>a</sup> Ministro da Função Pública, Trabalho e Modernização Do Estado por ocasião do 12 de junho de 2011, Dia mundial de luta contra o trabalho infantil

Resumo descritivo do mini-programa de 12 de junho de 2011

Relatório da UNTG sobre as comemorações do 12 de junho de 2011

Termos de referência comemorações do “50º Aniversário da UNTG sob o lema “Estabilização da paz, justiça social e abolição do trabalho infantil e capacitação sindical e acções de sensibilização sobre o trabalho infantil nas escolas e comunidades”

Termos de referência para a “Elaboração da estratégia nacional e plano operacional de educação e formação técnico-profissional” (EFTP)

### **Relatórios e fichas país**

Documento de apresentação do projecto “Prevenção e erradicação do trabalho infantil em países da África Ocidental” – PRODOC IPEC-AECID

Relatórios intercalares de 19 de maio e de 23 de dezembro de 2011, elaborado pelo coordenador do projecto, José António Gonçalves

Ficha do projecto país: Objectivos específicos e actividades

Ficha do país: Avaliação a meio percurso (draft inacabado)